



# La Nouvelle-Calédonie en 2006

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12



# **Nouvelle-Calédonie**

**Rapport Annuel**

---

**2 0 0 6**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# NOUVELLE-CALÉDONIE



MER DE CORAIL

GRANDE TERRE  
(Superficie 16900 km<sup>2</sup>)

PROVINCE NORD

OUVEA  
(Superficie 132 km<sup>2</sup>)

PROVINCE DES ILES LOYAUTE

LIFOU  
(Superficie 1195 km<sup>2</sup>)

MARE  
(Superficie 522 km<sup>2</sup>)

MER DE CORAIL

PROVINCE SUD

NOUMÉA

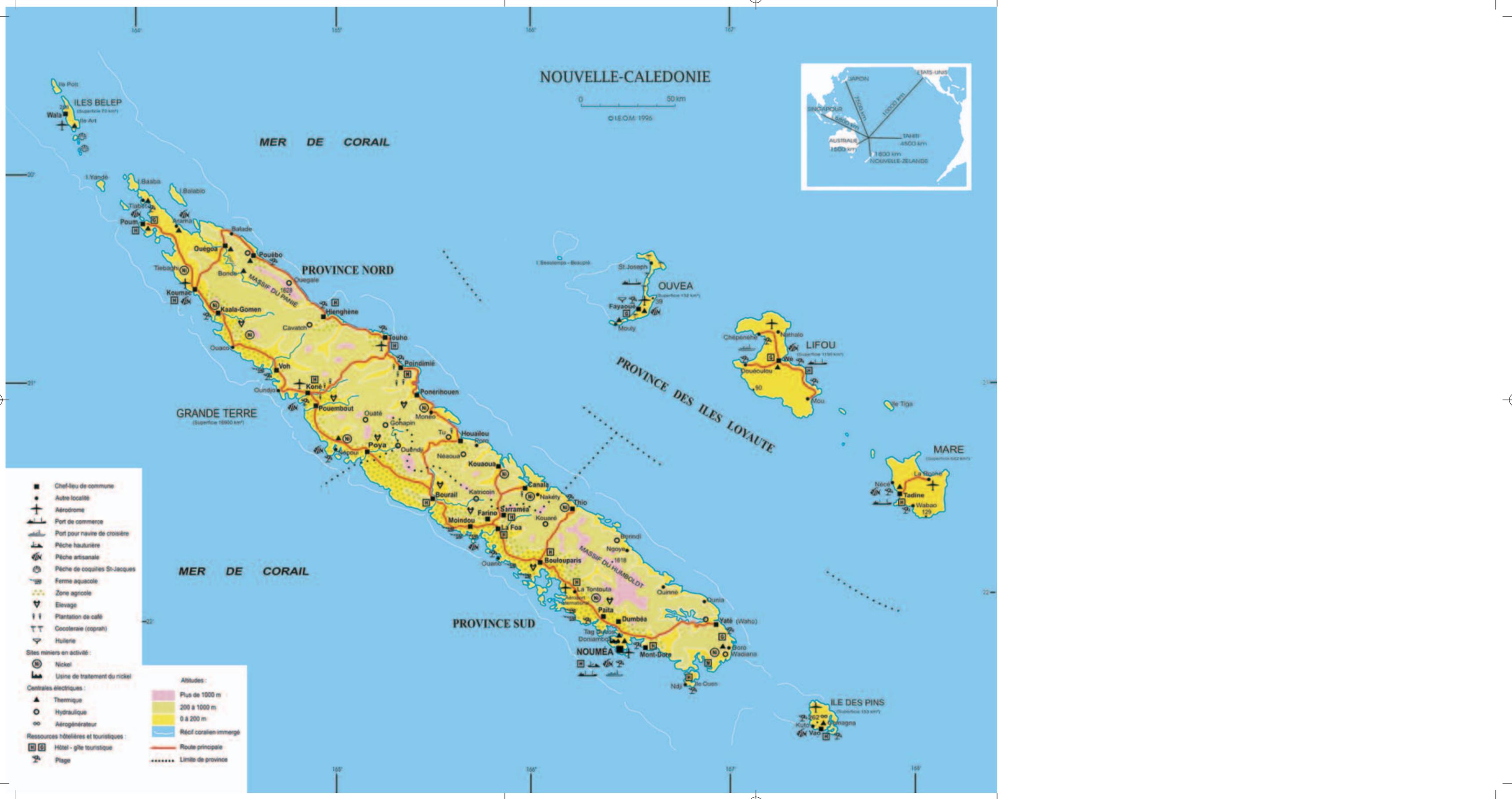
ILE DES PINS  
(Superficie 153 km<sup>2</sup>)

- Chef-lieu de commune
- Autre localité
- ✈ Aérodrôme
- ⚓ Port de commerce
- ⚓ Port pour navire de croisière
- ⚓ Pêche hauturière
- ⚓ Pêche artisanale
- ⚓ Pêche de coquilles St-Jacques
- ⚓ Ferme aquacole
- ☀ Zone agricole
- 🐄 Elevage
- ☕ Plantation de café
- 🌴 Cocoteraie (coprah)
- 🏭 Huilerie
- Sites miniers en activité :
  - Ⓜ Nickel
  - 🏭 Usine de traitement du nickel
- Centrales électriques :
  - ⚡ Thermique
  - ⚙ Hydraulique
  - ⚙ Aérogénérateur
- Ressources hôtelières et touristiques :
  - 🏨 Hôtel - gîte touristique
  - 🏖 Plage

Altitudes :

- 🟡 Plus de 1000 m
- 🟠 200 à 1000 m
- 🟢 0 à 200 m
- 🌊 Récif corailien immergé

— Route principale  
⋯ Limite de province



# SOMMAIRE

Pages

**SYNTHESE ..... 11**

**APERÇU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE ..... 17**

§ 1. Localisation, configuration, géologie et climat ..... 17  
§ 2. Végétation et faune..... 18  
§ 3. Histoire..... 19  
§ 4. Cadre institutionnel actuel..... 20

**CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE ..... 25**

**SECTION 1 - Les principaux indicateurs économiques ..... 26**

§ 1. La population ..... 26  
    1. L'évolution de la population ..... 26  
    2. Les caractéristiques de la population ..... 28

---

§ 2. Le cadre social..... 30  
    1. La situation du marché de l'emploi ..... 30  
    2. L'indemnisation des demandeurs d'emploi ..... 33  
    3. La formation des cadres..... 35  
    4. La protection sociale..... 36  
    5. Les relations du travail ..... 38

---

§ 3. Les salaires et les prix ..... 39  
    1. Les salaires ..... 39  
    2. L'indice des prix..... 41

---

§ 4. Les comptes économiques..... 45  
    1. Le PIB ..... 45  
    2. L'équilibre emplois ressources ..... 46  
    3. La valeur ajoutée par branche..... 47

---

§ 5. La balance des paiements ..... 48

---

§ 6. Le commerce extérieur .....	51
1. La réglementation du commerce extérieur.....	51
2. Les importations .....	54
3. Les exportations.....	55
4. La balance commerciale .....	56
5. Les partenaires commerciaux .....	57

## **SECTION 2 - Les secteurs d'activité ..... 61**

§ 1. L'agriculture .....	61
1. La politique d'aménagement foncier et de développement rural.....	61
2. La régulation des marchés agricoles .....	64
3. La production agricole finale.....	65
4. La production d'origine animale .....	66
5. Les fruits et légumes.....	69
6. Les autres cultures .....	71

---

§ 2. La pêche et l'aquaculture .....	73
1. La pêche .....	73
2. L'aquaculture .....	76

---

§ 3. L'industrie et l'artisanat.....	83
1. L'industrie.....	83
2. L'artisanat .....	87

---

§ 4. Le nickel.....	90
1. Le nickel dans le monde .....	90
2. Le nickel en Nouvelle-Calédonie .....	95

---

§ 5. L'énergie et l'eau.....	105
1. L'énergie électrique .....	105
2. Les hydrocarbures .....	110
3. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables .....	113
4. L'eau .....	114

---

§ 6. Le bâtiment et les travaux publics .....	116
1. Le poids du secteur.....	116
2. Le logement.....	117
3. Les chantiers industriels et commerciaux .....	121
4. La demande publique.....	122

§ 7. Le secteur de la distribution ..... 125

- 1. Un rôle économique et social central..... 125
- 2. Le commerce de détail..... 127
- 3. L'approvisionnement des détaillants ..... 129
- 4. Le commerce automobile ..... 129

---

§ 8. Le tourisme..... 131

- 1. Le tourisme mondial en 2006 ..... 131
- 2. La fréquentation de la Nouvelle-Calédonie ..... 132
- 3. Le tourisme de séjour ..... 135
- 4. Le tourisme de croisière ..... 137
- 5. Le poids du tourisme ..... 138
- 6. La promotion de la Nouvelle-Calédonie..... 140
- 7. Les perspectives du secteur ..... 140

---

§ 9. Les transports ..... 142

- 1. Les activités portuaires ..... 142
- 2. Les activités aéroportuaires ..... 145

---

§ 10. Les services marchands ..... 151

- 1. Le contexte ..... 151
- 2. Les services de télécommunications ..... 152

---

§ 11. Les services non marchands ..... 156

- 1. L'éducation..... 156
- 2. La santé..... 159

---

**CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE ..... 163**

**SECTION 1 - Le système bancaire..... 164**

§ 1. L'organisation bancaire ..... 164

- 1. Le système bancaire calédonien ..... 164
- 2. Les événements majeurs de l'année ..... 173

---

§ 2 La situation agrégée des banques FBF ..... 176

- 1. Volume global d'activité ..... 176
- 2. La maîtrise des risques ..... 178
- 3. Le bilan agrégé des banques..... 179

---

§ 3. Les résultats des banques FBF ..... 181

- 1. Le produit net bancaire ..... 181
- 2. Le résultat d'exploitation..... 182
- 3. Le résultat net ..... 183
- 4. Rentabilité et productivité ..... 184
- 5. Le compte de résultat agrégé ..... 185

---

§ 4. Les taux ..... 186

- 1. Les taux directeurs..... 186
- 2. Les conditions bancaires en Nouvelle-Calédonie ..... 187

---

§ 5. La distribution du crédit en Nouvelle-Calédonie..... 189

- 1. Le crédit aux particuliers ..... 189
- 2. Le crédit aux entreprises..... 190

---

§ 6. L'activité des fonds de garantie ..... 193

- 1. La SOGEFOM (ex SOFOTOM) en Nouvelle-Calédonie ..... 193
- 2. Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière (FG-COREMINES)..... 195
- 3. Le Fonds de garantie bancaire pour les micro-projets économiques (FGMPE) ..... 196
- 4. Le Fonds de garantie de la Province Sud (FGPS) ..... 196
- 5. Le Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord (FGN)..... 197
- 6. Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Iles Loyauté (FGIL) 197

**SECTION 2 - L'évolution de la situation monétaire en 2006 ..... 199**

**Remarque liminaire..... 199**

**Synthèse..... 199**

§ 2. L'ensemble des actifs financiers ..... 200

- 1. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte auprès de la clientèle non financière..... 200
- 2. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures..... 202
- 3. Les actifs financiers par agent économique ..... 204

---

§ 2. Les passifs financiers ..... 207

- 1. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place ..... 207
- 2. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission..... 209
- 3. Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission ..... 212

---

§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties..... 214

- 1. La masse monétaire ..... 214
- 2. Les contreparties de la masse monétaire..... 215

---

§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux ..... 216

- 1. L'équilibre par nature ..... 216
- 2. L'équilibre en fonction de la durée..... 217

**SECTION 3 - Les finances publiques locales ..... 219**

§ 1. Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie..... 219

§ 2. Les comptes administratifs des Provinces ..... 221

- 1. La Province Sud ..... 222
- 2. La Province Nord ..... 222
- 3. La Province des Iles Loyauté..... 222

§ 3. Les comptes administratifs des communes..... 223

**SECTION 4 - Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie ..... 224**

§ 1. Les aides européennes ..... 224  
1. Les programmes d'aide économique ..... 224  
2. Les spécificités du IX ième FED ..... 225

---

§ 2. Les interventions de l'Etat ..... 227  
1. Les dépenses de l'Etat ..... 227  
2. Les contrats de développement ..... 227  
3. Le dispositif de défiscalisation ..... 229

---

§ 3. Les aides provinciales ..... 231  
1. Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud ..... 231  
2. Les actions au titre du code de développement de la Province Nord ..... 232  
3. Les actions au titre du code provincial d'aides au développement économique des Iles Loyauté ..... 233

---

§ 4. Les sociétés d'économie mixte de développement des Provinces ..... 234

---

§ 5. L'institut calédonien de participation (ICAP) ..... 237  
1. Généralités ..... 237  
2. Les interventions réalisées en 2006 ..... 238  
3. Les interventions de l'ICAP depuis sa création ..... 239

---

§ 6. L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ..... 240  
1. Généralités ..... 240  
2. Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2006 ..... 240

---

**PERSPECTIVES ..... 242**

**LES MISSIONS DE L'IEOM ..... 244**

**Annexe 1** : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule ..... 246

**Annexe 2** : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM ..... 249

---

# SYNTHESE

## *L'évolution de l'économie calédonienne en 2006*

Les différents indicateurs de suivi de l'activité affichent une orientation favorable de l'économie calédonienne en 2006 avec néanmoins en toile de fond une actualité sociale chargée comme en 2005. Ainsi, l'activité économique a été dynamisée par une demande intérieure toujours à la hausse (investissement des ménages et des entreprises, consommation des ménages) et une augmentation de la valeur des exportations du nickel. De leur côté, les principaux secteurs d'activité ont affiché des résultats satisfaisants (augmentation des exportations métallurgiques, stabilité de la fréquentation touristique, dynamisme du secteur du BTP, augmentation des exportations de crevettes en volume,...).

### *Progression de l'emploi salarié et recul des demandeurs d'emplois*

Entre décembre 2005 et décembre 2006, l'effectif salarié a progressé (+5,4 % à près de 74 000), améliorant la confiance des ménages et favorisant leur consommation et leur investissement. Parallèlement, le nombre moyen de demandeurs d'emplois sur l'année a diminué de près de 20 % pour se situer à 7 049.

### *La demande des ménages est toujours en hausse*

La consommation des ménages a été soutenue comme en témoigne la hausse des importations de produits alimentaires, de biens de consommation courante et de véhicules de tourisme. Cette demande se traduit notamment par une augmentation de l'encours des crédits à la consommation.

L'investissement des ménages (constitué principalement d'achats immobiliers) a également été soutenu : celui-ci peut-être notamment appréhendé par la croissance de l'encours des crédits à l'habitat des particuliers (+7 %) qui se situe néanmoins sur un rythme moins élevé qu'en 2005 (+11,2 %).

### *Les entreprises investissent dans un contexte favorable*

L'investissement des entreprises, reflété notamment au travers des importations de biens d'équipement professionnel, des immatriculations de véhicules utilitaires neufs et de l'encours des crédits à l'équipement, a été favorablement orienté. Par ailleurs, les créations d'entreprises ont été plus élevées qu'en 2005 et les cessations, liquidations et redressements judiciaires ressortent à la baisse.

### *Ralentissement marqué de la hausse des prix*

Après avoir connu une forte accélération en début d'année, laquelle a amené le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à proposer une série<sup>1</sup> de mesures pour préserver le pouvoir d'achat des ménages, la tendance de l'inflation a été à la résorption : ainsi la progression annuelle de l'indice des prix à la consommation est passée de 3,7 % fin juin 2006 à

---

<sup>1</sup> Cf détail dans le chapitre « les salaires et les prix » de la partie I de ce rapport.

2,9 % en septembre 2006 et enfin 1,4 % en décembre. Elle se situe sensiblement au-dessous de celle constatée en 2005 (+ 2,6 %). Cette tendance est confirmée au premier trimestre 2007. En effet, fin mars l'indice des prix n'a progressé que de 0,4 % en glissement annuel.

### *Le taux de couverture a reculé avec l'augmentation significative des importations*

La balance commerciale s'est dégradée en raison d'une augmentation des importations (tous produits confondus) plus rapide que les exportations. La progression significative des importations (en grande partie des biens d'équipements) est à mettre en relation avec la réalisation du projet métallurgique de l'usine du sud (Goro nickel). La Nouvelle-Calédonie couvre ainsi 57 % de ses importations par ses exportations contre plus de 61 % en 2005.

### *Le secteur du nickel a bénéficié de la hausse des cours mondiaux*

L'activité du secteur a été perturbée par des conflits sociaux sur les sites miniers et sur le site de production de la SLN. En effet, sur le dernier trimestre de l'année deux sites miniers de la SLN sur quatre, à Thio et Kouaoua, ont été bloqués.

Au total sur l'année, la production de minerai a reculé de 4,7 % (6,1 millions de tonnes). L'usine de Doniambo qui n'a pu fonctionner à pleine capacité a vu tout de même sa production de métal atteindre 62 383 tonnes en progression de près de 5 % par rapport à 2005. La perte de production a été estimée entre 4 000 à 5 000 tonnes pour 2006.

En 2006, les cours du nickel au LME ont été en moyenne 64 % plus élevés qu'en 2005. La production mondiale estimée est en hausse de 4,4 % à 1,34 million de tonnes pour une consommation mondiale de 1,35 million (+ 7,4 %).

Ainsi, les exportations de minerai ont été orientées à la hausse en valeur (+ 20 %) alors que leur volume est stable (- 0,2 %). Les principaux clients demeurent le Japon et l'Australie. Les livraisons à l'Ukraine ont sensiblement diminué. Pour la première fois, la Chine a acheté du minerai calédonien.

De leur côté, les exportations de métal de la SLN ont été orientées à la hausse en valeur (+ 11 %) et en volume (+ 7 %). La progression importante des cours du nickel au LME ne s'est traduite qu'en fin d'année sur les valeurs. En effet, au deuxième et au troisième trimestre les exportations ont été en recul en volume par rapport à 2005 alors que les cours augmentaient significativement. Néanmoins sur l'année, la SLN a enregistré son meilleur résultat net à 34 milliards de F CFP (en progression de 14 %). Il aurait pu être encore plus élevé sans le conflit social.

Le projet concernant l'usine du sud a significativement avancé malgré les blocages divers qui ont affecté le site. Son coût a été revu à la hausse en raison notamment de la prise en compte de nouvelles normes de protection environnementale ; sa mise en production a été retardée à 2008. Le programme d'extension des capacités de la SLN s'est poursuivi tout au long de l'année. Ainsi, le chantier de la construction de la laverie de Thiebaghi a connu une montée en puissance importante et devrait être en service en 2007. S'agissant du projet de l'usine du nord, Xstrata ayant réussi son OPA sur Falconbridge, une révision du coût du projet est à l'étude. Des travaux préliminaires (sécurisation du site, viabilisation) ont été entrepris début 2007.

### *L'activité du BTP a été dynamique*

L'activité du secteur peut notamment être appréhendée à travers la consommation de ciment sur l'île. Celle-ci a augmenté de 8,6 % sur l'année. Environ 11 % de cette consommation est à attribuer au chantier de Goro (+ 76 % sur un an). Hors Goro, la consommation a progressé de 3,6 % à 118 000 tonnes, soit le plus haut niveau atteint ces dernières années. L'encours des crédits à l'habitat (avec 8,5 % de croissance annuelle) continue également de croître mais sur un rythme moins élevé que l'année précédente (+ 10,1 % en 2005). Par ailleurs, le nombre de permis de construire accordés en 2006 s'est situé au-dessous du niveau observé en 2004 et 2005 (années de fortes progression), en recul de 5,2 %.

### *Stagnation de la fréquentation touristique, baisse de la valeur des crevettes et difficultés de la filière de l'élevage bovin*

La fréquentation touristique de séjour stagne. Ainsi, le nombre de visiteurs a atteint un total de 100 491 personnes sur l'année (- 0,2 %) alors que le nombre de croisiéristes continue de croître significativement (118 898 soit + 46 % en un an). Cependant, les efforts de promotion mis en place ont permis d'accroître la fréquentation des touristes néo-zélandais et français (respectivement + 9,5 % et + 4,7 %). Toutefois, le nombre des touristes australiens (- 8,0 %) et japonais (- 5,2 %) est en recul.

Les exportations de crevettes calédoniennes ont progressé en volume (+ 4,5 %). Malgré cela, cette filière d'exportation subit la concurrence internationale et voit ses recettes diminuer (- 8,2 %). Elle demeure fragile compte tenu de coûts de production plus élevés que ceux de la concurrence internationale.

La filière bovine continue de traverser une crise. Sur l'année, les importations de viandes bovines ont représenté 38 % de la consommation locale contre 18 % un an auparavant. Le nombre des abattages de viande bovine est en net recul par rapport à 2005 (- 18,6 %).

### *Le financement de l'activité économique est assuré par le recours au crédit bancaire*

S'agissant des données financières et monétaires, l'ensemble des concours à l'économie a progressé (+ 10,7 % à 526 milliards de F CFP) avec en parallèle une diminution du risque et une croissance saine du secteur bancaire.

L'ensemble des actifs des agents économique a également progressé significativement (+ 15,2 % à 430 milliards de F CFP). Les produits d'assurance-vie continuent de susciter l'intérêt des épargnants, leurs encours continuent de croître à un rythme soutenu (+ 13,6 %).

Enfin la masse monétaire (M3) a enregistré une progression élevée (+ 15,7 % sur un an) en relation avec la croissance des dépôts à vue (+ 21,7 %).

## *Bref aperçu structurel de la Nouvelle-Calédonie*

L'organisation de la Nouvelle-Calédonie résulte de la loi organique<sup>1</sup> n°99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'accord de Nouméa (signé le 5 mai 1998) et aux accords de Matignon (signés le 26 juin 1988). La Nouvelle-Calédonie est une collectivité à statut particulier bénéficiant de compétences élargies et laissant une place importante aux trois Provinces qui la constituent, notamment dans le soutien au développement économique des entreprises.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la population a été estimée à environ 240 390<sup>2</sup> personnes. Du fait du rôle économique attractif que joue le Grand Nouméa<sup>3</sup>, seule agglomération importante du territoire, la Province Sud concentre plus des deux tiers de la population totale. Cette répartition démographique s'accompagne d'un déséquilibre social et économique dont le « rééquilibrage » constitue un titre à part entière (Titre VIII) de la loi organique.

Depuis une vingtaine d'années, la croissance économique calédonienne a connu un rythme soutenu : en moyenne, plus de 4 % par an. Sur cette période, le PIB par habitant a augmenté de près de 2 % en moyenne annuelle. L'indicateur de développement humain place la Nouvelle-Calédonie en 32<sup>ème</sup> position mondiale (sur 177 pays).

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de l'ordre de 2,433 millions de F CFP (20 389 euros) en 2004, la Nouvelle-Calédonie se situait en tête de l'Outre-Mer français et à un niveau comparable à celui des grands pays du Pacifique Sud comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

En 2003, le premier secteur en termes de contribution à la valeur ajoutée était celui des services principalement rendus aux ménages (21,7 %) devant les administrations publiques (21,1 %), le commerce (13,3 %), le BTP (9,5 %), la branche du nickel (8,8 %) et les transports et communications (7,6 %).

L'importance relative des services non marchands dans la valeur ajoutée traduit celle des transferts publics dont bénéficie la Nouvelle-Calédonie en provenance de la France métropolitaine. Ces transferts de l'Etat sont constitués à 63 % de salaires versés aux ménages et de prestations sociales. Ces transferts contribuent également à l'investissement des collectivités via, notamment, les contrats de développement. Les dépenses de l'Etat s'élèvent en 2006 à 108,3 milliards de F CFP et représentent un peu moins du cinquième du PIB. De plus, l'Etat soutient l'investissement à travers un dispositif de défiscalisation, dont le montant total des opérations agréées dans ce cadre s'est élevé à quelques 5,6 milliards de F CFP en 2006.

---

<sup>1</sup> La loi organique met en œuvre les dispositions de l'article 77 de la Constitution de la République française.

<sup>2</sup> 45 % de la population était âgée de moins de 25 ans, en 2004

<sup>3</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa, soit près des deux tiers de la population totale.

L'essentiel des marchandises consommées en Nouvelle-Calédonie est importé, même si une structure productive locale s'est développée. Celle-ci, essentiellement destinée à la satisfaction du marché intérieur, est protégée par un régime douanier spécifique. L'étroitesse de ce marché rend difficile le développement des activités industrielles caractérisées par des coûts fixes importants.

Il convient de souligner que la place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique. De fait, l'extraction et la transformation métallurgiques ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est encore aujourd'hui un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (choix d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

Le territoire concentre 9 % des réserves mondiales connues de minerai, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation d'envergure internationale. Les trois<sup>1</sup> projets miniers en cours permettront à terme de tripler la production métallurgique de nickel de la Nouvelle-Calédonie (de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes). Ces projets représentent un enjeu économique et social considérable pour le territoire, tant par l'ampleur des investissements engagés au regard du PIB, que par les effets de « rééquilibrage » qui en sont attendus.

---

<sup>1</sup> Programme « 75 000 tonnes » de la SLN, usines de Goro et Koniambo

## Principaux indicateurs

	2004	2005	2006	Var 06/05
population	227 878	232 258	236 528	1,8%
indice des prix à la consommation	120,3	123,4	125,2	1,4%
<b>Entreprises</b>				
nombre d'entreprises de plus de 5 salariés	1 702	1 777	1 863	4,8%
consommation de ciment (tonnes)	115 287	123 117	133 662	8,6%
créations d'entreprises (nb)	3 107	3 526	3 622	2,7%
cessations d'entreprises (nb)	1 827	2 121	2 040	-3,8%
permis construire (nb)	1 731	1 700	1 612	-5,2%
importations de biens d'équipement (M FCFP)	22 437	23 114	30 281	31,0%
<b>Ménages</b>				
salariés (nb)	67 597	69 964	73 737	5,4%
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	618,6	650,9	680,5	4,5%
demandeurs d'emploi en fin de mois moyenne annuelle	9 632	8 725	7 049	-19,2%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	4 725	4 601	4 678	1,7%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	6 950	7 397	7 252	-2,0%
importations de produits alimentaires (M FCFP) (1)	19 024	20 442	21 936	7,3%
importations de biens de consommation courante (M FCFP) (1)	11 462	11 972	12 814	7,0%
<b>Echanges</b>				
nombre de passagers à l'aéroport (arrivée+départ) (1)	385 242	407 746	414 990	1,8%
nombre de touristes	99 515	100 651	100 491	-0,2%
taux d'occupation des hôtels	59,6%	61,3%	61,9%	0,6pt
nombre de croisiéristes	77 115	81 215	118 898	46,4%
exportations de minerai de nickel (M FCFP) (1)	15 793	15 911	19 107	20,1%
exportations métallurgiques de nickel (M FCFP) (1)	74 157	78 221	87 009	11,2%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	2 235	2 372	2 177	-8,2%
total des importations (M FCFP)	156 767	170 692	200 841	17,7%
total des exportations (M FCFP) (1)	98 860	104 047	113 820	9,4%
<b>balance des paiements - soldes des postes (M FCFP) (1)</b>				
compte de transactions courantes	24 655	-6 065	nd	-124,6%
dont biens	-44 592	-56 441	nd	26,6%
dont services	-10 779	-37 517	nd	248,1%
dont revenus	39 668	47 872	nd	20,7%
dont transferts courants	40 358	40 021	nd	-0,8%
compte financier	-18 794	2 801	nd	-114,9%
<b>indicateurs financiers au 31/12 (M FCFP)</b>				
ensemble des concours bancaires (1)	437 641	475 367	526 221	10,7%
Particuliers	205 359	224 602	242 065	7,8%
dont crédits à l'habitat	153 291	170 499	182 403	7,0%
dont crédits de trésorerie	37 993	38 810	41 759	7,6%
Entreprises	173 361	192 800	218 517	13,3%
dont crédits à l'équipement	76 412	83 126	96 085	15,6%
Autres agents	48 463	48 481	56 413	16,4%
Provisions non ventilées	10 458	9 484	9 226	-2,7%
taux de créances douteuses brutes	3,7%	3,3%	2,7%	-0,6pt
ensemble des actifs financiers	343 182	373 309	429 947	15,2%
Particuliers	187 810	209 384	231 066	10,4%
Entreprises	115 759	123 103	150 025	21,9%
Autres agents	39 613	40 822	48 856	19,7%
<b>dépense publique</b>				
dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie	100 387	105 735	108 310	2,4%
dépenses de la Nouvelle-Calédonie (inv.+fonc.)	96 483	112 744	nd	16,9%
dépenses des Provinces (inv.+fonc.)	69 564	75 263	nd	8,2%
dépenses des Communes (inv.+fonc.)	36 719	39 035	nd	6,3%

(1) chiffres révisés

# APERCU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

## § 1. LOCALISATION, CONFIGURATION, GEOLOGIE ET CLIMAT

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. Le Japon est éloigné de 7 500 km, la côte Ouest des Etats-Unis de 10 000 km, la France métropolitaine de 18 000 km et la Polynésie Française de 4 500 km.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 575 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au Sud-Est ;
- l'Archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au Nord-Ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'Est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie atteint 1 386 588 km<sup>2</sup>.

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au Nord à 1.628 mètres au Mont Panié et au Sud à 1.618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'Est, alors que la transition est plus progressive à l'Ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant Est est au vent et la côte Ouest se positionne sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire. Le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélicifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 9 % des réserves mondiales.

Le climat est fondamentalement tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est cependant fortement modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 4,7°C et de 37,3°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (Nord de la côte Est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte Ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique EL NIÑO. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur Est à Sud-Est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le dernier cyclone (Erica) à avoir touché la Nouvelle-Calédonie date de mars 2003.

---

## § 2. VEGETATION ET FAUNE

---

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédogologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvre 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes, et prend différentes formes selon la nature des sols et le climat, forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'Ouest et au Nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du Sud-Est ou du Nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le Sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'Ouest ont été introduits par l'homme.

Le lagon néo-calédonien, qui s'étend sur 8 000 km<sup>2</sup>, est le deuxième ensemble corallien au monde après la grande barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une faune sous-marine particulièrement riche et diversifiée.

---

### § 3. L'HISTOIRE

---

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J.C.. Les preuves de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, datent de 1 300 ans avant J.C.. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J.C.. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 ans avant J.C..

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Ecosse natale, que lui rappelait le Nord-Est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé de manière satisfaisante, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte Ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse qu'en 1788, peu de temps avant sa disparition, et la première touchée aux îles Loyauté n'eut lieu qu'en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondé le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte Ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897 le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. Il est estimé qu'en trente-trois ans, 22 000 personnes furent détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main-d'oeuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V<sup>ème</sup> République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, lui permirent de retrouver une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie, et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil Economique et Social). A partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes.

---

## § 4. CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

---

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et aux Accords de Matignon et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. Les Institutions actuelles comprennent notamment, l'Etat français représenté par le Haut-Commissaire de la République, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire qui est élu par le Congrès et responsable devant lui et les Provinces, au nombre de trois (Sud, Nord et Iles Loyauté), qui sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines).

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées progressivement dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractères régaliens, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel<sup>1</sup> du corps électoral calédonien pour les élections provinciales de 2009 et 2014.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>2</sup>.

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut institue une série de mesures qui vise à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'Etat. Cette association peut se limiter à une simple information. Le Président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre (art. 35).

Par ailleurs, le statut précise que les transferts de compétences sont à initier par le Congrès au cours de ses deuxième et troisième mandatures, soit à compter de 2004 et 2009, par voie de loi du pays à la majorité qualifiée des trois cinquièmes (art. 26). Cependant, aucun transfert n'ayant été demandé dans les six premiers mois du mandat commençant en 2004, ils ne pourront plus désormais être initiés avant la mandature commençant en 2009.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation est organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

---

<sup>1</sup> Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

<sup>2</sup> Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

## Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargées de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
Enseignement et recherche	Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignements primaire privé, santé scolaire. (1) Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	Programme enseignement primaire, formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3)	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3)
	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires
	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Sûreté en matière aérienne. (3)	Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Energie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Météorologie		Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
Météorologie		Météorologie.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
	Contrôle budgétaire des provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique; (3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006

	État	Nouvelle-Calédonie
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales. Réglementation des poids et mesures; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
Emploi et formation professionnelle		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; inspection du travail. Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Action sociale et Santé		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Établissements hospitaliers.
Sport Tourisme et culture		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestions et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de zone économique exclusive. (3) Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie. Régime des terres coutumières et païabres coutumiers, limites des aires coutumières
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique;(3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006



# CHAPITRE I

## L'évolution économique

## Section 1

# Les principaux indicateurs économiques

### § 1. LA POPULATION

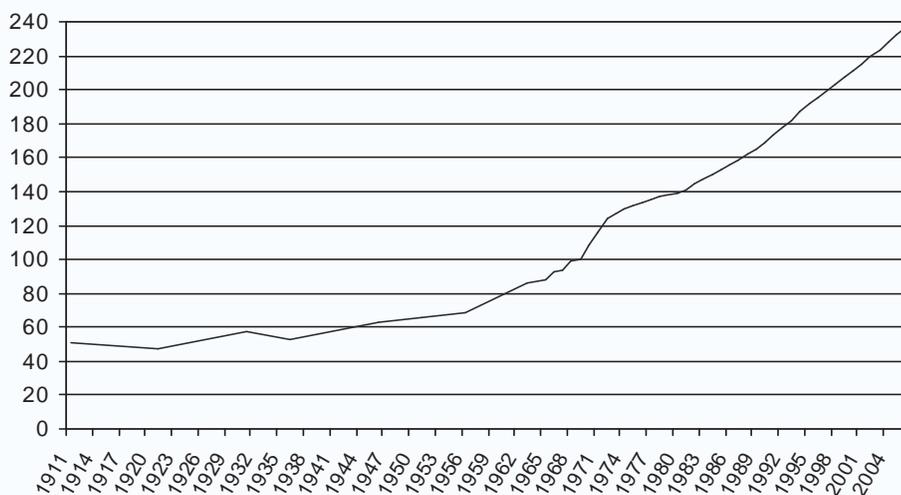
Le dernier recensement général a eu lieu le 31 août 2004 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), avec l'aide de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE).

A cette date, la Nouvelle-Calédonie comptait 230 789 habitants.

#### 1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

##### Evolution de la population de la Nouvelle-Calédonie

En milliers d'habitants



Sources : ISEE, INSEE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la population est estimée provisoirement à 240 390 personnes, soit une progression annuelle de 1,6 %.

### Evolution de la population au 1er janvier

Année	Population	Naissances	Décès	Excédent naturel	Solde migratoire apparent
2000.....	211 200	4 566	1 077	3 489	571
2001.....	215 260	4 326	1 131	3 195	932
2002.....	219 387	4 194	1 121	3 073	1 132
2003.....	223 592	4 102	1 121	2 981	1 305
2004.....	227 878	3 978	1 116	2 862	1 518
2005.....	232 258	4 051	1 142	2 909	5 223
2006.....	236 528				
2007 (1).....	240 390				

Source : ISEE (1) Chiffre provisoire

Les principaux indicateurs comparatifs avec la France métropolitaine sont les suivants :

#### Indicateurs démographiques comparés

	Nouvelle-Calédonie (2005)	France métropolitaine (2005)
Taux de natalité.....	17,2 ‰	12,7 ‰
Indice de fécondité (1).....	2,2	1,9
Age de la première maternité (2).....	26,9 ans	27,4 ans
Taux de mortalité.....	4,9 ‰	8,7 ‰
Taux d'accroissement naturel.....	12,4 ‰	4,1 ‰
Espérance de vie à la naissance .....		
• Hommes.....	71,9 ans	76,8 ans
• Femmes.....	78,6 ans	83,8 ans
Taux de mortalité infantile.....	6,4 ‰	3,6 ‰
Taux d'IVG (3).....	22,3 ‰	14,6 ‰

Sources : INSEE - Observatoire démographique européen- ISEE - DTASS - DREES

(1) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer, (2) Chiffre de 2000 pour la France métropolitaine, (3) Chiffres de 2004.

Le taux de natalité se stabilise (- 0,1 point entre 2004 et 2005) mais demeure supérieur à la France métropolitaine. Ce taux est passé de 21,9 ‰ en 1995 à 17,2 ‰ en 2005. Cette évolution s'explique à la fois par une meilleure information sur les moyens de contraception et par un recul de l'âge de la première maternité (26,9 ans en 2005 contre 25,8 ans en 1995<sup>1</sup>) sous l'action de l'allongement de la scolarité et du développement de l'activité professionnelle des femmes. Toutefois, on observe une baisse du rythme de décroissance de ce taux puisque celui-ci avait diminué de 1,3 point entre 2003 et 2004. Le taux de fécondité supérieur au seuil théorique de remplacement des générations (2,1), en Nouvelle-Calédonie, reste toujours supérieur à celui constaté en Métropole, ce qui s'explique, notamment, par l'âge moyen de la première maternité sur le territoire toujours inférieur à celui de la France métropolitaine. Notons que le taux de mortalité infantile augmente légèrement de 0,1 point entre 2004 et 2005 alors qu'inversement celui de la Métropole diminue de 0,3 point. Ce dernier point est à nuancer puisque, l'année précédente, ce taux avait connu une diminution significative de 0,6 point (- 8,7 %) pour la Nouvelle-Calédonie alors que celui de la France métropolitaine n'avait diminué que de 0,1 point.

<sup>1</sup> Source : ISEE

## 2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### 2.1 Répartition de la population par Province

#### *Evolution de la population des Provinces*

Provinces	Nord	Sud	Iles	Total
Population au 16.04.1996.....	41 413	134 546	20 877	<b>196 836</b>
% du total.....	21,0%	68,4%	10,6%	<b>100,0%</b>
Population au 31.08.2004.....	44 474	164 235	22 080	<b>230 789</b>
% du total.....	19,3%	71,2%	9,6%	<b>100,0%</b>

Source : recensement de la population (INSEE/ISEE)

La densité de la Nouvelle-Calédonie au 31 août 2004 s'élevait à 12,4 habitants/km<sup>2</sup>. Du fait du rôle économique attractif du Grand Nouméa<sup>1</sup>, la Province Sud concentrait plus des deux tiers de la population totale. Lors du dernier recensement de 2004, 146 245 habitants étaient localisés dans le Grand Nouméa (soit 63,37 % de la population calédonienne).

### 2.2 La structure par sexe et par âge

#### *Structure de la population par tranche d'âge*

en %

Tranches d'âge	0 - 14 ans	15 - 59 ans	60 ans et +	Ensemble
Structure au 16.04.1996.....	30,6	61,9	7,5	100,0
Structure au 31.08. 2004.....	28,0	62,6	9,4	100,0

Source : recensement de la population (INSEE/ISEE)

Au dernier recensement de 2004, 44,7 % de la population était âgée de moins de 25 ans. Cependant, la catégorie des moins de 15 ans voit son poids se réduire au profit des 15-59 ans et des plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen augmente et s'établit en 2004 à 30,2 ans (contre 27 ans et 10 mois en 1996).

D'après les chiffres du recensement de 2004, la Nouvelle-Calédonie connaît toujours une légère « sur-masculinisation » (50,5 % de la population est masculine) mais celle-ci a tendance à s'estomper. En effet le ratio s'établissait à 105 hommes pour 100 femmes, aux recensements de 1989 et 1996 alors qu'il était de 102 hommes pour 100 femmes au dernier recensement de 2004. Dans le détail, l'asymétrie est plus prononcée dans le groupe des 50-59 ans, avec 53,5 % d'hommes. En revanche, la proportion de femmes est la plus importante entre 25 et 39 ans (50,8 %). Après 65 ans, les femmes sont également majoritaires du fait d'une espérance de vie plus élevée.

---

<sup>1</sup> Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa.

## **2.3 Origine et répartition de la population**

Sur 100 personnes résidant en Nouvelle-Calédonie, 77 étaient nées localement, 18 en France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna et 5 à l'étranger<sup>1</sup>.

La répartition par communauté et par province montre une grande hétérogénéité. Alors que le Sud est multicommunautaire et à majorité européenne, les Iles Loyauté sont habitées presque exclusivement par des Mélanésiens (97,1 %). Dans la Province Nord, la population est constituée à 77,9 % de Mélanésiens et à 16,9 % d'Européens<sup>2</sup>.

## **2.4 Taille et composition des ménages**

La notion de ménage utilisée est celle de ménage ordinaire, constitué de l'ensemble des occupants habituels, quels que soient les liens qui les unissent, d'une unité d'habitation privée, occupée comme résidence principale, à l'exclusion de toute habitation mobile.

Le recensement de 2004 a répertorié 64 345 ménages en Nouvelle-Calédonie d'une taille moyenne de 3,5 personnes. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités selon les provinces. En effet, c'est dans la Province des Iles que le nombre moyen de personnes par ménage est le plus élevé avec 4,5. En Province Nord, la composition moyenne des ménages est de 4 personnes, alors qu'elle est de 3,3 personnes en Province Sud.

Les ménages constitués de deux personnes, sont au nombre de 13 975, soit 21,7 % des ménages (contre 20,7 % au recensement de 1996). Enfin, notons qu'il existe encore en Nouvelle-Calédonie 1 320 ménages composés de dix personnes et plus, mais que néanmoins ce nombre a fortement diminué entre les deux derniers recensements (- 31,2 %).

---

<sup>1</sup> Chiffres du recensement de 2004.

<sup>2</sup> Chiffres du recensement de 1996.

## § 2. LE CADRE SOCIAL

### 1. LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Il n'existe pas de procédure de décompte de la population active au sens du BIT (Bureau international du travail) en Nouvelle-Calédonie mais elle a été établie au sens du recensement. Ainsi, lors du dernier recensement (août 2004), la population totale de 14 ans et plus était de 169 065 avec 96 406 actifs et 72 650 inactifs. Les actifs étaient répartis en 80 685 actifs occupés et 15 721 chômeurs<sup>1</sup>. Ainsi, le taux de chômage au sens du recensement s'établissait à 16,3 % pour l'ensemble du territoire, 11,4 % pour la Province Sud, 28,4 % pour la Province Nord, et 38,9 % pour la Province des Îles Loyauté.

Au 31 décembre 2006, la population active occupée peut être approchée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent : 73 737 salariés (y compris fonctionnaires), 14 843 travailleurs et retraités indépendants, 646 apprentis, 88 maires et sénateurs coutumiers et de 80 volontaires civils. Soit un total de 89 576 personnes.

#### 1.1 L'évolution de l'emploi salarié

Répartition des salariés par secteur d'activité

nombre de personnes en fin d'année

	2002	2003	2004	2005	2006	var. 06/05	part
<b>Primaire.....</b>	<b>2 165</b>	<b>2 190</b>	<b>2 238</b>	<b>2 148</b>	<b>2 176</b>	<b>1,3%</b>	<b>3%</b>
Agriculture, chasse, sylviculture.....	1 665	1 761	1 726	1 656	1 654	- 0,1%	2%
Pêche, aquaculture.....	500	429	512	492	522	6,1%	1%
<b>Secondaire.....</b>	<b>13 097</b>	<b>13 224</b>	<b>13 837</b>	<b>14 660</b>	<b>15 615</b>	<b>6,5%</b>	<b>21%</b>
Industries extractives.....	1 094	1 085	1 121	1 179	1 151	- 2,4%	2%
Industries manufacturières.....	5 739	6 025	6 138	6 262	6 645	6,1%	9%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	743	753	747	773	765	- 1,0%	1%
Construction.....	5 521	5 361	5 831	6 446	7 054	9,4%	10%
<b>Tertiaire marchand.....</b>	<b>22 409</b>	<b>23 093</b>	<b>24 256</b>	<b>25 272</b>	<b>27 060</b>	<b>7,1%</b>	<b>37%</b>
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques.....	7 712	7 846	8 194	8 483	8 698	2,5%	12%
Hôtels et restaurants.....	2 723	2 681	2 872	3 116	3 575	14,7%	5%
Transports et communications.....	3 191	3 326	3 480	3 724	3 887	4,4%	5%
Activités financières.....	1 589	1 600	1 662	1 601	1 623	1,4%	2%
Immobilier, location et services aux entreprises.....	3 594	4 004	4 345	4 695	5 582	18,9%	8%
Services aux ménages.....	3 600	3 636	3 703	3 653	3 695	1,1%	5%
<b>Tertiaire non marchand.....</b>	<b>25 566</b>	<b>26 174</b>	<b>27 266</b>	<b>27 884</b>	<b>28 886</b>	<b>3,6%</b>	<b>39%</b>
Administration publique.....	20 065	20 446	21 352	21 706	22 491	3,6%	31%
Éducation.....	2 477	2 578	2 566	2 647	2 664	0,6%	4%
Santé et action sociale.....	1 197	1 289	1 403	1 525	1 602	5,0%	2%
Services collectifs, sociaux et personnels.....	1 827	1 861	1 945	2 006	2 129	6,1%	3%
<b>Total.....</b>	<b>63 237</b>	<b>64 681</b>	<b>67 597</b>	<b>69 964</b>	<b>73 737</b>	<b>5,4%</b>	<b>100%</b>

Sources : CAFAT-ISEE

<sup>1</sup> Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi, sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les Provinces. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle des demandeurs d'emploi au sens de l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC) ex APE (délibération n°36/CP du 6/10/06).

Le nombre de salariés entre 2005 et 2006 a progressé de 5,4 % contre 3,5 % entre 2004 et 2005 et 2,3 % entre 2003 et 2002. On assiste ainsi à une accélération de la progression de l'emploi salarié ces dernières années qui s'explique en grande partie par l'augmentation particulièrement soutenue des offres d'emploi liée à l'activité économique.

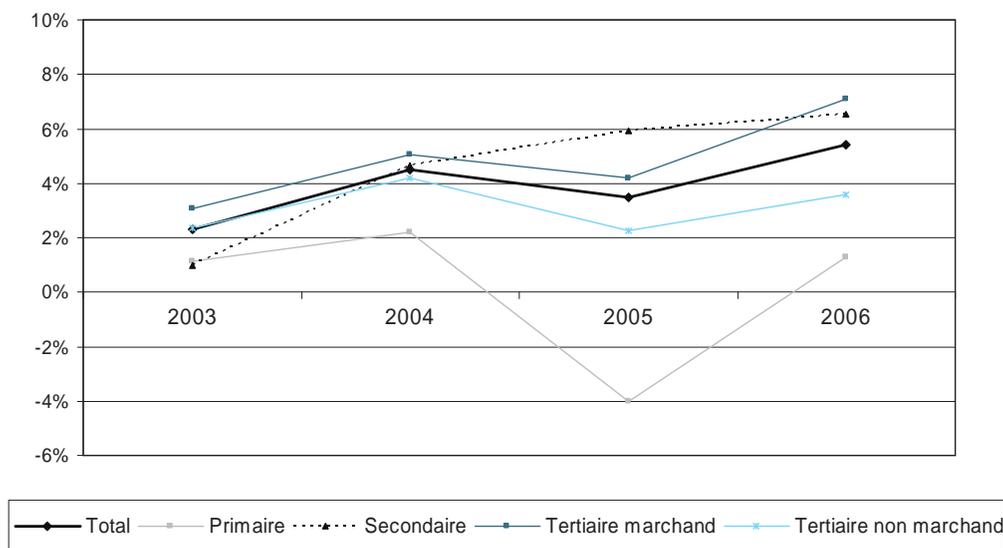
En 2006, le nombre de salariés du secteur secondaire a crû fortement (+ 6,5 %), cette hausse s'expliquant principalement par l'augmentation importante du nombre de salariés dans le secteur de la construction (+ 9,4 %). Ce dernier avec 7 054 salariés en 2006 représente 45,2 % du nombre total de salariés du secteur secondaire.

Le secteur primaire qui, après une baisse de 4,6 % en 2005, repart légèrement à la hausse (+ 1,3 %) en 2006, est le secteur qui progresse le moins vite.

Enfin, les secteurs tertiaires marchand et non marchand connaissent des évolutions similaires depuis plusieurs années et progressent respectivement de 7,1 % et 3,6 % en 2006. Ils influencent significativement l'évolution du nombre total de salariés puisqu'ils représentent à eux deux, 76 % de l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, il convient de relever la forte croissance du nombre de salariés dans le secteur de l'«immobilier, location et services aux entreprises», avec une augmentation de 887 salariés en 2006 (+ 18,9 %). Cette hausse est néanmoins à nuancer du fait de la baisse « inhabituelle » de 4,4 % du nombre de salariés de ce secteur intervenue entre les deux derniers trimestres 2005 et qui correspond à du travail temporaire (- 300 salariés).

**Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité depuis 2003**



Sources : CAFAT-ISEE

## 1.2 Evolution de la demande d'emploi

L'évolution de la demande d'emploi<sup>1</sup> au cours de l'année 2006, pour la Nouvelle-Calédonie et chacune des trois provinces est retracée dans le tableau ci-après :

### *Demands d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle)*

	2002	2003	2004	2005	2006	var. 06/05	part
Province Sud.....	7 498	7 293	6 940	6 454	4 893	-24,2%	69%
Province Nord.....	2 256	2 203	2 131	1 893	1 822	-3,8%	26%
Province Iles.....	757	691	561	378	334	-11,6%	5%
<b>TOTAL.....</b>	<b>10 511</b>	<b>10 187</b>	<b>9 632</b>	<b>8 725</b>	<b>7 049</b>	<b>-19,2%</b>	<b>100%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Le nombre des demandeurs d'emploi a fortement baissé en 2006, et ceci pour la quatrième année consécutive, passant de 8 725 en 2005 à 7 049 en 2006, soit une baisse de 19,2 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le niveau des offres d'emploi soutenu depuis plusieurs années, et particulièrement élevé en 2006 (+ 55,6 %). La Province Sud a connu la plus forte baisse (- 24,2 %), suivie de la Province des Iles (- 11,6 %) et de la Province Nord (- 3,8 %).

### *Offres d'emploi déposées (moyenne mensuelle)*

	2002	2003	2004	2005	2006	var. 06/05
moyenne .....	474	486	431	421	655	55,6%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Les offres d'emploi sont concentrées en Province Sud (92,2 %).

### *Répartition des demandeurs d'emploi par groupe d'âge*

	2002	2003	2004	2005	2006
Moins de 26 ans.....	32%	31%	31%	30%	29%
Plus de 26 ans.....	68%	69%	69%	70%	71%
<b>Total.....</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

<sup>1</sup> Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi. La demande d'emploi de fin de mois correspond aux demandeurs d'emploi qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le chômeur au sens du recensement ou au sens du BIT.

La part des jeunes de moins de 26 ans dans le nombre total de demandeurs d'emploi fin de mois a sensiblement baissé depuis 2002 ; elle est ainsi passé de 32 % en 2002 à 29 % en 2006. Néanmoins ils représentent toujours une part importante de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

*Demande d'emploi par secteur (moyenne en fin de mois)*

en nombre

	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005	Part relative en 2006
Services aux personnes et à la collectivité.....	2 560	2 332	1 832	-21,4%	26,0%
Bâtiment, travaux publics et extraction.....	1 249	1 139	925	-18,8%	13,1%
Services administratifs et commerciaux.....	1 255	1 246	894	-28,3%	12,7%
Transport et logistique.....	686	832	723	-13,1%	10,3%
Industrie hôtelière.....	713	703	574	-18,3%	8,1%
Distribution et vente.....	554	512	421	-17,8%	6,0%
Autres (1).....	2 262	1 961	2 101	7,1%	29,8%
<b>Total .....</b>	<b>9 279</b>	<b>8 725</b>	<b>7 049</b>	<b>-19,2%</b>	<b>100%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

(1) dont agriculture et pêche, industrie, mécanique, électricité et électronique, et socio éducatif

En 2006, les demandes d'emplois concernaient principalement les métiers relatifs au secteur des services rendus aux personnes et à la collectivité (26 %), du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction (13,1 %) des services administratifs et commerciaux (12,7 %).

## 2. L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'assurance chômage comporte deux types de prestations : les allocations de chômage partiel et les allocations de chômage total. Le taux de cotisation patronale, qui était fixé à 1,02 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, a été porté à 1,52 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ; le taux de cotisation salariale (0,34 %) est, quant à lui, resté inchangé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

### 2.1 Le régime d'assurance chômage partiel

Ce type de chômage, géré conjointement par la CAFAT et la Direction du travail, permet aux salariés subissant une perte de revenus imputable soit à la fermeture temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

On distingue deux types d'indemnisation du chômage partiel :

- jusqu'à 4 semaines de réduction d'activité ou de fermeture temporaire de l'entreprise, les allocations correspondantes sont calculées sous forme d'indemnités horaires dont le taux est fixé à 66 % du SMG du secteur d'activité concerné.

- au-delà de 4 semaines de fermeture temporaire de l'entreprise, les salariés dont l'activité est suspendue en totalité peuvent bénéficier des indemnités de chômage total exceptionnel calculées comme les indemnités de chômage total<sup>1</sup> pour une durée maximum de 2 mois.

<sup>1</sup> 75 % du SMG ou 75 % de la moyenne des trois derniers mois de salaire si celui-ci était inférieur au SMG.

**Evolution des dépenses de prestations chômage partiel et du nombre de chômeurs indemnisés à ce titre**

	2002 (1)	2003	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
Dépenses prestations (F CFP).....	28 775 099	9 240 192	1 884 912	11 404 144	37 946 081	ns
Nombre d'entreprises bénéficiaires..	27	12	7	14	25	79%
Nombre d'heures indemnisées.....	75 278	21 887	6 071	25 364	77 472	ns
Nombre de salariés concernés.....	632	171	62	140	650	ns

Source : CAFAT

(1) En 2002, la situation économique défavorable au secteur minier avait généré un accroissement très sensible des indemnités de chômage partiel.

En 2006, le total des prestations versées s'est élevé à 37 946 081 F CFP (contre 11 404 144 F CFP en 2005). Les admissions au chômage partiel ont été essentiellement accordées aux entreprises victimes de conflits sociaux ou leurs entreprises sous-traitantes : les principales étaient le SURF Hôtel (plus de 11 millions de F CFP) et les entreprises liées au chantier métallurgique du sud (Goro Nickel et Sodexo plus de 6 millions de F CFP chacune).

**Les dépenses de prestations chômage partiel selon le mode d'indemnisation en 2006**

	Réduction d'activité (66 % du SMG)	Fermeture temporaire des établissements		Total
		Jusqu'à 4 semaines (66 % du SMG)	Au-delà de 4 semaines (75 % du SMG)	
Dépenses prestations (F CFP).....	1 297 430	24 770 740	11 877 911	37 946 081
Nombre d'entreprises bénéficiaires.....	3	22	6	25 (1)
Nombre d'heure indemnisées.....	3 099	54 104	20 269	77 472
Nombre de salariés concernés.....	38	612	87	650 (1)

Source : CAFAT

(1) 6 établissements et 87 salariés sont passés au cours de l'année 2006 au-delà du seuil des 4 semaines de fermeture donc de la rubrique "Jusqu'à 4 semaines" à la rubrique "Au-delà de 4 semaines". On a donc bien au total, 25 entreprises et 650 salariés concernés, par le chômage partiel.

## 2.2 Le régime d'assurance chômage total

Ce régime, est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG). Pour les salariés qui percevaient une rémunération mensuelle inférieure au SMG, l'allocation chômage sera égale à 75 % de leur salaire moyen (sur les trois derniers mois).

En 2006, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total est en diminution de 18,2 %, soit une baisse quasiment identique à celle du nombre total de demandeurs d'emploi fin de mois (- 19 %). Ainsi, la part des demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total dans le nombre total de demandeurs d'emploi fin de mois reste quasiment identique (+ 0,2 point).

Enfin, il convient de noter la baisse de 42,7 % des chômeurs indemnisés à hauteur de 75 % du salaire moyen au titre du chômage total entre 2005 et 2006.

*Évolution du nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage total selon la base d'indemnisation*

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
<b>Base d'indemnisation</b>						
. 75 % du SMG.....	962	976	889	779	778	-0,1%
. 100 % du SMG.....	13	10	10	5	7	40,0%
. 75 % du salaire moyen .....	850	759	747	595	341	-42,7%
<b>Total.....</b>	<b>1 825</b>	<b>1 745</b>	<b>1 646</b>	<b>1 379</b>	<b>1 126</b>	<b>-18,3%</b>
<i>par rapport aux demandeurs en fin de mois (1).....</i>	<i>17,4%</i>	<i>17,1%</i>	<i>17,1%</i>	<i>15,8%</i>	<i>16,0%</i>	<i>+ 0,2 pt</i>

Source : CAFAT (1) moyenne mensuelle

### 3. LA FORMATION DES CADRES

Issu des Accords Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du Programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998.

L'objectif est de favoriser le rééquilibrage dans l'exercice des responsabilités dans tous les secteurs d'activité, au profit, notamment, de la population d'origine mélanésienne en encourageant l'accès à des formations supérieures.

Les formations dispensées, qui peuvent durer de quelques mois à plusieurs années, s'adressent prioritairement à des gens déjà dans la vie active qui souhaitent accéder à un niveau de compétence supérieur ou différent.

La Mission Formation, service placé auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a été l'animateur de ce programme jusqu'à fin 2005.

Le 14 décembre 2005, un Groupement d'Intérêt Public dénommé « Formation Cadres Avenir » a été créé entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il a pris la suite de la Mission Formation avec une autonomie de gestion.

Le financement du programme est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer (90 %) et par la Nouvelle-Calédonie (10 %). En 2006, ces crédits ont été de l'ordre de 607 millions de F CFP.

Un comité de suivi du programme a pour mission d'examiner annuellement les résultats du programme et d'en arrêter les objectifs prioritaires. Il regroupe l'Etat, les institutions de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les signataires de l'Accord de Nouméa.

Dans sa réunion du 16 novembre 2006, le comité de suivi a confirmé les priorités arrêtées les années précédentes, notamment l'insertion en plus grand nombre des jeunes mélanésiens dans le secteur privé marchand. Il a également souhaité qu'un effort soit fait au profit du secteur social et des professions techniques des administrations provinciales et communales.

Le bilan, au 31 décembre 2006, fait apparaître que sur 992 parcours entamés, 827 ont été achevés avec un taux de réussite de 78 %.

Parmi les stagiaires ayant réussi, plus de 95 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour ; 57 % de ces personnes travaillent dans le secteur public. D'autre part, on observe que 61 % des anciens stagiaires exercent en Province Sud, contre 23 % en Province Nord et 15 % en Province des Iles.

Ils exercent, pour 61 % d'entre eux, des fonctions de cadres et cadres supérieurs, 36 % des professions intermédiaires (techniciens supérieurs) et 3 % sont des entrepreneurs individuels.

Parmi les stagiaires ayant achevé leur parcours en 2006, on compte une trentaine de diplômés à Bac + 5. La promotion 2006, la 18<sup>e</sup> depuis l'origine, a compté 78 nouveaux stagiaires.

Au début de l'année 2007, 165 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine.

## **4. LA PROTECTION SOCIALE**

Le système métropolitain de sécurité sociale ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie, laquelle dispose d'un régime spécifique.

La protection sociale repose en Nouvelle-Calédonie sur l'Aide Médicale Gratuite, la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant en Nouvelle-Calédonie est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) présenté au départ comme la Couverture Sociale Unifiée (CSU) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (qu'ils soient territoriaux, d'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire ou militaires) et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie. Ce régime est administré par la CAFAT.

### **4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)**

L'AMG est gérée par les Directions Provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie pour les salariés ou les non-salariés via un système de cartes payantes d'accès aux soins. Le montant de cette carte semestrielle varie selon les revenus de zéro à 5 000 F CFP, plus 1 000 F CFP par ayant droit selon les revenus des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2006, le nombre de bénéficiaires était de 57 741 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (28 549 dans la Province Sud, 18 454 dans la Province Nord et 10 738 dans la Province des Iles Loyauté) contre 59 050 au 31 décembre 2005, soit une baisse de 2,2 %.

**Dépenses de l'Aide Médicale Gratuite**

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Province Sud.....	4 096	4 160	4 550	4 678	2,8%
Province Nord.....	3 490	3 245	3 152	3 273	3,8%
Province des Iles Loyauté.....	1 494	2 109	1 617	1 540	- 4,8%
<b>Total.....</b>	<b>9 080</b>	<b>9 514</b>	<b>9 319</b>	<b>9 491</b>	<b>1,8%</b>

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

En 2006, les dépenses sont en hausse de 2,8 % en Province Sud pour un nombre de bénéficiaires en baisse de 4,4 %. Par ailleurs, la Province Nord a connu une augmentation de 3,8 % des dépenses d'aide médicale en 2006 et une stagnation du nombre de bénéficiaires (+ 0,1 %). Le budget consacré par la Province des Iles Loyauté à l'AMG a baissé de 4,8 % pour un nombre de bénéficiaires quasi stationnaire (- 0,2 %).

**4.2 La CAFAT**

La CAFAT<sup>1</sup> est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, vieillesse, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles, prestations familiales).

La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles avec le bureau de prévention des accidents du travail et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

**Dépenses de santé**

en millions de F CFP

	2003	2004	2005	2006
Remboursements des prestations au titre du RUAMM.....	27 716	33 084	35 869	38 487
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT (1).....	2 536	- 861	-1 913	nd

Source : CAFAT

(1) (-) Déficit, (+) Excédent.

nd : non disponible

La population couverte par le régime d'assurance maladie maternité<sup>2</sup> (RUAMM) de la CAFAT, est passée à 214 638 assurés et bénéficiaires à fin 2006, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 2006 (209 035 assurés et bénéficiaires), pour une progression de 7,3 % des remboursements des prestations au titre du RUAMM. Toutefois, on observe en 2006 une décélération de 1,1 point par rapport à la croissance de l'année précédente, qui se situait à + 8,42 %, des remboursements des prestations au titre du RUAMM.

<sup>1</sup> Les effectifs permanents de la CAFAT s'élèvent à 443 personnes au 31 décembre 2006.

<sup>2</sup> Les taux de remboursement du RUAMM varient selon les prestations entre 40 % et 100 %.

Ainsi, les effets du plan de maîtrise des dépenses de santé approuvé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en novembre 2005<sup>1</sup> et notamment de la convention médicale au 1<sup>er</sup> septembre 2006 semblent donc commencer à être perceptibles.

Parallèlement aux mesures visant à ralentir la progression des dépenses de santé, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté, le 29 mars 2006, deux mesures visant à accroître les recettes du RUAMM pour en limiter le déficit. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, le plafond des cotisations maladie a été majoré de 10 % passant de 391 500 F CFP à 430 650 F CFP, et la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS) a vu son taux porté de 4 % à 5 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005, les allocations familiales de solidarité<sup>2</sup> sont gérées par la CAFAT dans un cadre spécifique distinct des autres régimes de prestation. En effet, à partir de cette date, les allocations familiales ont été étendues aux enfants issus de familles à faible revenu. Environ 10 000 familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 2,4 millions de F CFP sont concernées. Cette allocation est financée par une contribution additionnelle de solidarité à laquelle sont assujetties les entreprises réalisant plus de 200 millions de F CFP de bénéfices<sup>3</sup>.

## 5. LES RELATIONS DU TRAVAIL

Durant l'année 2006, la Nouvelle-Calédonie a enregistré 56 conflits sociaux contre 54 en 2005, touchant 42 entreprises. Le nombre de journées perdues s'élève à 34 360. L'origine des conflits a porté essentiellement sur les revendications salariales et la défense de l'emploi. Les grévistes étaient au nombre de 1 373 en 2006 contre 1 654 en 2005 soit une diminution de 17 %.

Par ailleurs, il convient de relever que, dans le cadre de l'action préventive conduite par la cellule de négociation des conflits collectifs que le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mise en place à la Direction du travail et de l'emploi en 2005, 31 conflits ont été réglés avant le déclenchement d'une grève, 18 dès le premier jour, et 37 conflits déclarés sur 56 ont été résolus (soit 66 % des conflits sociaux en 2006).

---

<sup>1</sup> JONC n° 7979 (numéro spécial) paru le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

<sup>2</sup> Le Congrès a voté le 11 mars 2005, la loi du pays sur les allocations familiales de solidarité.

<sup>3</sup> Loi du pays n° 2005 du 11 janvier 2005 et Délibération n° 58 du 13 janvier 2005.

## § 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

### 1. LES SALAIRES

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été mis en place par l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985. Il venait remplacer les « Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti » et « Salaire Minimum Agricole Garanti ». Le SMG a été, dès lors, indexé sur l'indice des prix à la consommation sauf au cours de deux périodes<sup>1</sup> au cours desquelles le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'a augmenté par arrêté, grâce à deux lois de pays<sup>2</sup>. Ainsi le SMG est passé successivement à 82 000 F CFP (1<sup>er</sup> janvier 2001), 100 000 F CFP (1<sup>er</sup> juillet 2001), 110 000 F CFP (1<sup>er</sup> janvier 2005), 115 000 F CFP (1<sup>er</sup> janvier 2006) et 120 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) a été instauré par une loi de pays du 15 janvier 2001<sup>3</sup>, dans le but de garantir le « pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole dont les rémunérations sont les plus faibles » et fixé à un montant équivalent au SMG au 31 décembre 2000. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le SMAG équivaut à 85 % du SMG.

#### *Evolution du salaire minimum garanti et du salaire minimum agricole garanti en fin d'année*

<i>en F CFP</i>	2003	2004	2005	2006	2007	<i>Variations 2007 / 2006</i>
<b>Salaire minimum garanti (SMG)</b>						
. Montant horaire.....	611,90	618,59	650,89	680,50	710,06	4,3%
. Montant mensuel.....	103 411	104 542	110 000	115 000	120 000	4,3%
<b>Salaire minimum agricole garanti (SMAG)</b>						
. Montant horaire.....	502,96	508,99	553,26	578,40	603,55	4,3%
. Montant mensuel.....	85 000	86 109	93 500	97 750	102 000	4,3%

Sources : ISEE

Les variations du SMG constituent la référence utilisée, notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité<sup>4</sup> ainsi que celles de la masse salariale servant de base de calcul pour les cotisations à la CAFAT.

En 2006 et 2007, les augmentations du SMG et du SMAG (+ 4,5 % en 2006 et + 4,3 % en 2007) ont été supérieures au taux d'inflation (+ 1,4 % en 2006 et + 2,6 % en 2005).

<sup>1</sup> Une première période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 1<sup>er</sup> juillet 2003 et une seconde allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

<sup>2</sup> Lois du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 et n°2005-1 du 11 janvier 2005.

<sup>3</sup> Loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

<sup>4</sup> Agriculture (SMAG), boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

*Evolution de la masse salariale en fin d'année*

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Masse salariale (1)</b>					
. Montant annuel (milliards de F CFP).....	137,6	168,9	177,2	185,6	199,1

Sources : ISEE - CAFAT - Direction du travail

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT

La masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'est élevée à 199,1 milliards de F CFP en 2006, soit une hausse de 7,3 % par rapport à l'année 2005.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des salaires conventionnels mensuels bruts dans les principaux secteurs de 2002 à 2006.

*Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année*

<i>en F CFP</i>	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006	Variations 2006 / 2005
<b>Commerce</b>						
. Employé (Niveau I - Echelon 1).....	99 450	100 980	103 896	110 000	115 000	4,5%
. Agent de maîtrise I (Niveau III - Echelon 1).....	152 750	155 100	156 510	157 450	160 035	1,6%
<b>Industrie</b>						
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1).....	97 500	100 320	103 896	110 000	115 000	4,5%
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1).....	152 750	155 100	156 510	157 215	159 300	1,3%
<b>Hôtellerie</b>						
. Catégorie I.....	93 606	100 000	103 411	110 000	115 000	4,5%
. Catégorie II.....	102 000	103 500	106 000	113 000	117 500	4,0%
. Catégorie III.....	106 547	108 000	109 100	116 000	120 000	3,4%
. Catégorie IV.....	118 757	119 700	121 000	126 000	130 000	3,2%
<b>Bâtiment</b>						
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1).....	101 385	102 870	103 680	110 000	115 000	4,5%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2).....	105 891	107 442	108 288	112 712	117 150	3,9%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2).....	135 180	137 160	138 240	140 504	142 923	1,7%
<b>Banque</b>						
. Agent.....	148 912	150 107	151 010	151 915	153 812	1,2%
. Gradé.....	235 281	237 169	238 595	240 025	243 023	1,2%
. Cadre.....	390 150	393 281	395 646	398 017	402 988	1,2%

Source : Direction du travail

(1) Chiffres rectifiés

L'année 2006 a vu une augmentation moyenne de 2,9 % des salaires minimums conventionnés. Les revalorisations de ces salaires ont été différenciées selon les secteurs d'activité, elles se sont échelonnées entre + 1,2 % et + 4,5 %.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des rémunérations mensuelles brutes moyennes de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie au cours des cinq années écoulées :

*Rémunérations mensuelles brutes moyennes dans la fonction publique territoriale (1)* en F CFP

	2003	2004	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
Fonctionnaire titulaire (base INA 280).....	301 415	306 926	306 926	312 451	314 638	0,70%
Contractuel (base INA 275).....	297 648	303 089	303 089	308 545	310 705	0,70%
Ouvrier (base OP2 avec 10 ans d'ancienneté).....	206 961	211 128	211 128	214 928	216 432	0,70%

Source : Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

(1) Base mois de décembre (2/3 Nouméa et 1/3 Intérieur), salaires moyens prenant en compte les index de correction 1,73 et 1,94

A l'instar des années précédentes, les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie ont bénéficié, des mêmes mesures de revalorisation des traitements que celles appliquées en Métropole (0,7 %<sup>1</sup> en 2006 contre 1,8 % en 2005). Les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie bénéficient par ailleurs de revalorisations salariales liées à leur progression de carrière (avancement à l'ancienneté). L'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) mesure cette augmentation de la masse salariale ; il est évalué à 1,7 % annuel.

## 2. L'INDICE DES PRIX

### 2.1 La réglementation des prix

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999).

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2006, dans un contexte de regain d'inflation, sensible en début d'année, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a proposé au Congrès une série de mesures pour préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Des mesures concernant la modération des prix d'un certain nombre de produits alimentaires de base ont notamment été prises : une première rétablissant par arrêté<sup>2</sup>, le contrôle des prix de vente et les marges sur certains produits alimentaires (lait, margarine, œuf,

<sup>1</sup> L'augmentation de 0,7 % de 2006 se décompose comme suit : 0,5 % dû à la revalorisation de la valeur du point au 01/07/2006 et 0,2 % qui correspond à l'incidence de la bonification indiciaire de 1 point d'INM (Indice Nouveau Majoré) au 01/11/2006.

<sup>2</sup> Arrêté 2006-3135/GNC du 17 août 2006

yaourts, jus de fruits, eaux minérales) et une autre, inscrite dans une loi du pays<sup>1</sup>, exonérant de droits de douane et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité (farine, huile, beurre, margarine, sucre, eaux minérales, pâtes alimentaires et certains fruits et légumes).

Par ailleurs, le Congrès a adopté sur proposition du Gouvernement, le 6 décembre 2006, une délibération<sup>2</sup> relative au prix des loyers à usage d'habitation et portant création de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) calculé mensuellement par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) et appelé à remplacer l'indice du BT 21 pour la réévaluation des loyers. Cette délibération applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, instaure le gel des loyers pour une durée d'un an.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'inflation le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est également intervenu auprès des banques de la place et a obtenu de leur part une modération des prix de certaines prestations bancaires (frais de tenue de compte, retrait d'espèces sans carte sans chéquier, mise en place d'une autorisation de placement, mise en place ou modifications d'un virement permanent, limitation des frais d'un envoi de chéquier).

Enfin, en 2006, une loi du pays portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers<sup>3</sup> a été votée par le Congrès. La principale mesure a concerné le passage d'une taxation sur la valeur à une taxation sur le volume afin de limiter la hausse des prix à la pompe (cf. 2.2 Les prix, 2. Les hydrocarbures du § 5. L'énergie et l'eau).

La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en France métropolitaine.

## **2.2 L'évolution de l'indice des prix**

En 2006, l'inflation s'est élevée à 1,4 % pour la Nouvelle-Calédonie, 2,4 % pour la Polynésie française et 1,5 % pour la France métropolitaine. En Nouvelle-Calédonie, après s'être stabilisé à la fin du premier trimestre 2006, l'indice des prix a connu un fort ralentissement au deuxième semestre, mettant ainsi fin à la phase d'augmentation débutée au milieu du premier semestre 2005. Le rythme de croissance de l'indice des prix est ainsi revenu à son niveau de 2002 (1,5 %) et a rejoint celui de la France métropolitaine qui reste inchangé par rapport à 2005.

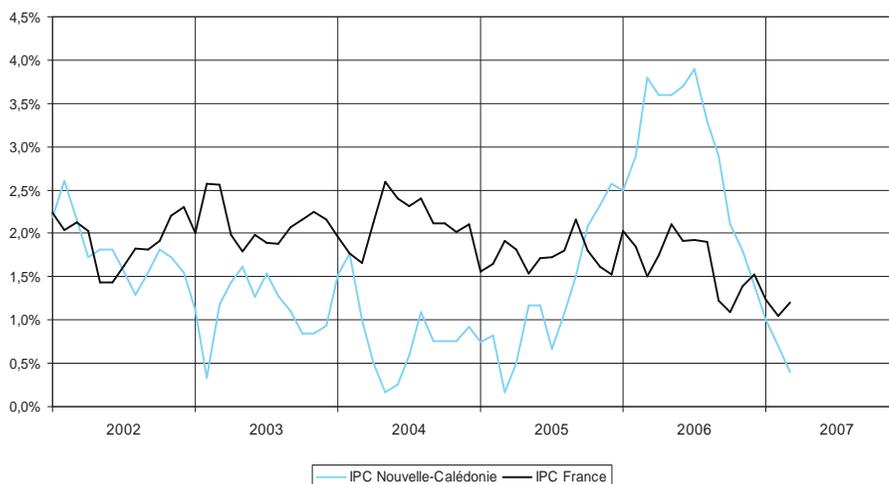
---

<sup>1</sup> Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006

<sup>2</sup> Délibération n° 222.

<sup>3</sup> Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006.

### Evolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel



Sources : ISEE – base 100 – décembre 1992, INSEE

#### Evolution de l'indice des prix à la consommation

(base 100 en décembre 1992)

	Pondération	Indices			Variations		
		décembre 2004	décembre 2005	décembre 2006	2004 / 2003	2005 / 2004	2006 / 2005
<b>Alimentation</b>	<b>2 691</b>	<b>126,7</b>	<b>129,8</b>	<b>130,7</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,7%</b>
dont fruits.....	137	115,3	125,5	114,7	-10,8%	8,8%	- 8,6%
dont légumes.....	234	130,2	131,4	127,3	11,2%	1,0%	- 3,1%
<b>Produits manufacturés (y c. tabac)</b>	<b>3 747</b>	<b>112,1</b>	<b>114,6</b>	<b>116,6</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,7%</b>
dont essence, gazole.....	530	115,7	128,8	133,7	0,0%	11,4%	3,8%
dont électricité.....	330	131,0	130,8	137,6	0,0%	- 0,2%	5,2%
dont gaz.....	50	134,3	141,0	156,1	2,4%	5,0%	10,7%
dont tabacs.....	250	161,9	173,3	185,7	0,0%	7,0%	7,2%
<b>Services</b>	<b>3 561</b>	<b>124,0</b>	<b>127,8</b>	<b>130,0</b>	<b>1,4%</b>	<b>3,1%</b>	<b>1,8%</b>
dont services de transport.....	430	131,0	134,3	135,9	6,0%	2,5%	1,2%
dont services médicaux et dépenses de santé.....	570	133,2	139,3	142,5	2,9%	4,6%	2,3%
dont communications.....	195	107,9	112,9	102,3	- 6,7%	4,6%	- 9,3%
dont restaurants, cafés, hôtels.....	480	117,8	118,1	119,0	0,7%	0,3%	0,7%
dont loyers de résidences principales.....	1 148	111,1	116,2	120,6	0,7%	4,6%	3,8%
dont eau.....	72	225,2	240,2	249,0	1,6%	6,7%	3,7%
<b>Indice général Nouvelle-Calédonie</b>	<b>10 000</b>	<b>120,3</b>	<b>123,4</b>	<b>125,2</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,4%</b>
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 750</b>	<b>119,2</b>	<b>122,1</b>	<b>123,6</b>	<b>0,9%</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,2%</b>
Indice général France		111,3	113,0	114,7	2,1%	1,5%	1,5%
Indice général Polynésie française		101,0	103,3	105,8	0,8%	2,3%	2,4%

Sources : ISEE, INSEE, ISPF

Nota : Les indices sont arrondis. Leurs variations le sont également mais le calcul s'effectue sur les valeurs exactes avant arrondis.

Dans le détail, en 2006, le poste de l'alimentation progresse de 0,7 % en glissement annuel (2,4 % en 2005 et 1,4 % en 2004). Plusieurs des différentes rubriques de ce poste qui avaient subi une hausse en 2005 ont diminué de manière significative au cours de l'année 2006. Ainsi, on retrouve, en particulier, dans les rubriques ayant connu une baisse : les fruits, les légumes, le pain et les céréales et la viande avec respectivement, - 8,6 %, - 3,1 %, - 0,5 %, - 0,6 % (respectivement + 8,8 %, + 1 %, + 5,5 %, + 0,2 % en 2005). Inversement, les prix du poisson qui avaient connu une légère baisse en 2005 (- 0,8 %), ont fortement progressé au cours de l'année 2006 (+ 9,6 %).

Les prix des produits manufacturés quasiment stables de 2002 à 2004, du fait de la stagnation des prix de l'essence et du gazole en Nouvelle-Calédonie sur cette période<sup>1</sup>, connaissent depuis 2005 une hausse. Néanmoins, le rythme de progression de ces prix pour 2006 a connu un ralentissement par rapport à 2005 (+ 1,7 % en 2006 contre + 2,3 en 2005). Cette évolution s'explique, par la diminution du rythme de croissance des prix de l'essence et du gazole qui passent de + 11,4 % en 2005 à + 3,8 % en 2006 et ceci malgré les augmentations de prix pour l'électricité et le gaz avec respectivement + 5,2 % et + 10,7 %. Le prix du tabac continue sa progression commencée en 2005 à un rythme soutenu (+ 7,0 %)<sup>2</sup> et réalise en 2006 une augmentation de 7,2 %.

Les prix des services ont crû de 1,8 % au cours de l'année 2006, mais leur rythme de croissance a diminué par rapport à l'année précédente (+ 3,1 %). Ainsi, les loyers de résidences principales ont connu une hausse de 3,8 % en 2006 (+ 4,6 % en 2005), les prix des services médicaux et dépenses de santé ont augmenté de 2,3 % (+ 4,6 % en 2005) et ceux des transport ont progressé de 1,2 % (+ 2,5 % en 2005) du fait de la baisse du rythme de croissance des prix de l'essence et du gazole. Les prix des communications ont connu une forte baisse de 9,3 % en 2006 qui s'inscrit dans la baisse tendancielle des prix des communications au niveau mondial depuis plusieurs années. Enfin les prix des restaurants, cafés, hôtels n'ont augmenté que de 0,7 % et connaissent une progression modeste depuis cinq ans.

---

<sup>1</sup> Les prix de l'essence et du gazole n'ont pas évolué de juillet 2001 à décembre 2004.

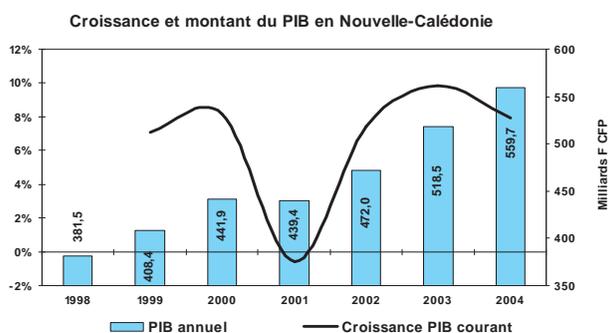
<sup>2</sup> Conséquence de la délibération du Congrès de Nouvelle-Calédonie n° 79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabac.

## § 4. LES COMPTES ECONOMIQUES

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

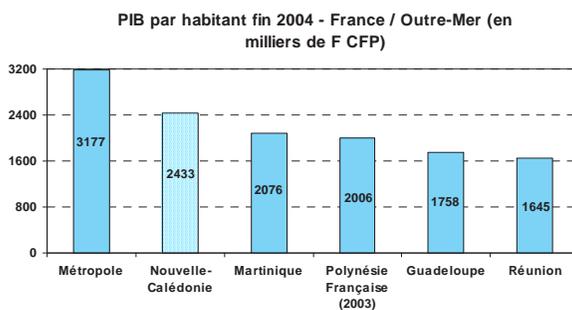
### 1. LE PIB

Les montants du PIB entre 1999 et 2003 sont issus des comptes définitifs tandis que ceux de l'année 2004 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.



Source : ISEE

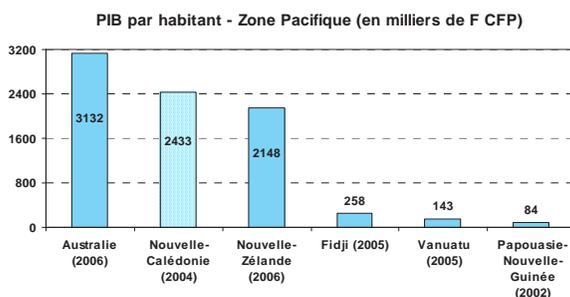
La croissance nominale du PIB a été de 5,6 % en moyenne annuelle sur la période 1998-2004. L'inflation moyenne de 1,4 % par an sur la même période vient toutefois tempérer ce taux. L'année 2001 révèle, par ailleurs, une forte baisse de l'activité et un début de récession de courte durée (d'autant plus que l'inflation s'élève à 2,3 % cette année là) dû au ralentissement du marché mondial, et en particulier, des cours du nickel.



Sources : INSEE, ISPF, ISEE

En 2004, le PIB par habitant estimé en Nouvelle-Calédonie était de 2,4 millions de F CFP en progression de 20,3 % par rapport à 2001. Ce niveau de PIB place cette collectivité

en tête de l'Outre-Mer français mais il reste néanmoins inférieur au PIB par tête de la Métropole.



Sources : Missions économiques de Sydney et Wellington, ISEE

Dans la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se situe à un niveau de PIB par habitant comparable à celui de pays bien plus importants en termes de taille et de volume de l'économie, tels que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI<sup>1</sup> de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant beaucoup plus bas.

Ce bilan est néanmoins à relativiser car la comparaison des PIB par habitant ne respecte pas les parités de pouvoir d'achat. Or le rapport entre revenu et pouvoir d'achat n'est pas le même entre la Nouvelle-Calédonie et les autres pays. En mai 2006, la Nouvelle-Calédonie se classait au 5<sup>e</sup> rang de l'indice Big Mac<sup>2</sup> loin devant la Nouvelle-Zélande (17<sup>e</sup>) ou l'Australie (27<sup>e</sup>).

## 2. L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

### *L'équilibre Emplois Ressources*

en millions de F CFP	2002	Part	2003	Part	2004 (e)	Part
<b>Ressources.....</b>	<b>651 718</b>		<b>732 578</b>		<b>764 893</b>	
PIB.....	471 996	72,4%	518 545	70,8%	559 651	73,2%
Importations (biens et services).....	179 722	27,6%	214 033	29,2%	205 242	26,8%
<b>Emplois.....</b>	<b>651 718</b>		<b>732 578</b>		<b>764 893</b>	
Consommation des ménages.....	316 819	48,6%	332 089	45,3%	346 055	45,2%
Consommation des Administrations.....	134 046	20,6%	141 004	19,2%	143 961	18,8%
FBCF.....	116 663	17,9%	149 647	20,4%	139 707	18,3%
Variation de stocks.....	-1 034	-0,2%	2 954	0,4%	7 437	1,0%
Exportations (biens et services).....	85 224	13,1%	106 884	14,6%	127 733	16,7%

(e) estimations

Source : ISEE

La part des Ressources fournie par le PIB oscille entre deux tiers et trois quart sur la période, le reste provenant des importations.

Côté Emplois, quelques tendances se dégagent sur la période. Entre 2002 et 2004, la part de la consommations des ménages recule (- 3,4 points) tout en demeurant dynamique

<sup>1</sup> Petites Economies Insulaires

<sup>2</sup> Cet indice permet de comparer le coût d'un produit identique dans différents pays.

(+ 9,2 % en valeur sur la même période), comme celle de la consommation des administrations (- 1,8 point), au profit des exportations de biens et services (+ 3,6 points) et de la FBCF (investissement des entreprises) qui progresse de 0,4 point. Le poids des consommations cumulées des différents acteurs de l'économie calédonienne (ménages, administration, entreprises) par rapport à la production locale diminue. Il passe de 120,2 % de la production locale en 2002 à 112,5 % en 2004.

S'agissant de la balance des biens et services, le taux de couverture augmente nettement passant de 47,4 % à 62,2 % sur la période étudiée en relation avec l'appréciation des cours du nickel.

### 3. LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

#### Répartition de la VA par secteur d'activité

en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	Part de la VA en 2002	Part de la VA en 2003
<b>Primaire.....</b>	<b>9 675</b>	<b>10 370</b>	<b>8 922</b>	<b>9 041</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,9%</b>
Agriculture, chasse, sylviculture.....	7 449	7 908	6 972	7 392	1,6%	1,5%
Pêche, aquaculture.....	2 226	2 462	1 951	1 648	0,4%	0,3%
<b>Secondaire.....</b>	<b>106 576</b>	<b>90 681</b>	<b>101 525</b>	<b>121 157</b>	<b>23,3%</b>	<b>25,4%</b>
Industries extractives.....	16 223	9 010	27 106	40 995	6,2%	8,6%
Industries métallurgiques.....	21 759	11 429				
Industries manufacturières.....	13 933	14 474	15 416	16 979	3,5%	3,6%
Industries agroalimentaires.....	8 992	9 414	10 164	10 505	2,3%	2,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	8 424	8 351	8 116	8 332	1,9%	1,7%
Construction.....	37 245	38 002	40 723	44 346	9,3%	9,3%
<b>Tertiaire .....</b>	<b>293 761</b>	<b>306 764</b>	<b>325 265</b>	<b>347 459</b>	<b>74,7%</b>	<b>72,7%</b>
Commerce .....	50 313	54 015	58 335	62 141	13,4%	13,0%
Transports et communications.....	29 818	29 528	31 668	35 270	7,3%	7,4%
Activités financières.....	18 557	20 197	20 239	17 786	4,6%	3,7%
Services aux ménages.....	87 672	90 587	94 137	101 239	21,6%	21,2%
<i>dont Immobilier.....</i>	<i>41 693</i>	<i>41 485</i>	<i>43 064</i>	<i>45 540</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,5%</i>
<i>dont Hôtels et restaurants.....</i>	<i>8 957</i>	<i>9 809</i>	<i>8 992</i>	<i>9 970</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,1%</i>
<i>dont Autres.....</i>	<i>37 022</i>	<i>39 293</i>	<i>42 081</i>	<i>45 730</i>	<i>9,7%</i>	<i>9,6%</i>
Services aux entreprises.....	23 992	25 807	28 702	32 574	6,6%	6,8%
Administration publique.....	83 409	86 630	92 184	98 449	21,2%	20,6%
<b>Total VA.....</b>	<b>410 012</b>	<b>407 815</b>	<b>435 712</b>	<b>477 657</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Impôts, droits, et taxes, SIFIM*.....</b>	<b>31 860</b>	<b>31 568</b>	<b>36 284</b>	<b>40 888</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>PIB.....</b>	<b>441 872</b>	<b>439 383</b>	<b>471 996</b>	<b>518 545</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

\*Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Source : ISEE

La répartition de la valeur ajoutée dans les différents secteurs économiques reste relativement stable. Le secteur tertiaire génère les trois quarts de la richesse de l'île. Le quart restant provient de l'industrie, le secteur primaire ne jouant qu'un rôle marginal. Parmi les postes les plus importants, les services aux ménages ont créé en 2003 presque autant de valeur ajoutée que le secteur secondaire notamment grâce aux services immobiliers (constitués de versements de loyers) qui représentent près de 45 % de la valeur ajoutée créée sur ce poste.

On note, par ailleurs, une augmentation assez significative de la valeur ajoutée dégagée par le secteur secondaire entre 2002 et 2003. Cette reprise provient principalement des industries extractives et métallurgiques dont la part dans la valeur ajoutée globale gagne près de deux points et demi du fait notamment de la hausse significative du cours du nickel entre janvier 2002 et décembre 2003 (il est multiplié par 2,5).

---

## § 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS<sup>1</sup>

---

Le compte de transactions courantes présente en 2005 un solde déficitaire de 6,1 milliards de F CFP, contre un solde excédentaire de 24,7 milliards de F CFP en 2004, du fait de la dégradation des soldes des biens et des services.

La détérioration du solde des échanges de biens de 11,8 milliards de F CFP résulte en partie de la forte augmentation des importations en valeur en 2005 (+ 14 %), principalement imputable au prix de l'énergie.

Le taux de couverture en données douanières FAB / FAB des importations par les exportations recule de 5 points, à 63,8 % en 2005, contre 68,8 % en 2004.

Sur le plan géographique, l'Europe est le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie, réalisant 31 % des échanges de biens (exportations + importations) du territoire dont 26 % avec la France métropolitaine. L'Australie, avec 6 % des échanges, est le deuxième partenaire devant le Japon (5 %). Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 51 %, 10 % et 4 % (cf. tableau infra)<sup>2</sup>.

Le déficit des services se creuse de 26,7 milliards de F CFP pour atteindre 37,5 milliards de F CFP. Cette évolution provient de la dégradation des soldes des autres services aux entreprises et des services de construction, respectivement de 13,2 milliards et de 10,1 milliards de F CFP, en relation avec les projets métallurgiques en cours. En revanche, le solde excédentaire des services des administrations publiques progresse de 1,9 milliard de F CFP.

Le poste revenus, qui est constitué pour une large part des salaires versés par l'extérieur à des résidents calédoniens, principalement des fonctionnaires, dégage un excédent de 47,9 milliards de F CFP en 2005, en progression de 8,2 milliards par rapport à l'année précédente.

Les transferts courants nets, en provenance des administrations publiques métropolitaines pour l'essentiel, demeurent globalement stables, à 40 milliards de F CFP.

Le tableau ci-après présente une ventilation des versements publics reçus par la Nouvelle-Calédonie recensés en balance des paiements par nature en 2004 et 2005. Ces flux s'élèvent en 2005 à 114,7 milliards de F CFP (+ 6 % par rapport à 2004) correspondant à 43 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes de cet exercice.

---

<sup>1</sup> La balance des paiements 2006 de la Nouvelle-Calédonie n'est pas disponible au moment de l'achèvement de ce rapport.

<sup>2</sup> Les données bilatérales vis-à-vis de la France métropolitaine incluent les échanges de marchandises recensés par les Douanes. Vis-à-vis des autres pays, les flux sont issus des états de règlements.

### Les versements publics

en milliards de F CFP

	2004	2005	var. 05/04
Services des administrations publiques.....	9,6	11,6	20%
Rémunération des salariés du secteur public.....	44,0	47,0	7%
Transferts courants - secteur des administrations publiques	54,8	56,1	2%
<b>Total Transferts Publics.....</b>	<b>108,4</b>	<b>114,7</b>	<b>6%</b>

Sources : BDF / IEOM

Le compte financier fait apparaître en 2005 des entrées nettes de capitaux pour un montant de 2,8 milliards de F CFP, contre des sorties nettes de 18,8 milliards en 2004.

Le solde des investissements directs est débiteur de 3,6 milliards de F CFP, alors qu'il était créditeur de 1,6 milliard de F CFP en 2004.

Le solde créditeur de 23,1 milliards de F CFP en 2005 des investissements de portefeuille, après 13 milliards un an auparavant, traduit une augmentation des ventes nettes de titres par les résidents calédoniens.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur de la part de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), des administrations publiques, du système bancaire et des « autres secteurs », se soldent par des sorties de 16,8 milliards de F CFP, contre 33,4 milliards en 2004.

### Principaux postes de la balance des paiements

en milliards de F CFP

	Crédits		Débits		Soldes	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>253,1</b>	<b>268,3</b>	<b>228,5</b>	<b>274,3</b>	<b>24,7</b>	<b>-6,1</b>
Biens .....	97,0	104,6	141,6	161,0	-44,6	-56,4
Services .....	46,8	46,4	57,6	83,9	-10,8	-37,5
Revenus .....	50,8	57,2	11,2	9,3	39,7	47,9
Transferts courants .....	58,5	60,1	18,2	20,1	40,4	40,0
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>
<b>COMPTE FINANCIER</b>	<b>439,8</b>	<b>461,0</b>	<b>458,5</b>	<b>458,2</b>	<b>-18,8</b>	<b>2,8</b>
Investissements directs .....	37,6	93,8	36,0	97,4	1,6	-3,6
Investissements de portefeuille .....	125,7	92,9	112,7	69,8	13,0	23,1
Autres investissements .....	276,4	274,3	309,8	291,1	-33,4	-16,8
<b>ERREURS ET OMISSIONS NETTES .....</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>	<b>6,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-6,4</b>	<b>2,4</b>

Sources : BDF / IEOM

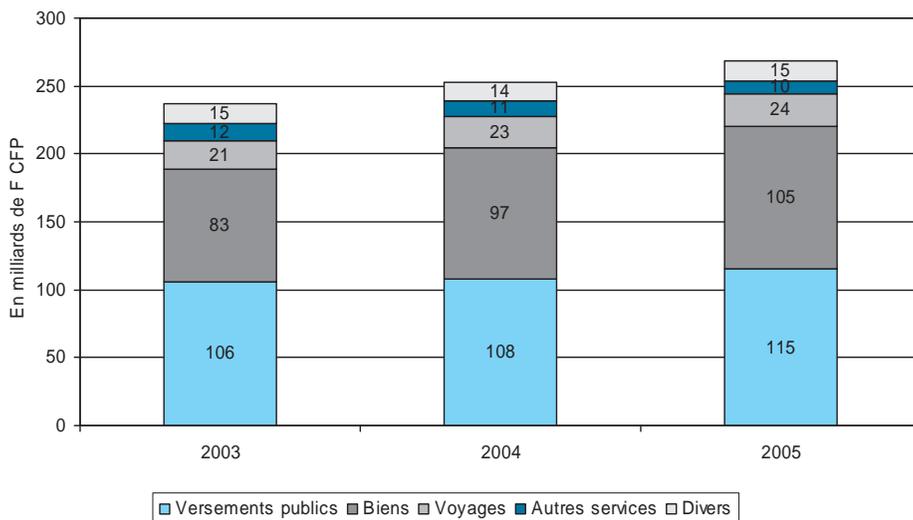
### Répartition géographique des échanges de biens et de transactions courantes

2005 (crédits + débits)	Biens	Transactions courantes
Europe (UE25).....	31%	55%
dont France métropolitaine.....	26%	51%
Australie.....	6%	10%
Japon.....	5%	4%
Nouvelle-Zélande.....	4%	3%
Etats-Unis.....	2%	2%
Autres (répartition non disponible).....	52%	26%
<b>Total.....</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

NB. - Total et France métropolitaine: balance en transactions (notamment, données douanières pour les biens); autres partenaires : balance en règlement.

Sources : BDF / IEOM

### Evolution des flux créditeurs du compte de transactions courantes



Sources : BDF / IEOM



Soudure d'une charpente métallique (photo L. FAKHOURY)



Stockman rentrant son troupeau (photo GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud)



Etal de fruits au marché de Nouméa (photo GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud).



Aménagement du carrefour de St Vincent sur la RT1 (photo Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres)

---

## § 6. LE COMMERCE EXTERIEUR

---

### 1. LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999). Cette dernière décide des impôts, des droits et taxes à l'importation. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne et que les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions, même si certaines règles s'imposent, notamment celles de non-discrimination des produits d'origine européenne ou de la clause de la nation la plus favorisée <sup>1</sup>. Si le principe de base est la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature et l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

#### 1.1 Un classement en trois catégories de marchandises

Chaque année, le Gouvernement arrête un programme d'importations. Les biens importés sont ainsi classés en quatre catégories (tableau ci-après) :

1 les marchandises totalement libres ;

2 les marchandises soumises à des restrictions quantitatives locales (les importations sont soit contingentées, soit suspendues). Le système du contingentement<sup>2</sup> vise à protéger les productions locales. Il se traduit par la fixation de quotas en quantités et/ou en valeur et par l'attribution de licences d'importation. Le Gouvernement établit chaque année un Programme Annuel des Importations qui se traduit par des mesures de Restrictions Quantitatives Locales (RQL) ;

3 les marchandises dont l'importation doit au préalable faire l'objet d'une autorisation administrative d'importation (AAI) pour des raisons de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou de respect de normes réglementaires ou techniques ;

4 Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

---

<sup>1</sup> Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

<sup>2</sup> Les mesures de contingentement se caractérisent par l'ouverture de quotas annuels ou mensuels, selon la nature des marchandises, répartis entre les opérateurs qui en font la demande. Les règles de répartition sont définies par arrêté du gouvernement et prennent en compte le taux d'utilisation du quota attribué l'année précédente. Une réserve de 10 % est constituée pour les nouveaux opérateurs. L'importation de marchandises contingentées est soumise à la production préalable d'une licence d'importation, délivrée par la direction des douanes.

## 1.2 Un ensemble de taxes<sup>1</sup>

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie (environ 38 %).

### Synthèse des principaux droits et taxes à l'importation en 2006

	Taux	Produits concernés et observations
<b>Droit de douane</b>	5 taux fixés par le tarif des douanes 0 %, 5 %, 10 %, 20 %	Perçu sur l'ensemble des marchandises à l'exception de celles originaires des pays membres de l'Union Européenne et des pays et territoires d'Outre-Mer associés, et des Etats ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ayant avec l'UE des échanges préférentiels.
<b>Taxe générale à l'importation (TGI)</b>	8 taux fixés par le code des douanes	
Le taux exempt (EX)	0 %	Biens de première nécessité. Biens destinés à des organismes pariculiers. Matières premières et emballages par nature. Biens d'équipement et de production. Produits de l'art et de la culture.
Le taux "alimentaire" de niveau 1 (A1)	4 %	Biens alimentaire considérées comme sociaux.
Le taux "alimentaire" de niveau 2 (A2)	11 %	Taux normal des biens alimentaires, concerne la majorité des produits.
Le taux "alimentaire" de niveau 3 (A3)	26 %	Produits à fort achat d'impulsion.
Le taux "anti-évasion" (TE)	11 %	Pour faire face à l'évasion des achats de certains produits hors du territoire.
Le taux des produits culturels et sportifs (CS)	11 %	Taux à caractère social sur les produits liés à la culture et au sport.
Le taux normal (TN)	21 %	Biens non-alimentaires courants et biens à double usage.
Le taux majoré (TM)	31 %	Produits dits de "luxe".
<b>Taxe de base à l'importation (TBI)</b>	taux de 5 % fixé par le tarif des douanes	Quelques produits en sont exemptés tel que le lait, le riz, le blé, les vaccins, les livres, certains produits minéraux, les engins agricoles et les bateaux de pêche.
<b>Taxe de consommation intérieure sur les produits importés (TCI)</b>	selon des quotités; fixés par le service des douanes	Frappe les produits habituellement surtaxés (alcools, tabacs).
<b>Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA)</b>	taux de 2 % à 50 %	Champ d'application limité au chapitres douaniers 2 à 12, dans le but de protéger la production agricole locale. Taxe affectée à la Chambre d'Agriculture (30 %) et à l'ERPA (70 %).
<b>Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPPL)</b>	taux de 4 à 60 % fixés par le tarif des douanes et révisé chaque année par le Congrès	Appliqués aux produits concurrents des fabrications locales.
<b>Taxe sur les produits pétroliers (TPP)</b>	46,30 F/L essence ; 6,10 F/L gazole ; 15,00 F/L essence avion	Taxes spécifiques sur les essences auto et avion et le gazole.
<b>Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)</b>	13,70 F/L sur gazole; 27,28 F/L essence avion	
<b>Autres taxes</b>		
Taxe sur le fret aérien (TFA)	8 %	Marchandises importées par voie aérienne. Affectée à l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie.
Taxe de péage (TP)	1 %	Marchandises importés par voie maritime. Affectée pour 80 % au Port Autonome.
Taxe anti-pollution	7 F/kilo	Huiles lubrifiantes. Affectée au Fonds au actions de lutte contre la pollution.
Taxe pour les énergies renouvelable (TER)	60 F CFP/hectolitre d'essence auto	Essence automobile. Affectée au Fonds pour la Maîtrise de l'Energie.
Taxe sur les alcools et le tabacs (TAT)	Taux de 12 à 490 F/litre	Boissons alcooliques. Affectée à l'Agence Sanitaire (67 %) et à la CAFAT (33 %).

Sources : ISEE (TEC), Direction Régionale des Douanes

<sup>1</sup> Il existe un projet d'introduction de la TVA, qui viendrait simplifier le système de taxation actuel.

Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité<sup>1</sup> (cf. 2.1 *La réglementation des prix* dans 1. *L'indice des prix.*), deux lois du pays votées par le Congrès en 2006 ont entraîné des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation<sup>2</sup> et l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers<sup>3</sup>. La première instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines. La deuxième entraîne la création de deux taxes qui remplacent toutes les taxes sur les hydrocarbures (hors TGI). Ainsi, l'arrivée de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) permet la substitution des taxes *ad valorem* par une taxation spécifique, assise sur les quantités importées, et dont le rendement n'évolue pas en fonction des cours du pétrole. Cette nouvelle taxe aboutit à la suppression de la taxe de stabilisation. Cette réforme de la fiscalité des produits pétroliers repose également sur l'intégration de toutes les exonérations de droits et taxes concernant les produits pétroliers permettant de soutenir les secteurs jugés prioritaires pour le développement économique de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, dans le prolongement de cette nouvelle taxe a été créée la Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers (TAPP), permettant de conserver les exonérations partielles de TGI dont bénéficient certains secteurs économiques.

Il convient également de mentionner, la réforme des protections de marché visant à protéger l'industrie locale<sup>4</sup>, et qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007. Elle vient encadrer de manière précise la procédure d'instruction des demandes de protections de marché (taxes à l'importation ou mesures de restrictions quantitatives pour protéger les industries locales). La principale innovation de cette réforme est la création d'un «comité du commerce extérieur» composé de douze membres choisis pour leur représentativité politique et économique. Il examinera, au vu de l'intérêt économique général de la Nouvelle-Calédonie, les mesures de protection de marché demandées par les industriels locaux et aura pour fonction d'assister le gouvernement dans ses décisions. Un dispositif de veille, sera également mis en place afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence dans le temps des mesures de protection accordées.

### 1.3 Les recettes douanières

Après avoir connu des augmentations régulières et soutenues depuis plusieurs années, avec des taux de croissance autour de 8 % depuis 2003 (+ 7,9 % en 2005), les recettes douanières se stabilisent en 2006 (- 0,1 %).

---

<sup>1</sup> Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

<sup>2</sup> Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006.

<sup>3</sup> Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006.

<sup>4</sup> Arrêté n° 2007-889/GNC du 1<sup>er</sup> mars 2007.

**Recettes douanières**

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Droit de douane.....	2 715	3 147	3 496	4 310	4 685	8,7%
Taxe Générale à l'Importation (TGI).....	12 361	13 707	14 903	16 300	14 915	-8,5%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI).....	4 868	5 036	5 189	4 812	2 293	-52,4%
Taxe de Base à l'Importation (TBI).....	4 407	4 810	5 239	5 759	5 901	2,5%
Taxe sur le fret aérien (TFA).....	1 271	1 344	1 467	1 518	1 583	4,3%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP).....	-	-	-	-	2 257	ns
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP).....	-	-	-	-	867	ns
Autres recettes douanières.....	1 759	1 795	1 890	2 035	2 188	7,5%
<b>Total</b>	<b>27 381</b>	<b>29 839</b>	<b>32 185</b>	<b>34 734</b>	<b>34 689</b>	<b>-0,1%</b>

Source : ISEE, Douanes

En 2006, la perception de la TGI s'est élevée à 14,9 milliards de F CFP, contre 16,3 milliards de F CFP l'année précédente soit une diminution de 8,5 % (+ 9,4 % en 2005). On observe également en 2006, une forte baisse de 52,4 % (- 7,3 % en 2005) des recettes de la TCI. Les diminutions importantes des recettes de ces deux taxes s'expliquent, en majeure partie, par la réforme sur la fiscalité sur les produits pétroliers. En effet, la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) et la Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers (TAPP) se substituent à toutes les taxes qui pesaient sur les hydrocarbures. Ainsi, les deux nouvelles taxes sur les produits pétroliers ont plus que compensé la baisse de la TGI (3,1 milliards de F CFP).

## 2. LES IMPORTATIONS

En 2006, les importations progressent en valeur et diminuent légèrement en volume.

**Les importations en valeur**

en millions de F CFP	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Produits alimentaires.....	19 859	20 480	21 804	22 944	24 684	7,6%
Produits minéraux.....	17 033	16 826	19 623	27 989	31 372	12,1%
Produits chimiques.....	10 674	11 435	12 260	13 145	14 030	6,7%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	5 175	5 264	5 930	7 402	8 271	11,7%
Bois et ouvrages en bois.....	1 440	1 671	1 743	1 888	2 115	12,0%
Papier et ouvrages en papier.....	3 590	3 743	3 752	3 850	4 257	10,6%
Textiles.....	4 352	4 462	4 605	4 911	5 650	15,0%
Métaux et ouvrages en métaux.....	8 146	8 750	11 075	12 537	15 590	24,4%
Machines, appareils, matériel électrique.....	23 138	26 760	32 828	34 871	42 868	22,9%
Matériel de transport.....	19 373	46 909	27 577	25 324	32 777	29,4%
Autres produits.....	14 398	17 568	15 569	15 831	19 226	21,4%
<b>Total</b>	<b>127 178</b>	<b>163 868</b>	<b>156 766</b>	<b>170 692</b>	<b>200 841</b>	<b>17,7%</b>

Sources : ISEE, Douanes

En 2006, la valeur des importations progresse de 17,7 %. Tous les postes connaissent une augmentation de leurs importations en valeur. Néanmoins, il convient de noter la forte progression des postes métaux et ouvrages en métaux (+ 24,4 %), machines, appareils, matériel électrique (+ 22,9 %), matériel de transport (+ 29,4 %) et autres produits (+ 21,4 %). Agrégés, ces quatre postes représentent 54,9 % des importations en valeur et expliquent 72,6 % de l'augmentation en 2006. L'augmentation significative des importations de biens d'équipement est à mettre en relation avec la dynamique créée par la construction de l'usine de Goro Nickel. Enfin, le rythme d'évolution des principaux postes comme les produits alimentaires et les produits minéraux reste soutenu avec respectivement + 7,6 % et + 12,1 % sur un an.

### Les importations en volume

en tonnes	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Produits alimentaires.....	128 800	142 700	137 600	138 400	145 800	5,3%
Produits minéraux (dont hydrocarbures)....	926 300	971 600	1 013 200	1 094 300	1 051 900	-3,9%
Produits chimiques.....	27 700	35 100	31 400	33 500	32 700	-2,4%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	14 600	23 000	15 800	19 500	21 400	9,7%
Bois et ouvrages en bois.....	17 000	21 200	20 600	20 800	22 200	6,7%
Papier et ouvrages en papier.....	11 900	15 300	14 600	14 000	15 200	8,6%
Textiles.....	3 900	3 800	3 800	4 000	5 000	25,0%
Métaux et ouvrages en métaux.....	55 700	49 200	63 800	64 000	62 300	-2,7%
Machines, appareils, matériel électrique.....	22 800	20 100	25 700	29 500	35 800	21,4%
Matériel de transport.....	32 500	22 300	25 000	38 500	35 500	-7,8%
Autres produits.....	50 700	69 000	42 900	48 400	61 300	26,7%
<b>Total</b>	<b>1 291 900</b>	<b>1 373 300</b>	<b>1 394 400</b>	<b>1 504 900</b>	<b>1 489 100</b>	<b>-1,0%</b>

Sources : ISEE, Douanes

La baisse des quantités importées s'explique essentiellement par la diminution de 3,9 %, en volume, des produits minéraux importés que sont principalement l'essence automobile et le gazole.

### 3. LES EXPORTATIONS

L'essentiel des exportations, aussi bien en volume (99,4 %) qu'en valeur (93,2 %) est constitué de nickel.

#### Les exportations en valeur

en millions de F CFP	2002	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006	Variations 2006/2005
Nickel .....	56 093	75 437	89 949	94 132	106 116	12,7%
. minerai humide.....	7 385	9 544	15 793	15 911	19 107	20,1%
. mattes et ferronickels.....	48 708	65 893	74 157	78 221	87 009	11,2%
Produits de la mer .....	2 754	2 532	2 897	3 043	2 703	-11,2%
. crevettes.....	2 060	1 771	2 235	2 372	2 177	-8,2%
. thons.....	491	514	374	381	197	-48,2%
Autres produits.....	3 567	4 788	6 014	6 872	5 001	-27,2%
<b>Total</b>	<b>62 414</b>	<b>82 757</b>	<b>98 860</b>	<b>104 047</b>	<b>113 820</b>	<b>9,4%</b>

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés

En 2006, les exportations en valeur croissent plus vite qu'en 2005 (+ 9,4 % en 2006 contre + 5,2 % en 2005). Cette accélération résulte des rythmes de progression des exportations métallurgiques et minières en valeur. Ces évolutions sont dues à la forte progression des cours du nickel au LME en 2006. En effet, le cours moyen du LME pour 2006 (11 USD/lb) a été de 64 % plus élevé qu'en 2005.

### Les exportations en volume

	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006	Variations 2006/2005
Nickel (milliers de tonnes).....	3 238,2	3 570,3	4 010,5	3 582,5	3 588,0	0,2%
. minerai humide.....	3 064,6	3 384,8	3 840,5	3 393,9	3 385,4	-0,2%
. mattes et ferronickels.....	173,6	185,4	170,0	188,6	202,6	7,4%
Produits de la mer (tonnes).....	2 636,0	2 695,0	2 942,0	3 112,0	2 663,0	-14,4%
. crevettes.....	1 410,0	1 275,0	1 509,0	1 709,0	1 786,0	4,5%
. thons.....	1 059,0	1 182,0	1 173,0	1 182,0	626,0	-47,0%
Autres produits (tonnes).....	30,3	42,5	36,9	39,8	17,6	-55,7%
<b>Total (milliers de tonnes)</b>	<b>3 271,2</b>	<b>3 615,4</b>	<b>4 050,3</b>	<b>3 585,6</b>	<b>3 590,7</b>	<b>0,1%</b>

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés

Par ailleurs, dans un contexte de cours élevés et en forte hausse, la quasi-stagnation de l'ensemble du volume des exportations (- 0,1 %) est à attribuer à la stabilité des exportations de minerai en volume (- 0,2 %), liée à la baisse de la production minière (- 4,7 %).

La baisse de la production minière est à imputer en majeure partie aux différents conflits sociaux de 2006, sur les sites miniers et particulièrement celui qui a touché les mines de la Société Le Nickel (SLN) au dernier trimestre 2006.

Les exportations de crevettes en volume, croissent de 4,5 %, mais connaissent une diminution de 8,2 % en valeur ; cette dernière s'expliquant principalement par la tension à la baisse des prix mondiaux dans ce secteur.

Par ailleurs, il convient de relever pour 2006, la forte baisse des exportations de thons, aussi bien en volume qu'en valeur (respectivement - 47 % et - 48,2 %). Cette diminution en volume, s'explique par la baisse de la production locale (- 14,8 %) et par la dépréciation du yen par rapport à l'euro rendant ainsi moins rentable les exportations de thon vers le Japon.

## 4. LA BALANCE COMMERCIALE

L'année 2006 se caractérise par des taux de croissance des importations et des exportations supérieurs à ceux de l'année précédente. Le déficit de la balance commerciale a augmenté pour atteindre - 87 milliards de F CFP et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 61 % en 2005 à 56,7 % en 2006.

### Balance commerciale des biens

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Importations .....	127 178	163 869	156 767	170 692	200 841	17,7%
Exportations .....	62 414	82 757	98 860	104 047	113 820	9,4%
<b>Déficit commercial</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 112</b>	<b>-57 907</b>	<b>-66 645</b>	<b>-87 021</b>	<b>30,6%</b>
Taux de couverture.....	49,1%	50,5%	63,1%	61,0%	56,7%	-4,3 pts

Sources : Douanes, ISEE et Service des mines

## 5. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

### 5.1. Les importations

La Nouvelle-Calédonie possède des relations commerciales particulièrement privilégiées avec la France ainsi que les autres pays faisant partie de l'Union Européenne (UE). En effet, l'Union Européenne est de loin le principal partenaire commercial de la Nouvelle-Calédonie, puisque 47,5 % de ses importations en proviennent et que 38,4 % de ses exportations lui sont destinées.

#### Importations en valeur par pays de provenance

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005 (1)	2006	Variations 2006/2005	Parts de marché en 2006
France métropolitaine.....	50 423	76 211	63 133	55 110	64 137	16,4%	31,9%
Autres pays de l'UE (2).....	16 866	22 054	22 995	25 360	31 320	23,5%	15,6%
Singapour.....	12 697	15 187	17 032	25 548	28 842	12,9%	14,4%
Australie.....	16 386	15 454	14 230	15 663	18 987	21,2%	9,5%
Chine.....	3 431	4 529	5 480	7 946	10 094	27,0%	5,0%
Nouvelle-Zélande.....	6 442	6 923	7 661	9 405	9 513	1,1%	4,7%
Etats-Unis.....	5 532	5 864	4 943	6 082	7 083	16,5%	3,5%
Japon.....	4 155	4 240	4 815	5 942	6 392	7,6%	3,2%
Corée du Sud.....	1 395	1 773	2 313	4 706	5 162	9,7%	2,6%
Thaïlande.....	1 065	1 317	2 175	3 370	4 194	24,4%	2,1%
Philippines.....	110	81	604	131	2 403	ns	1,2%
Malaisie.....	512	449	682	622	857	37,8%	0,4%
Brésil.....	196	522	795	713	853	19,6%	0,4%
Vietnam.....	354	386	684	1 318	618	-53,1%	0,3%
Polynésie française.....	267	173	159	177	218	23,4%	0,1%
Départements d'Outre-Mer.....	19	46	17	27	33	25,7%	0%
Ukraine.....	4	6	20	31	18	-44,3%	0%
Wallis et Futuna.....	15	-	-	0	5	ns	0%
Autres pays.....	7 309	8 654	9 029	8 541	10 114	18,4%	5,0%
<b>Total</b>	<b>127 178</b>	<b>163 869</b>	<b>156 767</b>	<b>170 692</b>	<b>200 841</b>	<b>17,7%</b>	<b>100,0%</b>

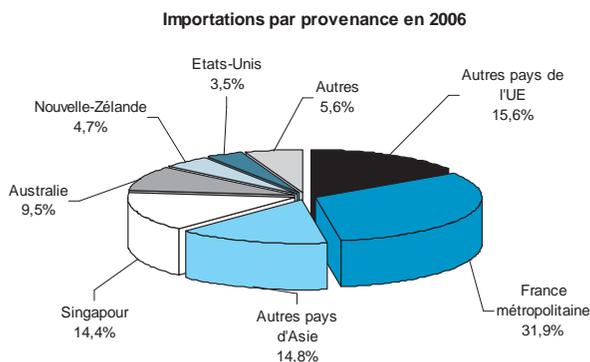
Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés (2) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Le fort accroissement des importations calédoniennes en valeur s'est principalement fait au profit des pays qui exportent traditionnellement le plus vers la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire la France métropolitaine, les autres pays de l'Union Européenne, Singapour, l'Australie et la Chine, avec respectivement + 16,4 %, + 23,5 %, + 12,9 %, + 21,2 %, + 27,0 %. Il convient de noter le retournement de tendance pour la France métropolitaine et les autres pays de l'Union Européenne qui voyaient le montant de leurs ventes à destination de la Nouvelle-Calédonie se réduire de respectivement 12,7 % et 2,8 %, en 2005. Notons également le ralentissement du rythme de progression des importations en valeur en provenance de Singapour (+ 50 % en 2005). Ce ralentissement est directement lié à la baisse (- 3,9 %) en volume des produits minéraux importés, lesquels sont essentiellement constitués d'hydrocarbures liquides<sup>1</sup>, mais également de leur moindre progression en valeur par rapport à 2005.

<sup>1</sup> Cet approvisionnement se fait exclusivement à Singapour depuis 2002.

La ventilation en 2006 des importations selon le pays de provenance, fait toujours apparaître la France métropolitaine comme principal fournisseur loin devant les autres pays en terme de part de marché (31,9 %). Singapour perd sa deuxième place de 2005 au profit des autres pays de l'Union Européenne, mais arrive toutefois toujours devant l'Australie. Enfin, il convient de noter la très forte augmentation des importations en valeur en provenance des Philippines qui est due à la fabrication puis à l'importation de modules pour l'usine de Goro Nickel.



Sources : ISEE, Douanes

## 5.2. Les exportations

### *Exportations par pays ou territoire destinataire*

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005 (1)	2006	Variations 2006/2005	Parts de marché en 2006
France métropolitaine.....	12 792	14 297	15 146	16 652	23 424	40,7%	20,6%
Japon.....	11 839	16 450	21 422	19 563	20 920	6,9%	18,4%
Autres pays de l'UE.....	9 433	12 836	10 127	19 198	20 233	5,4%	17,8%
Taïwan.....	11 410	11 353	12 699	12 724	14 605	14,8%	12,8%
Chine.....	94	1 032	4 505	5 968	12 834	115,1%	11,3%
Australie.....	4 108	5 521	5 896	5 247	7 739	47,5%	6,8%
Corée du Sud.....	3 533	6 353	11 748	14 019	3 056	-78,2%	2,7%
Etats-Unis.....	1 065	1 100	2 639	2 479	2 940	18,6%	2,6%
Wallis-et-Futuna.....	1 186	780	764	833	694	-16,8%	0,6%
Ukraine.....	-	1 220	3 831	2 823	623	-77,9%	0,5%
Départements d'Outre-Mer.....	259	337	554	474	447	-5,7%	0,4%
Polynésie française.....	159	190	172	233	255	9,6%	0,2%
Nouvelle-Zélande.....	62	51	62	71	56	-20,5%	0,0%
Singapour.....	18	24	44	12	17	44,7%	0,0%
Brésil.....	-	-	-	35	0	ns	0,0%
Autres pays.....	6 456	11 213	9 251	3 717	5 978	60,8%	5,3%
<b>Total</b>	<b>62 414</b>	<b>82 757</b>	<b>98 860</b>	<b>104 047</b>	<b>113 820</b>	<b>9,4%</b>	<b>100,0%</b>

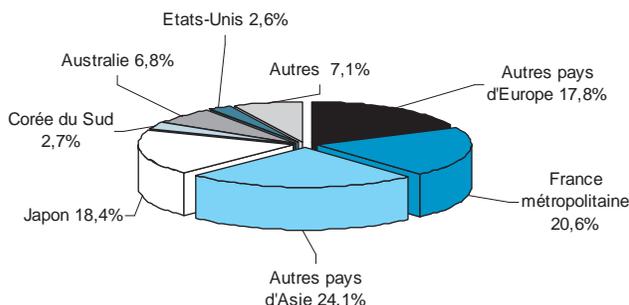
Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés

La hausse des exportations calédoniennes en valeur s'est principalement faite au profit de la France métropolitaine, de la Chine, et de l'Australie en raison notamment de la forte augmentation des cours du nickel. En 2006, a eu lieu la toute première livraison de minerai vers la Chine, réalisée par la SMSP, ce qui explique l'augmentation de 115,1 % des exportations

vers cette destination. Par ailleurs, il convient de signaler que la SMSP n'a pas renouvelé ses accords commerciaux avec l'Ukraine au mois de juin 2006 d'où une baisse de 77,9 % des exportations en valeur vers ce pays. Les ferronickels ont été achetés par 14 pays<sup>1</sup> en 2006, soit un client de plus qu'en 2005. Le Brésil a été remplacé par la Suède et les Iles Marshall.

**Exportations par destination en 2006**



Sources : ISEE, Douanes

### 5.3. La balance par partenaire

**Balance commerciale des biens par partenaire\***

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005 (1)	2006	Variations 2006/2005
Japon.....	7 684	12 210	16 607	13 620	14 528	6,7%
Taiwan.....	10 646	10 607	11 847	11 527	13 428	16,5%
Corée du Sud.....	2 256	4 939	9 434	9 313	-2 106	-122,6%
Philippines.....	-110	-81	-604	1 275	-2 376	-286,4%
Malaisie.....	-511	-449	-682	-622	-857	37,8%
Vietnam.....	-354	-386	-684	-1 303	-604	-53,7%
Chine.....	-3 337	-3 497	-974	-1 979	2 740	-238,5%
Thaïlande.....	-1 065	-1 317	-2 175	-3 367	-4 186	24,3%
Etats-Unis.....	-4 467	-4 764	-2 304	-3 603	-4 143	15,0%
Autres pays de l'UE.....	-7 433	-9 218	-12 868	-6 163	-11 088	79,9%
Nouvelle-Zélande.....	-6 381	-6 862	-7 599	-9 334	-9 456	1,3%
Australie.....	-12 278	-9 933	-8 334	-10 416	-11 248	8,0%
Singapour.....	-12 646	-12 284	-16 988	-25 536	-28 825	12,9%
France métropolitaine.....	-37 631	-61 914	-47 987	-38 458	-40 713	5,9%
Brésil.....	ns	ns	ns	-678	-853	25,8%
Autres pays .....	863	1 837	5 404	-924	-1 263	36,7%
<b>Déficit commercial.....</b>	<b>-64 764</b>	<b>-81 112</b>	<b>-57 907</b>	<b>-66 645</b>	<b>-87 021</b>	<b>30,6%</b>

Sources : ISEE, Douanes

\* (-) = déficit / (+) = excédent

(1) chiffres rectifiés

<sup>1</sup> Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suède, Afrique du Sud, Etats-Unis, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Taiwan, Iles Marshall.

Le déficit avec la France métropolitaine après s'être réduit en 2004 et en 2005, repart à la hausse en 2006 (+ 5,9 %). Par ailleurs, il convient de relever l'augmentation de l'excédent commercial avec le Japon et Taïwan (respectivement + 6,7 % et + 16,5 %) avec lesquels la Nouvelle-Calédonie a une balance commerciale traditionnellement excédentaire. Deuxième en importance, le déficit avec Singapour, dû aux produits pétroliers, s'est accentué en 2006.

## Section 2

### Les secteurs d'activité

#### § 1. L'AGRICULTURE

##### *Principales données sur l'agriculture et l'élevage*

Valeur ajoutée du secteur en 2003.....	7,4 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB en 2003.....	1,4%
Nombre d'entreprises en 2006 (avec entreprises individuelles).....	5 586
Nombre d'employeurs en 2006 (hors EI).....	428
Nombre de salariés (2006).....	1 654
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2006).....	2,2%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006).....	3,1%

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Sources : ISEE, CAFAT, IEOM

L'agriculture ne contribuait que pour 1,4 % à la formation du produit intérieur brut en 2003. Ce secteur conserve cependant une fonction essentielle pour l'emploi et l'aménagement du territoire. La Superficie agricole utilisée (SAU) subit la contrainte d'une géographie souvent peu propice ainsi que d'une urbanisation rapide dans le Sud de sorte qu'elle représente à peine plus de 10 % de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie.

Le secteur bénéficie d'aides de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces afin d'assurer la couverture de la majeure partie des besoins intérieurs et de tirer profit des perspectives à l'exportation qu'offrent certaines filières. Il joue également un rôle dans le rééquilibrage de la répartition des richesses et assure des moyens d'existence aux populations dans leurs régions d'origine.

#### 1. LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT FONCIER ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

##### L'ADRAF

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier<sup>1</sup>.

L'aide de l'ADRAF va de la mise en relation des parties à la proposition d'un contrat de location. En 2004, l'Agence s'est dotée de moyens techniques pour réaliser à la demande des propriétaires coutumiers des interventions de terrain, matérialiser les parcelles louées, et en éditer les plans. En 2005, ce travail est ainsi entré dans sa phase opérationnelle.

<sup>1</sup> L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'Etat pris sur proposition du Congrès.

## 1.1 Les projets de ventes soumis à l'ADRAF

### Projets de vente

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre de projets de ventes (1).....	300	367	339	-7,6%
Superficie (en ha).....	7 300	5 000	6 691	33,8%
Montant (en milliards de F CFP).....	4,9	5,9	8,3	40,7%

(1) Il s'agit de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) soumises à l'ADRAF. Elles concernent uniquement les terres à vocation agricole.

Source : ADRAF

En 2006, le nombre de projets de ventes soumis à l'ADRAF a diminué mais la surface moyenne de chaque projet a augmenté (19,7 ha par projet de vente en 2006 contre 13,6 ha en 2005). Leur montant a également nettement augmenté (+ 40,7 %).

## 1.2 L'activité de l'ADRAF en 2006

### 1) Les attributions foncières

Les raisons d'attribution peuvent être ventilées en trois domaines : le désenclavement des propriétés, les travaux préparant une valorisation agricole et l'appui à la formalisation des projets d'habitat.

#### Les attributions foncières

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Décisions d'attribution (en nombre).....	21	22	42	90,9%
- dont GDPL.....	17	20	37	85,0%
Superficie (en ha).....	870	2 394	1 752	-26,8%
- dont GDPL.....	800	2 349	1 709	-27,2%
Actes d'attribution (en nombre).....	20	20	22	10,0%
Superficie (en ha).....	706	1 767	2 981	68,7%

Source : ADRAF

Sur les 42 décisions d'attribution prises par l'ADRAF, 28 portent sur des terrains de la Province Sud situés dans le secteur de Saint Louis au Mont Dore.

2006 est une année importante en terme d'attribution : 22 actes d'attributions ont été rédigés au profit de 20 GDPL<sup>1</sup> et deux communes. Parmi les 20 GDPL, 12 ont bénéficié de leurs premières attributions foncières.

<sup>1</sup> Groupements de Droit Particulier Local.

## 2) Les acquisitions foncières

### *Les acquisitions foncières*

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Décisions d'acquisition (en nombre).....	17	18	15	-16,7%
Superficie (en ha).....	580	4 000	1 568	-60,8%
Montant (en millions de F CFP).....	147	95	69	-27,8%
Actes d'acquisition (en nombre).....	12	15	11	-26,7%
Superficie (en ha).....	583	450	960	113,3%
Montant (en millions de F CFP).....	123	92	65	-29,8%

Source : ADRAF

En 2006, l'ADRAF a pris 15 décisions d'acquisitions foncières. Il s'agit de l'aboutissement de 13 offres amiables de propriétés privées et de deux demandes de transfert de terrain domanial. Le coût des terrains est en baisse car la plupart des propriétés se situent sur la côte Est, zone où les prix sont peu élevés.

Les 11 actes d'acquisition signés en 2006 sont composés de trois transferts de terrains domaniaux (Hienghène et Thio) et de huit acquisitions de propriétés privées, lesquelles sont majoritairement sur la côte Est de la Province Nord.

## 3) L'évaluation du stock foncier

### *Evolution du stock foncier*

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Stock foncier total (en ha).....	20 835	19 655	17 617	-10,4%
- dont stock en cours d'attribution.....	4 687	4 334	2 816	-35,0%
- dont stock loué.....	1 429	1 429	1 429	0,0%
- dont "stock dur" (1).....	14 719	13 892	13 374	-3,7%

(1) Cette partie du stock foncier de l'Agence est composée des propriétés dont l'attribution n'est pas possible en raison de l'existence de litiges fonciers, ayant le plus souvent trait à un désaccord sur des légitimités coutumières.

Source : ADRAF

En 2006, la baisse de 10,4 % du stock foncier confirme la tendance à la baisse ininterrompue depuis 1999. La ventilation par province reste stable avec les trois quarts du stock foncier en province Nord. Il a fortement diminué sur la côte Nord Ouest, compte tenu de l'aboutissement de procédures d'attribution engagées en 2006.

## 4) Le développement rural

En 2006, l'ADRAF a poursuivi la réalisation de diagnostics de territoires communaux, pour le compte des communes et des Provinces, en partenariat avec le CNASEA et l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre d'OGAF<sup>1</sup>. Ainsi, le diagnostic de la commune de Ouégœa a été finalisé et sera restitué aux partenaires dans le courant du premier semestre 2007. Sur Maré, suite au diagnostic de 2005, l'ADRAF s'est vu confier la phase de préanimation de l'OGAF pour une durée de six mois.

<sup>1</sup> Opérations Groupées d'Aménagement Foncier.

L'action sur l'OGAF de la côte Est a conduit à la mise en place de 130 projets agricoles en 4 ans. En 2006, l'intervention de l'ADRAF sur l'OGAF de Canala a pris de l'ampleur avec une quinzaine de dossiers agréés en commission. Des travaux de défrichage et de terrassement ont été réalisés. Ils permettront le démarrage de huit projets d'installation pour un montant total de 900 000 F CFP.

### 1.3 Perspectives

En 2007, une quinzaine d'attributions devrait aboutir, représentant une surface globale de 1 500 ha. L'installation d'agriculteurs dans le cadre des périmètres locatifs devrait être finalisée sur La Foa notamment. Le diagnostic de la commune de Pouébo devrait être réalisé tandis que les OGAF de Canal, Bélep, Côte Est, Houailou, et Maré continueront d'être suivis.

## 2. LA REGULATION DES MARCHES AGRICOLES

### L'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)

Etablissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, sur l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et sur la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

En 2006, l'augmentation des recettes de fonctionnement de l'ERPA de plus de 17 % provient, en partie, de la très forte hausse des recettes conventionnelles sur la viande importée. Cette évolution est une conséquence de la crise de la filière bovine locale.

#### Les recettes de l'ERPA

Millions de F CFP	2004	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005
Recettes de fonctionnement.....	1 142,7	1 308,2	1 537,2	17,5 %
<i>dont subvention de la Nouvelle-Calédonie.....</i>	575,0	600,0	560,0	-6,7 %
<i>dont TSPA.....</i>	370,7	447,6	420,7	-6,0 %
<i>dont subventions de la Province Sud.....</i>	54,1	66,2	65,7	-0,8 %
<i>dont subventions de la Province Nord.....</i>	60,0	91,5	119,0	30,1 %
<i>dont subventions de la Province des Iles Loyauté.....</i>	2,7	9,8	18,1	84,7 %
Recettes conventionnelles sur la viande importée.....	77,9	88,7	286,6	223,1 %
<i>Recettes liées au reversement du fonds d'intervention crevette-export.....</i>		-	57,3	nd

(1) chiffres rectifiés ; (p) chiffres provisoires

Source : ERPA

## 2.2 Les interventions

### Les interventions de l'ERPA

Millions de F CFP	Dépenses effectives 2004		Dépenses effectives 2005		Dépenses effectives 2006 (p)		Variations 2006/2005
	En montant	En %	En montant	En %	En montant	En %	
Réduction des coûts de production.....	144,12	16,8%	146,59	15,4%	131,24	11,7%	-10,5%
<i>dont aide au transport.....</i>	122,90	14,3%	125,59	13,2%	117,87	10,5%	-6,2%
<i>dont aide au transport à l'exportation.....</i>	14,62	1,7%	12,87	1,4%	6,42	0,6%	-50,1%
Soutien des prix.....	544,44	63,6%	625,18	65,7%	780,78	69,5%	24,9%
<i>dont soutien des prix à l'exportation.....</i>	258,08	30,1%	250,05	26,3%	462,49	41,2%	85,0%
Aide à la commercialisation.....	125,62	14,7%	111,05	11,7%	139,39	12,4%	25,5%
<i>dont aide à la transformation.....</i>	81,23	9,5%	68,78	7,2%	101,39	9,0%	47,4%
Assistance technique.....	19,79	2,3%	38,40	4,0%	37,52	3,3%	-2,3%
<i>dont aide à l'exportation.....</i>	18,56	2,2%	37,69	4,0%	36,66	3,3%	-2,7%
Promotion, publicité et études.....	19,13	2,2%	30,07	3,2%	22,46	2,0%	-25,3%
<b>Total.....</b>	<b>853,09</b>	<b>99,6%</b>	<b>951,28</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 111,39</b>	<b>98,9%</b>	<b>16,8%</b>
Charges de gestion courante.....	3,41	0,4%	0,00	0,0%	12,50	1,1%	ns
<b>Total des interventions.....</b>	<b>856,50</b>	<b>100,0%</b>	<b>951,28</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 123,89</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,1%</b>
<i>dont export.....</i>	<b>291,26</b>	<b>34,0%</b>	<b>300,61</b>	<b>31,6%</b>	<b>505,57</b>	<b>45,0%</b>	<b>68,2%</b>

(p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

Le montant des interventions de l'ERPA représente 1,1 milliard de F CFP pour l'année 2006 contre 951,3 millions de F CFP en 2005 (+ 18,1 %), dont 69,5 % au bénéfice de la section «soutien des prix», et, en particulier, le «soutien des prix à l'exportation» (41,2 % du montant total des interventions). La forte augmentation de ces aides à l'exportation souligne la faible compétitivité des produits agricoles calédoniens sur le marché mondial.

Il convient de souligner que l'ERPA doit faire face dans le cadre de son activité à de nombreux imprévus (sous-production, conditions climatiques défavorables, difficultés économiques de certains secteurs...) qui peuvent conduire à des écarts importants entre les prévisions faites pour une année et les réalisations effectives.

### 3. LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE<sup>1</sup>

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la Production Agricole Finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie, hors données indisponibles, s'élève en 2006 à 5,7 milliards de F CFP (contre 5,5 milliards de F CFP en 2005 à échantillon constant).

<sup>1</sup> Les chiffres 2006 sont provisoires. Les chiffres 2005 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2005.

**La production agricole finale**

en millions de F CFP

	2004 (1)	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005
Fruits et légumes.....	2 906,0	2 778,8	3 213,2	15,6%
Bovins viande.....	1 634,5	1 411,8	1 248,0	-11,6%
Porcins viande.....	823,0	854,4	921,7	7,9%
Céréales.....	213,1	252,1	150,9	-40,1%
Autres petits ruminants*.....	108,0	111,0	109,1	-1,7%
Elevage équin.....	36,0	34,0	36,0	5,9%
Coprah.....	19,7	15,0	8,5	-43,3%
Café.....	29,2	13,8	23,9	72,9%
Vanille.....	15,0	12,2	4,3	-65,1%
Divers .....	4,8	3,2	0,5	-84,9%
<b>Sous Total.....</b>	<b>5 789,3</b>	<b>5 486,3</b>	<b>5 716,0</b>	<b>ns</b>
Horticulture.....	956,0	1 035,5	nd	nd
Aviculture** (2).....	1 323,0	1 377,7	nd	nd
Filière bois (2).....	344,6	339,1	nd	nd
Apiculture (2).....	96,3	55,6	nd	nd
Bovins lait (2).....	67,7	64,4	nd	nd
<b>TOTAL.....</b>	<b>7 620,9</b>	<b>8 358,6</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

Source : DAVAR - OCEF - ERPA - provinces, UPCC

(1) Chiffres rectifiés, (2) Les données lait, aviculture, apiculture et bois ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport ; (p) Chiffres provisoires ; \*viande ovins/caprins et cervidés ; \*\*y compris cuniculiculture et gibier à plumes

La production de fruits et légumes, et la viande bovine représentent la part la plus importante dans la production, avec respectivement 56,5 % et 21,9 % de la PAF. Ces chiffres doivent être relativisés compte tenu des données manquantes.

## 4. LA PRODUCTION D'ORIGINE ANIMALE<sup>1</sup>

### 4.1 La production locale

L'élevage, bovin essentiellement, constitue une activité traditionnelle en Nouvelle-Calédonie. Il est principalement orienté vers la production de viande. La majorité du cheptel bovin se situe dans les plaines de la côte Ouest de la Grande Terre au sein d'importantes « stations » d'élevage.

En Nouvelle-Calédonie, la plus grande partie des abattages contrôlés (80 % des bovins, 100 % des cerfs, 70 % des porcs, mais pas d'ovins et caprins) est effectuée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes.

<sup>1</sup> Les chiffres 2006 sont provisoires. Les chiffres 2005 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2005.

### Principales productions animales locales

en tonnes

Tonnes / F CFP au Kg	2004 (1)		2005 (1)		2006 (p)		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Bovins.....	4 042	404	3 524	401	2 969	420	-15,7%	4,9%
Porcins.....	1 766	466	1 821	469	1 965	469	7,9%	0,0%
Ovins.....	8	580	9	614	7	635	-20,0%	3,4%
Caprins.....	7	420	6	450	3	450	-54,3%	0,0%
Cervidés.....	244	413	246	419	248	417	0,9%	-0,4%
Volailles*.....	884	620	1 006	575	nd	nd	nd	nd
Œufs (en millions, F CFP à la douzaine)...	34	268	34	274	nd	nd	nd	nd
Lait (en equiv. mètres cubes).....	846	80	804	80	nd	nd	nd	nd
Miel.....	107	901	59	947	nd	nd	nd	nd

(1) chiffres rectifiés, (p) chiffres provisoires

\*y compris gibier à plumes

Sources : DAVAR - OCEF - ERPA - Provinces

En 2006, la production totale<sup>1</sup> de viande bovine est provisoirement arrêtée à 2 969 tonnes, soit 16 % de moins qu'en 2005 (3 524 tonnes). L'OCEF subit le plus fort recul avec une baisse de 20 % des volumes abattus en 2006 (2 213 tonnes) tandis que les bouchers de l'intérieur résistent mieux (745 tonnes de viande bovine produite soit seulement 5 % de moins qu'en 2005). La crise de la filière bovine locale se poursuit donc en 2006.

La production de viande porcine permet de compenser, en partie, cette évolution. En effet, en 2006, la production locale a augmenté de 8 % par rapport à 2005. La croissance dans cette filière qui s'accélère après une année déjà favorable en 2005 semble être, dans une certaine mesure, le résultat d'un report de la consommation de viande de veau dû à la pénurie.

## 4.2 Le commerce avec l'extérieur

La Nouvelle-Calédonie n'étant pas autosuffisante dans la plupart des filières animales, elle reste très dépendante des importations.

### Principales viandes importées

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Viande bovine.....	321	647	634	610	1 406	482	121,8%	-21,1%
Viande porcine.....	187	245	232	233	379	265	63,4%	13,8%
Viande ovine.....	485	624	540	621	589	502	9,0%	-19,2%
Volailles.....	7 638	133	7 460	145	6 815	142	-8,6%	-2,3%

Source : DAVAR

Les importations de viande bovine, avec 1 406 tonnes en 2006, ont plus que doublé par rapport à l'année 2005 (elles avaient déjà doublé par rapport à 2004). Cette augmentation permet de compenser une forte baisse de la production locale cumulée à une hausse de la demande (+ 3 % sur les ventes en un an). Elle est, par ailleurs, amplifiée par la compétitivité prix croissante de la viande étrangère. Il en résulte une forte baisse du taux de couverture des besoins en viande bovine qui est passé entre 2004 et 2006 de 94 % à 68 %.

<sup>1</sup> « OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service ».

Les importations de viande porcine, avec 379 tonnes, ont augmenté de près de 64 % par rapport à 2005 malgré la bonne progression de la production locale. Cette hausse provient en partie de la mise en activité d'une nouvelle charcuterie industrielle qui ne s'approvisionne qu'en viande importée. Elle est également le fruit d'un report de la demande puisque les ventes<sup>1</sup> ont augmenté de 18 % sur un an.

**Principaux produits laitiers importés**

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Lait non concentré.....	4 807	99	5 131	539	5 105	520	-0,5%	-3,6%
Lait concentré en poudre.....	1 912	414	1 761	776	2 006	892	13,9%	14,9%
Beurre.....	642	334	692	261	651	238	-5,9%	-8,8%
Fromage.....	1 616	646	1 580	1 177	1 573	1 164	-0,4%	-1,1%

Source : DAVAR

Les quantités importées de produits laitiers restent stables et élevées ce qui souligne le faible taux de couverture de la production locale en 2006 (malgré l'indisponibilité des chiffres sur la production locale).

**Principales exportations animales**

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Cervidés.....	115	461	96	521	73	654	-24,4%	25,6%
Porcs vivants (nombre, prix à l'unité)....	42	42 857	76	42 105	12	40 083	-84,2%	-4,8%

Source : DAVAR

Si l'on excepte les exportations de porcs vivants qui ne semblent être utilisés que de manière coutumière, les exportations de cervidés représentent les seules véritables exportations de viande à un niveau industriel. Depuis 2004, les volumes exportés évoluent à la baisse.

---

<sup>1</sup> Production locale + importations.

## 5. LES FRUITS ET LEGUMES<sup>1</sup>

### 5.1 Production et commercialisation locales

#### 1) La production locale

En 2006, les maraîchers de la Province Sud ont produit 71 % des fruits commercialisés contre 27 % pour ceux de la Province Nord, et 2 % pour ceux des Iles Loyauté. Au niveau des légumes, 86 % de la production commercialisée provient du Sud, et les 14 % restant du Nord.

#### *Les principales productions marchandes fruitières et légumières*

Fruits	2004	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005	Légumes	2004	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005	Tonnes
Bananes dessert.....	844	1 141	1 701	49,1%	Squashes.....	2 862	2 099	2 743	30,7%	
Oranges.....	1 062	1 092	1 293	18,4%	Pommes de terre.....	1 380	1 664	2 266	36,1%	
Pastèques.....	750	480	564	17,5%	Salades.....	1 099	1 051	1 348	28,2%	
Mandarines.....	228	176	397	125,8%	Tomates.....	1 185	1 168	1 087	-6,9%	
Autres.....	175	231	355	53,9%	Choux de chine.....	499	544	761	39,9%	
Ananas.....	399	275	332	20,7%	Choux verts et blancs...	715	466	677	45,4%	
Mangues.....	149	160	249	55,5%	Oignons.....	1 026	636	655	3,0%	
Citrons et limes.....	122	180	222	23,4%	Concombres.....	805	997	646	-35,2%	
Melons.....	270	250	195	-21,9%	Carottes.....	496	612	494	-19,2%	
Letchis.....	161	143	173	21,1%	Bananes poingo.....	281	329	452	37,6%	
Papayes.....	99	122	80	-34,4%	Tubercules tropicaux....	467	443	384	-13,3%	
<b>Total.....</b>	<b>4 258</b>	<b>4 248</b>	<b>5 560</b>	<b>30,9%</b>	<b>Total.....</b>	<b>11 973</b>	<b>11 198</b>	<b>12 593</b>	<b>12,5%</b>	

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

La production agricole a nettement augmenté en 2006 du fait notamment de conditions climatiques favorables (plus de précipitations, ensoleillement constant). Les productions locales de fruits et légumes se sont respectivement élevées à 5 560 et 12 593 tonnes (soit respectivement + 30,9 % et + 12,5 % par rapport à l'année précédente). Cette embellie est, en grande partie, due au retour de la production de squashes à son niveau de 2004 (autour de 2 800 tonnes en 2006) ainsi qu'à la croissance des productions de pomme de terre (+ 36,1 %), de bananes dessert (+ 49,1 %), et d'oranges (+ 18,4 %). A noter, toutefois, le recul des certaines productions importantes telles que celles des tomates (- 6,9 %), des concombres (- 35,2 %) ou des melons (- 1,9 %).

La production marchande identifiée de tubercules tropicaux<sup>2</sup> (384 tonnes en 2006) est bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités de tubercules tropicaux transitent en dehors des circuits observés.

<sup>1</sup> Les chiffres 2006 sont provisoires. Les chiffres 2005 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2005.

<sup>2</sup> Ignames, tarots, patates douces, patates curry, manioc...

## 2) Les ventes sur le marché de gros

### Principaux fruits et légumes vendus sur le marché de gros de Nouméa

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006 (p)		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Oranges.....	524	182	641	241	691	160	7,7%	-33,6%
Pastèques.....	584	90	480	95	564	113	17,5%	18,9%
Bananes.....	467	276	594	181	556	190	-6,4%	5,0%
Mandarines.....	97	206	111	228	191	218	73,1%	-4,3%
Ananas.....	153	233	154	236	131	264	-15,4%	11,9%
Melons.....	131	311	149	313	123	332	-17,6%	6,0%
Mangues.....	77	180	59	210	96	222	61,3%	5,3%
Tomates.....	855	287	864	281	773	331	-10,5%	17,7%
Oignons.....	698	200	645	229	656	203	1,6%	-11,4%
Concombres.....	601	117	632	102	630	125	-0,3%	23,2%
Salades.....	483	335	511	320	493	390	-3,4%	21,9%
Choux verts et blancs.....	555	181	466	200	481	207	3,3%	3,3%
Carottes.....	341	180	450	172	384	191	-14,5%	11,0%
Tubercules tropicaux.....	256	270	237	263	230	279	-2,9%	6,3%
Bananes Poingo.....	121	174	122	134	155	124	26,6%	-7,5%

(p) Données provisoires

Source : DAVAR

D'une manière générale, on considère que les prix baissent lorsque les quantités vendues augmentent, et inversement. Toutefois, cette relation décroissante ne se vérifie ni pour les pastèques ni pour les mangues pour lesquelles les prix augmentent avec les quantités vendues. Cette évolution proviendrait d'une forte augmentation de la demande en 2006.

## 5.2 Le commerce avec l'extérieur

### 1) Les importations

#### Principaux fruits et légumes importés

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005 (1)		2006 (p)		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Poire et coing.....	447	116	491	115	480	135	-2,3%	17,0%
Pomme.....	1 500	120	1 541	121	1 577	122	2,3%	0,4%
Raisin.....	525	199	432	229	380	275	-12,1%	20,2%
<b>Total fruits.....</b>	<b>3 277</b>	<b>168</b>	<b>3 233</b>	<b>177</b>	<b>3 163</b>	<b>186</b>	<b>-2,2%</b>	<b>5,0%</b>
Oignon.....	666	157	798	124	572	183	-28,3%	47,5%
Pomme de terre.....	1 451	380	1 096	357	1 002	399	-8,6%	11,7%
<b>Total légumes.....</b>	<b>4 782</b>	<b>104</b>	<b>4 637</b>	<b>110</b>	<b>4 576</b>	<b>120</b>	<b>-1,3%</b>	<b>8,9%</b>

(p) Données provisoires ; (1) Chiffres rectifiés

Source : DAVAR

La Nouvelle-Calédonie a importé 3 163 tonnes de fruits en 2006 (3 233 tonnes en 2005). Cette baisse (-2,2 %) résulte de l'augmentation de la production locale. Les importations sont essentiellement composées de fruits et de légumes dits « tempérés », non produits localement, ou dont la consommation n'est pas couverte par la production locale, tels que les pommes (1 577 tonnes), les poires (480 tonnes), ou les pommes de terre (1 002 tonnes).

## 2) Les exportations

### *Principaux fruits et légumes exportés*

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006 (p)		Variations 06/05	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Total fruits.....	14	512	25	495	31	466	25,6%	-5,8%
Total légumes.....	2 922	25	2 075	23	2 692	24	29,7%	4,6%
Squash.....	2 915	24	2 063	21	2 678	22	29,8%	8,0%

(p) Données provisoires

Source : DAVAR

Les exportations de fruits sont en légère reprise mais restent assez faibles avec seulement 31 tonnes exportées en 2006 ; elles n'atteignent toujours pas le niveau de 2003 (51 tonnes). La principale exportation est celle de squashes qui représente plus de 99 % des exportations de légumes et 98 % des exportations totales en volume.

La production de squashes<sup>1</sup> est quasi-exclusivement destinée à l'exportation (97,6 %) vers le Japon et la Nouvelle-Zélande.

## 6. LES AUTRES CULTURES<sup>2</sup>

### 1) La production locale

#### *Production locale d'autres cultures*

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006 (p)		Variations 05/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Maïs.....	5 267	40	6 254	40	3 956	38	-36,8%	-4,5%
Coprah.....	273	72	208	72	137	62	-34,1%	-14,0%
Café.....	60	487	25	552	26	984	2,8%	78,3%
Huiles essentielles.....	3	18 478	2	21 533	2	25 511	-0,4%	18,5%

(p) chiffres provisoires

Source : DAVAR

Les principales productions sont en forte chute notamment le maïs dont la production a reculé de 2 300 tonnes en 2006. L'activité dans la filière café ne s'est pratiquement pas améliorée mais des mesures de relance de l'activité ont été prises. En effet, les producteurs calédoniens se recentrent sur le café haut de gamme (ce qui explique la forte augmentation du prix au kg) avec une stratégie de marché de niche tels que les marchés européens et japonais. L'établissement d'une certification « café local » en 2006 permet de distinguer la production calédonienne du café importé.

<sup>1</sup> Petite cucurbitacée.

<sup>2</sup> Les chiffres 2006 sont provisoires. Les chiffres 2005 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2005.

## 2) Le commerce extérieur

La très forte augmentation des importations de blé (+ 10,9 %) semble compenser la baisse de la production céréalière locale en 2006 (avec le maïs notamment). Les importations de café (tout type de café compris) se sont nettement renchériées (+ 22,9 %) malgré une baisse sensible du volume importé.

### *Autres produits végétaux importés*

Tonnes / F CFP au Kg	2004		2005		2006		Variation 05/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Blé.....	25 359	510	28 456	571	31 548	671	10,9%	17,4%
Riz.....	10 283	606	11 004	687	10 008	632	-9,1%	-8,0%
Café.....	417	367	363	496	332	609	-8,6%	22,9%
Vin (m3).....	5 235	324	5 022	362	5 320	361	5,9%	-0,2%

Source : Direction régionales des douanes

---

## § 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

---

### *Principales données sur la pêche et l'aquaculture*

Valeur ajoutée du secteur en 2003.....	1,6 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB en 2003.....	0,3%
Nombre d'entreprises en 2006 (avec entreprises individuelles).....	1 305
Nombre d'employeurs en 2006 (hors EI).....	43
Nombre de salariés en 2006.....	522
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2006).....	0,7%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006).....	0,7%
<i>Pêche professionnelle</i> .....	0,3%
<i>Aquaculture</i> .....	0,4%

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Sources : ISEE, CAFAT, IEOM

### 1. LA PECHE<sup>1</sup>

#### 1.1 L'organisation du secteur

Trois formes de pêche sont pratiquées sur l'archipel calédonien selon les zones géographiques (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire est pratiquée avec des navires de petite taille. Cette pêche est destinée au marché local (poissons), et à l'exportation (trocas, holothuries<sup>2</sup>) ;

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif grâce à des navires polyvalents. Elle exploite les ressources de la pente externe du récif des eaux calédoniennes. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Economique Exclusive<sup>3</sup> (ZEE) qui s'étend sur 1,39 million de km<sup>2</sup> au-delà des eaux territoriales. Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (sashimi).

Depuis octobre 2001, dans le cadre de la politique des pêches calédoniennes, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans la Zone Economique Exclusive doit détenir une licence délivrée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2006, 26 licences de pêche<sup>4</sup> ont été délivrées à des thoniers palangriers calédoniens opérant dans la ZEE (contre 27

---

<sup>1</sup> Chiffres provisoires pour l'année 2006

<sup>2</sup> Encore appelées bèches ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

<sup>3</sup> Elle s'étend à une distance de 188 milles nautiques à partir de la limite des eaux calédoniennes.

<sup>4</sup> La licence de pêche est une sous-catégorie de « l'autorisation de pêche professionnelle » (qui atteste du caractère professionnel de la pêche et autorise à commercialiser les prises). Elle permet de pêcher au large dans la ZEE. Ainsi, parmi les 213 navires autorisés, 26 détiennent la licence de pêche au large dans la ZEE.

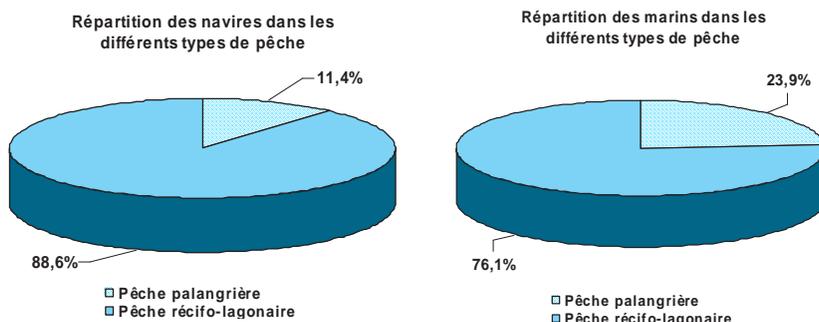
en 2005). Le renouvellement de cette licence est conditionné par la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche, qui permettent à l'Observatoire économique de la pêche hauturière de suivre l'évolution des captures de la flottille et d'appréhender la situation des espèces exploitées.

### Flotte locale et effectifs embarqués

	Nombre de navires autorisés						Nombre de marins embarqués					
	2002	2003	2004 (1)	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005	2002	2003	2004	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005
Province des Iles Loyauté.....	32	13	19	39	25	-35,9%	47	19	48	86	31	-64,0%
Province Nord.....	107	139	104	88	111	26,1%	283	325	262	188	267	42,0%
Province Sud.....	143	121	108	92	93	1,1%	344	321	292	267	246	-7,9%
<b>Total.....</b>	<b>282</b>	<b>273</b>	<b>231</b>	<b>219</b>	<b>229</b>	<b>4,6%</b>	<b>674</b>	<b>665</b>	<b>602</b>	<b>541</b>	<b>544</b>	<b>0,6%</b>

(p) Chiffres provisoires ; (1) Chiffres rectifiés

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes



Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

## 1.2 L'activité en 2006

### a) La pêche

L'essentiel des espèces de poissons pêchés (88,3 %) concerne le thon. La capture de thon blanc, l'espèce la plus pêchée (64,3 % des volumes), diminue au même rythme que la capture globale (- 14,6 %) en 2006. Les volumes de thon jaune pêchés résistent un peu mieux (- 7,6 %). Les captures les plus touchées sont le marlin (- 71,8 %) et le requin Mako (- 46,2 %). Seule la capture du thon obèse connaît une phase de croissance en 2006 (+ 19,7 % en volume).

### *Evolution de la pêche*

en tonnes	2003	2004	2005	2006 (p)	Variations 2006/2005
Thon blanc.....	1 111	1 469	1 590	1 358	-14,6%
Thon jaune.....	754	631	448	414	-7,6%
Marlin.....	122	121	124	35	-71,8%
Thon obèse.....	142	90	76	91	19,7%
Requin Mako.....	38	34	26	14	-46,2%
Espadon.....	22	17	12	10	-16,7%
Divers.....	277	256	197	187	-5,1%
<b>Total.....</b>	<b>2 466</b>	<b>2 618</b>	<b>2 473</b>	<b>2 109</b>	<b>-14,7%</b>

(p) Chiffres provisoires

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

Il convient également de noter que les volumes de la pêche de plaisance et auto-vivrière, qui s'effectue surtout à l'intérieur du lagon, ne sont pas évalués. Il est probable qu'avec près de 19 000 bateaux de plaisance, une partie conséquente des captures échappe aux circuits de commercialisation classiques.

### **b) Les exportations**

#### *Les exportations des produits de la mer*

	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (p)	Variations 2006/2005
Thonidés frais et congelés (tonnes).....	1 271	1 310	1 307	646	-50,6%
valeur (en M FCFP).....	514	374	371	193	-48,0%
Coquilles de trocas (tonnes).....	100	120	153	187	22,2%
valeur (en M FCFP).....	38	46	66	90	36,4%
Bêches de mer (tonnes).....	69	82	51	57	11,8%
valeur (en M FCFP).....	111	171	167	213	27,5%
Poids total (en tonnes).....	1 440	1 512	1 511	890	-41,1%
Valeur totale (en M FCFP).....	663	591	604	496	-17,9%

(p) Chiffres provisoires ; (1) Chiffres rectifiés

Sources : Service de la marine marchande et des pêches maritimes, ISEE

Sur 1 863 tonnes de thons pêchés en 2006, 34,7 % (soit 646 tonnes) ont été exportées principalement vers les Samoa Américaines, le Japon, Fidji et la Métropole contre 55,9 % en 2005. Les exportations de thonidés (frais et congelés) en volume ont fortement chuté entre 2005 et 2006 (- 50,6 %), à un rythme beaucoup plus rapide que la production (- 11,9 %). Les volumes consacrés au marché local et au stockage ont augmenté. Ils sont passés de 807 tonnes à 1 217 tonnes entre 2005 et 2006 (+ 51 %).

Cette baisse significative des exportations de thonidés s'explique non seulement par l'éloignement qui engendre des coûts de fret importants, mais aussi par de nombreuses difficultés conjoncturelles (notamment l'appréciation de l'euro par rapport au yen en 2006). Fin novembre 2006, Aircalin et l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) ont signé une convention valable un an pour relancer les exportations de thon frais vers le marché

japonais en diminuant les coûts d'approche. Ce marché a été fortement pénalisé par la dépréciation du yen par rapport à l'euro et par la hausse du prix des hydrocarbures. Ainsi, Aircalin, a accepté de réduire le prix du transport des produits frais vers le Japon, tandis que l'ERPA s'est engagé à prendre en charge une partie du coût du fret résiduel.

Des négociations sont également en cours entre les différents acteurs calédoniens et japonais afin de maintenir un prix de vente élevé aux exportations de thon calédoniennes et d'éviter les fluctuations engendrées par la vente à la criée.

Les exportations de coquilles de trocas ont augmenté de 22,2 % en volume et de 36,4 % en valeur entre 2005 et 2006 comme les bûches de mer (+ 11,8 % en volume et + 27,5 % en valeur).

## 2. L'AQUACULTURE

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (2,2 milliards de F CFP à l'export en 2006), très loin cependant derrière les exportations minières (106,1 milliards de F CFP en 2006). En 2006, les exportations de crevettes ont représenté 1,9 % du total de la valeur des exportations soit un recul de 0,4 point en un an.

Il convient de noter que l'élevage de la crevette joue un rôle important dans le rééquilibrage économique du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord.

### 2.1 Généralités

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes représentait 0,08 %<sup>1</sup> en 2004. Les principaux producteurs de crevettes sur le marché mondial sont la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Viêtnam, Madagascar et le Brésil. Cependant, Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché du distributeur « Carrefour » en France métropolitaine car leurs produits y sont référencés sous le même label de qualité à des prix inférieurs.

#### La certification de la qualité

La crevette calédonienne se positionne sur le segment des crevettes de qualité supérieure grâce à une stratégie de « niches » commerciales. Ainsi, la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) qui regroupe 13 producteurs représentant 75 % de la production calédonienne détient-elle le label « Critère Qualité Certifiée » depuis 2002 et le label « Filière Qualité Carrefour » depuis 2000.

La certification est contrôlée par la SOPAC mais également par un organisme indépendant.

<sup>1</sup> Source : Groupement des Fermes Aquacoles – Rapport d'activité 2004 : exportations mondiales de crevettes en 2004 : 2 millions de tonnes, chiffres 2005 et 2006 indisponibles.

Pour se distinguer de la concurrence, la crevette de Nouvelle-Calédonie fait valoir son avantage qualitatif et ses conditions de production qui lui ont permis de « limiter » les baisses de prix successives enregistrées sur les marchés internationaux.

## **2.2 L'organisation de la filière « crevette »**

Intégrée verticalement, la filière calédonienne comprend des provendiers<sup>1</sup>, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles est un acteur important de la filière. Il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'IFREMER apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics.

### **Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA)**

Le GFA est une association loi 1901 créée en 1993 au service de la filière crevette. Il développe des services techniques et économiques aux aquaculteurs et aux partenaires de la filière aquacole. Le GFA assume également des tâches de contrôle qualité, d'achats groupés, de soutien à la recherche appliquée, et d'organisation de formation pour le personnel des fermes.

Depuis 2001, le GFA gère le Fonds d'Intervention Crevettes Export (FICE) pour contribuer à la pérennisation de la filière crevette-export. Ce fonds est cogéré par un comité mixte paritaire composé des Pouvoirs publics et des représentants des aquaculteurs. Il statue sur les éventuelles demandes d'aides déposées par les fermes.

En 2003, des aquaculteurs, les écloséries et les institutions ont fondé l'association UPAC-NC (Unité de Promotion et de sélection des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie) afin d'organiser l'importation de « sang neuf » dans le but d'améliorer le patrimoine génétique de la souche calédonienne. En 2004, l'UPAC-NC a conçu une quarantaine respectant les critères de sécurité sanitaire imposés par la DAVAR et a reçu en 2005 en provenance d'Hawaï, une nouvelle souche de crevettes de la même espèce (*Litopenaeus stylirostris*). Celle-ci a été évaluée en 2006. Les résultats se sont révélés prometteurs mais les tests devront être confirmés en 2007.

La filière doit faire face à des risques particuliers potentiellement générateurs de coûts importants : les risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, les risques sanitaires (apparition de pathologies...), les risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmission de problèmes pathologiques ou économiques...).

### **1) Les écloséries**

Quatre écloséries sont en activité en 2006 : les écloséries de Mara (commune de Moindou), de la société Montagnès (commune de Païta), du Nord (commune de Koné) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa.

---

<sup>1</sup> Les provendiers sont les fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes.

**Production de post-larves**

en millions

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dumbéa (1).....	-	5,0	5,0	4,0	4,0	4,0
Écloserie du Nord.....	53,1	44,1	65,9	49,1	nd	nd
Mara.....	48,1	25,2	41,2	70,6	74,4	60,0
Montagnès.....	42,9	33,9	43,3	61,8	54,6	55,0
<b>Total.....</b>	<b>144,1</b>	<b>108,2</b>	<b>155,4</b>	<b>185,5</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>

(1) estimations

Source : GFA

Les travaux de la 5<sup>ème</sup> éclosérie commerciale (Écloserie d'Eori), sur le site de la ferme Nessaquacole à Nessadiou, ont pris un retard important. L'éclosérie n'a pas pu être livrée comme prévu en 2006, et sa mise en exploitation a donc été repoussée à fin 2007.

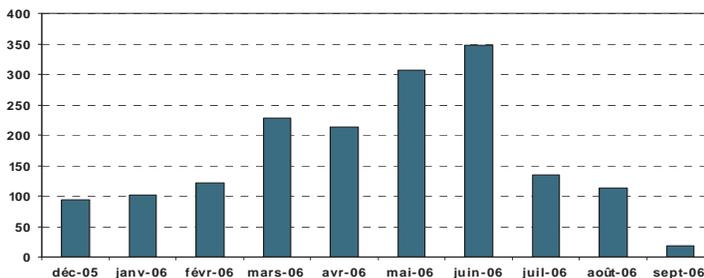
L'éclosérie de la Station d'Aquaculture de Saint-Vincent (Laboratoire de Recherche Aquacole de l'IFREMER) a uniquement une vocation expérimentale. Elle fait partie d'un dispositif de recherche pluridisciplinaire qui participe à l'effort des pouvoirs publics en faveur de cette filière.

## 2) La production des fermes

La surface totale de production en 2006 s'établit à 597 ha (hors Nessaquacole Farm avec 57 ha) en baisse de 10,2 % par rapport à 2005. En 2006, 17 fermes sont en exploitation contre 19 en 2005 car deux fermes ont interrompu leur production : les fermes Aquamer et Aigue Marine.

La première a été affectée par un problème de pollution par des produits toxiques et son activité a été suspendue pour la campagne de 2006. La seconde ferme a été affectée par l'apparition de la pathologie du « syndrome d'été » qui se caractérise par un fort taux de mortalité des crevettes. La présence de la bactérie a été détectée sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie mais seule une souche très virulente est responsable de mortalités importantes qui n'ont affecté, à ce stade, que quelques fermes du sud. Des recherches ont été entreprises pour éviter l'expression de ce vibrio dans les autres fermes.

**Campagne 2005/2006 des fermes du GFA (en tonnes de crevettes)**



Source : SOPAC

La production des fermes est saisonnière, elle est dépendante des conditions climatiques et de la production de post-larves des écloséries des mois précédents. Les pics de production vont se situer entre mars et juin, janvier et février étant des périodes intermédiaires. A partir de fin août jusqu'à fin novembre la production est faible voire quasi-nulle, puis elle repart à partir du mois de décembre. La période de croissance, pour atteindre le poids idéal (28 grammes), dure en moyenne sept mois (elle est plus courte en saison chaude et un peu plus longue en saison froide).

#### *Production de crevettes de mer*

en tonnes	Date de création	Surface (en ha) en 2006	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Aigue Marine.....	2003	0	0	4	51	50	-	-
April.....	2002	21	0	34	50	84	66	-21,7%
Aquam.....	1994	0	158	153	122	102	-	-
Aquamon.....	1983	42	160	146	161	161	137	-14,9%
Aquawa.....	2004	46	0	0	17	213	174	-18,0%
FAMB.....	2003	19	0	0	76	91	87	-4,8%
Ferme aquacole de la Ouengi...	1994	18	77	56	61	57	39	-31,7%
Gwenguy.....	2003	9	0	0	32	30	22	-26,6%
Kapuidea.....	2003	51	0	0	184	218	123	-43,8%
Pointe Monot.....	2003	16	0	0	26	49	61	25,2%
Sodacal.....	1984	133	323	364	432	420	439	4,6%
Sea farm.....	1994	36	98	56	79	69	66	-4,3%
Stylibleue.....	2001	15	49	69	86	78	70	-10,4%
Tournier.....	1998	11	42	30	43	43	36	-14,7%
Webuihoone.....	1994	55	285	222	244	215	265	23,3%
<b>Sous-Total.....</b>		<b>472</b>	<b>1 192</b>	<b>1 134</b>	<b>1 664</b>	<b>1 880</b>	<b>1 585</b>	<b>-15,7%</b>
Blue Lagoon Farm*.....	1997	76	468	367	361	361	361	ns
Pénéides de Ouano*.....	1995	30	125	162	154	166	166	ns
Les Bassins de Dumbéa*.....	1989	19	30	40	30	30	30	ns
<b>Sous-Total.....</b>		<b>597</b>	<b>1 815</b>	<b>1 703</b>	<b>2 209</b>	<b>2 437</b>	<b>2 143</b>	<b>-12,1%</b>
Nessaquacole.....	2005	57	-	-	-	-	242	nd
<b>Total.....</b>		<b>654</b>	<b>1815</b>	<b>1703</b>	<b>2209</b>	<b>2437</b>	<b>2384</b>	<b>-2,2%</b>

nd: non déterminé, ns: non significatif

Sources : Groupement des Fermes Aquacoles, ISEE

\*données estimées pour ces trois fermes

La production a reculé de 15,7 % entre 2005 et 2006. La quasi-totalité des fermes a vu sa production reculer. La chute de la production est directement liée à la baisse de la survie moyenne des élevages et à l'arrêt de deux fermes. Néanmoins, l'évolution des surfaces et de la production doit tenir compte des nouvelles exploitations (Nessaquacole). Dans ce cas, la production n'a réellement reculé que de 2,2 %.

### 3) Le conditionnement et la commercialisation

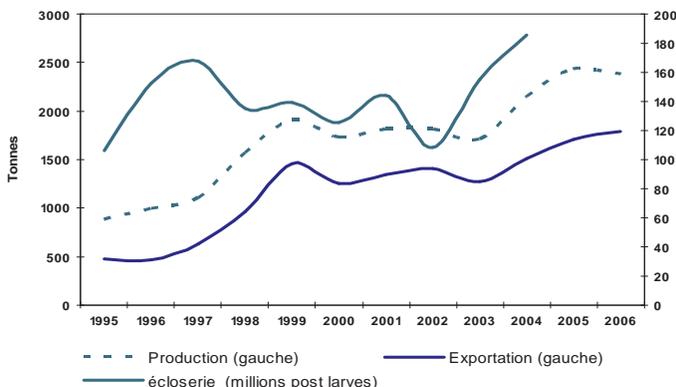
L'essentiel de la production de crevettes des fermes (entre 70 % et 75 % de la production) est destiné à l'exportation par l'intermédiaire de deux opérateurs en charge du conditionnement et de la commercialisation. Le marché local est approvisionné essentiellement par les opérateurs, et subsidiairement par les fermes.

Jusqu'en 2004, la filière « crevette » en Nouvelle-Calédonie ne disposait que d'un seul atelier de conditionnement et de commercialisation de crevettes : l'atelier de Nouville de la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC), constitué en Société Anonyme. En décembre 2004, un second atelier financé par des capitaux privés (groupe Blue Lagoon Farm – Braun Ortéga) a été inauguré à La Foa. Puis en juin 2005, un troisième atelier (STANC)

appartenant à la SOPAC a été inauguré à Koné. Ces deux nouveaux ateliers ont bénéficié du double dispositif d'incitation fiscale.

Dans le contexte de surcapacité des moyens de transformation et afin de rationaliser ses moyens, la SOPAC a été recapitalisée, la grille tarifaire revue à la baisse pour la campagne de production 2006 (- 20 %), et l'outil industriel réorganisé. L'unité de conditionnement de Nouville a été fermée au premier trimestre 2006.

La baisse des tarifs a entraîné des pertes de revenus pour les producteurs qui ont vu leur chiffre d'affaires et leur marge se dégrader alors que les coûts de production ont eu tendance à augmenter.



Source : GFA, ISEE

### a)- la commercialisation sur le marché international

En 2006, le volume des exportations de crevettes a représenté 75 % de la production.

Les principaux marchés importateurs de crevettes calédoniennes en 2006 sont la France métropolitaine (33,8 % contre 55,8 % en 2005), suivie du Japon et des Etats-Unis (28 % chacun). Les exportations de crevettes à destination des Etats-Unis ont très fortement augmenté depuis 2004 où elles ne représentaient que 3 % du total. Au contraire, la part de l'Australie a nettement reculé (de 13 % en 2004 à 3,7 % en 2006).

#### Exportations de crevettes 2006

	Tonnage exporté						Variations 2005/2006	Prix moyen de vente (en FCFP par Kilo)					
	2002	2003	2004	2005	2006			2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2005/2006
France.....	603	588	733	953	603	-36,7%	1 358	1 289	1 490	1 284	971	-24,4%	
Japon.....	420	461	503	476	560	17,7%	1 676	1 608	1 692	1 693	1 634	-3,5%	
Australie.....	170	142	190	105	66	-44,7%	1 229	1 048	904	925	846	-8,6%	
Divers (Etats-Unis)....	217	84	82	174	557	112,2%	1 513	1 469	1 457	1 403	1 114	-20,6%	
<b>Total.....</b>	<b>1 410</b>	<b>1 275</b>	<b>1 508</b>	<b>1 708</b>	<b>1 786</b>	<b>4,6%</b>	<b>Moyenne générale</b>	<b>1 461</b>	<b>1 389</b>	<b>1 482</b>	<b>1 388</b>	<b>1 219</b>	<b>-12,2%</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE

L'accroissement des volumes exportés a ralenti en 2006 (4,6 % contre + 13,3 % en 2005). En 2006, la SOPAC a commercialisé normalement sur ses marchés cibles et a déstocké environ 200 tonnes.

Par ailleurs, les progrès qualitatifs des principaux concurrents continuent d'exercer une pression à la baisse sur les prix de la crevette de Nouvelle-Calédonie dont le prix du kilogramme a chuté de 12,2 % en 2006 (- 6,4 % en 2005). Entre 2004 et 2006, ce prix a baissé de près de 35 % en France sur le marché du distributeur -Carrefour- mais de seulement 3,5 % au Japon. Ainsi, le marché japonais illustre la stratégie de marché de niche de la filière car il semble résister à la chute des prix en euros alors même que le yen s'est fortement déprécié par rapport à l'euro (- 20 % en 2 ans).

### **b)- la commercialisation sur le marché local**

Le marché local est estimé à environ 600 tonnes en 2006, soit près du quart de la production de crevettes. Le marché est alimenté par les ateliers de conditionnement soit directement soit par l'intermédiaire de distributeurs. En 2006, certaines fermes ont également vendu une partie de leur production sur le marché local. La SOPAC commercialise localement environ 15 % des crevettes conditionnées dans ses ateliers.

L'apparition d'un nouvel atelier ainsi que la baisse des prix d'achat aux fermes, elle-même liée à la baisse des prix sur les marchés internationaux, se sont traduites par une forte désorganisation du marché local plus rémunérateur, et ont conduit à une diminution sensible des prix (- 19 % entre 2004 et 2006).

## **2.3 Un secteur soutenu par les Pouvoirs publics**

Le financement des créations de fermes aquacoles est encouragé par le dispositif d'incitation fiscale, avec le cumul de la Loi Girardin<sup>1</sup> et de la Loi Frogier<sup>2</sup>. Le secteur de l'aquaculture calédonienne s'est significativement développé et s'est trouvé conditionné par cette aide. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix, de la complexité d'aménagements des sites potentiels et de la prise en considération de problèmes environnementaux et de stratégie commerciale. Depuis 2004, aucun dossier n'a été agréé.

Les aides de la Province Nord à des projets aquacoles s'élèvent à plus de 110 millions de F CFP en 2006, juste derrière les aides au secteur rural (cf. le chapitre sur « Les aides provinciales »).

Par ailleurs, les producteurs, soutenus depuis plusieurs années par l'ERPA (Etablissement public de Régulation des Prix Agricoles) ont bénéficié d'une aide à l'exportation en 2006, afin de maintenir la compétitivité de la crevette calédonienne, malgré la fragilisation de la structure productive et la concurrence mondiale. Une aide au fonctionnement pour l'observatoire économique aquacole est également votée chaque année. L'aide au transport

---

<sup>1</sup> Cf. Section 4 § 2 point 3 « Le dispositif de défiscalisation ».

<sup>2</sup> Loi Frogier, loi du Pays n° 2002-019 du 29 avril 2002

traditionnellement allouée a été interrompue depuis la création d'un nouvel atelier de transformation en 2005 afin de ne pas fausser les équilibres du marché intérieur.

***Aides à la filière aquacole allouées par l'ERPA***

Millions de F CFP	2003	2004	2005	2006
Aides à l'exportation.....	-	-	40,1	276,6
Aides au transport.....	5,9	7,5	7,8	-
Aides à l'observatoire du GFA.....	3,7	4,0	4,0	4,0
Aides au FICE*.....	41,6	-	-	-

\*Fond d'Intervention Crevettes Export

Source : ERPA

Un audit complet de la filière lancé en 2006, et financé par l'ERPA pour un montant de 4,8 millions de F CFP, est également sur le point d'être achevé. Les fermes du groupe BLF, et sa structure de conditionnement et de commercialisation, n'y ont toutefois pas participé.

La filière bénéficie également d'un appui sous la forme de programmes de recherche menés par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat entre cet Institut, l'Etat et les Collectivités Locales. Ce partenariat a été renouvelé pour une durée de cinq ans, dans le cadre du contrat de développement 2006-2010. Le Département Aquaculture en Nouvelle-Calédonie de l'Ifremer dispose ainsi de deux unités, l'une à Koné, l'autre à Boulouparis.

## **2.4 Les perspectives**

Le secteur semble déstabilisé, et le recul de l'activité, dans un contexte de forte concurrence internationale, rappelle la crise de 1998. A l'époque néanmoins, l'ensemble des aquaculteurs était solidaire alors que la crise vécue actuellement est aggravée par l'éclatement de la filière.

Avec le recul de la production en 2006 et pour faire face à la demande, la SOPAC a opéré un déstockage important, la mettant en situation de rupture d'approvisionnement éventuel de ses différents clients.

La filière doit donc augmenter sa production par la création de nouvelles exploitations (soutien financier et amélioration des performances techniques), réduire ses coûts de production, améliorer ses performances commerciales (développement de marchés de niche, stratégie commerciale de la filière) et réguler les prix.

De son côté, la Province Nord confirme son intérêt stratégique pour le développement de la filière en prenant des participations, par l'intermédiaire de la Sofinor et de sa filiale Finagro, dans des entreprises du secteur, et en contribuant au financement de deux nouvelles fermes qui devraient entrer en production en 2008 et 2009.

## § 3. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

### *Principales données sur l'industrie et l'artisanat*

Part du secteur de l'industrie dans le PIB (2003) (1).....	13,2%
Nombre d'entreprises du secteur de l'industrie (2006) (2).....	2 085
Nombre d'entreprises du secteur de l'artisanat (2006) (3).....	9 796
Poids du secteur de l'industrie dans les risques*bancaires sur les entreprises (2005) (4).....	13,5%

Sources (1) (2) : ISEE; (3) : Chambre des Métiers ; (4) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

### 1. L'INDUSTRIE

#### 1.1 Le tissu industriel de Nouvelle-Calédonie

En 2006, l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques recensait 2 085 entreprises ayant une activité industrielle<sup>1</sup>. Parmi elles, 1 545 sont des entreprises à statut « individuel » (personnes physiques) dont 95 % (soit 1 464<sup>2</sup> entreprises) ne comptent aucun salarié. Sur les 540 autres entreprises identifiées par un statut différent (SARL, sociétés commerciales etc...) 188 sont sans salarié.

#### *Nombre d'entreprises industrielles au 31 décembre 2006*

	0 salarié	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et plus	Total
Industrie alimentaire.....	23	32	51	16	2	3	127
Industrie textile .....	2	3	5	1			11
Industrie de l'habillement et des fourrures.....	12			2			14
Industrie du cuir et de la chaussure.....	1	3	1	1			6
Travail du bois et fabrication d'articles en bois.....	7	3					10
Industrie du papier et du carton .....		1					1
Edition, imprimerie, reproduction.....	44	23	6	3	1	1	78
Industrie chimique.....	5	7	9	2			23
Industrie du caoutchouc et des plastiques.....	5	4	8	2			19
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.....	7	7	12	3			29
Métallurgie et travail des métaux.....	19	17	26	10	1	2	75
Fabrication de machines et équipements.....	18	15	6	3			42
Fabrication d'équipements électriques et électroniques.....	14	16	7	1			38
Fabrication de matériel de transport.....	4	10	3				17
Autres industries manufacturières.....	27	12	10	1			50
<b>Total Entreprises.....</b>	<b>188</b>	<b>153</b>	<b>144</b>	<b>45</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>540</b>
<b>Entreprises individuelles.....</b>	<b>1464</b>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1545</b>
<b>Total Général .....</b>	<b>1652</b>	<b>223</b>	<b>154</b>	<b>46</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2085</b>

Sources : RIDET - ISEE

<sup>1</sup> Y compris métallurgie du nickel.

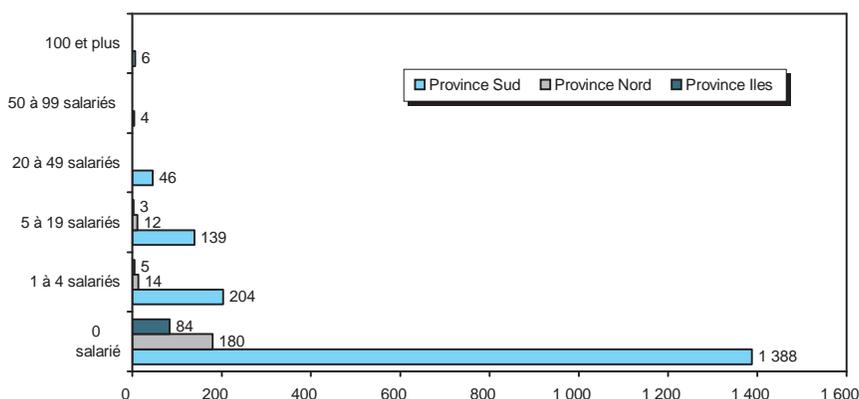
<sup>2</sup> Les Provinces Sud, Nord et Iles comptent respectivement 85 %, 10 % et 5 % du total des entreprises individuelles.

Les PMI calédoniennes demeurent absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se sont essentiellement développées dans une logique « d'importation-substitution » dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : (biscuiterie, produits lactés, boissons...);
- industrie plastique : (emballages, produits PVC, mousse...);
- industrie chimique : (cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides...);
- matériaux de construction : (béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques...);
- industrie du bois : (sciage, menuiserie, fabrication de meubles...).

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande.

**Taille des entreprises industrielles (y compris entreprises individuelles) de la Nouvelle-Calédonie**



Sources : RIDET - ISEE

En 2006, 86 % des entreprises industrielles<sup>1</sup> sont en Province Sud, 10 % en Province Nord et 4 % en Province des Iles. 7 % d'entre elles ont un effectif compris entre 1 et 20 salariés alors que 79 % n'ont aucun salarié. La Province Sud concentre toutes les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés.

<sup>1</sup> Quel que soit leur nombre de salariés.

**Principales zones industrielles**

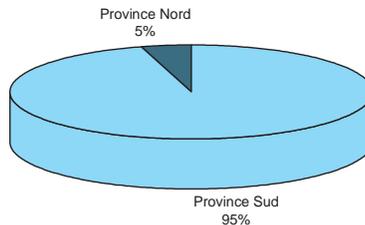
en ha

Communes	Noms des zones	Surfaces
Nouméa .....	total	352
<i>dont</i> .....	<i>Ducos</i>	271
<i>dont</i> .....	<i>Numbo</i>	40
<i>dont</i> .....	<i>Normandie</i>	23
<i>dont</i> .....	<i>Doniambo</i>	18
Mont-Dore.....	total	23
<i>dont</i> .....	<i>La coulée</i>	12
<i>dont</i> .....	<i>Pont des Français</i>	5
<i>dont</i> .....	<i>La Conception</i>	6
La Foa.....	Mearé	12
Bourail.....	Nekou	15
Koné.....	Kataviti	6
Pouembout.....	Lotissement artisanal	13
<b>Total.....</b>		<b>421</b>

Sources : Service Technique des Mairies

La zone industrielle de Ducos est la plus importante ; elle représente 64 % des surfaces des principales zones industrielles.

**Localisation des principales zones industrielles**



Source : Service Technique des Mairies

L'essentiel des zones industrielles est concentré en Province Sud.

**1.2 La protection des entreprises**

Les Pouvoirs Publics locaux, pour favoriser le développement des entreprises, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents. De plus, les entreprises peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

## 1) Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal privilégié

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par le biais d'aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

<i>La protection tarifaire et le contingentement.</i>	<i>L'aide à l'investissement.</i>	<i>L'aide fiscale à la transformation.</i>
Elle est assurée par les taxes conjoncturelles <sup>1</sup> , qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisées à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit).	Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale <sup>2</sup> à l'importation (TGI).	Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières <sup>3</sup> et les emballages <sup>3</sup> importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E inclus et 452 A à 454 M inclus).

## 2) Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...).

---

<sup>1</sup> La Taxe Conjoncturelle pour la Protection de la Production Locale (TCPPL) et la Taxe de Soutien aux Productions Agricoles (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricole (ERPA).

<sup>2</sup> Cf. section sur le commerce extérieur

<sup>3</sup> La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvraison jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ». Les emballages sont définis comme « les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes...) ».

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements, ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale métropolitaine et locale. Par ailleurs, une Loi du pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002 pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs. Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec la loi « Paul » de défiscalisation métropolitaine et, depuis le 17 juillet 2003, avec la loi de programme pour l'outre-mer ou loi « Girardin ». Ce dispositif peut également concerner le préfinancement de ces mêmes opérations (bénéficiant des mesures des lois « Paul » et « Girardin »). S'agissant de l'industrie, le dispositif s'applique seulement à la transformation des produits agricoles locaux et à la transformation des produits de la pêche. Ce dispositif incitatif actuel, plus couramment appelé « loi Frogier », dont les dispositions sont applicables jusqu'au 30 juin 2007, devrait ensuite faire l'objet d'un réaménagement.

## 2. L'ARTISANAT

### 2.1 Une place importante dans l'activité économique calédonienne

Au 31 décembre 2006, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (C.M.A) de Nouvelle-Calédonie recensait 9 796 entreprises<sup>1</sup> artisanales pour 14 591 personnes actives (9 463 chefs d'entreprise, 4 662 compagnons salariés, 466 apprentis).

*Evolution de l'artisanat au cours de la période 2002-2006*

	2002	2003	2004	2005	2006	variation 2006/2005
Nombre d'entreprises.....	9 017	9 212	9 389	9 668	9 796	1,3%
Nombre de chefs d'entreprises.....	8 975	9 007	9 118	9 520	9 463	-0,6%
Nombre de salariés.....	4 112	4 186	4 146	4 386	4 662	6,3%
Nombre d'apprentis.....	475	433	451	466	466	-

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 414 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population estimée en 2006<sup>2</sup> soit près de trois fois plus qu'en Métropole (144 entreprises pour 10 000 habitants).

La densité particulière du tissu artisanal calédonien résulte pour partie de la libre inscription au Répertoire des métiers (les professions de coiffeurs, d'esthéticiennes, d'ambulanciers et de taxis de Nouméa). En effet, en Nouvelle-Calédonie, l'inscription est libre, gratuite, et ouverte à toute personne qui en fait la demande (à condition qu'elle ne soit pas salariée par ailleurs).

<sup>1</sup> Un chef d'entreprise peut avoir plusieurs entreprises.

<sup>2</sup> Cf note sur la population.

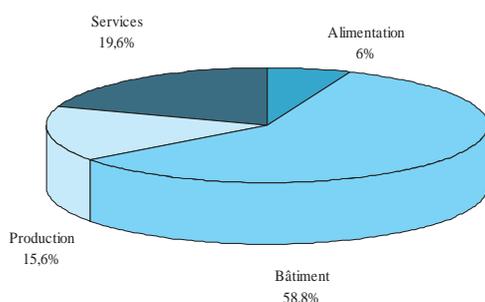
## 2.2 La répartition des entreprises artisanales par secteur et par Province<sup>1</sup>

86,57 % des entreprises artisanales (8 480) sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 303 entreprises. Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) ne concernent que 13 entreprises.

Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production.

### Répartition des entreprises artisanales par

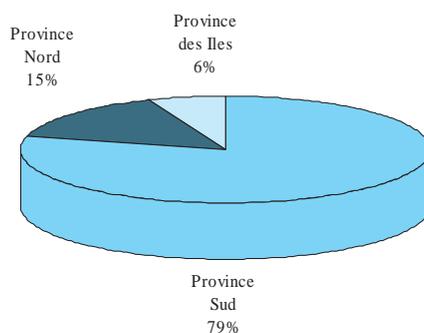
#### secteur d'activité



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

### Répartition des entreprises artisanales par

#### Province



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et, essentiellement, dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 71,8 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 434 et 636 entreprises, les Provinces Nord et Iles rassemblent 15 % et 6 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie. Alors que le nombre d'entreprises artisanales baisse en Province Nord et en Province Iles de respectivement 0,7 % et 1,2 %, la Province Sud enregistre une augmentation du nombre d'entreprises de 1,9 %.

---

<sup>1</sup> Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

## **2.3 L'Observatoire de l'artisanat**

L'Observatoire<sup>1</sup> de l'artisanat a élaboré en 2004 le Schéma directeur de l'artisanat 2005 – 2009 ; il s'agit du plan d'action quinquennal de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les actions ont été envisagées sous trois approches différentes : l'approche locale, basée sur les besoins et les vocations de dix zones géographiques sur l'ensemble du pays. L'approche sectorielle, axée sur les quatre grands secteurs (alimentation, bâtiment, production et services) et l'approche globale qui comprend quatre grands chantiers (reconnaissance du conjoint de l'artisan, la retraite des artisans, la professionnalisation et la modernisation de l'artisanat). Par ailleurs, l'Observatoire de l'artisanat réalise des notes conjoncturelles, et des études sectorielles et thématiques. En 2006, outre sa publication semestrielle sur la conjoncture, l'Observatoire a réalisé une étude sur le statut des conjoints d'artisans. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est aussi dotée d'un espace communication dont le but est de mettre les nouvelles technologies au service de l'artisanat.

## **2.4 La qualification des artisans**

D'après la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur un total de 9 463 chefs d'entreprises, on dénombre, au 31 décembre 2006, 1 958 artisans qualifiés dont 145 possèdent le titre d'artisan et 7 celui de maître-artisan. Le taux de qualification est en légère hausse par rapport à 2005 ; il se situe à 20,7 % (20 % en 2005).

---

<sup>1</sup> Cellule du Service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont le rôle est l'animation et l'observation.

---

## § 4. LE NICKEL

---

### *Principales données sur la mine/métallurgie*

Valeur ajoutée du secteur (2003) (1).....	40,9 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2003) (1).....	7,9%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2006 (2).....	68
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2006) (2).....	0,5%
Nombre d'employés du secteur (2006) (2).....	3 803
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2006) (2).....	5,9%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006) (3).....	2,1%

Sources (1) : ISEE ; (2) : CAFAT ; (3): IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

La place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique notamment si l'on s'en tient à sa part dans le PIB (7,9 % en 2003<sup>1</sup>). De fait, l'extraction et la transformation métallurgique ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur reste un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantations de nouvelles usines.

Le nickel a représenté, en valeur, 93,2 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie en 2006 et constitue un atout majeur pour son développement. Par rapport à ses principaux concurrents (Canada, Russie, Indonésie...), la Nouvelle-Calédonie est pénalisée par des coûts de production (énergie, main-d'œuvre...) plus élevés mais dispose, en revanche, d'un minerai à forte teneur en nickel.

## 1. LE NICKEL DANS LE MONDE

### 1.1 L'utilisation du nickel

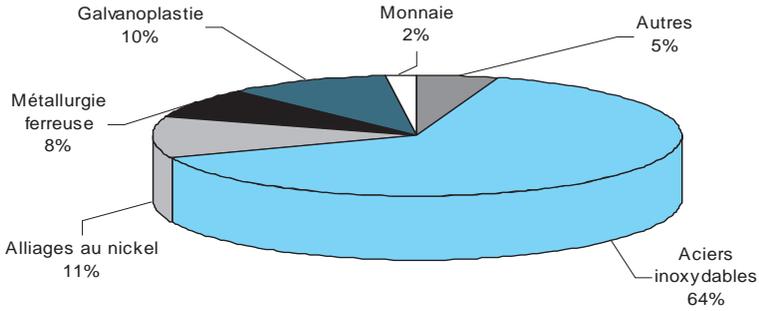
64 % de la production mondiale est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment... Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. En effet, ce pourcentage n'était que de 35 % en 1960, de 46 % en 1974 et de 51 % en 1980.

---

<sup>1</sup> Celle-ci devrait être plus élevée en 2006, compte tenu de la progression de la valeur des exportations de minerai et de métal ces dernières années.

---

### Usage du nickel dans le monde en 2006



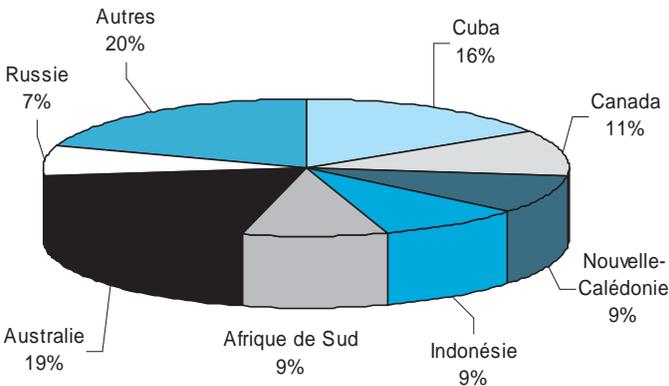
Source : ERAMET

Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins importante.

## 1.2 Les réserves mondiales

L'estimation des réserves de nickel place la Nouvelle-Calédonie en 4<sup>e</sup> position, au même niveau que l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves<sup>1</sup> mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

### Estimation des réserves mondiales de nickel en 2006



Source : CNUCED

<sup>1</sup> Source : CNUCED 2006

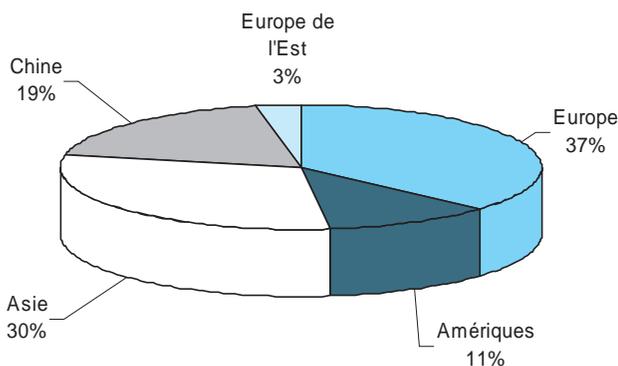
Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance doit être relativisée car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

### 1.3 La consommation mondiale de nickel

La consommation mondiale de nickel est étroitement liée à la production d'inox. Cette dernière a augmenté de 12,8 % en 2006, à 21,5 millions de tonnes.

En 2006, la demande mondiale de nickel a été estimée<sup>1</sup> à 1,35 millions de tonnes en progression de 7,4 % par rapport à 2005, année pendant laquelle la consommation avait stagné. L'Asie est le principal consommateur de nickel (49 % de la demande mondiale). En effet, la consommation chinoise (plus de 250 000 tonnes) poursuit sa forte croissance tirée par l'activité économique et explique près de 60 % de la progression en 2006. Cette situation se traduit, notamment, par une tension sur les prix.

Consommation de nickel dans le monde en 2006



Source : ERAMET

### 1.4 La production mondiale de nickel

En 2006, la production mondiale a été estimée<sup>1</sup> à 1,34 millions de tonnes, en progression de quelques 57 000 tonnes par rapport à 2005 (soit une augmentation de 4,4 %). La progression de la production chinoise a été la plus forte (+ 40 %) à 140 000 tonnes, mais ne suffit pas à sa consommation. Avec 62 378 tonnes, la Nouvelle-Calédonie représente 4,6 % de la production mondiale.

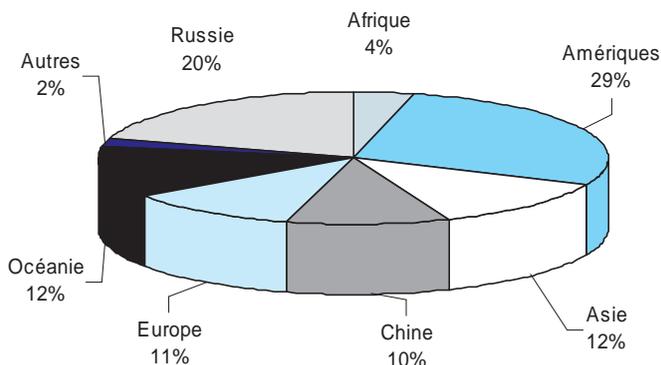
Vingt pays sont à l'origine de la production mondiale de nickel, ce qui fait de ce marché un secteur relativement concentré. Cette concentration est encore plus notable au niveau des entreprises. En 2006, six grands groupes<sup>1</sup> internationaux ont fourni près des deux tiers de l'offre

---

<sup>1</sup> Source : ERAMET.

mondiale : Norilsk (Russie) 18,2 %, CVRD-Inco<sup>1</sup> (Brésil) 12,7 %, BHP Billiton (Australie) 10,2 %, Xstrata<sup>2</sup> ex-Falconbridge (Suisse) 8,2 %, Jinchuan (Chine) 7,5 % et Eramet<sup>3</sup>-SLN (France) 4,6 %. Le reste a été produit par une vingtaine de petites sociétés.

**Production de nickel métal dans le monde en 2006**



Source : ERAMET

### 1.5 Le marché et les prix en 2006

Le marché a été déficitaire d'environ 9 000 tonnes. La demande d'acier inoxydable a été soutenue. Les producteurs ont fonctionné à pleine capacité. Le supplément d'offre vient surtout de l'augmentation des capacités de la Chine.

Les stocks qui étaient d'environ neuf semaines de consommation en 2005 ont reculé à moins de huit semaines. Le report de mise en production des principaux projets<sup>4</sup> en cours pèse sur le marché contribuant à créer un déficit dans l'offre et une tension sur les prix.

La Chine a développé la production de fonte de nickel appelé « iron pig » à faible teneur de nickel (vendu entre 60 à 70 % du prix du nickel de qualité) pour répondre à la demande interne. De plus, les prix élevés du nickel ont favorisé le développement de l'utilisation de l'inox à faible teneur en nickel ou à teneur nulle en nickel (inox ferritique), et de l'acier inoxydable recyclé.

<sup>1</sup> Depuis le 24 octobre 2006, Companhia Vale do Rio (CVRD) a pris le contrôle du canadien Inco devenu CVRD Inco Limited en janvier 2007.

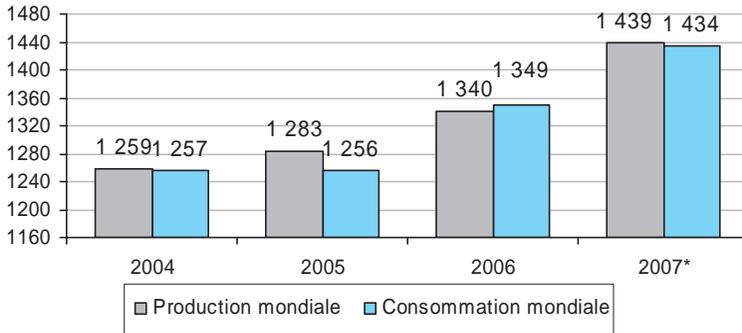
<sup>2</sup> En août 2006, Xstrata a pris le contrôle du canadien Falconbridge et les activités nickel de l'entreprise suisse ont été regroupées au sein de Xstrata Nickel.

<sup>3</sup> En mai 2006, le groupe ERAMET est entré à 95 % dans le capital du canadien Weda Bay. ERAMET détient ainsi les titres sur un important gisement de nickel situé en Indonésie et prévoit la construction d'une usine hydro-métallurgique d'une capacité de 60.000 tonnes de nickel par an vers 2013.

<sup>4</sup> Pour CVRD : GORO-nickel fin 2008 et Ni do Vermelho après 2010.

Pour BHP : Ravensthorpe en 2008

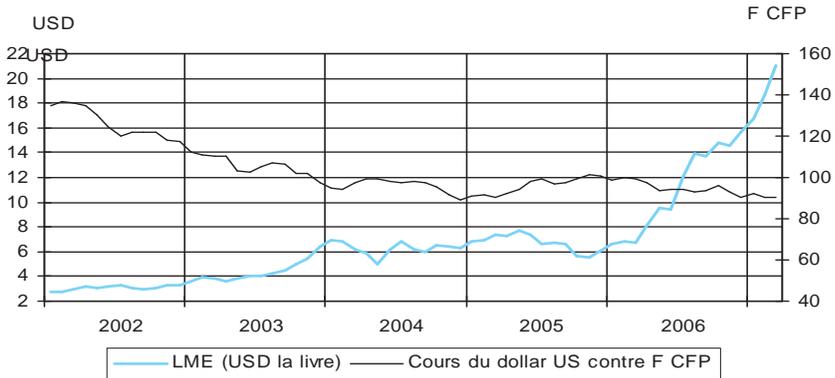
**Production et consommation mondiales de nickel  
(en milliers de tonnes)**



Source : ERAMET (\* prévisions pour 2007)

En 2007, l'offre et la demande devraient tout juste s'équilibrer. Les prévisions font état d'une production qui devrait progresser de 7,4 % et d'une demande de 6,3 %.

**Evolution de la livre de nickel et du cours du dollar US**



Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

L'année 2006 a été marquée par un niveau élevé des prix du nickel sur le marché international avec une volatilité encore forte. Le cours du nickel au LME a atteint 11 USD/lb en moyenne en 2006, contre 6,72 USD/lb en 2005, soit une hausse de 63,7 %. L'augmentation des cours du nickel s'est accélérée en 2006 à partir du mois d'avril.

L'ensemble des éléments évoqués plus haut (demande soutenue d'acier inoxydable, forte consommation chinoise, diminution des stocks, retard de certains projets) ainsi que les mouvements sociaux qui ont pu toucher certaines entreprises ont fait augmenter significativement les cours. Cette évolution a suscité l'intérêt des fonds de pensions. Les opérations de spéculation ont ainsi amplifié la hausse et maintenu les cours à des niveaux élevés et volatiles.

### Evolution du cours moyen du nickel au LME

Cours moyens	2003	2004	2005	2006	var. 2006/2005
Nickel au LME (USD la livre).....	4,37	6,27	6,72	11,00	63,7%
Dollar US contre F CFP.....	105,73	96,11	96,03	95,23	-0,8%
Nickel au LME (F CFP la livre).....	461,78	602,83	645,30	1039,76	61,1%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Dans un contexte de hausse constante, le cours du nickel au LME au comptant a dépassé, le 23 avril 2007, le niveau le plus élevé de son histoire à 23,27 USD/lb reflétant toujours un mouvement de spéculation important sur cette matière première.

Enfin, la concentration opérée dans le secteur en 2006 pourrait se poursuivre en 2007. Ainsi, Xstrata a lancé le 26 mars 2007, une Offre Publique d'Achat amicale sur le canadien LionOre Mining International.

## 2. LE NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

### 2.1 L'extraction du minerai

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés d'inégale importance et intervenant dans des conditions différentes. La Société Le Nickel (SLN) est le premier opérateur minier devant quatre groupes de sociétés minières indépendantes. Ces sociétés ou groupes de sociétés sont, par ordre d'importance de leur production de minerai en 2006 :

– la Société Le Nickel<sup>1</sup> (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Le capital de la SLN est détenu à 60 % par Eramet, à 30 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle<sup>2</sup> (STCPI) et à 10 % par Nisshin Steel Co (producteur d'acier inoxydable au Japon). La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre à Thio et à Kouaoua et un troisième sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (commune de Pouembout). Un quatrième centre<sup>3</sup>, situé sur le massif de Tiébaghi dans le Nord, est en exploitation depuis juillet 1998. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Etoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM). Au total, la production minière des centres SLN s'est élevée à 3 364 kth<sup>4</sup> en 2006

<sup>1</sup> L'effectif global de la SLN au 31/12/2006, était de 2 240 personnes soit 35 personnes supplémentaires par rapport à fin 2005.

<sup>2</sup> Le 30 novembre 2006, la STCPI a décidé de lever l'option permise dans ses statuts d'échanger les actions qu'elle détient dans Eramet contre 4 % d'actions supplémentaires dans la SLN. Cette opération sera réalisée dans le courant de l'année 2007 et portera la part du capital de la SLN détenu par la STCPI à 34 %.

<sup>3</sup> Ce centre, au cœur d'un projet de développement d'envergure, va permettre à l'usine de Doniambo de produire 75 000 tonnes d'ici quelques années. (cf infra au 2.3 Les perspectives)

<sup>4</sup> kth : millier de tonnes humides.

(contre 3 290 kth l'année précédente), représentant 53,9 % du total de la production de la Nouvelle-Calédonie ;

– la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) (1 407 kth en 2006 contre 1 683 kth en 2005), entreprise à capitaux publics contrôlée par la Province Nord, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala ainsi que de Kouaoua. Par ailleurs, la SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans un projet d'usine de nickel. Deux sociétés ont été créées en juin 2006, Nickel Mining Company (NMC) pour la mine et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par POSCO. L'investissement total du projet est évalué à 704 millions de dollars US (70 milliards de F CFP). Il comprend une usine métallurgique située en Corée du Sud, capable de produire par pyrométallurgie 30 000 tonnes de ferronickels par an et des gisements situés en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerais par an nécessaires à cette production. La construction de l'usine a démarré en août 2006, l'exportation de minerai est prévue pour le second semestre 2008 et enfin la production de l'usine devrait commencer au début de l'année 2009.

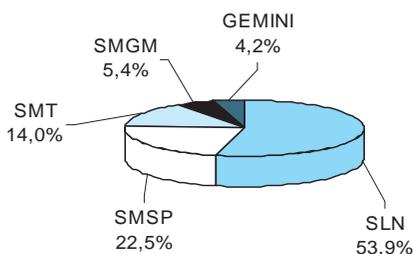
– la Société des Mines de Tontouta (SMT) (875 kth en 2006 contre 893 kth en 2005) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala) ;

– la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta (335 kth en 2006 contre 330 kth en 2005) ;

– la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT (260 kth en 2006 contre 208 kth en 2005).

A noter, enfin que les sociétés NMC et SMGM exploitent certaines mines en amodiation avec la SLN.

#### Répartition de la production de minerai en 2006



Source : mineurs

**Production et exportations de minerai (minerai humide et équivalent en métal contenu)**

	2004 (1)	2005 (1)	2006	var. 06/05
<b>Production .....</b>				
Minerai humide (en milliers de tonnes).....	7 008	6 445	6 142	-4,7%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes).....	119 199	111 939	102 986	-8,0%
<b>Exportations (en milliers de tonnes).....</b>				
Minerai humide (en milliers de tonnes).....	3 840	3 394	3 385	-0,2%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes).....	53 029	47 709	43 842	-8,1%
<b>Exportations (en millions de F CFP).....</b>	<b>15 793</b>	<b>15 911</b>	<b>19 107</b>	<b>20,1%</b>
<b>Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th).....</b>	<b>4 112</b>	<b>4 688</b>	<b>5 644</b>	<b>20,4%</b>

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

(1) Chiffres rectifiés

La production de minerai humide a diminué de 4,7 % en 2006, cette baisse s'expliquant en grande partie par les différents conflits sociaux qui ont touché les sites miniers. Cette baisse de la production a entraîné une stagnation du volume des exportations (- 0,2 %) en dépit de la très forte progression des cours du nickel au LME. En effet, en 2006, le cours moyen a augmenté de 64 % par rapport à 2005 passant de 6,72 à 11 USD la livre. Sous l'effet de cette hausse des cours, les exportations en valeur ont augmenté de 20,1 %.

Au début du mois de mars 2006, le syndicat des exportateurs de minerai calédoniens (SLN, SMSP, SMT et SMGM) a obtenu du Gokokai<sup>1</sup>, après négociation, une baisse de la teneur pivot de l'échelle de prix d'achat du minerai. Ainsi, la teneur de référence fixée de très longue date à 2,40 % a été ramenée à 2,35 %. Cette baisse devrait permettre d'augmenter la durée d'exploitation des gisements en Nouvelle-Calédonie.

**Prix et exportations de minerai par destination**

	2004 (1)	2005 (1)	2006	var. 06/05	part
<b>Prix minerai humide (en F CFP/ t)</b>					
- Garniérîte vers le Japon.....	5 890	6 557	7 699	17,4%	
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	5 928	5 978	8 693	45,4%	
- Latérite vers l'Australie.....	2 240	2 312	3 384	46,4%	
<b>Exportations (en tonnes).....</b>	<b>3 840 472</b>	<b>3 393 850</b>	<b>3 385 448</b>	<b>-0,2%</b>	<b>100,0%</b>
- Garniérîte vers le Japon.....	1 079 880	1 176 933	1 003 326	-14,8%	29,6%
- Garniérîte vers l'Ukraine.....	672 380	491 931	71 640	-85,4%	2,1%
- Garniérîte vers la Chine.....	-	-	233 072	ns	6,9%
- Latérite vers l'Australie.....	2 088 212	1 690 171	2 011 138	19,0%	59,4%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

Le nombre d'emploi sur mines a reculé de 1,4 % en 2006 (contre + 6,4 % en 2005) soit au total, 27 emplois en moins par rapport à 2005. Dans le détail, seul la rubrique « Autres sous-traitants » connaît une baisse des effectifs en 2006 (- 20,3 %) avec 62 employés en moins. Les autres rubriques croissent et leurs augmentations respectives représentent agrégées 35 emplois supplémentaires par rapport à 2005.

<sup>1</sup> Le Gokokai regroupe trois fondeurs japonais : Pamco (Pacific Metal Corporation), Nippon Yakin et Sumitomo.

**Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)***en nombre*

	2003	2004 (1)	2005	2006	var 06/05
Effectifs propres SLN.....	714	765	779	794	1,9%
Autres mineurs.....	570	568	598	607	1,5%
<b>Sous-total 1.....</b>	<b>1 284</b>	<b>1 333</b>	<b>1 377</b>	<b>1 401</b>	<b>1,7%</b>
Sous-traitants de roulage.....	193	190	194	205	5,7%
Autres sous-traitants.....	186	237	305	243	-20,3%
<b>Sous-total 2.....</b>	<b>379</b>	<b>427</b>	<b>499</b>	<b>448</b>	<b>-10,2%</b>
<b>Total.....</b>	<b>1 663</b>	<b>1 760</b>	<b>1 876</b>	<b>1 849</b>	<b>-1,4%</b>

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

(1) Chiffres rectifiés

**2.2 La métallurgie du nickel**

La première usine de fusion de minerai de nickel du monde fût construite en Nouvelle-Calédonie en 1877 par John Higginson. Cependant, elle ne fonctionna que de 1879 à 1885, ne survivant pas à la crise mondiale de 1885. Puis, avant la première guerre mondiale, la Société Le Nickel (SLN) ouvrit successivement deux usines métallurgiques : l'une en 1910 aux portes de Nouméa, à Doniambo qui fonctionne toujours actuellement et l'autre à Thio-mission en 1913, qui ferma à l'issue de la crise de 1929.

L'usine métallurgique de la SLN produit (procédé pyrométallurgique) des ferronickels carburés à environ 28 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également du cobalt. Les ferronickels, qui représentent 78,5 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %) notamment utilisé dans les superalliages.

**Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien**

	2004 (1)	2005 (1)	2006	var 06/05
<b>Production</b> (en tonnes de métal contenu)	<b>55 180</b>	<b>59 576</b>	<b>62 378</b>	<b>4,7%</b>
Mattes.....	12 164	12 838	13 655	6,4%
Ferronickels.....	43 016	46 738	48 723	4,2%
<b>Exportations</b> (en tonnes de métal contenu)	<b>55 721</b>	<b>58 836</b>	<b>59 999</b>	<b>2,0%</b>
Mattes.....	12 723	12 606	13 729	8,9%
Ferronickels.....	42 998	46 230	46 270	0,1%
<b>Exportations en valeur</b> (en millions de F CFP) .....	<b>74 156</b>	<b>78 221</b>	<b>87 009</b>	<b>11,2%</b>
Valeur moyenne à l'exportation (2).....	1 331	1 329	1 450	9,1%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

(2) F CFP/kg de métal contenu

En 2006, la production de produits métallurgiques en tonnes de métal contenu est en hausse de 4,7 % par rapport à 2005. Néanmoins, l'objectif initial attendu autour de 67-68 000 tonnes par an, n'a pas été atteint du fait du conflit social qui a touché les mines et le site de production de la SLN au dernier trimestre 2006. La perte de production a été estimée entre 4 000 à 5 000 tonnes.

Les exportations métallurgiques en volume en 2006 progressent à un rythme plus faible qu'en 2005 (+ 2 % en 2006 contre + 4,9 % en 2005), en raison de la baisse du rythme de croissance de la production (+ 4,7 % en 2006 contre + 8 % en 2005). Les exportations en valeur quant à elles connaissent une accélération de leur rythme de croissance passant ainsi de 5,5 % en 2005 à 11,2 % en 2006, du fait de la forte augmentation des cours du nickel au LME (cf. supra).

## 2.3 Les perspectives

Environ 9 % des réserves mondiales connues de nickel sont situées en Nouvelle-Calédonie, ce qui en fait la quatrième réserve géographique mondiale (avec l'Indonésie et l'Afrique du Sud) et une zone susceptible d'accueillir des projets miniers d'extraction et de transformation. De tels projets, qui nécessitent une très longue préparation, représentent des investissements considérables à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et s'inscrivent le plus souvent dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement pour les sociétés internationales qui les portent. Deux projets de création d'usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie sont en cours, dont l'un, au Nord constitue l'un des axes majeurs de la politique de rééquilibrage entre les Provinces. Un troisième projet, mené par la SLN, depuis 2001, vise à étendre la capacité de production de l'usine de Doniambo à 75 000 tonnes par an. Une fois l'ensemble de ces projets menés à terme, la production de nickel de la Nouvelle-Calédonie devrait être multipliée par trois en passant de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes.

### a) - Le projet SLN d'extension de la production

La SLN s'est engagée en 2000 dans un projet d'extension de la capacité de production (+ 25 %) de son usine métallurgique. Celui-ci prévoit d'une part une extension de la capacité de raffinage de l'usine de Doniambo, d'autre part une augmentation de l'extraction de nickel sur le site minier de Tiébaghi destiné à alimenter l'usine de Doniambo. Ce projet « 75 000 tonnes » d'un coût d'investissement de 33,5 milliards de F CFP, engendrera la création d'environ 200 emplois. Les investissements industriels de la SLN ont atteint 13,4 milliards de F CFP en 2006 (après 8,3 milliards de F CFP en 2005) et ont surtout concerné le site de Tiébaghi avec plus de la moitié des investissements de l'année.

Le chantier de construction de l'usine de traitement et d'enrichissement du minerai (« laverie de Tiébaghi »), dernière étape du programme « 75 000 tonnes », qui avait commencé en fin d'année 2005, devrait s'achever en 2007. Le site de Tiébaghi devrait avoir à terme une capacité de production de minerai de l'ordre de 1 million de tonnes, contre environ 750 000 tonnes en 2005. Par ailleurs, deux fours rotatifs de l'usine de Doniamabo (FR8 et FR7) vont être rénovés en 2007. Cette rénovation ainsi que les effets des grèves de 2006 sur les stocks de minerai entraînent une révision des objectifs de production, à environ 65 000 tonnes pour 2007.

Enfin, il convient de mentionner également, le projet « Doniambo propre » annoncé par la SLN fin 2006. Son objectif est d'améliorer significativement l'impact environnemental de l'usine. Dans ce cadre, les études de construction d'une nouvelle centrale à charbon répondant aux normes européennes, pour remplacer la centrale au fuel actuelle ont été lancées. Ce projet porte également sur la réfection des tubes tournants qui seront équipés de nouveaux électrofiltres et le traitement des poussières et des fumées. Le coût total de ce programme est évalué entre 70 et 80 milliards de F CFP.

## **b) - Le projet Koniambo (Usine du Nord)**

Le projet vise à créer une usine pyrométallurgique d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer par fusion les garniérites du massif du Koniambo en ferro-nickel. L'usine devrait s'implanter sur le site de Vavouto situé au pied du massif entre les communes de Koné et de Voh. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques.

Ce projet associe la SMSP (51 %) et le producteur Suisse Xstrata (49 %). La SMSP apportant la ressource minière et Xstrata se chargeant de la construction de l'usine compte tenu de son expertise en matière de projets miniers et de traitement des minerais oxydés. Xstrata a procédé au rachat de Falconbridge Ltd en août 2006. Les actifs nickel de la société ont été placés dans la division Xstrata Nickel. Ce projet sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation pour la première fois son nouveau procédé de transformation industrielle Nickel Smelting Technology (NST).

La ressource géologique du massif, évaluée en 2001, s'élève à 151 millions de tonnes de garniérites, à des teneurs de 2,58 % Ni, soit près de 4 millions de tonnes de nickel métal. Cette quantité devrait permettre d'alimenter l'usine pendant 25 ans. En février 2005, une première réévaluation des coûts du projet a été annoncée à 2,2 milliards de dollars US contre 1,6 milliard de dollars US en 2002.

La SMSP, qui ne possédait pas les titres miniers nécessaires à la réalisation du projet, a obtenu un échange de titres miniers avec Eramet/SLN. L'Accord<sup>1</sup> intervenu le 11 décembre 1998 a consisté à transférer les titres des massifs de Poum (appartenant à la SMSP) et du Koniambo (appartenant à la SLN) à une entité juridique indépendante, la SAS POUM KONIAMBO (« l'Entité »). La valeur de ces deux massifs étant différente, Eramet/SLN a reçu de la part de l'Etat une soulte de 18,2 milliards de F CFP. Par ailleurs cet accord prévoyait que le transfert des titres miniers du Koniambo à la SMSP était subordonné à la validation de l'étude de faisabilité technique du projet en même temps que la justification à l'Entité de commandes fermes d'équipements matériels et prestations pour un montant au moins égal à 100 millions de dollars US.

Par courrier en date du 27 mai 2005, l'Entité a conclu au caractère positif de l'étude de faisabilité technique. Puis par courrier du 24 décembre 2005, l'Entité a constaté la levée de la condition suspensive prévue par l'Accord de Bercy, rendant possible le transfert à la SMSP des titres miniers du Koniambo. Le 30 décembre 2005, la SMSP a acquis les titres miniers du massif du Koniambo.

A la suite de la prise de contrôle de Falconbridge par Xstrata et avec l'envolée des prix des matières premières, Koniambo Nickel Sas<sup>2</sup> a décidé de réexaminer le projet jusqu'en

---

<sup>1</sup> Les signataires de l'accord de Bercy sont la SMSP, l'Agence Française de Développement, l'Etat, et Eramet-SLN.

<sup>2</sup> La Société d'exploitation du projet, la Koniambo Nickel Sas (KNS) a été créée le 27 octobre 2005



Nouveaux bâtiments de l'Université du Pacifique Sud (photo L. FAKHOURY)



Réception d'un module de l'usine de Goro Nickel (photo Goro Nickel)



Vue aérienne du site de Thiébaghi de la SLN (photo C. NOUEL)



Logement social dans le quartier de Kaméré (photo L. FAKHOURY)

septembre 2007. Pendant cette période, une révision des coûts sera réalisée et une optimisation de la stratégie d'exécution du projet sera mise en place.

La mise en production de l'Usine du Nord est envisagée à l'horizon 2010. Le projet devrait générer environ 2 500 emplois directs en phase de construction et 1 000 en phase de production.

### **c) - Le projet Goro-Nickel (Usine du Sud)**

Le projet porté depuis 1992 par la société canadienne Inco vise à créer une usine hydrométallurgique destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 300 à 5 000 tonnes/an) à partir des latérites du site de Goro. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches de minerai par an. En novembre 2006, le brésilien CVRD a pris le contrôle d'Inco. L'investissement a été revu à la hausse et est passé de 1,9 à plus de 3,2 milliards de dollars US (autour de 281,7 milliards de F CFP au 04/05/2007). Cette augmentation résulte de la hausse du prix des matières premières, du fret, de la main-d'œuvre et de nouveaux engagements en matière d'environnement. Pour aider ce projet à se réaliser, l'Etat a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet (481 millions de dollars US d'assiette éligible) ainsi qu'à la structure de Prony Energies (230 millions d'euros d'assiette éligible) centrale électrique au charbon dont la moitié de la production est destinée au projet.

Outre la construction de l'usine hydrométallurgique et de ses auxiliaires, sont également prévus un port en eaux profondes situé dans la baie de Prony, une usine de préparation du minerai, une base vie pour les employés, des aires de stockage de matières premières et divers bâtiments administratifs. Selon les estimations, l'activité de l'usine devrait générer près de 2 500 emplois directs et indirects. Une centrale électrique nécessaire au fonctionnement de l'usine est en cours de construction, la mise en service de la tranche destinée à satisfaire les besoins de l'usine est prévue pour avril 2008.

Inco a racheté en 1992 au BRGM sa filiale SOPROMINES et le brevet concernant un procédé de lixiviation à l'acide sulfurique (acheté à AMAX par COFREMMI, filiale du BRGM). SOPROMINES détenue alors à 85 % par Inco et à 15 % par le BRGM, devient la Compagnie des Mines de Xéré (CMX) qui deviendra la société Goro Nickel SAS (Goro Nickel).

En 1999, Goro Nickel a lancé un projet pilote d'un coût de plus de 90 millions de dollars US (environ 11 milliards de F CFP à l'époque) visant à tester la technologie de lixiviation à l'acide sous pression (PAL) et à former de nouveaux opérateurs, techniciens et superviseurs d'usine. Cette réalisation a permis à Goro Nickel de collecter des données sur le minerai, ainsi que sur les méthodes de traitement. Le projet a également confirmé que le PAL permettait de porter la récupération globale du minerai extrait à 93 % environ pour le nickel et à 90 % pour le cobalt. En avril 2001, Goro Nickel a fait l'annonce de l'achèvement de l'étude de faisabilité bancaire et son intention de procéder à la construction d'installations de production à l'échelle commerciale. Cependant en décembre 2002, certains travaux ont été suspendus en raison d'une augmentation des coûts du projet de 30 à 45 % par rapport à l'estimation initiale.

En juillet 2003, Goro Nickel a choisi la société d'ingénierie Construction & Engineering

for Goro (CEG<sup>1</sup>) comme partenaire d'ingénierie de Goro Nickel. En octobre 2004, Goro Nickel a relancé le projet suite à une première revue détaillée des coûts et du plan de réalisation qui prévoyait une usine plus compacte.

L'extraction du minerai du plateau de Goro a commencé fin 2003 avec l'ouverture d'une « mine test ». Cette opération, achevée fin 2005 qui devrait aboutir sur l'ouverture d'une mine à taille réelle, a permis de confirmer le profil géologique et les méthodes d'exploitation, ainsi que de former le personnel.

Par ailleurs, l'attribution du permis de recherche sur le site minier de Prony Ouest voisin de celui de Goro accordé par la Province Sud en 2002 a été annulée en 2005 par le tribunal administratif pour des motifs de procédure. La décision du tribunal est toujours l'objet d'un appel devant la cour administrative d'appel de Paris.

En février 2005, la Nouvelle-Calédonie est entrée dans le capital de Goro Nickel à hauteur de 10 % à travers la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), (entité calédonienne représentant la Province Sud à hauteur de 50 % et les Provinces Nord et Iles à hauteur de 25 % chacune). Par ailleurs, en avril 2005, Inco a annoncé que Sumitomo Metals & Mining et Mutsui et Co ont acquis une participation de 21 % dans Goro Nickel par le biais d'un joint venture nommé Sumic Nickel Netherlands. CVRD-Inco conserve une quote-part de 69 % dans le capital de sa filiale.

En juin 2006, le tribunal de Nouméa a annulé l'arrêté d'autorisation d'exploitation de l'usine Goro Nickel délivré en octobre 2004 par la Province sud. Cette annulation oblige la Province Sud à prendre un nouvel arrêté d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), mais ne concerne pas la construction de l'usine. La nouvelle demande d'autorisation ICPE devrait être déposée par Goro Nickel courant 2007, et devra répondre à des exigences de protection environnementales plus élevées.

En novembre 2006, le tribunal de grande instance de Paris avait exigé l'arrêt de la construction du site de stockage des résidus de la Kwé Ouest. Le tribunal avait mis en avant l'absence d'autorisation administrative et le danger de pollution. En janvier 2007, la cour d'appel de Paris est revenue sur le jugement précédent et les travaux de terrassement de la Kwé Ouest ont ainsi pu reprendre leur cours.

Fin 2006, 3 500 personnes étaient présentes sur le site. Au plus fort de l'activité, entre 4 000 et 4 500 personnes devraient travailler sur le chantier de l'usine. Les travaux de terrassements sont en cours, le port est achevé et la conduite d'eau du réservoir de Yaté s'achève. En août 2006, un premier chargement de douze modules préfabriqués au Philippines, pour un poids total de 897 tonnes est arrivé sur le territoire. Il a été suivi en février 2007 par une deuxième cargaison de sept modules comprenant cinq épaisseurs de 250 tonnes chacun et deux autoclaves de 580 tonnes. Ces modules qui représentent le cœur de l'usine hydrométallurgique, joueront un rôle essentiel dans son fonctionnement et illustrent l'avancée du projet. Ainsi, les premiers tests devraient avoir lieu fin 2008 et la production de l'usine pourrait démarrer en 2009 avec 10 000 tonnes de nickel. La montée en puissance devrait par la suite se faire progressivement pour atteindre 60 000 tonnes de nickel à l'horizon 2010-2012.

---

<sup>1</sup> CEG, qui résulte d'un partenariat entre la société britannique Foster Wheeler et l'entreprise canadienne SNC Lavalin, collabore avec l'équipe de projet basée à Brisbane, à Nouméa et sur le site de Goro.

### Synthèse et comparatif des deux projets d'usines métallurgiques

	Projet Koniambo	Projet Goro-Nickel
Point d'avancement	Etude de faisabilité bancaire achevée en décembre 2004. Etude d'impact sur l'Environnement et tiers expertise (Ineris) en juillet 2005. Mobilisation sur le terrain au 3 <sup>e</sup> trimestre 2006. En novembre 2006 la SMSP et Xstrata Nickel ont confirmé la réussite du premier stade de renouvellement du projet KONIAMBO. Les travaux d'infrastructure débiteront en 2007.	Fin 2006, 3500 personnes étaient présentes sur le site. Les travaux de terrassement et béton sont en cours, le port est achevé, et la conduite d'eau du réservoir de Yaté est quasi terminé. Les modules de l'usine arrivés en 2006 et 2007 sont déjà en cours de montage sur le site.
Emplacement	Koniambo (Province Nord)	Goro (Province Sud)
Ressources du massif	151 millions de tonnes	120 millions de tonnes
Teneur en nickel	2,58 % de teneur d'exploitation 2,00 % de teneur de coupure	1,5 % (réserves prouvées et probables)
Procédé technique	Pyrométallurgie (procédé de fusion du nickel)	Hydrométallurgie (procédé de lixiviation à l'acide sulfurique sous pression)
Capacité de production annuelle	60 000 tonnes de nickel	60 000 tonnes de nickel et 4 300 à 5 000 tonnes de cobalt
Coût estimé	2,2 milliards de dollars US (en cours de révision)	3,2 milliards de dollars US
Apport en défiscalisation	En cours de négociation	Environ 481 millions de dollars US (d'assiette éligible) <sup>1</sup>
Effectifs – emplois créés	En période de production, 1000 personnes à l'usine et sur la mine et 2 500 emplois indirects créés	En période de production, environ 800 personnes emplois directs, et plus de 1 700 emplois indirects créés
Centrale électrique créée	Centrale électrique d'une capacité de 390 MW (2 X 135 au Charbon, 2 X 40 turbines à combustion de secours). Début des travaux prévus fin 2008	Centrale électrique d'une capacité de 2 X 50 MW au charbon. La mise en service de la tranche destinée à satisfaire les besoins de l'usine est prévue pour avril 2008
Date estimée de mise en exploitation	Horizon 2010	Fin 2008 – début 2009

Sources : Koniambo Nickel SAS / Goro-Nickel

<sup>1</sup>Ces dispositions font l'objet d'un accord de la Direction Générale des Impôts.

## 2.4 Les mesures d'encadrement et de soutien du secteur

Dans le cadre du transfert des compétences vers la Nouvelle-Calédonie, deux instances ont été créées afin d'améliorer la réglementation minière et l'attribution des droits miniers. Le Conseil des mines est consulté par le Congrès et par l'assemblée de Province sur les projets ou propositions de loi du pays relatifs notamment au nickel et afférents aux investissements directs étrangers. Le Comité consultatif des mines est également consulté par ces mêmes institutions mais ne procède pas aux autorisations d'investissements directs étrangers.

Les difficultés économiques et financières de certaines entreprises lors de la crise du nickel en 1998 et 1999 ont conduit les Pouvoirs publics à proposer des mesures d'accompagnement pour les soutenir.

– le Fonds de Concours pour le Soutien Conjoncturel du secteur Minier (FCSCM), créé en décembre 1998, a pour objectif de favoriser le maintien de l'activité dans le domaine minier en soutenant la réalisation de travaux de substitution à l'activité minière (réhabilitation d'anciens sites miniers par exemple) en période de faible activité.

– le Comité de restructuration des mines (COREMINES) a pour mission d'examiner les causes des difficultés des entreprises minières et de susciter la mise en œuvre de mesures visant à assurer leur redressement. Afin de faciliter la participation des établissements bancaires au financement des plans de redressement des sociétés minières, un fonds de garantie spécifique a été créé (FG-COREMINES) dont la gestion a été confiée par convention à la SOGEFOM.

Une cellule « mine » a été créée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conformément à l'article 39 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Cette dernière est notamment chargée, depuis fin janvier 2000, de dresser l'inventaire minier de la Nouvelle-Calédonie, d'élaborer un schéma de développement des ressources minières et une nouvelle réglementation en fixant les principes directeurs en matière de protection de l'environnement.

Afin de favoriser l'émergence des projets miniers et de les accompagner, le Congrès a adopté une loi du pays accordant un régime fiscal dérogatoire spécifique aux investissements industriels dans la métallurgie. Cette loi du pays propose un régime fiscal privilégié aux projets métallurgiques qu'ils soient pyrométallurgiques (usine du Nord et usine de la SLN) ou hydrométallurgiques (usine du Sud) et dont l'investissement est supérieur à 50 milliards de F CFP avec la création d'au moins 500 emplois. Les sociétés concernées seront exonérées pendant quinze ans d'impôts sur les sociétés, de la patente, des impôts fonciers et de TSS pour certains types de prestations. Par ailleurs, une loi du pays 2002-018 relative au régime de stabilité fiscale des entreprises a été adoptée le 16 avril 2002 par le Congrès. Le code des impôts prévoit la stabilité de l'assiette et du taux des impôts et des taxes en faveur des entreprises agréées du secteur métallurgique dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements. Le Congrès a ainsi décidé de compléter son dispositif en garantissant à ces entreprises la non remise en cause pendant la durée du régime de stabilisation, des exonérations de tous impôts, droits et taxes dont elles bénéficient.

---

## § 5. L'ENERGIE ET L'EAU

---

### 1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

#### 1.1 Les moyens de production

**La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL)**, société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW<sup>1</sup>, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée à la Société Le Nickel, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 12 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 MVA<sup>2</sup>), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe bio carburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kVA) et d'une centrale éolienne (puissance installée 180 kW), installées pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES dont l'objet est la conception, le financement, la construction, la réalisation et l'exploitation de futurs moyens de production aménagés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie afin de satisfaire dès novembre 2007 à l'accroissement des besoins de la distribution publique et de répondre dès avril 2008 à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Goro Nickel (INCO). L'actionnariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %), ELYO (15 %) et EEC (10 %).

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 429 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

---

<sup>1</sup> Mégawatt : unité mesurant la puissance productive d'un générateur.

<sup>2</sup> Méga volt-ampère : addition de la puissance productive d'un générateur et de sa puissance réactive (puissance nécessaire pour la faire fonctionner).

**La société EEC**, filiale d'ELYO du Groupe Suez, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- une centrale diesel de 4,7 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou, où EEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique ;
- 117 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga ;
- 2 centrales diesel à l'Ile Ouen (commune du Mont-Dore) : Ndgi (64 kW) et Ouara (48 kW) ;
- 15 éoliennes de 225 kW chacune à Plum (commune du Mont-Dore) pour une puissance installée totale de 3,38 MW. EEC a également un contrat d'achat d'énergie avec un producteur autonome de 31 éoliennes de 220 kW chacune.

**EOLE**, société d'énergie éolienne fondée en 2003 et détenue à parts égales par les sociétés Biotech et Aerowatt, est propriétaire de :

- 31 éoliennes de 220 kW chacune à Prony,
- 9 éoliennes de 60 kW chacune à Lifou,
- 42 éoliennes de 275 kW chacune à Kaféate.

**ALIZE ENERGIE**, ferme éolienne située à Néganti d'une capacité de 225 kW, filiale à 100 % d'EEC et créée en juillet 2005.

## 1.2 La production

Assurée par les opérateurs ENERCAL, EEC, ALIZE ENERGIE et EOLE, la production totale d'électricité s'est élevée en 2006 à 1,9 milliard de kWh, dont 83 % est d'origine thermique, et près de 17 % d'origine renouvelable (hydraulique pour 15 %, éolien pour 0,9 %, photovoltaïque pour 0,02 %, et biocarburant pour 0,01 %).

### Production totale d'électricité

	2005 (1)		2006		Variations 2006 / 2005
	Production en milliers de kWh	% de la production	Production en milliers de kWh	% de la production	
<b>EOLE.....</b>	<b>12 894</b>	<b>0,69%</b>	<b>22 400</b>	<b>1,20%</b>	<b>73,7%</b>
Eolien.....	12 894	0,69%	22 400	1,20%	73,7%
<b>ALIZE ENERGIE.....</b>	<b>2 553</b>	<b>0,14%</b>	<b>5 771</b>	<b>0,31%</b>	<b>126,0%</b>
Eolien.....	2 553	0,14%	5 771	0,31%	126,0%
<b>EEC.....</b>	<b>10 093</b>	<b>0,54%</b>	<b>10 888</b>	<b>0,58%</b>	<b>7,9%</b>
Thermique.....	10 018	0,53%	10 801	0,58%	7,8%
Photovoltaïque.....	75	0,00%	87	0,00%	16,0%
<b>ENERCAL.....</b>	<b>1 855 897</b>	<b>98,64%</b>	<b>1 833 867</b>	<b>97,91%</b>	<b>- 1,2%</b>
Hydraulique.....	339 288	18,03%	288 449	15,40%	- 15,0%
Eolien.....	19	0,00%	129	0,01%	ns
Biocarburant (coprah)....	209	0,01%	101	0,01%	- 51,7%
Photovoltaïque.....	262	0,01%	301	0,02%	14,9%
Thermique.....	1 516 119	80,58%	1 544 887	82,49%	1,9%
<b>Total Production.....</b>	<b>1 881 437</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 872 926</b>	<b>100,00%</b>	<b>- 0,5%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

(1) Chiffres rectifiés

### 1.3 Le réseau de transport

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité en Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté d'une longueur de 1 105 km comprend 526 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua, Népoui et Prony) et 579 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

### 1.4 La distribution

La distribution a été assurée en 2006 par :

- EEC, qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 53 001 abonnés ;

- ENERCAL, qui bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles et alimente 25 380 clients.

#### Evolution du nombre des abonnés

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
EEC.....	47 662	48 991	50 382	51 605	53 001	2,7%
ENERCAL.....	21 509	22 431	22 973	24 159	25 380	5,1%
<b>Total.....</b>	<b>69 171</b>	<b>71 422</b>	<b>73 355</b>	<b>75 764</b>	<b>78 381</b>	<b>3,5%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 383 km comprenant 1 903 km de lignes 33 kV et 1 480 km de lignes 400 / 230 volts.

Les 7 communes<sup>1</sup> ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 912 km, comprenant 1 129 km de lignes 15 et 33 kV et 783 km de lignes 400 / 230 volts.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coût de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Electrification Rurale<sup>2</sup> (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. A fin 2006, 429 installations photovoltaïques faisaient partie d'une concession de distribution gérée par ENERCAL et 117 pour EEC.

#### *Installations photovoltaïques concédées*

	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
Total ENERCAL.....	325	374	429	14,7%
Total EEC.....	86	96	117	21,9%
<b>Total.....</b>	<b>411</b>	<b>470</b>	<b>546</b>	<b>16,2%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

## 1.5 La consommation

En 2006, les consommations d'électricité se sont élevées à 1,9 milliard de kWh dont 1,2 milliard de kWh (66 %) ont été consommés par la métallurgie du nickel et 645 millions de kWh (34 %) par les clients tiers du réseau de transport et ceux de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique).

#### *Consommation d'électricité globale*

en milliers de kWh

	2005	%	2006	%	Variations 2006 / 2005
<b>Distribution Publique.....</b>	<b>592 049</b>	<b>31,4%</b>	<b>612 159</b>	<b>32,7%</b>	<b>3,4%</b>
EEC.....	431 117	22,9%	443 604	23,7%	2,9%
ENERCAL.....	160 932	8,5%	168 555	9,0%	4,7%
<b>Métallurgie du nickel.....</b>	<b>1 259 032</b>	<b>66,8%</b>	<b>1 227 381</b>	<b>65,5%</b>	<b>- 2,5%</b>
<b>Pertes liées au transport.....</b>	<b>32 416</b>	<b>1,7%</b>	<b>33 365</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Total consommation.....</b>	<b>1 883 497</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 872 905</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 0,6%</b>

Sources : ENERCAL - EEC

<sup>1</sup> Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

<sup>2</sup> Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

La croissance de la distribution publique a ralenti en 2006 (+ 3,4 %) par rapport à 2005 (+ 4,6 %). Le total des consommations est, de plus, en léger recul de 0,6 %.

## **1.6 Les investissements**

### **1) Les investissements effectués en 2006**

#### **Production**

L'année 2006 a été marquée par la poursuite de la construction de la centrale thermique à flamme de Prony (combustible charbon, 2 x 50 MW). Réalisé par la société PRONY ENERGIES (Maître d'ouvrage Prony Energies, Constructeurs : Alstom, Austrian Energy, VINCI Construction Grands Projets, Endel), l'aménagement de ce nouveau moyen de production représente un investissement de 33 milliards de F CFP.

#### **Transport**

L'achèvement début 2006 du poste 150 kV / 33 kV de Ouaième, a permis de renforcer la sécurité électrique des réseaux de distribution des communes de Houaïlou, Ponérihouen, Poindimié, Touho et Hienghène.

D'autre part, ENERCAL a mis en service en juillet 2006 le tronçon 150 kV Prony – La Coulée d'une longueur de 42 km (montant de l'investissement : 1,3 milliard de F CFP) en raccordant ce dernier sur la ligne 150 kV Yaté – Ducos. En outre, ENERCAL a lancé courant juin la construction du tronçon 150 kV La Coulée – Ducos d'une longueur de 20 km (montant de l'investissement : 0,9 milliard de F CFP).

#### **Distribution**

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivi grâce au Fonds d'Electrification Rurale et la participation des concessionnaires à ce programme. La part réalisée par ENERCAL en 2006 au titre du FER a représenté 770 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 80 millions de F CFP, identique à celle de 2005.

La part réalisée par EEC en 2006 au titre du FER a représenté 8 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 1 million de F CFP (6 millions de F CFP en 2005).

### **2) Les perspectives pour 2007**

#### **Production**

L'année 2007 sera marquée par la poursuite des travaux de la construction de la centrale électrique de Prony par l'opérateur PRONY ENERGIES. La mise en service commerciale de la première unité de 50 MW est prévue en novembre 2007 et celle de la seconde unité en avril 2008.

## **Transport**

La construction du tronçon La Coulée - Ducos de la ligne 150 kV Prony-Ducos devant permettre d'évacuer l'énergie de la centrale de PRONY ENERGIES pour les besoins de la distribution publique va se poursuivre. L'achèvement de la construction est prévu pour le début 2008.

## **Distribution**

Le programme du Fonds d'Electrification Rurale est reconduit pour l'année 2007 au titre du programme FER 2006 afin de poursuivre l'électrification rurale de la Grande Terre et des Iles. Le montant des dépenses engagées par ce programme s'élève à 685 millions de F CFP dont 624 millions au profit des communes dont ENERCAL est le concessionnaire.

## **2. LES HYDROCARBURES**

### **2.1 La consommation**

Les besoins en hydrocarbures de la Nouvelle-Calédonie sont entièrement couverts par des importations. La Nouvelle-Calédonie ne possède pas d'installation de raffinage de produits pétroliers.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices, la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits.

Il convient de noter que la quasi-totalité des hydrocarbures importés par Wallis-et-Futuna ainsi qu'une partie de ceux importés par le Vanuatu transitent par la Nouvelle-Calédonie.

### Consommation d'hydrocarbures par secteur en 2006

en m <sup>3</sup> liquide	Gazole	Essence	DPK*	Avgas**	Fioul lourd	Gaz	Total par secteur
Industrie métallurgique (SLN).....	-	-	-	-	437 382	-	<b>437 382</b>
Activité minière.....	43 299	47	45	-	-	-	<b>43 391</b>
Industrie moyenne.....	11 122	49	1 179	-	-	65	<b>12 415</b>
Secteur tertiaire et Administration.....	8 027	381	440	-	-	1 924	<b>10 772</b>
Résidentiel et Réseau.....	85 902	78 865	45	-	-	11 920	<b>176 732</b>
Agriculture.....	2 381	123	116	-	-	-	<b>2 620</b>
Transport maritime et Pêche.....	10 947	377	3	-	-	-	<b>11 327</b>
Transport routier.....	3 534	135	-	-	-	-	<b>3 669</b>
Energie électrique.....	9 432	-	7 547	-	99 999	-	<b>116 978</b>
Autre.....	1 939	530	-	-	-	-	<b>2 469</b>
Aviation.....	-	-	36 460	309	-	-	<b>36 769</b>
<b>Total par hydrocarbure.....</b>	<b>176 583</b>	<b>80 507</b>	<b>45 835</b>	<b>309</b>	<b>537 380</b>	<b>13 909</b>	<b>854 523</b>
<b>Total par hydrocarbure 2005.....</b>	<b>163 270</b>	<b>82 621</b>	<b>39 226</b>	<b>304</b>	<b>443 970</b>	<b>13 442</b>	<b>742 834</b>
<i>Variations 2005/2006.....</i>	<i>8,2%</i>	<i>-2,6%</i>	<i>16,8%</i>	<i>1,6%</i>	<i>21,0%</i>	<i>3,5%</i>	<i>15,0%</i>

\* Dual Purpose Kerosene, selon le degré de raffinage, kérosène (Jet A1) ou pétrole lampant industriel.

\*\* Mélange à base d'essence pour aéronefs

Source : DIMENC

Le principal consommateur d'hydrocarbures est la SLN avec 51,5 % des consommations totales. Suivent ensuite les postes « Résidentiel et Réseau » (principalement automobiles particulières et bouteilles de butane) avec 20,3 % et « Energie électrique » avec 13,8 %.

On remarque que la part du gazole (20,8 %) est plus de deux fois supérieure à celle de l'essence (9,5 %). L'essence est quasi-exclusivement utilisée par les particuliers (98 % des consommations).

MOBIL IPC, SHELL PACIFIQUE et TOTAL PACIFIQUE sont les trois compagnies pétrolières à approvisionner la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides. Soulignons qu'en octobre 2006 la société SHELL PACIFIQUE SA a été renommée Société de Services Pétroliers S.A (SSP). Cette situation résulte de la logique de retrait des îles du Pacifique annoncée en novembre 2005 par la compagnie pétrolière. Le 11 juillet 2006, Shell a annoncé avoir trouvé des repreneurs pour l'ensemble de ses filiales de la zone. La compagnie a notamment cédé ses actifs en Nouvelle-Calédonie au groupe de sociétés « Albert Moux & Partners ». Le consortium « Albert Moux & Partners » utilisera en Nouvelle-Calédonie la marque Shell sous licence, ce qui lui permettra d'assurer son approvisionnement pendant une durée de cinq ans, et de conserver l'enseigne actuelle.

Concernant l'origine de l'approvisionnement, il se fait exclusivement depuis Singapour. La SLN importe du fioul pour ses besoins propres.

## 2.2 Les prix

La loi du pays n°2006-5 relative à la réforme de la fiscalité des produits pétroliers adoptée par le Congrès le 13 mars 2006 est appliquée depuis le 12 avril 2006. Elle modifie la fiscalité douanière sur les hydrocarbures liquides (essence, gazole, pétrole lampant) régie par l'arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 modifié.

Cette réforme induit trois principales nouveautés :

- une taxation sur le volume et non plus sur la valeur (ad valorem sur la valeur CAF) afin de ne pas amplifier les fluctuations des prix à la pompe tout en garantissant une recette moins volatile pour la Nouvelle-Calédonie ;
- une révision non plus trimestrielle mais mensuelle des prix du carburant pour un meilleur ajustement aux variations des cours des hydrocarbures ;
- une harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, la taxe de stabilisation a été supprimée de même que les deux taxes qui étaient proportionnelles à la valeur du pétrole importé (TGI et TBI). Les deux dernières ont été remplacées par deux nouvelles taxes au litre que sont la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) et la Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers (TAPP). Seules quelques taxes marginales comme la Taxe de Péage (TP) *ad valorem* (fixée à 1 %), et la Taxe pour les Energies Renouvelables (TER) ont été maintenues en l'état. Le rendement attendu pour la Nouvelle-Calédonie des nouvelles taxes devrait être inférieur à celui des précédentes taxes (- 1 milliard de F CFP sur la base des recettes fiscales en 2005).

Dans ce contexte, les prix de l'essence et du gazole ont varié tous les mois depuis avril 2006. Lors de la mise en application de la réforme, le prix de l'essence a diminué passant de 131,1 F/l à 124,9 F/l. Puis, après une hausse de 15 francs par litre entre avril et août 2006 (jusqu'à 139,9 F/l), le prix de l'essence est retombé à 123,5 F/l en février 2007. Concernant le gazole, son prix est passé de 99,7 F/l en avril 2006 à 109,5 F/l en septembre, puis il est également retombé à 97,8 F/l au mois de février 2007.

Le prix du gaz butane est revu semestriellement. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les variations du marché mondial. En 2006, le prix de la bouteille de butane de 13 kg (T13) est passé de 1 702 F CFP au 1<sup>er</sup> février à 2 560 F CFP au 1<sup>er</sup> août (soit + 50,4 %). Au 1<sup>er</sup> février 2007, son prix est redescendu à 2 500 F CFP (- 2,3 %).

### 3. LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les entreprises calédoniennes ne sont tenues à aucune exigence réglementaire en matière environnementale. La démarche écologique de certaines d'entre elles (adoption de la norme internationale ISO 14001<sup>1</sup>) relève exclusivement de leur initiative.

Toutefois, depuis sa création en 1981, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Energie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Energie (FCME). Il subventionne l'acquisition de matériels tels que des installations photovoltaïques et des aérogénérateurs, et finance des études de diagnostics énergétiques ou de faisabilité ainsi que des travaux d'économie d'énergie. Parallèlement il mène des actions de sensibilisation et d'information.

Les Programmes Territoriaux de Maîtrise de l'Energie (PTME) élaborés par le CTME sont cofinancés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 % chacun par l'intermédiaire d'un fonds commun, le Fonds Territorial de Maîtrise de l'Energie (FTME). Les ressources de la Nouvelle-Calédonie émanent d'une taxe parafiscale sur l'essence (Taxe pour les Energies Renouvelables<sup>2</sup>) de 0,6 F/l perçue par les douanes.

#### 3.1 Budget du FCME en 2006

En 2006, sur un budget de 85,8 millions de F CFP la participation de l'ADEME s'est élevée à 35,8 millions de F CFP (41,7 %), et la participation de la Nouvelle-Calédonie a été programmée à 50 millions de F CFP.

A ce montant s'ajoutent les reports des exercices budgétaires précédents s'élevant à 151 millions F CFP correspondant aux opérations des années antérieures qui s'achèveront en 2007. Le montant total du budget s'élève au total à 236,8 millions F CFP.

#### 3.2 Actions menées par le CTME en 2006

En 2006, les subventions des opérations en énergies renouvelables s'élèvent à 45,2 millions de F CFP et celles de maîtrise de l'énergie à 30,3 millions de F CFP soit 75,5 millions de F CFP au total.

Millions de F CFP	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2005/2006
Subventions.....	90,6	67,7	59,5	68,7	75,5	10,0%
Montants des projets.....	136,4	113,0	102,5	211,2	108,8	-48,5%
Taux de subvention.....	66,4%	59,9%	58,0%	32,5%	69,4%	+36,9 pts

Source : DIMENC

<sup>1</sup> Cette norme prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental.

<sup>2</sup> Issue de la délibération du Congrès n°392 le 13 janvier 1982.

Les principales actions du CTME en 2006 sont l'apport d'une aide à la diffusion du chauffe-eau solaire en Nouvelle-Calédonie pour un montant de 24 millions de F CFP, et la mise en œuvre de la qualification thermique des bâtiments (projet ECOCAL) afin de limiter les variations de température, et dont le coût s'élève à 22,8 millions de F CFP.

### **3.3 Perspectives pour 2007**

Comme pour 2006, la Nouvelle-Calédonie prévoit d'apporter au budget FCME 2007 une participation de 50 millions de F CFP. La participation prévue par l'ADEME pour l'année 2007 s'élève à 35,8 millions de F CFP.

Le PTME 2007 sera orienté sur des opérations de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, de promotion des énergies renouvelables mais également la création et la mise en œuvre d'un observatoire de l'énergie. Des actions de communication et de sensibilisation, à destination du grand public, ainsi que des études pourront ainsi être réalisées.

La Nouvelle-Calédonie financera seule les installations intérieures et la fourniture des appareils de froid mis en place dans le cadre du Fonds d'Electrification Rurale.

## **4. L'EAU**

### **4.1 Les infrastructures et la distribution**

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR<sup>1</sup>), Bourail, Koumac et La Foa.

Les 26 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

### **4.2 Des actions d'entretien et d'augmentation des capacités**

Les Provinces et les municipalités cherchent à améliorer quantitativement et qualitativement la desserte en eau potable. Leurs efforts concernent, dans un premier temps, la rénovation et le remplacement des réseaux vétustes et, dans un second temps, l'augmentation de la capacité afin de faire face à l'accroissement des besoins tout en continuant de raccorder les habitants encore isolés.

---

<sup>1</sup> Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

### 4.3 L'assainissement

En Nouvelle-Calédonie, l'assainissement est principalement géré par les communes. Le territoire comprenait 17 stations d'épuration publiques (6 sur la commune de Nouméa) en 2005. Deux nouvelles stations devaient voir le jour à La Foa et à Bourail en 2006. Si la première fonctionne depuis le début du premier trimestre 2006 à La Foa, les travaux de construction de la seconde sont encore en cours à Bourail. Elle devrait être livrée en 2007. La technique de lagunage naturel<sup>1</sup> est utilisée par ces deux nouvelles stations. Elle permet des économies d'énergie importantes, et s'inscrit dans une logique de respect de l'environnement, aucun produit chimique n'étant utilisé.

Il existe par ailleurs d'autres stations réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels ou industriels ; Goro Nickel possède 4 stations d'épuration).

### 4.4 La consommation sur le Grand Nouméa

En 2006, le nombre d'abonnés a augmenté dans tout le Grand Nouméa (+ 2,4 %) tandis que le volume consommé a quasiment stagné (+ 0,7 %). La consommation par abonné a, de ce fait, diminué par rapport à 2005 (- 2,9 %). Cette évolution à la baisse est quasi-constante sur la période 2002-2006 avec une baisse de 2,2 % en moyenne annuelle de la consommation moyenne par abonné.

*Evolution de la consommation et du nombre d'abonnés des communes du Grand Nouméa*

Consommation annuelle en milliers de m <sup>3</sup>	2002		2003		2004		2004		2005		2006	
	Abonnés	Consommation										
Nouméa.....	23 087	12 009	23 797	11 889	24 541	11 665	25 484	12 243	26 395	12 219	27 340	12 307
Mont Dore.....	5 596	2 376	5 720	2 406	5 866	2 267	5 995	2 432	6 121	2 421	6 245	2 455
Dumbéa.....	3 973	1 830	4 186	1 853	4 298	1 884	4 389	1 908	4 637	1 962	4 944	2 014
Païta.....	2 661	1 325	2 793	1 449	2 874	1 397	3 028	1 578	3 346	1 572	3 629	1 589
<b>Total.....</b>	<b>35 317</b>	<b>17 540</b>	<b>36 496</b>	<b>17 597</b>	<b>37 579</b>	<b>17 213</b>	<b>38 896</b>	<b>18 161</b>	<b>40 499</b>	<b>18 174</b>	<b>42 158</b>	<b>18 365</b>
Consommation moyenne annuelle/abonné (en m <sup>3</sup> )	497		482		458		467		449		436	

Source : Calédonienne des Eaux

<sup>1</sup> Technique d'épuration naturelle utilisant les propriétés des bactéries, du zooplancton et des algues.

---

## § 6. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

### *Principales données sur le BTP*

Valeur ajoutée du secteur (2003).....	44,3 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2003).....	8,6%
Nombre d'entreprises 2006 (avec entreprises individuelles).....	5 801
Nombre d'employeurs 2006 (hors EI).....	916
Nombre de salariés du secteur (2006) .....	7 054
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2006).....	9,6%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006).....	6,2%

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés à l'intérieur et hors zone d'émission

Sources: RIDET, CAFAT, IEOM.

### 1. LE POIDS DU SECTEUR

Selon les derniers comptes économiques disponibles de 2003, le secteur du bâtiment et des travaux publics représentait 8,6 % du produit intérieur brut. Avec une valeur ajoutée de plus de 44 milliards de F CFP, ce secteur est le quatrième créateur de richesse de l'île.

Au 31 décembre 2006, le répertoire d'identification des entreprises (RIDET) recensait 5 801 entreprises dans le secteur du BTP (+ 5,1 % sur un an). Au 31 décembre 2006, on recensait 916 employeurs (+ 9,7 % sur un an).

Le secteur est favorable aux petites entités productives. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 97 % du nombre total d'entreprises dans le BTP, essentiellement sous la forme d'entrepreneurs individuels (84 % des entreprises du BTP) tandis que 19 entreprises (0,3 % du total) à peine disposent d'un effectif supérieur à 50 salariés.

Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main-d'œuvre. Au 31 décembre 2006, 7 054 salariés<sup>1</sup> (soit 9,6 % de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) travaillaient dans ce secteur, ce qui le positionne à la deuxième place en terme de salariés après le secteur du commerce (11,8 % des effectifs salariés totaux), et en quatrième position si l'on inclut le secteur public avec le nombre de salariés contractuels (10,6 % des salariés totaux), et le nombre de fonctionnaires de l'Etat (10,3 %).

La répartition géographique des entreprises sur le territoire change peu d'une année à l'autre et reste concentrée sur la Province Sud qui regroupe 80,5 % des entreprises du secteur, notamment sur Nouméa (46,1 % du total du secteur) contre seulement 13,1 % pour la Province Nord, et 6,4 % pour la Province des Iles.

---

<sup>1</sup> Sources : RIDET, CAFAT.

## 2. LE LOGEMENT

Avec 118,7 milliers de tonnes de ciments consommés en 2006, hors chantier de Goro-Nickel, soit le niveau le plus haut atteint ces dernières années, le secteur du bâtiment a été dynamique sur l'année. Parallèlement, les ventes de logements anciens continueraient à stimuler l'activité dans le secteur de l'immobilier en 2006. La construction de logements individuels semble se maintenir alors que la construction de logements collectifs semble avoir quelque peu ralenti. Les autorisations de logements ont reculé de 15 % par rapport à 2005, mais leur nombre se situe au-dessus de celui de 2004. En effet, en 2005, avec le lancement des programmes sociaux, le nombre de logements avait atteint un niveau très élevé.

Ce bilan semble être le résultat de quelques difficultés rencontrées par les opérateurs. Le manque de disponibilité foncière, tout d'abord, provoque un renchérissement des terrains constructibles. La hausse du prix des matières premières ainsi que la rareté de la main-d'œuvre qualifiée disponible impacte fortement le coût des travaux. Ces pressions à la hausse sur les prix touchent d'autant plus les opérateurs du logement social que leurs contraintes budgétaires sont très lourdes.

### 2.1 La construction de logements

Il convient d'interpréter avec prudence les statistiques du tableau en 2006 compte tenu de leur caractère provisoire. Les constructions à usage d'habitation autorisées sont en recul par rapport à 2005 (- 7,6 %) comme le nombre de logements correspondants autorisés (- 15,5 %). La Province Nord et la Province des Iles affichent les baisses les plus importantes. Cette évolution paraît être le résultat de plusieurs phénomènes dont les disparités importantes en matière d'obligations légales de dépôt de dossier (permis de construire et déclarations d'achèvement des travaux)<sup>1</sup>.

La pénurie de disponibilités foncières serait également une des raisons de la baisse des autorisations de logements, principalement dans le Sud. La baisse de la densité de logements autorisés en Province Sud (3,1 logements en 2006 par construction contre 3,7 en 2005) indique que moins de projets de logements collectifs ont abouti sur l'année écoulée.

---

<sup>1</sup> Les données relatives à la construction en Province Nord sont, par exemple, partielles du fait de l'importance des réalisations non répertoriées en milieu tribal où les permis de construire ne sont pas nécessaires. De même, dans la Province des Iles, les permis de construire délivrés par les autorités communales ne sont pas indispensables car cette Province jouit d'un statut de réserve intégrale.

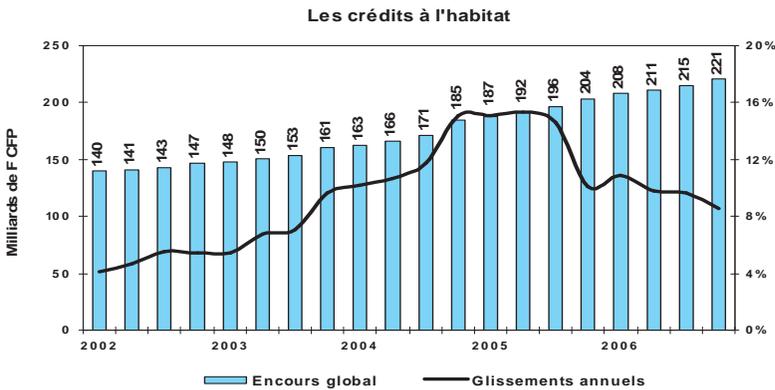
### Statistiques par Province

Nombre	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Permis de construire.....</b>	<b>1 424</b>	<b>1 488</b>	<b>1 731</b>	<b>1 700</b>	<b>1 612</b>	<b>-5,2%</b>
Province Sud.....	1 257	1 304	1 506	1 451	1 479	1,9%
Province Nord.....	167	184	225	249	124	-50,2%
Province des Iles*.....	23	25	18	12	9	-25,0%
<b>Constructions à usage d'habitation autorisées.....</b>	<b>733</b>	<b>710</b>	<b>949</b>	<b>998</b>	<b>922</b>	<b>-7,6%</b>
Province Sud.....	635	611	820	839	848	1,1%
Province Nord.....	98	99	129	159	65	-59,1%
Province des Iles*.....	23	25	18	12	9	-25,0%
<b>Logements autorisés.....</b>	<b>1 094</b>	<b>1 858</b>	<b>2 551</b>	<b>3 259</b>	<b>2 754</b>	<b>-15,5%</b>
Province Sud.....	947	1 733	2 392	3 082	2 645	-14,2%
Province Nord.....	147	125	159	177	109	-38,4%
Province des Iles*.....	23	25	18	12	9	-25,0%

\*suivant le nombre de procès-verbaux de palabre délivrés, le foncier étant régi par le droit coutumier; l'hypothèse est faite que ce nombre correspond à celui des constructions à usage d'habitation autorisées, et à celui des logements autorisés.

Sources : Cellule économique du BTP/ ISEE

L'augmentation de l'encours global des crédits à l'habitat (+ 8,5 % sur un an au 31 décembre 2006 pour un montant de 221 milliards de F CFP) a ralenti par rapport à 2005 (+ 10,1 %). Cet accroissement peut s'expliquer notamment par un effet prix dû à l'inflation de la valeur des biens.



Source : IEOM

## 2.2 Le logement social

La Journée de l'Habitat du 14 décembre 2006 a permis de faire un bilan des actions menées en matière de logement social depuis les Etats Généraux du Logement Social (EGLS) en 2004. Un des objectifs majeur demeure la construction de plus de 1 000 logements par an pendant 10 ans dans le Grand Nouméa (deux tiers en locatif et le reste en accession à la propriété), soit deux fois plus que le nombre de logements construits au cours de ces dix dernières années.

Outre l'augmentation de 21 % du montant du contrat de développement 2006-2010 (qui s'élève à 10 milliards F CFP) par rapport à celui de 2000-2004, différentes mesures en faveur de la promotion du logement social ont été finalisées (aides à la personne et aides à la pierre), ou sont à l'étude (prêts locatifs et prêts à taux zéro pour l'accession à la propriété).

### *Evolution du nombre de logements sociaux en Province Sud*

Nombre	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 06/05
Total conventionnements logements neufs.....	259	254	1 041	800	864	8,0%
Total livraison logements neufs.....	302	127	473	636	806	26,7%

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

La construction de logements sociaux s'est accélérée depuis les EGLS de 2004. Entre 2002 et 2006, on constate que les croissances annuelles moyennes des conventionnements et des livraisons s'élèvent respectivement à 27 % et 22 %. Néanmoins, sur l'année écoulée, le nombre de livraisons rattrape celui des conventionnements.

### *Evolution du parc locatif des principaux opérateurs immobiliers en Nouvelle-Calédonie*

Nombre	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
SIC (1).....	6 217	6 390	6 583	6 899	7 211	4,5%
FSH.....	1 400	1 400	1 546	1 594	1 837	15,2%
SEM Agglo.....	-	-	-	-	150	-
<b>Total.....</b>	<b>7 617</b>	<b>7 790</b>	<b>8 129</b>	<b>8 493</b>	<b>9 198</b>	<b>8,3%</b>

(1) Les données n'incluent pas les logements en défiscalisation.

Sources: SIC, FSH, SEM Agglo

En 2006, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a livré 404 constructions (371 en 2005) dont 21 en Province Nord et 383 en Province Sud, qui se décomposent en 287 logements sociaux (183 logements aidés et 104 logements très aidés), 91 logements aidés de transition, et 26 commerces. Les investissements en logements neufs pour cette année représentent 5,7 milliards de F CFP. Avec ces livraisons, le parc locatif de la SIC a franchi le seuil des 7 000 logements, soit plus de 30 000 personnes logées. Au 31 décembre 2006, la SIC recensait encore 3 546 demandeurs de logements sociaux dans ses fichiers.

Concernant le domaine Tuband, la SIC a livré 116 logements en 2006 sur un total prévu de plus de 600 à terme.

En 2006, le Fonds Social de l'Habitat (FSH) a livré 372 produits : 243 logements neufs sur Dumbéa, 65 terrains nus à Koné et 64 autres terrains nus à Koumang.

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO), créée en décembre 2003, a livré 150 logements sur les 240 prévus dans le programme 2004.

En 2006, 88 opérations « Habitat social » ont été réceptionnées par l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord. Le montant total des subventions accordées par l'association s'est élevé à près de 182 millions de F CFP soit 75 % du montant total des travaux réalisés (242 millions de F CFP).

Les opérations spécifiques réceptionnées par l'association, « Erika »<sup>1</sup> et « Trémolite »<sup>1</sup>, sont en diminution avec seulement trois subventions accordées en 2006 pour un montant de 10,4 millions de F CFP.

---

<sup>1</sup> Relogement des sinistrés du cyclone Erika de 2003.

## 2.3 Les perspectives en 2007

La loi du pays sur l'aide au logement a été votée à l'unanimité le 22 mars 2007 au Congrès. Sur la base d'un niveau d'aide moyen de 26 800 F CFP par mois, l'aide au logement devrait coûter environ 600 millions en 2007, 830 millions en 2008, 940 millions en 2009 et 1,5 milliards de F CFP en 2010. Elle sera cofinancée à raison d'un tiers par la Nouvelle-Calédonie, un tiers par le Fonds Social de l'Habitat (FSH), et un tiers par les Provinces, au prorata de leurs populations respectives (72 % Sud, 18 % Nord et 10 % Iles). Cette aide sera calculée en fonction des revenus du ménage, du nombre de personnes composant la famille, du montant du loyer et de la contribution minimale du locataire. Cette mesure est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007 et devrait bénéficier, dès 2008, à 2 000 familles.

Concernant la construction de logements sociaux en 2007, la ZAC de Dumbéa-sur-Mer constitue le projet central car elle sera essentiellement dédiée au logement (6 000 prévus) dont la moitié sera aidée (cf. encadré sur le projet de Dumbéa-sur-Mer à la fin du chapitre).

Par ailleurs, la SIC a prévu de livrer plus de 400 logements en 2007. Au « domaine Tuband », les travaux se poursuivront en 2007 avec le lancement de quatre nouvelles tranches représentant 316 logements et 10 commerces et locaux d'activité. Les travaux des deux dernières tranches (7 et 8) débuteraient entre fin 2007 et début 2008.

Par ailleurs, le projet « les Hameaux de St-Quentin » consiste à démolir progressivement les huit tours et à construire un ensemble de logements après l'établissement par le SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) d'un schéma directeur d'aménagement du secteur.

L'opération « collines d'Auteuil » prévoit 208 logements, dont 108 en accession à la propriété. Le programme privilégie la mixité des logements (aidés, très aidés, aidés de transition et accession à la propriété). Il établira un lien entre le futur centre urbain de Dumbéa (Koutio) et le tissu urbain existant. Les premières livraisons interviendraient fin 2007 pour se terminer fin 2008 – début 2009.

Enfin, sur la commune du Mont-Dore à la Coulée, la SIC étudie la réalisation d'une opération mixte (accession / locatif) de 45 logements.

En 2007, le Fonds Social de l'Habitat et sa filiale (le Fonds Calédonien de l'Habitat) doivent livrer 24 terrains nus et 39 lots bâtis, et mettre 281 logements neufs en location. En outre, une centaine de nouveaux prêts à l'accession à la propriété devraient être accordés, comme chaque année.

Le programme 2007 de la SEM Agglo compte 290 logements locatifs. Fin 2007, le parc géré devrait atteindre environ 400 logements.

En 2007, les objectifs de l'association Teasoa sont d'instruire 350 dossiers (hors programme Habitat Tribal Province Nord – HTPN), et de réceptionner 160 projets (y compris les projets HTPN). Traditionnellement géré par la SECAL, ce programme HTPN a été confié, à titre expérimental, par la Province Nord à la Teasoa en 2007.

---

<sup>1</sup> Remplacement des constructions traditionnelles qui diffusaient des fibres d'amiante.

### 3. LES CHANTIERS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

De nombreux chantiers industriels et commerciaux, au premier rang desquels l'usine du Sud, stimulent l'activité dans le secteur. L'année 2007 semble conforter cette tendance.

#### 3.1 L'activité en 2006

##### *Le ciment en Nouvelle-Calédonie*

En milliers de tonnes	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Ventes de ciment local.....	100,0	100,2	114,8	119,3	133,1	11,5%
Importations de ciment.....	3,7	2,8	0,5	3,8	0,6	-84,6%
Consommations de ciment.....	103,7	103,0	115,3	123,1	133,7	8,6%
dont Goro Nickel.....	4,2	0,8	1,1	8,5	15,0	75,8%
dont Autres.....	99,6	102,2	114,2	114,6	118,7	3,6%

Sources : Cellule économique du BTP, ISEE

Depuis 2004, la croissance des consommations de ciment pour les constructions (hors usine du Sud) reste plus modérée (+ 3,6 % en 2006). L'augmentation globale significative des consommations de ciment (+ 8,6 % sur un an) est, en grande partie, due aux travaux de Goro Nickel avec 14 991 tonnes en 2006 soit + 76 % sur un an (cf. note sur le nickel pour les travaux concernant l'usine du Sud). D'autres chantiers industriels, toutefois, tirent la croissance dans le secteur.

L'OPT poursuit la réalisation de l'infrastructure sous-marine optique qui reliera Nouméa à Sydney ainsi que Poindimié aux Iles Loyauté. L'installation des câbles sous-marins, prévue pour fin 2007 – début 2008, devrait permettre le développement des communications internationales dans de meilleures conditions en Nouvelle-Calédonie. La phase d'expertise des fonds marins est en cours tout comme la construction du câble. La réalisation de ce projet coûtera entre 6 et 9 milliards de F CFP.

#### 3.2 Les perspectives pour 2007

Début février 2007, cinq épaisseurs de 250 tonnes chacun et deux autoclaves de 580 tonnes ont été livrés sur le site de l'usine de Goro-Nickel. Compte tenu du calendrier d'avancement du chantier, il est prévu que les mouvements des trois navires gros porteurs affectés au transport des éléments de l'usine se succèdent au rythme de deux rotations par mois. La mise en production de l'usine est prévue pour la fin de l'année 2008.

La société Koniambo Nickel Sas (KNS) a annoncé le début des travaux préliminaires à la construction de l'usine du Nord. La sécurisation des accès au site, la viabilisation et l'installation des réseaux en eau et énergie devraient s'achever fin septembre, et être suivies par la construction d'un port et d'une base vie pour 2 500 à 3 000 personnes. Le coût annoncé de ces travaux préliminaires s'élèverait à 11 milliards de F CFP dont 7 devraient être dépensés sur le territoire.

La centrale thermique de Prony Energies vient d'entrer dans une nouvelle phase de sa construction. En ce qui concerne la première unité de 50 MW, l'épreuve hydraulique de la chaudière a été réalisée avec succès et, avec la mise sous tension progressive des tableaux électriques, les premiers essais de fonctionnement des matériels ont commencé. Si le calendrier est respecté, la mise en service de la tranche 1 s'effectuera courant novembre 2007. Côté tranche 2, Prony Energie estime l'avancée de la construction à 20 % et prévoit la mise en service de cette seconde unité pour avril 2008.

Les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Tontouta devraient débuter en septembre 2007, et s'orienter vers quatre opérations principales : les constructions d'une nouvelle aérogare passagers, d'une nouvelle aérogare fret, et de deux nouveaux parkings gros porteurs. Le coût de l'ensemble du projet devrait s'élever à 9,6 milliards de F CFP, et les travaux devraient durer jusqu'en 2010.

Les grands projets touristiques, concernant notamment l'augmentation des capacités hôtelières, sont détaillés dans le chapitre « Tourisme ».

## 4. LA DEMANDE PUBLIQUE

*Inscriptions budgétaires primitives de la Nouvelle-Calédonie et des Provinces (avec dotations)*

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2006/2005	Variations 2007/2006
Bâtiments et équipements administratifs.....	1 326	1 085	2 780	1 481	2 536	2 150	71,2%	-15,2%
Voiries, Génie civil.....	3 502	1 852	2 200	2 152	2 806	2 925	30,4%	4,2%
Urbanisme et Habitation.....	2 034	2 455	3 210	3 792	3 840	4 583	1,3%	19,3%
Equipements culturels et sportifs.....	625	492	617	908	597	788	-34,2%	32,0%
Equipements scolaires, formation.....	4 250	2 033	2 715	3 530	2 629	2 828	-25,5%	7,6%
Equipements sanitaires et sociaux.....	528	1 208	1 918	1 636	1 183	2 609	-27,7%	120,6%
<b>Total des dépenses d'investissement.....</b>	<b>12 267</b>	<b>9 124</b>	<b>13 440</b>	<b>13 500</b>	<b>13 592</b>	<b>15 884</b>	<b>0,7%</b>	<b>16,9%</b>

Source : JONC

### 4.1 Les commandes publiques en 2006

Les travaux de la Savexpress portant sur la 2<sup>ème</sup> tranche (doublement des voies entre le pont de Dumbéa et le lotissement Savannah ainsi que le revêtement de la chaussée pour un montant de 500 millions de F CFP) ont été menés conjointement aux travaux de doublement du pont de Dumbéa et de la baie Hoff (tranche 3). Ces chantiers ont respectivement coûté 750 millions de F CFP et 150 millions de F CFP. Dans le prolongement de ces travaux, la dernière opération lancée en milieu d'année 2006 concerne l'aménagement de l'échangeur de Gadji dans la ZIZA (zone industrielle et zone artisanale) de Païta. Les travaux de construction s'élèvent à un milliard de F CFP. Ils s'étaleront sur une durée de 18 mois.

Les travaux de la première tranche de la construction du collège d'Auteuil dans la commune de Dumbéa ont commencé début 2005. Cet établissement du Grand Nouméa recouvre une superficie de plus de 3 ha. Le budget de ce chantier est estimé à 1,7 milliard de F CFP. Les premières classes ont été ouvertes dès la rentrée 2006 accueillant 330 élèves. La livraison de la seconde tranche a eu lieu au cours du mois de février 2007. La capacité d'accueil totale de l'établissement est de 600 élèves.

Les travaux d'extension de l'Université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville ont débuté en mai 2005. La première tranche, utilisée depuis la rentrée de février 2007, a été inaugurée fin mars. Elle comporte une bibliothèque, un restaurant universitaire, un amphithéâtre de 400 places et un parking pour les étudiants. Cette première tranche financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par les collectivités territoriales, s'élève à 1 milliard de F CFP. La seconde phase des travaux non encore programmée, permettra aux départements de lettres et sciences humaines (actuellement à Magenta), d'intégrer le site de Nouville.

Le gros œuvre de l'aquarium de Nouméa est achevé. La réalisation de cet établissement d'un coût total de 1,465 milliard de F CFP a bénéficié d'une aide financière de 627 millions de F CFP du Fonds Européen de Développement (FED). Son ouverture au public a néanmoins été différée à la suite de problèmes pathologiques.

## **4.2 Les perspectives en 2007**

Les dépenses d'investissement programmées pour 2007 sont en nette augmentation par rapport à 2006 (près de 17 % de plus).

Les dépenses d'investissement allouées à la rénovation et à la construction de bâtiments et équipements administratifs sont en net recul (- 15,2 %) par rapport au budget primitif 2006. Au contraire, les dépenses dans les autres domaines sont toutes en augmentation.

Après un creux entre 2003 et 2005, et une forte augmentation en 2006, les dépenses d'investissement dans les voiries devraient se stabiliser autour de 3 milliards de F CFP Gouvernement et Provinces confondus. Le Gouvernement a programmé 1,2 milliard de travaux routiers en 2007. Sur ce total, 55 % servira à la réfection de chaussées existantes, 20 % aux traversées des villages (notamment à leur sécurisation), 15 % aux ouvrages d'art (ponts et constructions) et enfin 10 % à la sécurité routière. Le pont de la Néra, à Bourail, va être notamment réimperméabilisé. Un pont démontable, commandé en Métropole pour une valeur de 90 millions de F CFP, devra être utilisé pendant les deux à quatre mois que dureront les travaux. Ce dernier pourrait être réutilisé ultérieurement (notamment après un cyclone).

Afin d'accompagner le futur développement économique et industriel de la zone Voh-Koné-Poumbout lié à la création de l'Usine de Nord, la société anonyme d'économie mixte locale du grand projet de Voh-Koné-Poumbout, par abréviation «SAEML Grand Projet VKP» a été créée. Elle est chargée de coordonner le programme d'aménagement qui s'élève à 80 milliards de F CFP, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations. Dotée d'un capital de 300 millions de F CFP, la SAEML Grand Projet VKP est détenue à hauteur de 31 % par la Province Nord, de 20 % par la SOFINOR, de 7 % par chacune des trois communes concernées, le solde étant réparti entre la BCI, la BNC, la SGCB et l'AFD.

L'urbanisme et l'habitat restent la principale source de dépenses avec 4,6 milliards de F CFP soit 19,3 % de plus qu'en 2006. Ces dépenses se concentrent principalement sur le logement social et l'objectif des « 1 000 logements » par an fixé par les Etats Généraux du Logement Social (EGLS). En 2007, les investissements sur ce poste seront à 95 % des dotations allouées à des sociétés spécialisées dans le logement social (SIC, FSH, SEM Agglo) (Cf. partie sur le logement social).

La construction de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer à partir de fin 2007 et début 2008 constitue un projet d'urbanisme de très grande ampleur (cf. encadré infra).

La forte progression des dépenses prévisionnelles dans les équipements sanitaires et sociaux (+ 120,6 %) de la part de la Nouvelle-Calédonie est due, en grande partie, à la construction de l'hôpital de Koutio dans la nouvelle ZAC.

Le lancement de la construction de la médiathèque de Koutio dans la commune de Dumbéa a été officialisé. Cette infrastructure d'une surface de 1 350 m<sup>2</sup> dont le coût est estimé à 285 millions de F CFP est financée par l'Etat, la Province Sud et la commune de Dumbéa à hauteur de 240 millions de F CFP dans le cadre des contrats de développement 2000-2004 et 2006-2010. La médiathèque devrait être achevée et livrée au premier semestre 2008 et s'inscrira dans la nouvelle ZAC.

En matière culturelle et sportive, outre de nombreuses rénovations comme celle de la base nautique, la construction d'une salle polyvalente à Nouméa est prévue afin de préparer la réception des Jeux du Pacifique en 2011.

### **Les ZAC de Dumbéa-sur-Mer et de Panda**

La période 2007-2015 va conduire à la réalisation des deux zones d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-Mer (565 hectares) et de Panda (140 hectares) pour aboutir à la naissance d'une ville nouvelle de 30 000 habitants environ. L'ensemble des investissements est estimé à 250 milliards de F CFP. 72 milliards vont être investis par les collectivités publiques dont 13 milliards pour la ZAC de Panda, 29 milliards pour la ZAC de Dumbéa-sur-mer, et 30 milliards pour le Médipôle de Koutio. Le reste sera autofinancé. Un arrêté du gouvernement exonère, de plus, de droits et de taxes ce programme d'aménagement. La société d'économie mixte SECAL (Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie) est en charge de la coordination des travaux. Le début des travaux est prévu pour le second semestre 2007 et les premiers lots viabilisés devraient être disponibles début 2008. Au final, l'ensemble comprendra principalement :

- Un médipôle composé d'un hôpital de 600 lits, d'un Institut de recherche Pasteur, et d'un centre de cancérologie ;
- 3 collèges ;
- 6 groupes scolaires de 18 classes ;
- 7 300 logements dont des terrains à bâtir et environ 3 000 logements sociaux ;
- 130 établissements de commerce, services, et bureaux dont un supermarché ;
- 220 structures industrielles et artisanales ;
- Une promenade pédestre et une piste cyclable de 14 km ;
- Des terrains de sport, une salle de spectacle, et des espaces de jeux.

---

## § 7. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION<sup>1</sup>

---

### *Principales données sur le commerce*

Valeur ajoutée (VA) du secteur en 2003.....	62,1 mds de F CFP
Part de la VA du secteur dans le PIB en 2003.....	12,0%
Nombre d'entreprises en 2006 (avec entreprises individuelles).....	3 728
Nombre d'employeurs en 2006 (hors entreprises individuelles).....	1 225
Nombre de salariés en 2006.....	8 703
Poids du secteur dans l'emploi salarié en 2006.....	11,8%
Poids du secteur dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006).....	13,7%

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Sources : ISEE, CAFAT, IEOM

La distribution représente un enjeu important pour la Nouvelle-Calédonie du fait de la dispersion de la population dans l'Intérieur de la Grande Terre et les Iles. La Province Sud a adapté sa réglementation en matière d'urbanisme commercial au mouvement de concentration observé dans le Grand Nouméa. Le paysage commercial dans le reste de la Nouvelle-Calédonie est plus traditionnel et adapté à la faible densité de la population.

## 1. UN ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL CENTRAL

### 1.1 La contribution du commerce au produit intérieur brut

D'après les derniers comptes économiques publiés par l'ISEE, le commerce constituait, en 2003, le deuxième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages ». Il concourait à la formation du produit intérieur brut à hauteur de 12 %. La production<sup>2</sup> du secteur s'élevait à 99,3 milliards de F CFP. Le poids des consommations intermédiaires par rapport à la production est plus faible (37,4 %) que celui de la métropole (48,5 % en 2003 pour le commerce).

La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 62,1 milliards de F CFP en 2003 en progression sur un an de 6,5 %, derrière celle du secteur public (98,4 milliards de F CFP) et celle des services rendus aux ménages (101,2 milliards de F CFP). Dans le détail, le commerce de gros et le commerce de détail représentaient respectivement 39 % et 43 % de la valeur ajoutée dégagée par la branche « Commerce ».

---

<sup>1</sup> La distribution au sens strict (par rapport au commerce) n'inclut pas les salles de jeux, l'hôtellerie, les bars et la restauration.

<sup>2</sup> La production du commerce est mesurée par les marges commerciales qui sont définies comme l'écart entre les ventes et les achats de marchandises augmenté de la variation des stocks de marchandises.

## 1.2 L'emploi

Le nombre d'entreprises du secteur a légèrement reculé de - 0,7 % en 2006 et représente 3 745 entreprises. Parallèlement, les effectifs du secteur ont augmenté de 2,7 % à 8 703 salariés.

*Nombre d'entreprises et de salariés par catégorie en 2006*

	0 Salarié		1 à 4 sal.		5 à 9 sal.		10 sal. et +		Total	
	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.
Commerce et réparation automobile.....	467	119	279	61	376	48	1 091	695	1 746	
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	595	112	224	36	272	57	1 625	800	2 121	
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques.....	1 452	568	1 106	137	959	93	2 771	2 250	4 836	
<b>Total.....</b>	<b>2 514</b>	<b>799</b>	<b>1 609</b>	<b>234</b>	<b>1 607</b>	<b>198</b>	<b>5 487</b>	<b>3 745</b>	<b>8 703</b>	
<i>Répartition en %.....</i>	<i>67,1%</i>	<i>21,3%</i>	<i>18,5%</i>	<i>6,2%</i>	<i>18,5%</i>	<i>5,3%</i>	<i>63,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	

Source : RIDET / ISEE

Au-delà de l'impact global, les créations d'emploi dans le secteur commercial sont d'autant plus importantes qu'elles constituent un débouché pour la main-d'œuvre non qualifiée.

## 1.3 Son implantation sur le territoire

La politique d'implantation des entreprises de distribution dépend de facteurs démographiques, économiques (demande solvable des particuliers), fonciers (disponibilité des terrains) et administratifs (obtention d'autorisations).

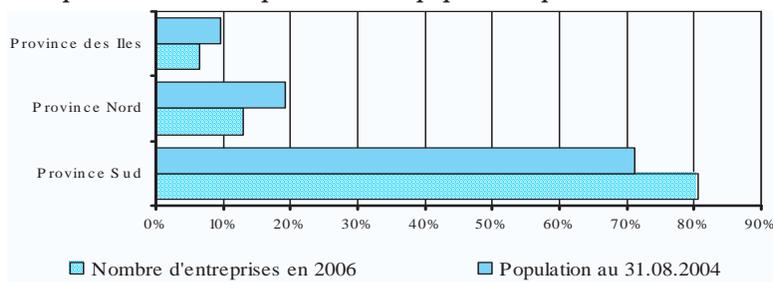
*Nombre d'entreprises par Province en 2006*

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles	Total
Commerce et réparation automobile.....	573	94	28	695
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	733	57	10	800
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1 712	333	205	2 250
<b>Total.....</b>	<b>3 018</b>	<b>484</b>	<b>243</b>	<b>3 745</b>
<i>Répartition en %.....</i>	<i>80,6%</i>	<i>12,9%</i>	<i>6,5%</i>	<i>100,0%</i>

Source : RIDET / ISEE

Entre 2005 et 2006, le nombre d'entreprises commerciales a stagné en Province Sud alors qu'il a diminué en Province Nord (- 1,6 %) et en province des Iles (- 6,2 %). La concentration des entreprises commerciales dans le Sud et le grand Nouméa est de plus en plus forte.

*Répartition des entreprises et de la population par Province*



Source : ISEE, recensement de la population (INSEE/ISEE)

## 2. LE COMMERCE DE DETAIL

### 2.1 La réglementation en matière d'urbanisme commercial

L'urbanisme commercial est de compétence provinciale. Toutefois, la Province des Iles ne s'est pas encore dotée d'une réglementation en la matière.

La Province Sud, qui a complété sa réglementation en 2003 en y introduisant les principales dispositions de la Loi « Royer »<sup>1</sup> a procédé en 2006 à de nouveaux aménagements après le vote du gel des autorisations commerciales en mars pour une durée de six mois. Durant cette période, une mise à jour de la réglementation existante a été effectuée. Elle a abouti à un nouveau texte adopté par l'Assemblée de la Province Sud le 28 septembre 2006. Il intègre de nouveaux critères décisionnels ainsi qu'un document d'orientation qui a pour objet de définir les localisations préférentielles des équipements commerciaux dans l'agglomération du Grand Nouméa et de la Province sud.

Un cadre réglementaire a été fixé début 2005 pour l'organisation des soldes, liquidations et ventes au déballage<sup>2</sup>. Définis par arrêté du Gouvernement<sup>3</sup>, les mois de janvier et août 2006 ont constitué les secondes périodes réglementées des soldes en Nouvelle-Calédonie.

### 2.2 Evolution des surfaces

La création du premier hypermarché de la Nouvelle-Calédonie dans la périphérie de Nouméa à la fin de l'année 1989 a constitué le catalyseur des bouleversements ultérieurs dans un secteur demeuré longtemps très traditionnel.

#### 1) La situation actuelle

##### *Principaux acteurs de la distribution*

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
Lavoix	Casino	44%
	Géant	
	Leader Price	
Holding du pacifique S.A-Pentecost	Carrefour	35%
	Champion	
	Magenta Discount	
Guyenne	Super U	11%
Commerçants indépendants	-	10%

90 % de la surface de distribution est détenue par trois grands groupes.

<sup>1</sup> Délibération n° 24-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant la délibération n°18-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'urbanisme commercial dans la Province Sud.

<sup>2</sup> Arrêté n°2005-341/GNC du 17 février 2005 portant modalités d'application à la Nouvelle-Calédonie des dispositions des articles L310-1, L310-2 et L310-3 du Code du Commerce en matière de liquidations, ventes au déballage et de soldes.

<sup>3</sup> Arrêté n°2005-3151/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant fixation des périodes de soldes pour l'année 2006.

*Nombre d'entreprises du commerce de détail*

	2003	2004	2005	2006	Variations 06/05
<b>Commerce de détail non spécialisés.....</b>	<b>642</b>	<b>655</b>	<b>650</b>	<b>663</b>	<b>2,0%</b>
Commerce d'alimentation générale (moins de 120 m <sup>2</sup> ).....	533	524	506	502	- 0,8%
Supérettes (de 120 à 400 m <sup>2</sup> ).....	79	86	84	81	- 3,6%
Supermarchés (de 400 à 2 500 m <sup>2</sup> ).....	21	21	21	21	-
Hypermarchés (plus de 2 500 m <sup>2</sup> ).....	2	2	2	2	-
Autre commerce de détail en magasin non spécialisé.....	7	22	37	57	54,1%
<b>Commerces de détail spécialisés</b>	<b>1 410</b>	<b>1 463</b>	<b>1 527</b>	<b>1 569</b>	<b>2,8%</b>
Alimentaire.....	271	279	263	286	8,7%
Liés à la personne (habillement, santé, beauté... ).....	329	339	343	356	3,8%
Liés à la maison (meubles, électro-ménager, bricolage... )...	299	295	311	309	- 0,6%
Autres.....	511	550	610	618	1,3%
<b>Total.....</b>	<b>2 052</b>	<b>2 118</b>	<b>2 177</b>	<b>2 232</b>	<b>2,5%</b>

Source : ISEE

Le nombre d'entreprises de commerce de détail a légèrement augmenté (+ 2,5 %). Cette croissance est tirée par celle des commerces spécialisés dans l'alimentaire (+ 8,7 %). Le nombre d'entreprises dans la grande distribution n'a pas évolué du fait du gel des autorisations d'exploitation commerciale.

En 2006, seul le projet de la SARL « Maison et Jardin » a été validé pour la création de 2 600 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales destinées à l'activité « Equipement de la maison et du jardin » mais sa construction n'a pas encore commencé.

Au final, bien que la superficie totale de la grande distribution (en incluant les grandes et moyennes surfaces spécialisées) en Nouvelle-Calédonie ait pratiquement triplé depuis 1989, la densité de la grande distribution reste toutefois sensiblement inférieure à celle de la Métropole.

## 2) Les perspectives

L'évolution de la demande soutenue par le développement économique et l'accroissement de la population devrait susciter de nouveaux investissements dans les années à venir, principalement en Province Sud.

Le tissu commercial de l'Intérieur reste, pour sa part, essentiellement subordonné à la mise en oeuvre du projet de l'usine Koniambo, lequel pourrait amener de nouvelles implantations en Province Nord, notamment dans la zone de Voh-Koné-Pouembout. Le complexe commercial de Green acre à Koné pourrait être le principal centre de distribution. Il devrait compter 40 surfaces commerciales de 70 à 2 500 m<sup>2</sup>.

### 3. L'APPROVISIONNEMENT DES DETAILLANTS

L'approvisionnement des grandes surfaces se caractérise par un schéma d'approvisionnement variable selon les produits. Ainsi, concernant les biens manufacturés produits localement, les enseignes traitent directement avec les producteurs locaux lesquels bénéficient dans leur majorité de protections quantitatives ou tarifaires<sup>1</sup>. Les produits agricoles suivent la filière réglementée des grossistes, lesquels possèdent le monopole de l'importation et de la distribution des produits contingentés. Certaines grandes marques sont le monopole des grossistes locaux. Enfin, les grandes surfaces s'approvisionnent également directement auprès de leurs centrales d'achat métropolitaines, essentiellement pour les produits dits « d'appel » (produits de base, fromages, vins...).

### 4. LE COMMERCE AUTOMOBILE

Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO<sup>2</sup>, Groupe Pentecost, Groupe Dang) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées.

En 2006, 110 900 véhicules étaient en circulation en Nouvelle-Calédonie au regard du nombre de vignettes vendues (qui ont généré 1 milliard de F CFP de recettes).

#### Ventes de véhicules

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs.....</b>	<b>8 802</b>	<b>9 498</b>	<b>9 821</b>	<b>10 670</b>	<b>11 298</b>	<b>5,9%</b>
Voitures particulières.....	6 658	7 179	6 950	7 397	7 251	- 2,0%
Pick up et Camionnettes.....	1 747	1 900	2 420	2 768	3 407	23,1%
Camions.....	125	93	124	149	212	42,3%
Autres.....	272	326	327	356	428	20,2%
<b>Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs.....</b>	<b>667</b>	<b>786</b>	<b>765</b>	<b>819</b>	<b>917</b>	<b>12,0%</b>
<b>Transferts de cartes grises (1).....</b>	<b>16 307</b>	<b>16 707</b>	<b>17 145</b>	<b>17 393</b>	<b>18 220</b>	<b>4,8%</b>
<b>Total des ventes.....</b>	<b>25 776</b>	<b>26 991</b>	<b>27 731</b>	<b>28 882</b>	<b>30 435</b>	<b>5,4%</b>

Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

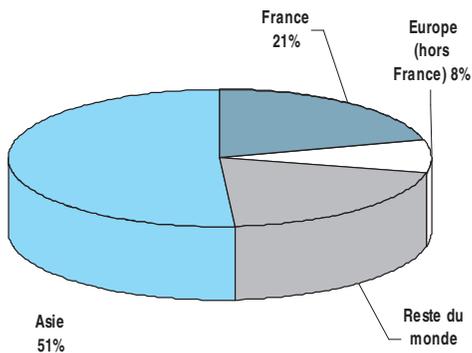
Les ventes de véhicules d'occasion prédominent sur le marché automobile calédonien avec 60 % des véhicules vendus en 2006. On constate que leur part de marché a légèrement augmenté par rapport aux ventes de véhicules neufs (ensemble des véhicules à 2 et 4 roues) sur un an (+ 1 point). Toutefois, depuis 2002, leur part affiche un recul assez net (- 3,5 points).

<sup>1</sup> Cf. Chapitre I – Section 1 - § 6 Le commerce extérieur – 1. La réglementation du commerce extérieur

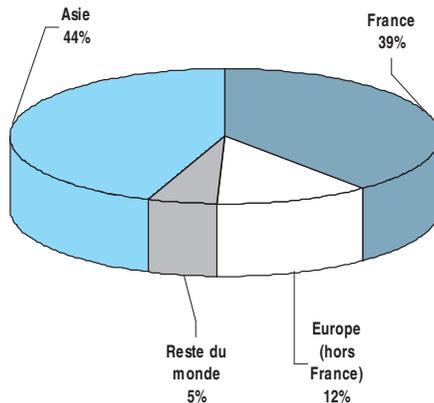
<sup>2</sup> Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard Frères et détient une participation dans la société Alma Méto du groupe Pentecost.

## Répartition des immatriculations de véhicules neufs par origine en 2006

Véhicules utilitaires neufs immatriculés en 2006



Véhicules personnels (y.c. deux roues) neufs immatriculés en 2006



Source : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Depuis 2003, l'arrivée de petites cylindrées d'origine coréenne à prix réduit a fait reculer la part des marques françaises qui ne représentent plus que 39 % du total des immatriculations de véhicules particuliers neufs en 2006 (soit 3 points de moins qu'en 2005). La domination des marques étrangères, et en particulier non européennes, est encore plus marquée sur les utilitaires (« pick-up » compris).

La dépréciation du dollar US (- 10,4 %) et du Yen (- 11,5 %) en 2006 (au 31/12/06 sur douze mois) a également favorisé les importations de véhicules en provenance des Etats-Unis et du Japon.

### Nombre d'entreprises et de salariés du secteur de l'automobile

	Nombre d'entreprises				Nombre de salariés			
	2004	2005	2006	Var.06/05	2004	2005	2006	Var.06/05
Commerce de véhicules automobiles.....	61	55	60	9,1%	543	533	552	3,6%
Entretien et réparation de véhicules automobiles..	462	477	463	- 2,9%	393	421	440	4,4%
Commerce d'équipements automobiles.....	62	66	64	- 3,0%	252	303	282	- 6,9%
Commerce et réparation de motocycles.....	23	25	26	4,0%	12	15	25	68,9%
Commerce de détail de carburants.....	80	82	80	- 2,4%	409	435	444	2,2%
<b>Total.....</b>	<b>688</b>	<b>705</b>	<b>693</b>	<b>- 1,7%</b>	<b>1 609</b>	<b>1 707</b>	<b>1 743</b>	<b>2,1%</b>

Source : ISEE/RIDET

Le nombre d'entreprises dans le secteur automobile est en recul (- 1,7 %) contrairement au nombre de salariés (+ 2,1 %). Seul le nombre de concessionnaires a augmenté (+ 9,1 % pour les autos et + 4 % pour les motos).

## § 8. LE TOURISME

### *Principales données sur le tourisme*

Valeur ajoutée du secteur (2004 - provisoire).....	21,3 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB (2004 - provisoire).....	3,9%
Nombre d'employeurs en 2006 (hors Entreprises Individuelles).....	289
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs en 2006 (hors EI).....	2,1%
Nombre de salariés en 2006.....	4 327
Poids du secteur dans l'emploi salarié en 2006.....	6,7%
Poids de l'hôtellerie dans les risques* bancaires sur les entreprises (2006).....	2,4%

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

Sources : ISEE, CAFAT, IEOM

### 1. LE TOURISME MONDIAL EN 2006

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre total de touristes en 2006 s'est élevé à 842,5 millions soit une progression de 4,5 % par rapport à 2005. L'Asie tire cette croissance tandis que la zone Océanie stagne.

#### *Arrivées des visiteurs (estimations)*

En millions	2004 (1)	2005 (1)	2006 (p)	Var.06/05	Part
Monde.....	766,0	806,3	842,5	4,5%	100,0%
Asie-Pacifique.....	145,4	155,3	167,1	7,6%	19,8%
dont Océanie.....	10,2	10,5	10,5	0,3%	1,2%
Australie.....	5,2	5,5	5,5	0,6%	0,7%
Nouvelle-Zélande.....	2,3	2,4	2,4	2,0%	0,3%
Polynésie française (en milliers).....	211,9	208,1	221,5	6,5%	0,03%
<b>Nouvelle-Calédonie (en milliers).....</b>	<b>99,5</b>	<b>100,7</b>	<b>100,5</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,01%</b>

(1) Chiffres rectifiés ; (p) Prévisions

Source : OMT

L'Australie et la Nouvelle-Zélande avec respectivement 0,61 % et 2 % de croissance du nombre de touristes se sont maintenues en 2006. La Nouvelle-Calédonie a, quant à elle, enregistré une légère baisse du nombre de touristes de séjour par rapport à 2005 (- 0,2 %). L'île représente 1 % du tourisme océanien. Cette évolution contraste avec les autres îles du Pacifique. En effet, la Polynésie française a connu en 2006 une hausse significative du nombre de visiteurs (+ 6,5 % sur un an) pour une part correspondant à 2,1 % du tourisme océanien. De même, les Iles Cook, avec 92 082 touristes en 2006, enregistrent plus 4 % de croissance.

Le choix des touristes en faveur d'autres îles de la zone peut s'expliquer par différents facteurs tels que le niveau des prix en Nouvelle-Calédonie nettement supérieur à celui de ses voisins étrangers, ou un déficit d'image par rapport à la Polynésie française. Le niveau élevé des prix, en particulier s'agissant de l'hébergement, est une des principales sources

d'insatisfaction des visiteurs étrangers selon les résultats de l'étude de satisfaction réalisée par TNS à l'aéroport de La Tontouta entre avril et septembre 2006. Les touristes gardent un très bon souvenir de leur séjour en Nouvelle-Calédonie. Les prestations de services sont un peu moins bien notées mais le jugement reste bon dans l'ensemble. Enfin, 80 % souhaiteraient revenir en Nouvelle-Calédonie et 85 % ont l'intention de conseiller la destination à leur entourage.

## 2. LA FREQUENTATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le nombre de visiteurs calédoniens reste stable et représente, en 2006, près de la moitié (48 %) des passagers arrivés à l'aéroport de La Tontouta. Depuis dix ans, le nombre de touristes arrivés en Nouvelle-Calédonie stagne autour de 100 000 visiteurs. La baisse du nombre de touristes enregistrée depuis 2000 s'élève à 8,3 %. La durée du séjour reste à peu près stable (moins de 20 jours) tirée vers le haut par les séjours des Métropolitains. La distance, le prix du voyage et le décalage horaire invitent à des séjours relativement longs.

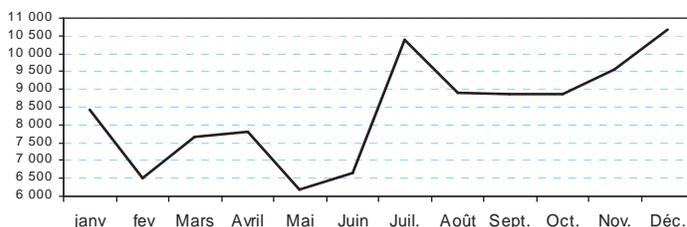
### Activité touristique

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre de touristes (avion).....	109 587	100 515	103 933	101 983	99 515	100 651	100 491	-0,2%
Durée moyenne de séjour (jours)...	16	14	16	16	16	17	19	11,8%

Sources : ISEE, Police de l'air et des frontières

### 2.1 La clientèle

Saisonnalité de la fréquentation en 2006



Source : ISEE

En 2006, les visiteurs se rendent principalement en Nouvelle-Calédonie pour effectuer un séjour touristique (57 %), voir leur famille (13 %), et pour affaires (11 %). Les employés représentent 43 % de la clientèle, suivi des retraités et inactifs (29 %) puis des cadres (17 %). La tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans représente la part la plus importante du flux touristique (58 %).

La saisonnalité des arrivées est clairement marquée. Le deuxième semestre qui correspond à l'hiver austral (sec et chaud) concentre la plus grande partie des arrivées (57 %). On note l'existence de deux pics de fréquentation au mois de juillet et décembre qui correspondent aux principales périodes de vacances métropolitaines (l'été et Noël).

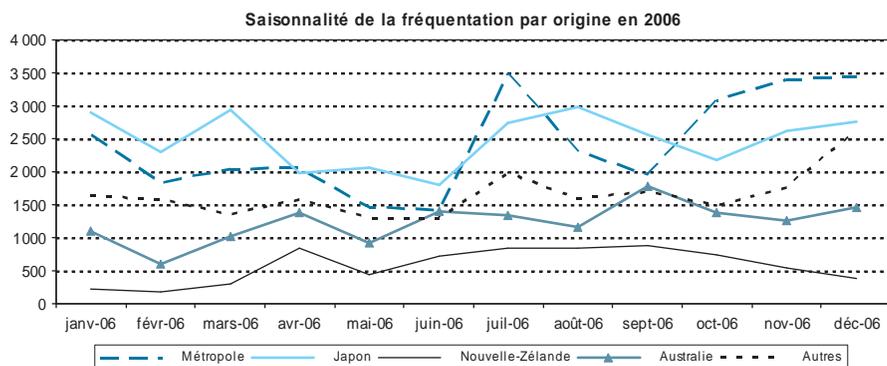
## 2.2 La répartition de la clientèle par origine

Répartition des touristes par pays de résidence

Provenance	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 06/05	en nombre Parts de marché en 2006
Japon.....	27 954	27 202	28 490	29 229	31 486	29 833	-5,7%	29,7%
France métropolitaine..	25 202	29 964	29 440	27 358	27 727	29 030	4,8%	28,9%
Australie.....	19 200	19 216	15 957	16 212	16 062	14 775	-7,9%	14,7%
Nouvelle-Zélande.....	8 049	5 935	6 030	6 368	6 328	6 930	9,5%	6,9%
Divers.....	20 110	21 616	22 066	20 348	19 048	19 923	4,3%	19,8%
<b>Total.....</b>	<b>100 515</b>	<b>103 933</b>	<b>101 983</b>	<b>99 515</b>	<b>100 651</b>	<b>100 491</b>	<b>-0,2%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ISEE

En 2006, le nombre de touristes en provenance des principaux pays de la zone Pacifique est en nette baisse avec -5,7 % pour le Japon et -7,9 % pour l'Australie. Seul, le nombre de touristes en provenance de Nouvelle-Zélande augmente. Pour leur part, les touristes métropolitains ont été plus nombreux en 2006 (+ 4,8 %).



Source : ISEE

### ■ Le Japon :

Les touristes asiatiques sont quasi-exclusivement d'origine japonaise (95 %). Le marché japonais est, de plus, le principal marché touristique de la Nouvelle-Calédonie. Il représente en 2006, près de 30 % du nombre total de touristes. Le nombre de visiteurs est retombé au-dessous de la barre des 30 000 visiteurs, le pic ayant été atteint en 1998 (35 000 visiteurs).

Les Japonais voyagent principalement en couple (46,1 %) ou avec des amis (24,5 %) et se logent en majorité à l'hôtel (77,1 %). La fréquentation est assez répartie tout au long de l'année avec toutefois un creux au deuxième trimestre. La grande majorité des visiteurs japonais (85,5 %) viennent pour un séjour touristique.

Le marché japonais apparaît offrir le plus fort potentiel de développement pour le territoire. Les couples de 30 ans et plus, avec ou sans enfants ont été identifiés comme la cible la plus intéressante. La dépense journalière des touristes nippons est nettement supérieure à celle des autres (22 875 F CFP/jour contre 5 302 F CFP/jour pour les touristes métropolitains en 2005). La durée de leur séjour est cependant la plus courte.

### ▪ La France métropolitaine et le reste de l'Europe :

L'augmentation du nombre de visiteurs de la Métropole s'est accélérée en 2006. Ils représentent près de 29 % de la clientèle. Le choix de la destination calédonienne a, pour raison première, la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie. Cela se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances métropolitaines de juillet-août et de fin d'année.

La destination Nouvelle-Calédonie souffre d'un déficit d'image. Pour une majorité de Métropolitains, la Nouvelle-Calédonie n'est pas spontanément rattachée au Pacifique. En effet, l'image du Pacifique en Métropole est essentiellement portée par la vision paradisiaque que véhicule la Polynésie française devant l'Australie, elle-même définie comme une « terre authentique et de tous les contrastes ».

### ▪ L'Australie :

En 2006, la diminution du flux de visiteurs australiens s'est fortement accrue par rapport à 2005 (de - 0,9 % en 2005 à - 7,9 % en 2006). Les touristes de ce pays ne représentent plus que 16 % de la clientèle (contre plus de 19 % en 2001). Les modes de voyage des Australiens sont très variés : 28,8 % d'entre eux voyagent seuls, 25,2 % en couple, 22,4 % avec des amis, et 20 % en famille. Ils logent en majorité à l'hôtel (58,8 %). Juin, juillet, septembre et décembre constituent les mois les plus fréquentés.

Pour les Australiens, la Nouvelle-Calédonie n'est pas considérée comme la première destination malgré sa proximité. La Nouvelle-Calédonie attire les vacanciers australiens (48,3 %) par son côté balnéaire et pour ses activités de type aventure ou culture, mais aussi les hommes d'affaires (24,1 %). Il convient de noter que le marché australien de la croisière est en expansion.

### ▪ La Nouvelle-Zélande :

En 2006, le nombre de visiteurs en provenance de Nouvelle-Zélande est en forte augmentation (9,5 %), et représente 6,9 % de la clientèle. Les Néo-Zélandais voyagent principalement en couple (30,9 %) ou avec des amis (25 %) et se logent en majorité à l'hôtel (64,3 %). Le troisième trimestre est le plus fréquenté.

Les touristes néo-zélandais viennent en Nouvelle-Calédonie en majorité pour des vacances (56,5 %), puis, en second lieu pour affaires (17,3 %).

## 2.3 La durée moyenne de séjour

*Durée moyenne de séjour des touristes en Nouvelle-Calédonie* en jours

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
France métropolitaine.....	27,0	31,0	29,0	32,1	33,2	33,6
Australie.....	7,5	9,0	9,2	8,4	8,9	11,1
Nouvelle-Zélande.....	7,6	9,0	8,5	7,5	8,4	9,5
Japon.....	5,8	5,8	5,8	5,4	5,5	5,7
<b>Moyenne.....</b>	<b>14,0</b>	<b>16,0</b>	<b>15,6</b>	<b>16,2</b>	<b>16,8</b>	<b>19,1</b>

Sources : ISEE, GIE "Nouvelle-Calédonie Tourisme" *Point Sud*

La durée moyenne des séjours varie fortement selon la provenance des touristes. Avec une moyenne d'un peu moins de 6 jours, les Japonais effectuent les séjours les plus brefs. En 2006, les Australiens et les Néo-Zélandais ont séjourné en moyenne 11 et 9,5 jours en Nouvelle-Calédonie. Les touristes métropolitains ont, pour leur part, la durée de séjour la plus longue avec près de 34 jours, en augmentation d'une demi-journée par rapport à 2005.

## 3. LE TOURISME DE SEJOUR

### 3.1 L'offre globale d'hébergement

*Capacité d'hébergement* en nombre de chambres

	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (p)	Var 06/05
Province Sud.....	1 735	1 843	1 812	1 892	4,4%
<i>dont Nouméa.....</i>	<i>1 395</i>	<i>1 518</i>	<i>1 441</i>	<i>1 554</i>	<i>7,8%</i>
Province Nord.....	304	331	319	356	11,6%
Province des Iles Loyauté.....	110	121	136	136 (e)	-
<b>Total.....</b>	<b>2 149</b>	<b>2 295</b>	<b>2 267</b>	<b>2 384</b>	<b>5,2%</b>

(1) rectifiés ; (p) provisoires ; (e) estimation

Sources : Isee, Service du tourisme Province Sud, Nouvelle-Calédonie Tourisme *Point Sud*

La capacité d'hébergement<sup>1</sup> de la Province Sud en 2006 a augmenté tout comme celle de la Province Nord avec la réouverture de l'hôtel 3 étoiles Le Koniambo (40 chambres) depuis décembre 2006. Dans le sud, les infrastructures se concentrent de plus en plus sur Nouméa ; le taux de croissance de la capacité hôtelière reste supérieur à celui de l'intérieur de la Province Sud. La réouverture partielle du « Surf Novotel » en septembre 2006, qui proposera 72 appartels au second semestre 2007, a contribué à l'augmentation de la capacité hôtelière de Nouméa. La résidence « La Promenade » ouverte sur la baie de l'Anse Vata depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007 participe également à ce développement de la capacité hôtelière en mettant à disposition des touristes 160 appartels de type 4 étoiles.

Dans leur grande majorité, en 2006, les touristes japonais, néo-zélandais ou australiens ont choisi un hébergement de catégorie 3 étoiles et plus (respectivement 91,8 %, 80,2 % et

<sup>1</sup> Hôtels, gîtes, chambres d'hôte, centres d'accueil en tribu.

78,2 % d'entre eux, en progression par rapport à 2005). Les clients métropolitains se sont répartis de manière plus équilibrée entre hôtels deux étoiles, et trois étoiles et plus (respectivement 42,1 % et 54,2 %). Enfin, sur l'année écoulée, la clientèle résidente continue de s'aligner sur la clientèle métropolitaine en matière d'hébergement. Elle délaisse les hôtels 1 étoile (seulement 22,3 % soit -2 points par rapport à 2005) pour se recentrer sur les 2 étoiles (54,2 %) ; la fréquentation des 3 étoiles et plus (25,3 %) est restée stable en 2006.

### Les hôtels de Nouvelle-Calédonie en 2006

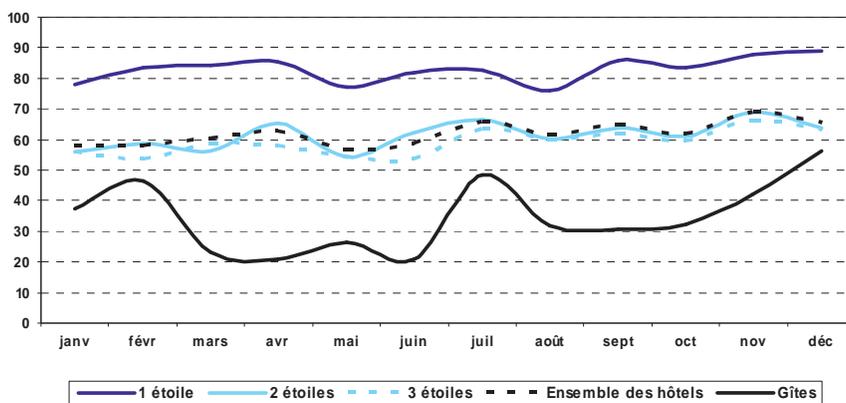
	Nombre d'hôtels				Nombre de chambres			
	PS	PN	PI	Total	PS	PN	PI	Total
5 étoiles.....	3	0	0	3	309	0	0	309
4 étoiles .....	4	0	1	5	352	0	15	367
3 étoiles .....	6	3	0	9	415	136	0	551
2 étoiles .....	9	1	3	13	416	18	40	474
1 étoile .....	6	1	1	8	158	13	15	186
Non classés.....	12	15	nd	27	161	158	0	319
<b>Total.....</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>nd</b>	<b>65</b>	<b>1811</b>	<b>325</b>	<b>70</b>	<b>2206</b>

Sources : Isee, Service du tourisme Province Sud, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud

## 3.2 La fréquentation hôtelière

En 2006, les 167 515 clients des hôtels de Nouméa se partagent pour moitié entre les touristes (50,9 %) et les résidents (49,1 %). Par pays d'origine, les touristes japonais sont les plus nombreux (21,3 % de la fréquentation hôtelière totale) à fréquenter l'hôtellerie locale, suivis des touristes métropolitains et australiens (respectivement 12,4 % et 9,3 %).

Taux d'occupation des hôtels et gîtes de Nouméa par catégorie en 2006 (en %)



Source : ISEE

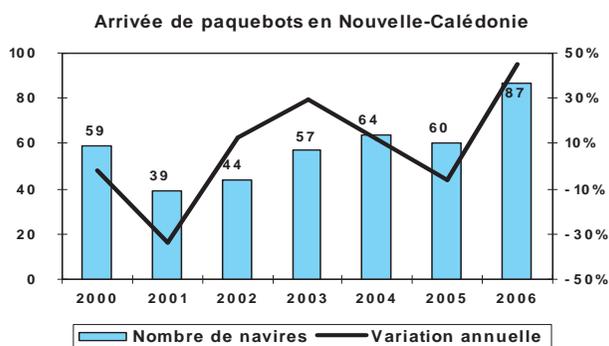
La capacité d'hébergement de Nouméa atteignait 1554 chambres en 2006 contre 1441 en 2005 (+ 7,8 %). Selon l'enquête hôtelière de l'ISEE, le taux d'occupation moyen sur l'année 2006 (61,9 %) a progressé de 0,6 point par rapport à 2005. Le nombre de nuitées en Province Sud a augmenté au cours de l'année (683 509 nuitées ont été décomptées en 2006 contre 649 534 en 2005). En nuitées hôtelières, les résidents représentent 39,4 % du total, suivis des

touristes métropolitains (24,8 %), puis des touristes japonais (16,3 %) et des touristes australiens (9,1 %).

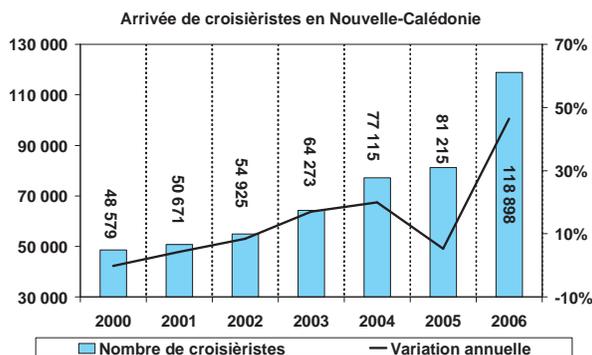
### 3.3 Les autres formes d'hébergement

Si l'hôtel reste le mode d'hébergement dominant en terme de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées. Il s'agit des gîtes ruraux, des résidences de tourisme et des campings. En 2006, le taux d'occupation des gîtes en Province Sud (au nombre de 11) est en baisse (- 2,8 points sur un an), et reste nettement plus faible (33,5 %) que celui des hôtels (62 %).

## 4. LE TOURISME DE CROISIERE



En 2006, 87 paquebots ont fait escale en Nouvelle-Calédonie (dont 64 à Nouméa) soit 45 % de plus qu'en 2005. Plus de 118 000 croisiéristes (dont 81 892 à Nouméa) ont débarqué, soit 46,4 % de plus qu'en 2005. L'activité de croisière se développe significativement depuis quelques années. La forte croissance du nombre de croisiéristes contraste avec la stagnation du nombre de touristes de séjour.



Le Pacific Star a remplacé le Pacific Sky en début d'année 2006. Le Pacific Sun a été en 2006 le principal transporteur avec à son bord 60 % des passagers faisant escale en Nouvelle-Calédonie devant le Pacific Star (31 %) et le Pacific Princess (5 %).

Le programme d'accueil du Port Autonome de Nouméa prévoit, pour 2007, 93 escales de paquebots de croisière (72 pour Nouméa soit + 12,5 % par rapport à 2006) en Nouvelle-Calédonie soit environ 7 à 8 rotations par mois. Dès octobre 2007, devraient s'ajouter sur le circuit de la Nouvelle-Calédonie, le Pacific Dawn (2 100 passagers) puis, début 2008, le Sun Princess (2 000 passagers) en remplacement du Pacific Princess (850 Passagers). Le projet de développement de la compagnie P&O Australia devrait se traduire par le transport de 200 000 croisiéristes australiens et néo-zélandais dès 2008. Par ailleurs, l'île de Maré devrait constituer une nouvelle destination pour les passagers de la compagnie. Parallèlement des escales sur Tiga aux Iles Loyauté et sur l'îlot Casy dans le sud de la Grande Terre sont à l'étude.

Il existe par ailleurs un tourisme de plaisance. En 2006, selon la police de l'air et des frontières (PAF), le nombre de yachts entrés en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 520 pour un équipage total de 1 436 personnes, soit une progression respective de 6,1 % et de 8,6 % par rapport à 2005.

## 5. LE POIDS DU TOURISME

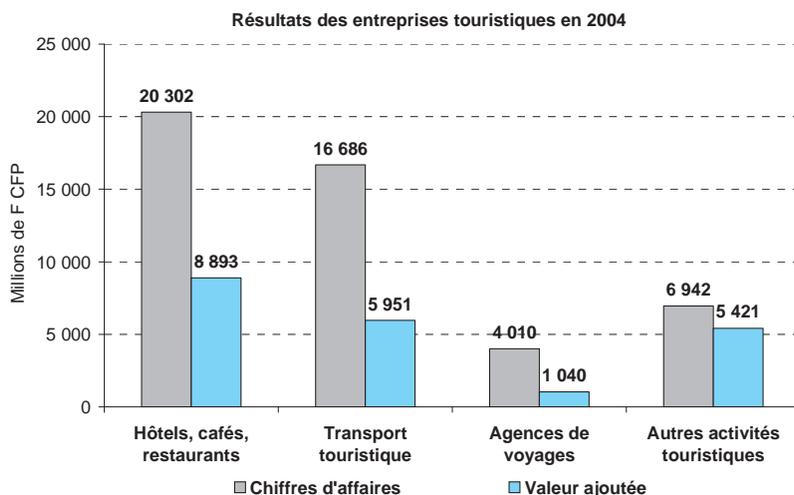
Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a poursuivi son augmentation en 2006 (+ 6,7 % sur un an). L'hôtellerie est le premier employeur du secteur avec 50 % des emplois (2 163 salariés). Arrivent ensuite la restauration (732 personnes) puis le transport aérien local et international (677 employés). Les principales activités créatrices d'emplois en 2006 ont été l'hôtellerie (avec une augmentation de 553 salariés sur un an). L'hôtellerie hors Nouméa a connu une forte expansion, supérieure en termes d'emplois à celle de Nouméa (+ 370 salariés en 2006 contre + 183).

### Répartition des emplois directs et indirects dans le tourisme

en nombre	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Transport touristique maritime.....	74	80	84	5,0%
Transport aérien local.....	254	254	288	13,4%
Transport aérien international.....	399	373	389	4,3%
Transport touristique terrestre.....	95	95	116	22,1%
Hôtels de Nouméa.....	831	845	1 028	21,7%
Hôtels et gîtes hors Nouméa.....	657	765	1 135	48,4%
Location de voitures.....	49	55	51	-7,3%
Restauration.....	644	706	732	3,7%
Agences de voyages et de tourisme.....	236	284	286	0,7%
Locations d'engins de plage.....	31	37	36	-2,7%
Plongée sous-marine.....	36	39	33	-15,4%
Toutouta Air Service (TAS).....	154	155	149	-3,9%
<b>Total.....</b>	<b>3 460</b>	<b>3 688</b>	<b>4 327</b>	<b>17,3%</b>

NB : Ces chiffres ne comprennent pas les emplois induits, les artisans patentés, les non-salariés, ni les personnes qui travaillent pour le tourisme dans le secteur public. De même, certaines activités à portée touristique ne sont pas incluses (installations sportives telles que le golf, les duty-free et les casinos).  
Sources : CAFAT (salariés déclarés) / GIE " Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud "

Selon les comptes satellites du tourisme publiés par l'ISEE pour l'année 2004, la branche « cafés, hôtels restaurants » est la plus importante du secteur. En terme de chiffre d'affaires (CA), elle représente 42 % du CA total (comme pour la valeur ajoutée – VA). Les transports touristiques occupent la deuxième place avec 35 % du CA et 28 % de la VA. A noter que la branche « autres activités touristiques » regroupe des activités rentables puisque sa part dans le CA total n'est que de 14 % alors qu'elle génère 25 % de la VA du secteur.



Les dépenses des touristes ont poursuivi leur croissance (+ 3 %) entre 2004 et 2005. Depuis 2001, les dépenses ont cru de plus de 18 %, soit 3,4 % en moyenne annuelle.

**Estimation des dépenses des touristes non résidents**

en millions de F CFP	2001	2002	2003	2004 (e)	2005 (e)	var 2005/2004
Hébergement.....	4 795	5 329	5 063	4 959	5 304	7,0%
Transport international.....	3 039	2 842	3 894	4 181	4 112	-1,7%
Transport local.....	1 207	1 477	1 415	1 449	1 523	5,1%
Cafés, restaurants.....	2 308	2 723	2 523	2 520	2 581	2,4%
Souvenirs.....	1 987	2 289	2 190	2 185	2 267	3,8%
Autres.....	1 782	2 206	2 058	2 093	2 111	0,9%
Loisirs.....	429	483	467	462	485	5,0%
<b>Total.....</b>	<b>15 547</b>	<b>17 349</b>	<b>17 610</b>	<b>17 849</b>	<b>18 383</b>	<b>3,0%</b>

Source : ISEE - (e) estimations

L'hébergement est le principal poste des dépenses (28,9 %) des touristes non résidents, suivi des transports (22,4 %).

## 6. LA PROMOTION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Iles Loyauté ». Cependant, à l'issue de la conférence annuelle sur le tourisme qui s'est tenue le 12 mars 2007 à Nouméa, une agence interprovinciale du tourisme a été créée ; elle est active depuis fin avril.

Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont le Japon, l'Europe avec la France métropolitaine, l'Allemagne, l'Italie, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels que du grand public.

Ainsi en 2006, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à plus de 56 salons professionnels ou grands publics sur les différents marchés, et 56 séminaires ont été organisés au cours desquels 1 499 agents de voyage ont été formés sur la destination. De plus, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à l'accueil et au séjour de 551 personnes dont 223 journalistes du tourisme, et 328 agents de voyages et professionnels du tourisme, en provenance du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Corée, du Canada, de Chine, d'Europe et du Vanuatu.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en forte augmentation de 113,2 % en 2006 à 902 millions de F CFP contre 423 millions en 2005. En 2006, 32 % du budget est affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 15,8 % en Australie, et 9,4 % en Métropole et en Europe.

## 7. LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

Fin 2005, la Nouvelle-Calédonie a présenté son Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC). Ce plan en trois phases s'étale entre 2006 et 2016. La première phase 2006-2008 concerne la mise en place d'un « plan d'amélioration » : promotion de la destination sur les marchés étrangers, amélioration de l'offre locale, renforcement de la formation professionnelle et préparation d'hébergements nouveaux. La seconde phase 2008-2012 correspond au lancement d'une véritable stratégie en terme d'image touristique. La dernière phase 2012-2016 consiste à consolider la dynamique créée par l'image touristique de la destination et à compléter la capacité d'accueil. L'objectif du plan est d'accueillir à l'horizon 2015, 180 000 touristes étrangers.

Dans cette perspective de développement, les trois sociétés d'économies mixtes des trois Provinces (Promo-Sud, Sodil, Sofinor) interviennent activement dans le secteur du tourisme.

## **7.1 Province Sud**

La Province Sud constitue le principal pôle touristique en terme d'infrastructures.

Sur Nouméa, l'hôtel Le Stanley à Ouémo est en cours de rénovation, et un nouveau bâtiment de 30 unités d'hébergement supplémentaires est en construction. Le montant de l'investissement s'élève à 690 millions de F CFP.

Quatre autres chantiers de rénovation et d'extension sont en cours :

- la rénovation de l'hôtel Kou Bugny sur l'Ile des Pins est en cours. Par ailleurs, un bâtiment de 26 chambres ainsi qu'un restaurant vont être construits. Le montant total de l'opération s'élève à 494 millions de F CFP ;

- le Surf Camp de Ouano à la Foa est également en rénovation, avec l'adjonction de 5 nouveaux bungalows pour un coût total de 120 millions de F CFP ;

- le Relais de Kodjeue sur l'Ile des Pins va être rénové pour un montant total de 95 millions de F CFP ;

- l'hôtel Ouré Lodge sur l'Ile des Pins est également en rénovation et extension. Le coût global de l'investissement est évalué à 309 millions de F CFP.

## **7.2 Province Nord**

Après l'ouverture de l'hôtel Le Koniambo (40 chambres) à Koné en 2006, le projet d'hôtel de Tiéti à Poindimié est le chantier en cours le plus important en termes d'infrastructures touristiques dans la Province Nord. Il a débuté en juillet 2006 et l'ouverture est prévue en janvier 2008. Le coût total de la réalisation est de 1,7 milliard de F CFP. Le projet a bénéficié de la double défiscalisation à hauteur d'un milliard de F CFP. L'hôtel comprendra 20 chambres standard, 20 chambres de luxe et 10 suites océaniques.

## **7.3 Province des Iles Loyauté**

En 2006, le programme d'extension et de rénovation des structures hôtelières (Drehu et Nengone Village) a été lancé pour un montant de 590 millions de F CFP (300 pour le Drehu et 290 pour le Nengone). Par ailleurs, un programme d'études (identification, chiffrage) dans le cadre la mise en œuvre des orientations du Plan de Développement Concerté de Nouvelle-Calédonie (PDTNC) a été réalisé pour évaluer le coût d'opportunité de structures d'hébergement haut de gamme sur les trois îles principales. Trois grands projets pourraient être lancés en 2007.

---

## § 9. LES TRANSPORTS

---

### *Principales données sur les transports*

Valeur ajoutée du secteur (2003) (1).....	35,3 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2003) (1).....	6,8%
Nombre d'employeurs (2006) (1).....	461
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs (2006) (1).....	3,5%
Nombre d'employés du secteur (2006) (1).....	3 887
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2006) (1).....	5,3%
Poids du secteur dans les risques bancaires* sur les entreprises (2006) (2).....	4,7%

Sources (1) : ISEE ; (2) : IEOM

\* Encours bruts des crédits accordés aux entreprises de Nouvelle-Calédonie par les établissements de crédit situés dans et hors zone d'émission

## 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

### 1.1 Le trafic de marchandises

Le Port Autonome de Nouméa se situe au dixième rang des ports français en terme de tonnage et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français. Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

Le trafic en terme de nombre de conteneurs progresse en 2006, à un rythme identique à celui de 2005 (+ 3,8 %).

#### *Trafic maritime conteneurisé*

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre de conteneurs (1).....	61 464	67 374	69 464	72 106	74 825	3,8%
Poids (milliers de tonnes).....	478,7	514,9	529,9	575,3	609,9	6,0%

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) Embarquement + débarquement

## Evolution du trafic maritime

en milliers de tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/ 2005
<b>Trafic extérieur.....</b>	<b>4 686</b>	<b>5 159</b>	<b>5 350</b>	<b>5 513</b>	<b>5 207</b>	<b>- 5,6%</b>
Débarquement.....	1 392	1 473	1 511	1 575	1 659	5,3%
Embarquement.....	3 294	3 686	3 839	3 938	3 548	- 9,9%
<i>dont minerai de nickel.....</i>	<i>3 065</i>	<i>3 430</i>	<i>3 607</i>	<i>3 473</i>	<i>3 264</i>	<i>- 6,0%</i>
Nombre de navires (1).....	542	519	515	513	521	1,6%
<i>dont cargos.....</i>	<i>245</i>	<i>262</i>	<i>229</i>	<i>251</i>	<i>290</i>	<i>15,5%</i>
<b>Trafic intérieur .....</b>	<b>3 232</b>	<b>3 262</b>	<b>2 999</b>	<b>3 038</b>	<b>3 346</b>	<b>10,1%</b>
<i>dont minerai de nickel (2).....</i>	<i>3 079</i>	<i>3 118</i>	<i>2 849</i>	<i>2 876</i>	<i>3 288</i>	<i>14,3%</i>
Nombre de navires.....	505	473	471	489	502	2,7%
<i>dont minéraliers.....</i>	<i>165</i>	<i>142</i>	<i>142</i>	<i>135</i>	<i>148</i>	<i>9,6%</i>
<b>Trafic maritime global</b>	<b>7 918</b>	<b>8 421</b>	<b>8 349</b>	<b>8 551</b>	<b>8 553</b>	<b>0,0%</b>

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) hors nickel, (2) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers.

Le trafic maritime global après avoir connu une légère augmentation en 2005 (+ 2,4 %) se stabilise en 2006. Cette stagnation globale du trafic s'explique dans le détail par des évolutions opposées des trafics extérieur et intérieur (respectivement - 5,6 % et + 10,1 % en 2006). L'évolution du trafic extérieur est fortement influencée par celle des exportations de minerai de nickel ; le minerai de nickel représente ainsi en 2006, 62,7 % du trafic extérieur et 91,9 % des embarquements vers l'extérieur. Ainsi, la baisse du trafic extérieur s'explique en grande partie par la légère diminution (- 0,2 %) des exportations de minerai humide en volume en 2006 (cf. 3. *Les exportations*). Cette décroissance du trafic extérieur est compensée par l'accélération de la progression du trafic intérieur qui passe de + 1,3 % en 2005 à 10,1 % en 2006 et qui représente 64,3 % du trafic maritime global.

## 1.2 La desserte maritime

### a)- La desserte internationale

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie en 2006. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à d'autres compagnies (qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie).

En 2006, le deuxième armement maritime au monde, Mediterranean Shipping Company (MSC), s'est implanté en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, la compagnie P & O Nedlloyd a été rachetée par « Maersk line », premier armement mondial, et la compagnie CP ship, anciennement Contship, a été rachetée par la compagnie Hapag Lloyd. Ces deux compagnies continuent d'assurer la desserte de la Nouvelle-Calédonie.

L'inquiétude soulevée par l'implantation en Nouvelle-Calédonie des deux premières compagnies maritimes au monde a provoqué un mouvement social perturbant l'activité du port autonome de Nouméa du 19 mai au 8 juin.

Cette restructuration du secteur maritime calédonien qui entraîne une surcapacité de transport, et une baisse des taux de fret devrait avoir des conséquences sur l'organisation de la desserte entre les différentes compagnies.

En 2006, le service « Tour du monde » est passé de 12 à 6 bateaux (7 bateaux en 2007) et d'une fréquence hebdomadaire à une fréquence de 14 jours.

La Nouvelle-Calédonie est desservie depuis :

- **L'Europe** par plusieurs lignes directes : le service bimensuel pendulaire via le canal de Panama avec 6 navires qui regroupe les compagnies CMA-CGM, Hapag Lloyd et Marfret. Puis viennent, les services de conteneurs et de marchandises générales, bimensuels de «SeaTrade» et mensuels de «Bank Line». Les transporteurs de véhicules Hual et Wallenius Wilhelmsen assurent également une ligne directe avec un navire par mois. Ces deux compagnies se sont associées en 2006 pour assurer une desserte alternée de la Nouvelle-Calédonie et ont réduit leurs fréquences à 12 touchées cumulées au lieu de 24 précédemment.

Par ailleurs, les dessertes par transbordement sont assurées via Singapour par la compagnie Swire (4 navires par mois), via l'Australie par MSC (3 navires par mois) ou la Nouvelle-Zélande par la compagnie Maersk ( 2 navires par mois).

- **L'Asie**, par 4 opérateurs en direct : Tasman Orient Line, Great Bali Hai, Newpac et Toyofuji avec une soixantaine d'escales par an dont 12 «car-carrier» en provenance du Japon. Les compagnies ANL, MSC et PIL assurent le service par transbordement en Australie et Maersk en Nouvelle-Zélande. Le trafic avec l'Asie a continué à se développer en 2006 en raison notamment de la hausse du trafic avec la Chine ;

- **L'Australie**, par 6 compagnies mais seulement 3 opérateurs de navires. Les compagnies CMA/CGM (ANL), Moana, PDL, Reef et Sofrana sont associées depuis 2004 dans le cadre d'un « VSA » (Vessel Sharing Agreement) pour n'utiliser qu'un seul navire avec une fréquence de 15 jours. CCS est le second opérateur sur la ligne avec une fréquence mensuelle et MSC le dernier venu avec une fréquence de 9 jours. L'augmentation du trafic sur cette liaison est due notamment à la construction de l'usine de Goro Nickel ;

- **La Nouvelle-Zélande**, par 4 opérateurs avec plus de 80 escales par an : Sofrana avec une fréquence de 15 jours, Maersk avec une fréquence de 14 jours, Bank Line avec 3 navires par mois et PDL avec un navire toutes les trois semaines.

- **La Côte Ouest<sup>1</sup> des Etats-Unis**, en directe par CMA-CGM, Hapag Lloyd et Marfret ; en transbordement via la Nouvelle-Zélande par les deux compagnies maritimes Hamburg Sud et Maersk ;

- **Wallis-et-Futuna**, par 3 compagnies maritimes : Moana, PDL, et Sofrana qui se sont associées en 2006 pour n'opérer qu'un seul navire au lieu de deux précédemment.

---

<sup>1</sup> La Côte Est des Etats-Unis est desservie par la ligne Tour du Monde qui touche les ports de New York, Norfolk et Savannah.

**Evolution des principales provenances**

en nombre de conteneurs

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/ 2005
Europe (1).....	13 461	14 024	14 656	14 734	15 926	8,1%
Asie.....	2 792	3 811	4 408	5 283	7 762	46,9%
<i>dont Chine</i> .....	<i>nd</i>	<i>nd</i>	394	751	1 644	118,9%
Australie.....	6 358	6 306	5 900	6 614	6 928	4,7%
Nouvelle-Zélande.....	2 566	2 767	3 142	3 115	3 690	18,5%
Etats-Unis Côte Ouest.....	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 279	1 334	1 329	- 0,4%

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

**b)- La desserte domestique**

Deux compagnies assurent le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (à l'aide du «Lady Géraldine» et du «Havannah») et la STILES (à l'aide du «Laura II»).

La société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême Nord de la Grande Terre, de Poum aux Iles Bélep (fret essentiellement).

**2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES****2.1 La desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie****1) La desserte internationale**

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au Nord-Ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie.

La gestion de l'escale a été confiée, depuis 1994, à Tontouta Air Services (TAS), société anonyme dont les actionnaires sont les sociétés Electricité et Eau de Calédonie (EEC) et SCP Tontouta, société civile de participation du personnel dont les actionnaires sont les salariés de la TAS.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République Française demeurent toutefois de la compétence de l'Etat.

Conséquence directe de ses nouvelles attributions, le Congrès du Territoire a créé l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne locale Air Calédonie International (Aircalin) à vocation internationale. Son principal objet est de représenter la Nouvelle-Calédonie dans le capital d'Air Calédonie International et de percevoir la taxe sur le fret aérien (TFA).

En 2006, cinq compagnies ont desservi régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air France<sup>1</sup>.

**Desserte hebdomadaire en 2006**

Destination	Nombre de rotations	Compagnies aériennes
<b>Japon</b>	5 sur Tokyo 3 sur Osaka	Air Calédonie International et Air France en code partagé
<b>Nouvelle-Zélande</b>	4 sur Auckland	Air Calédonie International et Air New Zealand en code partagé
<b>Australie</b>	7 sur Sydney 3 sur Brisbane	Air Calédonie International et Qantas en code partagé
<b>Polynésie française</b>	1 sur Papeete	Air Calédonie International
<b>Fidji</b>	2 sur Nandi	Air Calédonie International
<b>Wallis-et-Futuna</b>	2 via Nandi	Air Calédonie International
<b>Vanuatu</b>	5 sur Port-Vila	Air Calédonie International et Air Vanuatu

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Fondée en 1983, Aircalin est la compagnie la mieux implantée sur le territoire, avec 70 % des vols internationaux en 2006. Elle dispose de trois appareils : deux avions de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges chacun sont chargés principalement des rotations sur le Japon et permettent de compléter la desserte régionale opérée depuis février 2004 par un avion de type A320-232 d'une capacité de 146 sièges. Air France maintient cependant à Nouméa son agence commerciale, et assure les réservations et la vente des vols Nouméa-Paris (via Tokyo ou Osaka), qui conservent les numéros Air France (partage de codes). La destination Japon est exclusivement assurée par des appareils Aircalin.

## 2) La desserte domestique

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de l'intérieur de la Grande Terre et des îles.

Dans la Province Sud, outre l'aéroport international de La Tontouta, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa, de l'île Ouen et de l'île des Pins. Sept sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Ile Art (Bélep), Canala, Houaïlou et celui de Poum qui est privé. La Province des îles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles (Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga).

La compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie, assure une desserte régulière de l'intérieur et des îles. Elle dispose d'une flotte de trois appareils ATR, dont deux nouveaux arrivés en 2006<sup>1</sup> et d'un Dornier 228, basés à l'aérodrome de Magenta.

<sup>1</sup> Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie en code partagé avec Air France sont assurés par les avions d'Air Calédonie International.

<sup>1</sup> Un ATR-42 arrivé le 12 juillet et un ATR-72 arrivé le 24 novembre.

Détenue à 100 % par la Sodil, la société Air Loyauté, exploite un Twin otter DHC6. Un contrat longue durée la lie avec Air Calédonie pour des affrètements en Province Nord et Tiga. Air Loyauté réalise également quelques vols charters, des vols à la demande ou encore le rapatriement de corps. Depuis fin 2004, la compagnie Air Alizé réalise des vols à la demande et, depuis mai 2006, des évacuations sanitaires sur l'intérieur du territoire et les îles. Elle exploite deux biturbopropulseurs : un Beech200 ainsi qu'un PA31T3. Pour compléter l'offre, il existe aussi trois compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan, Hélitourisme, et Helilift (dernière arrivée), principalement pour une activité de bombardier d'eau.

## 2.2 Le trafic aéroportuaire

### 1) Le trafic passager international

En 2006, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a ralenti sa progression par rapport à 2005 (+ 1,8 % en 2006 contre + 5,8 % en 2005). Les lignes les plus dynamiques sont celles de Nouméa-Tokyo qui enregistre une hausse de + 2,9 % et de Nouméa-Auckland avec une hausse de + 6 %. Les autres lignes sont stables en relation avec la stagnation du nombre de touristes.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une aide a été mise en place suite à la loi programme pour l'Outre-Mer afin de faciliter les déplacements des résidents calédoniens vers le territoire métropolitain une fois par an.

#### *Trafic aérien international*

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>2 918</b>	<b>3 153</b>	<b>3 228</b>	<b>3 105</b>	<b>-3,8%</b>
Avions à l'arrivée	1 504	1 576	1 615	1 552	-3,9%
Avions au départ	1 414	1 577	1 613	1 553	-3,7%
<b>Flux de passagers (hors transit)</b>	<b>364 990</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>414 990</b>	<b>1,8%</b>
Passagers débarquant	183 541	192 862	203 608	208 606	2,5%
Passagers embarquant	181 449	192 380	204 138	206 384	1,1%
<i>Passagers en transit</i>	<i>4 878</i>	<i>848</i>	<i>1 461</i>	<i>735</i>	<i>-49,7%</i>

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

#### *Evolution du trafic par compagnie*

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005	Part dans le trafic en 2006
Aircalin	217 988	235 354	248 344	258 589	4,1%	62,5%
Air France	71 258	63 920	69 736	74 268	6,5%	18,0%
Qantas	53 583	56 807	60 168	57 667	-4,2%	13,9%
Air New Zealand	17 362	20 144	19 343	18 179	-6,0%	4,4%
Air Vanuatu	3 211	8 427	8 474	4 766	-43,8%	1,2%
<b>Total compagnies régulières</b>	<b>363 402</b>	<b>384 652</b>	<b>406 065</b>	<b>413 469</b>	<b>1,8%</b>	<b>100,0%</b>
Autres (1)	1 588	590	1 681	1 521	-9,5%	
<b>Total</b>	<b>364 990</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>414 990</b>	<b>1,8%</b>	

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Vols non réguliers

La compagnie Aircalin enregistre à nouveau une croissance de son trafic passager en 2006 (+ 4,1 %). Air France, en code partagé sur Osaka profite de cette hausse du trafic d'Aircalin avec + 6,5 % de croissance en 2006 mais connaît néanmoins, une légère décélération par rapport à 2005 (+ 9,1 %).

Par ailleurs, il convient de noter la baisse de 43,8 % du nombre de passagers d'Air Vanuatu qui s'explique principalement, par l'immobilisation de ses ATR pour cause de maintenance durant le troisième trimestre 2006.

***Evolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)***

	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005	Part relative en 2006
Tokyo.....	98 215	99 196	102 090	2,9%	24,6%
Sydney.....	97 935	100 863	100 551	- 0,3%	24,2%
Auckland.....	43 421	42 156	44 684	6,0%	10,8%
Osaka.....	44 787	59 320	59 539	0,4%	14,3%
Brisbane.....	37 221	40 890	40 455	- 1,1%	9,7%
Mata Utu.....	20 601	20 217	20 632	2,1%	5,0%
Papeete.....	17 368	18 568	18 616	0,3%	4,5%
Port-Vila.....	21 391	21 836	22 597	3,5%	5,4%
Nandi.....	3 048	3 276	3 469	5,9%	0,8%
Divers.....	1 255	1 424	2 357	65,5%	0,6%
<b>Total.....</b>	<b>385 242</b>	<b>407 746</b>	<b>414 990</b>	<b>1,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

On observe en 2006 une stabilisation du trafic de passagers vers certaines destinations parmi les plus fréquentées comme Sydney (- 0,3 %), Brisbane (- 1,1 %), et Osaka (+ 0,4 %) alors que le trafic vers ces destinations progressait à un rythme soutenu en 2005 (respectivement + 3 %, + 9,9 % et + 32,4 %).

Inversement, Auckland et Tokyo connaissent une accélération de la croissance du nombre de passagers par rapport à l'année précédente avec respectivement 6 % et 2,9 % en 2006 contre - 2,9 % et + 1 % en 2005. La forte augmentation, du trafic de passagers avec Auckland s'explique, en partie, par la multiplication des actions de promotion de la destination Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande. Cet effort de promotion a ainsi entraîné une augmentation de 9,5 % du nombre de touristes néo-zélandais.

**2) Le trafic fret international**

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe. En conséquence, les capacités disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

Après une stagnation en 2004, le trafic international de fret a augmenté de 7,2 % en 2005 pour reculer de 2,2 % en 2006.

### Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes

	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/ 2005
Fret au départ.....	1 353	1 055	1 121	1 032	-7,9%
Fret à l'arrivée.....	3 845	5 192	5 566	5 441	-2,2%
<b>Total.....</b>	<b>5 198</b>	<b>5 192</b>	<b>5 566</b>	<b>5 441</b>	<b>-2,2%</b>

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Quatre compagnies assurent 99 % du transport de fret : Air Calédonie International, qui se situe au premier rang avec 4 752 tonnes en 2006 ; Qantas, loin derrière en seconde position avec 452 tonnes ; puis vient Air New Zealand qui occupe la troisième position avec 197 tonnes ; et enfin, Air Vanuatu qui a transporté 21 tonnes de fret en 2006.

### 3) Le trafic intérieur de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus important. Le flux de passagers qui était stable en 2005, augmente de 4,5 % en 2006, passant ainsi de 284 368 passagers en 2005 à 297 257 passagers en 2006. Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs (97,8 % du trafic intérieur de passagers, 80 % des mouvements d'avions et la quasi-totalité du fret aérien local).

#### Trafic aérien sur l'aéroport de Magenta (hors transit)

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/ 2005
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>10 530</b>	<b>9 987</b>	<b>10 505</b>	<b>10 761</b>	<b>2,4%</b>
Avions à l'arrivée	5 255	4 981	5 248	5 372	2,4%
Avions au départ	5 275	5 006	5 257	5 389	2,5%
<b>Flux de passagers</b>	<b>272 211</b>	<b>282 509</b>	<b>284 368</b>	<b>297 257</b>	<b>4,5%</b>
Passagers débarquant	137 044	141 855	142 932	149 911	4,9%
Passagers embarquant	135 167	140 654	141 436	147 346	4,2%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Les principales destinations d'Air Calédonie en terme de flux de passagers sont Lifou, l'Ile-des-Pins, Ouvéa et Maré ; soit respectivement 36,2 %, 26,6 %, 18,7 % et 16,9 % de son flux de passagers total. En 2006, Air Calédonie connaît une augmentation de son trafic aérien sur les trois Provinces, alors qu'en 2005, elle n'avait vu celui-ci progresser que pour la Province des Iles Loyauté (+ 2,2 %) ; ses flux de passagers sur les Provinces Nord et Sud ayant décru de respectivement 14,5 % et 4,9 %.

### Passagers de la Compagnie Air Calédonie (hors transit)

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Province des îles Loyauté.....</b>	<b>182 372</b>	<b>194 368</b>	<b>198 704</b>	<b>209 862</b>	<b>5,6%</b>
Lifou.....	91 876	95 319	96 384	105 180	9,1%
Maré.....	40 612	47 033	48 386	49 058	1,4%
Ouvéa.....	48 817	50 911	52 684	54 337	3,1%
Tiga.....	1 067	1 105	1 250	1 287	3,0%
<b>Province Nord.....</b>	<b>4 506</b>	<b>4 018</b>	<b>3 435</b>	<b>3 586</b>	<b>4,4%</b>
Ile Art, Belep.....	413	366	407	322	-20,9%
Koné.....	1 375	1 016	811	833	2,7%
Koumac.....	1 132	1 262	1 184	1 380	16,6%
Touho.....	1 586	1 374	1 033	1 051	1,7%
<b>Province Sud.....</b>	<b>79 443</b>	<b>79 059</b>	<b>75 172</b>	<b>77 446</b>	<b>3,0%</b>
Ile-des-Pins.....	79 443	79 041	75 144	77 442	3,1%
Tontouta.....	0	18	28	4	-85,7%
<b>Flux de passagers total.....</b>	<b>266 321</b>	<b>277 445</b>	<b>277 311</b>	<b>290 894</b>	<b>4,9%</b>

Source : ISEE

## 2.3 Les perspectives pour 2007

Les travaux de rénovation de l'aéroport international de la Tontouta commenceraient en septembre 2007 et se finiraient en 2010. Le coût de l'investissement global est estimé à 9,6 milliards de F CFP. La nouvelle aérogare devrait pouvoir accueillir 500 000 passagers par an pour faire face à l'accroissement du trafic prévu dans les prochaines années. (cf. 2.3 *Les perspectives pour 2007* dans § 6 *Le bâtiment et les travaux publics.*). Ce projet n'a pas, dans son état actuel, été éligible au dispositif de défiscalisation.

Une ligne Paris-Réunion-Sydney-Nouméa devrait entrer en service au deuxième semestre 2008. La liaison s'effectuerait en vingt-six heures environ, deux fois par semaine. Air Austral assurerait la première partie du vol (Paris-Sydney) et Air Calédonie international la seconde (Sydney-Nouméa). Aircalin, compte sur une fréquentation de 6 000 passagers entre Nouméa et la Réunion et sur un total de 15 000 passagers entre Paris et Nouméa. Concernant les projets de desserte aérienne avec l'Asie (Corée du Sud), initialement prévus en 2007, ils ont été retardés à 2008.

Par ailleurs, les rotations ponctuelles assurées par Aircalin depuis avril 2006, pour acheminer la main-d'œuvre nécessaire à la construction de l'usine du Sud (Goro-Nickel), se poursuivront en 2007. Depuis janvier, trois vols ont déjà été effectués dans ce cadre. Au total ce seront 6 000 personnes qui devraient être ainsi transportées.

Sur le plan de la desserte aérienne intérieure, la livraison du dernier ATR d'Air Calédonie, venant s'ajouter aux deux ATR déjà arrivés en 2006, devrait se faire au quatrième trimestre 2007. Ces trois nouveaux avions devraient permettre une réduction importante des coûts de maintenance et du temps d'immobilisation des appareils ainsi qu'une augmentation des offres en siège et en transport de fret.

Les travaux d'extension de pistes prévus dans le cadre des contrats de développement viennent de s'achever sur l'aérodrome de l'Ile-des-Pins. D'autres extensions de pistes sont prévues.

## § 10. LES SERVICES MARCHANDS

### 1. LE CONTEXTE

Le secteur tertiaire est le premier secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée. En 2003<sup>1</sup>, il procure environ 73 % de la valeur ajoutée totale. Le secteur des services est composé des services non marchands (25 % de la VA) et des services marchands (48 % de la VA) parmi lesquels ressort l'importance des services principalement rendus aux ménages (21 % de la VA), mais également, dans une moindre mesure, les services principalement rendus aux entreprises (7 % de la VA) et le commerce (13 % de la VA).

#### Nombre d'entreprises de services marchands au 31 décembre 2006

	Aucun salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
<b>Services aux entreprises.....</b>	<b>2 776</b>	<b>341</b>	<b>83</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>3 289</b>
Location sans opérateur.....	166	50	3	5	3	227
Activités informatiques.....	186	25	8	3	2	224
Recherche et développement.....	59	3	1	0	4	67
Services fournis principalement aux entreprises (1).....	2 365	263	71	36	36	2 771
<b>Services aux particuliers.....</b>	<b>9 364</b>	<b>579</b>	<b>134</b>	<b>66</b>	<b>37</b>	<b>10 180</b>
Réparation automobile.....	372	67	18	9	2	468
Hôtels et restaurants.....	615	204	78	44	24	965
Activités immobilières (2).....	5 250	160	22	5	2	5 439
Activités récréatives, culturelles et sportives (3).....	2 625	79	13	5	9	2 731
Services personnels.....	502	69	3	3	0	577
<b>Postes et télécommunications.....</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>57</b>
<b>Total.....</b>	<b>12 176</b>	<b>932</b>	<b>220</b>	<b>113</b>	<b>85</b>	<b>13 526</b>

Source : ISEE

(1) Les services fournis principalement aux entreprises regroupent : les activités juridiques, comptables, le conseil, l'architecture, l'ingénierie, le contrôle et les analyses techniques, la publicité, la sécurité, le travail intérimaire, le nettoyage.

(2) Les activités immobilières regroupent : les activités immobilières pour compte propre, les locations de biens immobiliers et les activités immobilières pour le compte de tiers.

(3) Les activités récréatives regroupent les activités cinématographiques, la vidéo, la radio, la télévision, la presse, les activités artistiques, les autres activités culturelles et les activités liées au sport

Au total, 13 526 entreprises de services marchands ont été recensées en Nouvelle-Calédonie en 2006 contre 12 713 en 2005 (soit une progression de 6,4 %). Elles étaient 7 118 en 1995. Les entreprises de services aux particuliers sont les plus nombreuses (75 %). En 2006, 90 % des entreprises de ce secteur sont des structures sans salarié.

<sup>1</sup> Les derniers résultats détaillés donnant une répartition de la valeur ajoutée par secteur portent sur l'année 2003.

### Nombre d'emplois salariés des services marchands

	2004 (1)	2005 (1)	2006	var. 2006/2005
<b>Services aux entreprises</b>	<b>3 844</b>	<b>4 149</b>	<b>4 975</b>	<b>19,9%</b>
Location sans opérateur.....	219	224	285	27,5%
Activités informatiques.....	171	196	223	13,6%
Recherche et développement.....	36	41	46	11,4%
Services fournis principalement aux entreprises.....	3 419	3 687	4 421	19,9%
<b>Services aux particuliers</b>	<b>4 740</b>	<b>5 141</b>	<b>5 781</b>	<b>12,5%</b>
Réparation automobile.....	389	417	440	5,5%
Hôtels et restaurants.....	2 792	3 116	3 575	14,8%
Activités immobilières.....	513	547	607	11,0%
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	868	883	976	10,5%
Services personnels.....	177	178	183	2,8%
<b>Postes et télécommunications.....</b>	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>148</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total.....</b>	<b>8 727</b>	<b>9 436</b>	<b>10 904</b>	<b>15,6%</b>

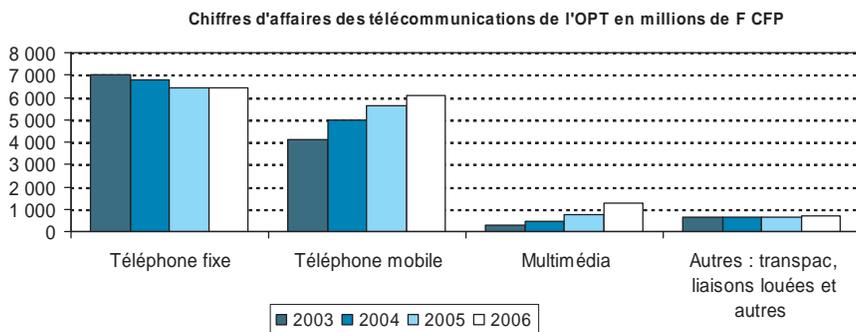
Source : ISEE (1) Chiffres réctifiés

En 2006, le secteur des services marchands emploie 10 904 salariés (hors fonctionnaires) en progression de 15,6 % entre 2005 et 2006, contre 8,1 % entre 2004 et 2005. Cette accélération s'explique principalement par la bonne conjoncture économique que la Nouvelle-Calédonie connaît depuis plusieurs années, se traduisant par un niveau de création d'emploi soutenu. En 1995, le secteur comptait 5 937 emplois.

## 2. LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

### 2.1 L'activité

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT s'élève à 14,5 milliards de F CFP en 2006 (en hausse de 7,2 % par rapport à 2005).

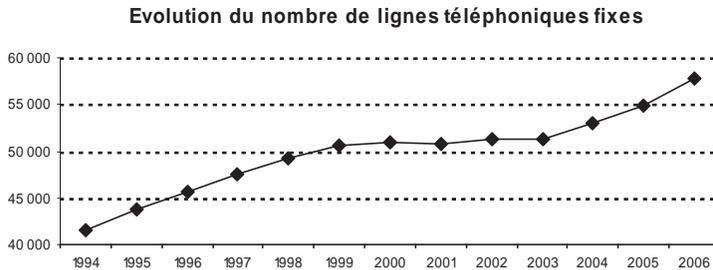


Source : OPT

En 2006, les téléphones fixe et mobile représentent respectivement 44 % (contre 48 % en 2005) et 42 % (identique à 2005) des recettes globales des télécommunications, les liaisons louées et le multimédia se partageant les 14 % restant. Il convient de noter que le multimédia représente 9 % en 2006 contre 6 % en 2005.

## 2.2 La téléphonie fixe

Les recettes du téléphone fixe sont quasiment stables en 2006 (- 0,6 %). En 2006, le nombre d'abonnés au téléphone fixe s'élève à 57 707, en progression de 5,1 %. 81 % du parc est constitué de lignes fixes ordinaires (+ 4,3 % entre 2005 et 2006) et 19 % de canaux numérisés (+ 9 % entre 2005 et 2006). Le taux de pénétration<sup>1</sup> de la téléphonie fixe en 2006 est de 24,4 % (23,6 % en 2005).



Source : OPT

Entre 1994 et 2006, le nombre d'abonnements a progressé de 39 %.

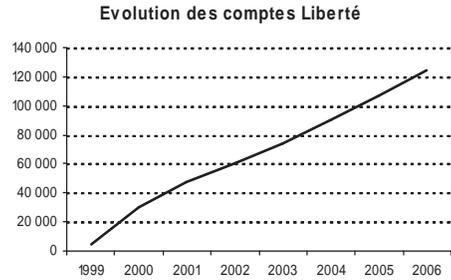
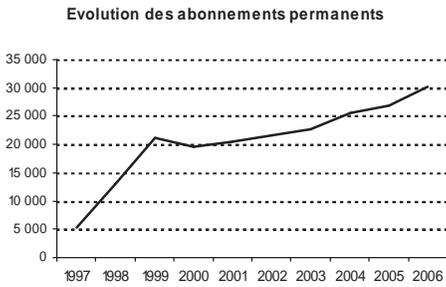
## 2.3 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile représente un chiffre d'affaires de 6,1 milliards de F CFP (+ 8,1 % par rapport à 2005).

Avec un total de 154 987 mobiles, dont 30 171 abonnements permanents et 124 816 comptes Liberté, la téléphonie mobile progresse de 15,4 % entre 2005 et 2006. Dans le détail, les comptes liberté (cartes prépayées) progressent de 16,6 % et les abonnements permanents de 10,8 %.

---

<sup>1</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population



Source : OPT

En 2006, le service des comptes Liberté représente 80,5 % du parc de téléphones mobiles contre 16,6 % en 1999<sup>1</sup>. Parallèlement, les abonnements permanents<sup>2</sup> ne représentent plus que 19,5 % du parc de téléphones mobiles en 2005 contre 83 % en 1999. En 2006, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 65,5 %<sup>3</sup>.

## 2.4 L'Internet

S'agissant du réseau internet (traditionnel RTC et haut débit ADSL), cinq fournisseurs d'accès (CAN'L, OFFRATEL, MLS, I-NET et Internetnc<sup>4</sup>) proposent leurs services via le réseau des lignes de l'OPT. Les trois plus gros fournisseurs d'accès en terme de part de marché que ce soit pour l'ADSL ou l'analogique sont Lagoon, MLS et CAN'L. Lagoon est le premier fournisseur en terme de part de marché pour l'ADSL (52 %) et l'analogique (59 %). Il est suivi par MLS pour le marché de l'ADSL (24 %) et par CAN'L pour l'analogique (29 %).

---

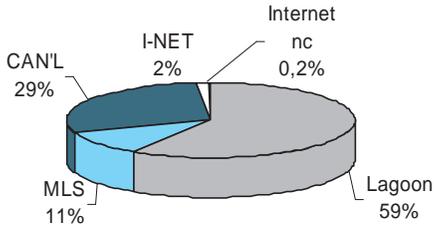
<sup>1</sup> Service lancé en décembre 1999

<sup>2</sup> Service lancé en janvier 1996

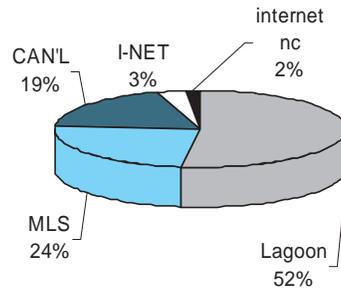
<sup>3</sup> Rapport entre le nombre d'abonnés et la population

<sup>4</sup> Il convient de noter que Internetnc a commencé son activité au quatrième trimestre 2006.

**Répartition du marché analogique**



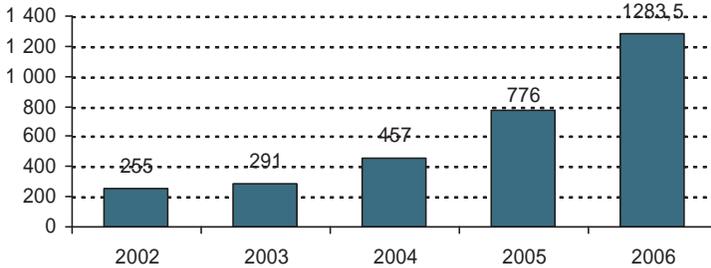
**Répartition du marché ADSL**



Sources : Fournisseurs d'accès et estimations.

Avec le lancement de la technologie ADSL grand public par l'OPT (Optimo 125) en mai 2004, le chiffre d'affaires du secteur multimédia de l'OPT a enregistré une croissance de 65,4 % en 2006 dont une croissance de plus de 57,8 % pour l'ADSL. Le nombre d'abonnés au réseau ADSL a augmenté de 56,7 % par rapport à 2005 pour atteindre 15 601 abonnés.

**Chiffre d'affaires du multimédia en millions de F CFP**



Source : OPT

Enfin, il convient de mentionner entre fin 2007 et début 2008, l'installation de câbles optiques sous-marins par Alcatel pour le compte de l'OPT. Ces nouveaux équipements relieront Nouméa à Sydney ainsi que Poindimié aux Îles Loyauté. La réalisation de ce projet est estimée entre 6 et 9 milliards de F CFP pour une longueur totale de 2 330 km. L'installation des câbles optiques sous-marins est prévue d'août à octobre 2007 et sera suivie par la phase de test des systèmes jusqu'en décembre 2007. La mise en service opérationnelle technique des systèmes domestique et international est, quant à elle, attendue pour janvier 2008.

---

## § 11. LES SERVICES NON MARCHANDS

---

En 2003, le secteur des services non marchands était à l'origine de 26 % de la valeur ajoutée créée par l'économie calédonienne, à la deuxième place derrière les services marchands (48 % de la valeur ajoutée), et loin devant le secteur de la construction (9,3 % de la valeur ajouté).

### 1. L'ÉDUCATION

Entre les recensements de 1996 et 2004, la part de la population de quatorze ans et plus, ayant obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle est passée de 4,6 % à 6,5 %, alors que, dans le même temps, la part de cette population n'ayant obtenu aucun diplôme est passée de 44,2 % à 38,8 %. On observe également la baisse de la part de la population titulaire d'un certificat ou un BEPC, mais une hausse des diplômés de CAP, BEP, baccalauréat et de premier cycle.

Le niveau de qualification de la population a globalement augmenté entre 1996 et 2004. En effet, la proportion de la population sans diplômes ou d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat a plus que significativement diminué passant de 82,9 % en 1996 à 75,7 % en 2004 alors que parallèlement la part de la population ayant le bac ou un diplôme supérieur a fortement augmenté passant de 17,1 % à 24,3 %.

Dans le détail, on observe entre 1996 et 2004, pour les Provinces Îles et Nord une diminution de la part de la population sans diplôme de respectivement 6,9 et 10,5 points et une augmentation de 3 et 2,8 points de la part de la population ayant un diplôme de niveau baccalauréat.

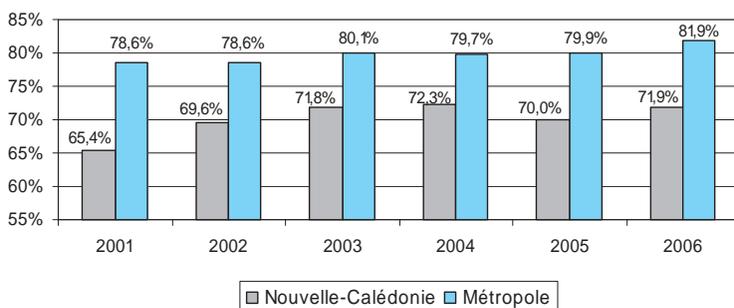
#### *Diplôme le plus élevé obtenu de la population de 14 ans ou plus sur les recensements de 1996 et 2004*

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 <sup>er</sup> cycle	2, 3 <sup>e</sup> cycle
<b>Nouvelle Calédonie en 1996</b>	<b>44,2%</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,7%</b>	<b>17,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,6%</b>
<b>Nouvelle Calédonie en 2004</b>	<b>38,8%</b>	<b>7,4%</b>	<b>10,2%</b>	<b>19,3%</b>	<b>12,3%</b>	<b>5,5%</b>	<b>6,5%</b>
. Province des Îles Loyauté.....	59,3%	5,8%	10,8%	15,5%	5,5%	1,5%	1,7%
. Province Nord.....	56,6%	7,1%	8,5%	17,5%	6,0%	2,1%	2,1%
. Province Sud.....	31,7%	7,6%	10,6%	20,2%	14,8%	6,9%	8,2%

Sources : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ISEE

(1) Regroupe les baccalauréats généraux, professionnels ou techniques, brevets professionnels, et capacité en droit pour le recensement de 1996 et les différents baccalauréats pour le recensement de 2004.

## Évolution du taux de réussite au baccalauréat



Sources : ISEE, Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

En 2006, l'écart entre le taux de réussite au baccalauréat en Métropole et en Nouvelle-Calédonie est de 10 points. Cet écart s'est sensiblement réduit depuis 2001 puisqu'il était alors de 13,2 points.

### 1.1 Les établissements scolaires

#### *Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2006*

	Province des Iles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
<b>Premier degré.....</b>	<b>74</b>	<b>91</b>	<b>119</b>	<b>284</b>
<b>Second degré.....</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>49</b>	<b>89</b>
. Collèges + SEGPA (1).....	11	18	32	61
. Lycées d'enseignement général.....	1	1	6	8
. Lycées professionnels + ALP (2).....	2	7	11	20
<b>Classes supérieures des lycées.....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total.....</b>	<b>88</b>	<b>117</b>	<b>172</b>	<b>377</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

(1) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (2) antenne de lycée professionnel

Il convient de noter, pour 2006, la fermeture de l'ALP de Bourail ainsi que la disparition d'une SEGPA en Province Nord.

### 1.2 Les effectifs

#### *Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2006*

en nombre

	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Iles Loyauté.....	276	262	538
Province Nord.....	454	479	933
Province Sud.....	1 165	1 996	3161
<b>Total.....</b>	<b>1 895</b>	<b>2 737</b>	<b>4632</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Population scolaire par niveau

en nombre

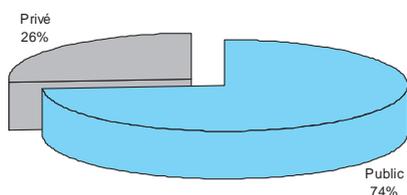
	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Premier degré.....</b>	<b>36 995</b>	<b>36 988</b>	<b>37 183</b>	<b>36 846</b>	<b>-0,91%</b>
. Pré-élémentaire .....	13 494	13 466	13 632	13 199	-3,2%
. Élémentaire .....	23 006	23 031	23 132	23 269	0,6%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1)) .....	495	491	419	378	-9,8%
<b>Second degré.....</b>	<b>30 599</b>	<b>31 230</b>	<b>31 679</b>	<b>31 889</b>	<b>0,7%</b>
. Collèges (avec SEGPA).....	18 720	19 060	19 280	19 250	-0,2%
. Lycées .....	5 579	5 744	5 903	5 988	1,4%
. Lycées professionnels .....	6 300	6 426	6 496	6 651	2,4%
<b>Études supérieures.....</b>	<b>2 681</b>	<b>2 918</b>	<b>3 056</b>	<b>3 618</b>	<b>18,4%</b>
. IUFM.....	63	71	105	114	8,6%
. Classes supérieures des lycées.....	578	615	661	702	6,2%
. Université.....	2 040	2 232	2 290	2 802	22,4%
<b>Total.....</b>	<b>70 275</b>	<b>71 136</b>	<b>71 918</b>	<b>72 353</b>	<b>0,6%</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

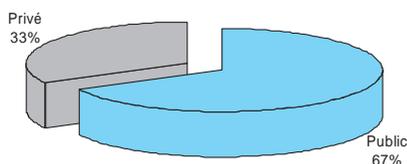
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen

Le nombre d'élèves a progressé de 0,6 % entre 2005 et 2006, passant de 71 918 à 72 353. En 2006, 50,9 % des élèves sont dans le premier degré, 44,1 % dans le second degré et 5 % dans les études supérieures. On remarque tout particulièrement la forte progression du nombre d'étudiants dans le supérieur entre 2005 et 2006 avec un taux de croissance de 18,4 % des effectifs. Ce taux de croissance élevé s'explique, en grande partie, par l'augmentation tendancielle du nombre d'étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat en Nouvelle-Calédonie. En effet, ces dernières années l'offre en formation et les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur ont été régulièrement accrues, rendant ainsi la possibilité de poursuite d'études après le baccalauréat en Nouvelle-Calédonie plus attrayante.

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2006



Répartition de la population scolaire du second degré en 2006



Source : Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

La répartition des élèves du second degré entre l'enseignement public et l'enseignement privé a peu évolué (67 % dans le public en 2006 contre 65 % en 1994) alors que la quote-part des élèves du premier degré dans le secteur public par rapport au secteur privé enregistre une variation plus marquée (74 % dans le public en 2006 au lieu de 70 % en 1994).

## 2. LA SANTE

Le secteur de la « Santé et action sociale » emploie 2 902 professionnels<sup>1</sup> en Nouvelle-Calédonie en 2006.

Avec un taux de mortalité infantile de 6,4 ‰ en 2005, la Nouvelle-Calédonie est en retard par rapport à la Métropole (3,6 ‰ en 2005) alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (4,9 ‰ sur l'île contre 9 ‰ dans l'hexagone). Le taux de natalité calédonien est, au contraire, sensiblement plus élevé (17,2 ‰ en 2006 contre 13 ‰ en Métropole).

Les principales causes médicales de décès en 2005<sup>2</sup> sont liées aux tumeurs (27,6 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (25 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (14,4 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (8,8 %). Les accidents de la route ont représenté 6,2 % des décès en 2005.

### 2.1 Les professionnels de la santé

*Densité des professions médicales en 2006 pour 100 000 habitants*

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine (1)
Médecins généralistes.....	108	166
Médecins spécialistes.....	113	174
Chirurgiens-dentistes.....	51	67
Sages-femmes (2).....	151	120
Infirmiers.....	439	785
Pharmaciens.....	64	115
Kinésithérapeutes.....	53	102

(1) Chiffres au 1er janvier 2007, (2) pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans.

Sources : DASS, INSEE

De 1998 à 2006, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) a augmenté de 15,9 %, passant de 190,7 en 1998 à 221 en 2006 pour 100 000 habitants. En parallèle, le nombre de médecins (généralistes et spécialistes) est passé de 390 à 530 (+36 %).

Les effectifs des autres professions de santé ont également augmenté entre 1998 et 2006 : le nombre d'infirmiers est passé de 776 à 1 053, le nombre de kinésithérapeutes est passé de 81 à 127, celui des chirurgiens-dentistes de 101 à 122, celui des sages-femmes de 60 à 362 et celui des pharmaciens de 81 à 153 sur la même période.

<sup>1</sup> Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généraux et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes.

<sup>2</sup> Source : DASS

Dans l'ensemble, les densités des professions médicales restent inférieures à celles constatées en Métropole, excepté pour les sages-femmes dont la concentration sur le territoire est particulièrement élevée (151 pour 100 000 femmes en âge de procréer, contre 120 en Métropole). Ce phénomène s'explique notamment par le nombre moyen d'enfants par femme en Nouvelle-Calédonie, supérieur à celui constaté en Métropole, soit respectivement 2,2 et 1,9 en 2005.

Au niveau géographique, la répartition des médecins par Province est assez hétérogène : en 2005, la densité de médecins généralistes dans les Provinces Sud, Nord et des Iles était de respectivement 126, 80,7 et 81,5 pour 100 000 habitants. Cette concentration est encore plus marquée pour les médecins spécialistes dont la densité est de, respectivement 144,4, 20,2 et 4,5 pour 100 000 habitants dans les Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté. Nouméa affiche les densités de médecins les plus élevées (154,3 pour les généralistes et 157,9 pour les spécialistes en 2005).

## 2.2 Les infrastructures

*Répartition géographique des infrastructures médicales en 2005*

En nombre	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Total
Cliniques.....	3	0	0	3
Centres Hospitaliers (CHT, CHS, CHN).....	2	2	0	4
Circonscriptions médico-sociales.....	7	14	5	26
Services spécialisés.....	4	0	0	4
Centres médicaux (ou infirmeries).....	8	4	3	15
<b>Total.....</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>52</b>

Source : DASS

Le Centre Hospitalier Territorial (CHT) situé à Nouméa, est la structure médicale la plus importante de Nouvelle-Calédonie. Toutefois, le médipôle de la ZAC de Dumbéa-sur-mer qui comprendra un hôpital, un centre de cancérologie, et un Institut Pasteur, devrait devenir le premier centre médical de Nouvelle-Calédonie (cf. encadré dans le chapitre sur le BTP).

## 2.3 La capacité d'hospitalisation

Après la légère baisse du nombre de lits pour les séjours courts, observée entre 2000 et 2003, la capacité d'accueil s'est mise à progresser à nouveau en 2004 et 2005. Toutefois, elle s'accroît moins vite que la population : on comptait 3,2 lits pour 1 000 habitants pour un court séjour en 2005 contre 3,8 en 2003. Cet indice se répartit comme suit : 1,5 lits pour 1 000 habitants en médecine générale, 1,1 en chirurgie, 0,5 en obstétrique et 0,2 en réanimation.

### La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

Nombre de lits pour le court séjour	2001*	2002*	2003*	2004*	2005	Variations 2005/2004
Médecine.....	331	332	332	334	350	4,8%
Chirurgie.....	258	252	252	252	261	3,6%
Obstétrique.....	102	107	106	106	106	0,0%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	45	40	40	40	40	0,0%
<b>Total.....</b>	<b>736</b>	<b>731</b>	<b>730</b>	<b>732</b>	<b>757</b>	<b>3,4%</b>
<b>Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants.....</b>						
	3,8	3,5	3,8	3,2	3,2	1,5%
<b>Nombre de lits en psychiatrie.....</b>						
	183	190	190	190	190	-
<b>Nombre de lits en moyen séjour.....</b>						
	55	45	26	26	34	30,8%
<b>Nombre de lits en long séjour.....</b>						
	76	79	101	101	101	-
<b>Total.....</b>	<b>314</b>	<b>314</b>	<b>317</b>	<b>317</b>	<b>325</b>	<b>2,5%</b>
<b>Evacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie.....</b>						
	1 730	1 911	2 026	2 227	2 134	-4,2%

\* Valeurs réajustées après élimination des lits des dispensaires qui ne sont pas de l'hospitalisation réelle.

Source : DASS

Lorsque les traitements ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie, les malades sont évacués vers l'Australie (90 % des cas) ou la Métropole.

## 2.4 La consommation médicale

En dépit d'une hausse constante, la consommation médicale par habitant est moins élevée en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole. Cela s'explique, notamment, par la pyramide des âges de la population.

### Consommation médicale par habitant en 2004

En F CFP	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Consommation médicale totale par habitant (1).....	201 781	282 606

(1) Valeur des biens et services médicaux utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels de santé.

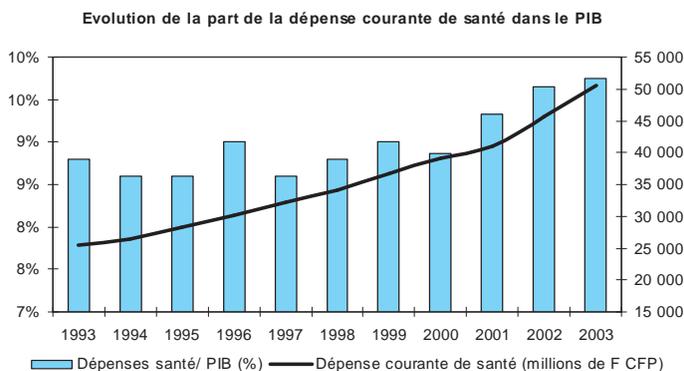
Sources : DASS, INSEE

Depuis 2000, la consommation médicale par habitant a progressé de 22,1 %, passant de 165 305 F CFP à 201 781 F CFP, alors que la population moyenne estimée de la Nouvelle-Calédonie n'a progressé que de 12,9 %. De même, la part des dépenses de santé dans le PIB est passée de 8,9 % en 2000 à 9,7 % en 2003. En France métropolitaine, ces dépenses représentaient 10,4 % du PIB en 2003.

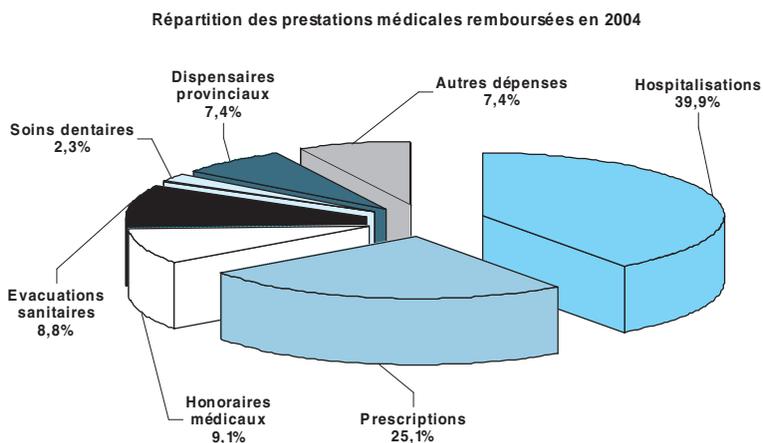
### Dépenses de santé totales

Millions de F CFP	2000	2001	2002	2003
Dépense courante de santé.....	39 143	40 991	45 572	50 514
Dépenses santé / PIB (%).....	8,86%	9,33%	9,66%	9,74%

Source: DASS



Parallèlement à la hausse des dépenses de santé, les remboursements de prestations<sup>1</sup> (CAFAT, mutuelles, provinces et contribution publique) sont également en augmentation (+ 12,8 % entre 2003 et 2004). Parmi les prestations remboursées, les dépenses d'hospitalisation sont les plus importantes (39,9 % des prestations remboursées).



<sup>1</sup> Les remboursements des dépenses de santé sont abordés dans la note « cadre social ».

## CHAPITRE II

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Le système bancaire

### § 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

#### 1. LE SYSTEME BANCAIRE CALEDONIEN

##### 1.1 Le système bancaire calédonien

A la fin de l'année 2006, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques FBF (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;
- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa ex Crédit commercial de Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY) ;

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Aucune institution financière spécialisée ni banque de réseau mutualiste n'est implantée localement.

#### *Nombre d'établissements de crédit*

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
<b>• Etablissements de crédit locaux (1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
– Banques FBF	5	5	5
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Sociétés financières	5	5	5
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
<b>• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	5	5	5
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM), la CASDEN Banques Populaires (actionnaire de la Société générale calédonienne de banque) et Natexis-Banques populaires. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier mais qui a été intégrée, par convention, dans la catégorie « Institutions financières spécialisées » des établissements de crédit hors zone d'émission, intervient également localement.

## 1.2 Les guichets

Les banques de la place s'orientent petit à petit vers le libre service bancaire à l'instar des mutations qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires. La mise en place de ce nouveau dispositif répond à une optimisation des ressources et à la recherche de l'automatisation des tâches par le développement des automates pour les opérations quotidiennes, réservant ainsi un rôle de conseil et d'information aux agents en contact avec la clientèle.

### *Répartition des guichets par réseaux*

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
<b>• Guichets bancaires</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	-
– Banques	74	70	70	-
<i>dont guichets périodiques</i>	13	9	9	-
– Services financiers de l'OPT	50	50	50	-
<i>dont guichets périodiques</i>	13	13	13	-
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire (1)</b>	<b>1 838</b>	<b>1 935</b>	<b>1 971</b>	<b>1,8%</b>

(1) chiffres rectifiés en 2004 et 2005

Le nombre de guichets bancaires se stabilise en 2006 à la suite de la fermeture du guichet Crédipac par la Banque de Nouvelle-Calédonie et de l'ouverture par la Banque calédonienne d'investissement du guichet de la Vallée du Tir.

La Province Sud compte un guichet pour 2 242 habitants tandis que la Province Nord recense un guichet pour 1 304 habitants. La Province des Iles Loyauté, pour sa part, recense un guichet pour 2 271 habitants.

### Répartition géographique des guichets bancaires (1)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
• <b>Province Sud</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	-
dont Nouméa	43	43	43	-
<i>dont guichets périodiques</i>	10	10	10	-
• <b>Province Nord</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	-
<i>dont guichets périodiques</i>	13	9	9	-
• <b>Province des Iles Loyauté</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	-
<i>dont guichets périodiques</i>	3	3	3	-
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	-
<i>dont guichets périodiques</i>	26	22	22	-

(1) FBF + OPT

## 1.3 Les comptes bancaires

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle a progressé de 4,5 % en 2006 pour s'établir à 378 074 comptes.

Dans le détail, le nombre de comptes à vue enregistre une hausse de 4,5 % sur un an, soit un rythme de progression près de cinq fois inférieur à celui du volume des dépôts inscrits sur ce type de compte (+ 21,7 %).

Pour leur part, les comptes sur livrets (livrets ordinaires, livrets A et B) enregistrent une progression de 3,9 % sur l'année 2006 pour un encours en hausse de seulement 3,9 % (contre 8,9 % en 2005).

Au 31 décembre 2006, 2 352 comptes d'épargne-logement (+5,9 % en un an) sont ouverts pour un montant total collecté de 832 millions de F CFP. Les souscriptions de plans d'épargne-logement sont, pour leur part, beaucoup plus nombreuses 7 180 PEL étaient ouverts pour un encours global de 5 934 millions de F CFP. Le fléchissement du nombre de PEL sur un an (- 7,1 %) et la décélération du rythme de progression des CEL qui croissent seulement de 5,9 % en 2006 (contre 19 % en 2005) souligne le ralentissement de l'intérêt des épargnants calédoniens pour ce type de produits.

Le nombre des comptes créditeurs à terme a continué à progresser de 24,2 % en 2006 (contre 38,5 % un an plus tôt), traduisant l'intérêt marqué des calédoniens vers ce placement. Parallèlement, son encours progresse de 15,3 % (contre 8,3 % en 2005) sur la même période.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
• Comptes ordinaires créditeurs	142 814	147 493	154 133	4,5%
• Comptes d'épargne à régime spécial	203 171	207 185	215 261	3,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	69 312	72 046	77 023	6,9%
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	124 661	124 974	128 480	2,8%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	1 868	2 222	2 352	5,9%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	7 140	7 731	7 180	- 7,1%
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	190	212	226	6,6%
• Comptes créditeurs à terme	5 047	6 990	8 680	24,2%
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>351 032</b>	<b>361 668</b>	<b>378 074</b>	<b>4,5%</b>

(1) FBF + OPT

## 1.4 La monétique et les moyens de paiements

En 2006, le nombre d'automates bancaires a progressé de 28 unités par rapport à fin 2005. Cette évolution s'est accompagnée d'une progression sensible du montant total retiré (+25,3 %) et du nombre total de transactions effectuées sur ce type d'appareil (+ 18,9 %). La moyenne des sommes retirées enregistre également une hausse en 2006 (+5,4 %).

### La monétique - Les DAB/GAB

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
• <b>Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)</b>	<b>103</b>	<b>109</b>	<b>137</b>	<b>25,7%</b>
– Banques FBF	84	91	117	28,6%
– Services financiers de l'OPT	19	18	20	11,1%
<b>Nombre d'habitants par automate bancaire</b>	<b>2 212</b>	<b>2 131</b>	<b>1 726</b>	<b>-19,0%</b>
• <b>Transactions DAB/GAB (ex. Automates bancaires)</b>				
– Nombre de retraits	3 292 341	3 590 101	4 268 252	18,9%
– Montant (en millions de F CFP)	28 810	32 226	40 366	25,3%
– Moyenne par retrait (F CFP)	8 751	8 976	9 457	5,4%
– Nombre de retraits par DAB/GAB	31 964	32 937	31 155	- 5,4%

La carte bancaire poursuit son développement avec une amélioration marquée de son utilisation. Le nombre de cartes bancaires en circulation a en effet augmenté de 8,8 %.

Dans le détail, les cartes privées confirment leur progression (+ 12,8 % contre + 9,6 % un an plus tôt) avec la hausse du volume des cartes Jade de 9,1 % sur douze mois (+ 5,6 % entre 2004 et 2005). En revanche, le rythme de croissance des cartes internationales ralentit à 6,2 % en 2006 contre 12,3 % un an auparavant. Il convient cependant de noter que la majorité des cartes privées sont des cartes de retrait exclusivement.

Le parc de terminaux de paiement électronique augmente de 56 appareils en 2006 (+ 2,4 %) contre 357 en 2005 (+17,8 %). Le nombre de transactions en 2006 est en hausse de 11,4 % pour un montant en augmentation de 11,5 %.

Le nombre de machines de traitement mécanique diminue en 2006 (-12 %). Les montants enregistrés par cette catégorie de machine sont généralement élevés et ne concerneraient qu'un nombre restreint de commerçants (notamment les agences de voyage). En effet, le nombre de transactions décroît régulièrement.

#### *La monétique : les cartes et les terminaux de paiement*

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>• Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>107 129</b>	<b>119 175</b>	<b>129 611</b>	<b>8,8%</b>
– Cartes internationales	64 440	72 394	76 853	6,2%
– Cartes privatives	42 689	46 781	52 758	12,8%
<i>dont spécifiques (Jade en NC)</i>	22 747	24 025	26 208	9,1%
<b>Nombre de cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>0,75</b>	<b>0,81</b>	<b>0,84</b>	<b>4,1%</b>
<b>• Terminaux de paiement électronique</b>	<b>2 007</b>	<b>2 364</b>	<b>2 420</b>	<b>2,4%</b>
– Nombre de transactions	4 416 494	4 871 932	5 428 641	11,4%
– Montant (en millions de F CFP)	39 274	43 043	48 004	11,5%
– Moyenne par transaction (F CFP)	8 893	8 835	8 843	0,1%
– Nombre de transactions par TPE	2 201	2 061	2 243	8,8%
<b>• Machines de traitement mécanique</b>	<b>172</b>	<b>241</b>	<b>212</b>	<b>-12,0%</b>
– Nombre de transactions	22 766	19 284	17 906	- 7,1%
– Montant (en millions de F CFP)	538	486	492	1,2%
– Moyenne par transaction (F CFP)	23 612	25 222	27 457	8,9%
– Nombre de transactions par machines	132	80	84	5,6%

Les statistiques relatives aux valeurs échangées<sup>1</sup> dans le cadre de la chambre de compensation de la Nouvelle-Calédonie enregistrent en 2006 une progression en nombre (+4,6 %) et en montant (+12 %) des valeurs traitées par rapport à 2005. Le nombre de chèques représente 67 % de l'activité de la chambre, devant les virements et les autres valeurs.

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie ont engagé un processus de modernisation du système interbancaire d'échange (SIE) de la place. Ce processus a débouché en mai 2005 sur l'ouverture officielle du nouveau SIE de Nouvelle-Calédonie qui met en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs. Le nouveau SIE de Nouvelle-Calédonie traitait initialement les chèques, les virements, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement (TIP). Le traitement automatique des effets et des annulations d'opérations compensées à tort (AOCT) est venu compléter le dispositif en 2006.

<sup>1</sup> Les valeurs échangées en chambre de compensation correspondent aux valeurs dont le dénouement fait intervenir plusieurs établissements bancaires.

### Traitement des valeurs en compensation

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
<b>• Chèques</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	582 034	618 921	677 400	9,4%
– Nombre (en milliers)	11 682	11 847	12 119	2,3%
<b>• Virements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	483 370	524 550	606 030	15,5%
– Nombre (en milliers)	2 900	3 083	3 321	7,7%
<b>• Autres valeurs (1)</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	72 305	90 001	97 764	8,6%
– Nombre (en milliers)	1 960	2 411	2 702	12,1%
<b>Ensemble des traitements</b>				
– Montant (en millions de F CFP)	<b>1 137 709</b>	<b>1 233 472</b>	<b>1 381 194</b>	<b>12,0%</b>
– Nombre (en milliers)	<b>16 542</b>	<b>17 341</b>	<b>18 142</b>	<b>4,6%</b>

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement - chiffres rectifiés en 2005

Le virement demeure le moyen de paiement prioritaire pour le paiement des sommes les plus importantes.

### Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Chèques	49 823	52 243	55 896	7,0%
Virements	166 679	170 143	182 484	7,3%
Cartes bancaires	8 968	8 899	8 904	0,1%
Autres valeurs (1)	36 890	37 329	36 182	- 3,1%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement - chiffres rectifiés en 2005

Le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé par les calédoniens. On note cependant un recul de son utilisation au profit des autres moyens de paiements. La carte bancaire qui se place en deuxième position devant les autres moyens de paiement, gagne un point chaque année. En France métropolitaine (estimation de 2005), la carte bancaire est le mode de paiement le plus utilisé avec 36 % du montant total des dépenses devant le chèque (33 %).

***Répartition des moyens de paiements scripturaux (en nombre)***

	2004	2005	2006
Chèques	55,68%	53,29%	51,38%
Virements	13,82%	13,87%	14,08%
Cartes bancaires	21,16%	22,00%	23,09%
Autres valeurs (1)	9,34%	10,84%	11,45%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

### **1.5 Les effectifs**

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) ont légèrement progressé. Rappelons que les cinq banques de la place concentrent 96 % du personnel de la profession bancaire.

***Effectifs des établissements de crédit locaux (1)***

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
– Banques	1 027	1 000	1 009	0,9%
– Sociétés financières	36	37	42	13,5%
<b>Total</b>	<b>1 063</b>	<b>1 037</b>	<b>1 051</b>	<b>1,4%</b>

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCALUX

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan au 31 décembre 2006 (en MF CFP)
<i>Les Banques</i>							
Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	7 500,0	54, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	50 % Nouvelle-Calédonie, 35 % BRED et 15 % AFD	28 guichets dont 8 périodiques	302	163 258
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	1 068,4	44, rue de l'Alma Nouméa	Idem	69,5 % Genefinance, 20,6 % SG et 9,9 % SEGCI (Casden)	19 guichets permanents	269	121 620
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)	3 932,4	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	95,9% Financière-OCEOR	7 guichets permanents	189	106 068
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie (BNP Paribas)	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	10 guichets dont 1 périodique	160	75 457
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie (CEPNC)	600,0	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	100% Financière-OCEOR	6 guichets permanents	87	45 209

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan au 31 décembre 2006 (en MF CFP)
--------------	-------------------------------	--------------	----------------	--	-----------------------	--------------------------------------	--

***Les Sociétés financières***

Crédit Calédonien et Tahitien (CREDICAL)	250,0	56, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	96,6 % Société Générale Calédonienne de Banque	1 guichet permanent	9	7 298
General Electric Money (GE MONEY) (1)	4 094,6	224, rue J. Iékaawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie" Nouméa	Idem	100 % Général Electric Capital SAS	1 guichet permanent	19	10 503
Crédit Agricole Mutuel (CAM)	315,0	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry" Nouméa	Idem	1 554 sociétaires au 31 décembre 2006	1 guichet permanent	9	4 720
Oceor Lease Nouméa (OLN) (1)	272,9	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	38,9 % BNC, 35 % Oceor Lease SAS et 19,4 % CENC	1 guichet permanent	4	4 733
Nouméa Crédit (NC)	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer Nouméa	Idem	66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	1	2 161

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social
--------------	--------------

### *Les banques mutualistes et coopératives*

CASDEN - Banques populaires	Paris
-----------------------------	-------

### *Les sociétés financières*

Société de gestion des fonds de garantie outre-mer (SOGEFOM ex SOFOTOM)	Paris
---	-------

### *Les institutions financières spécialisées*

Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natexis - Banques populaires	Paris

## LES BUREAUX DE REPRESENTATION

Dénomination	Siège social	Adresse locale
--------------	--------------	----------------

Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa
---	---------------------	----------------------------

## 2. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

### 2.1 Le paysage bancaire calédonien

- Lors de son assemblée générale du 30 mars 2006, General Electric Financement Pacifique S.A.S. a décidé de porter son capital à 4 094 631 000 F CFP par l'émission et la création de 1 829 754 actions nouvelles au prix unitaire de 1 500 F CFP.

- Le groupe Caisse d'épargne a regroupé les sièges sociaux de ses différentes entités en un nouveau siège social unique. Le siège social de la CENC, de la BNC et d'OLN est désormais situé 10 avenue du Maréchal FOCH.

- Le directeur général de la BNC et de la CENC assure la présidence du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Bancaire Française (FBF) pendant deux années (2007-2008).

- Dans le cadre de la lutte contre l'inflation, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est intervenu auprès des banques de la place, et a obtenu de leur part une modération des prix de certaines prestations bancaires aux particuliers (frais de tenue de compte, retrait d'espèces sans chéquier ni carte, mise en place d'une autorisation de prélèvement, mise en place ou modification d'un virement permanent, limitation des frais d'envoi de chéquier).

## **2.2 La réglementation bancaire et les nouveaux textes législatifs**

Les principales évolutions relatives à la réglementation bancaire et à l'extension des textes législatifs ont été les suivantes :

Surendettement des particuliers : Le décret n° 2007-43 du 10 janvier 2007 précise les modalités de l'application des textes de référence relatifs au dispositif de traitement des situations de surendettement des personnes physiques déjà étendu à la Nouvelle-Calédonie et à Mayotte par l'ordonnance n° 2004-824 du 23 août 2004. La date de début de l'activité a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2007.

PEL : Publication du décret n° 2006-1586 du 12 décembre 2006 portant extension à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française du décret n° 2003-370 du 18 avril 2003 relatif à la prime d'épargne de l'Etat afférente aux plans d'épargne logement, au journal officiel de Nouvelle-Calédonie du 26 décembre 2006. En effet, le versement de la prime est désormais conditionné par la contraction d'un prêt immobilier.

Usure : Publication de l'ordonnance n° 2006-60 du 19 janvier 2006 portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 7 février 2006. Ce texte aligne notamment le régime de l'usure, les conditions d'agrément des prestataires de services financiers, et la législation relative aux investissements étrangers sur le droit en vigueur en Métropole et dans les Départements d'outre-mer.

IFRS : L'instruction n°2006-03 du 6 juin 2006 de la Commission bancaire supprime, pour les établissements soumis aux normes IFRS, l'obligation d'adresser pour l'échéance du 30 juin les annexes au bilan et au compte de résultat consolidés publiables ainsi que le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie établis conformément aux normes IFRS. Cette instruction est entrée en vigueur pour l'arrêté du 30 juin 2006. Cette disposition s'applique dans l'ensemble des Collectivités d'outre-mer.

Droit au compte : Depuis le 28 avril 2006, la procédure du « droit au compte » a été simplifiée et n'oblige plus les personnes physiques à se rendre à l'IEOM (dans les Collectivités d'outre-mer du Pacifique ; à l'IEDOM dans les Départements d'Outre-Mer ou à la Banque de France en Métropole) pour exercer ce droit. Le « droit au compte » permet à toute personne - physique ou morale - dépourvue d'un compte bancaire, d'obtenir la désignation d'un établissement tenu de lui ouvrir un compte. Ce droit donne accès pour les bénéficiaires aux services bancaires de base.

En vertu d'un accord intervenu, à la demande des pouvoirs publics, entre la Banque de France et la Fédération Bancaire Française, toute personne physique - particulier ou entrepreneur individuel – peut désormais demander au guichet bancaire qui lui a refusé l'ouverture d'un compte de transmettre à la Banque de France ou à l'IEOM ou à l'IEDOM tous les éléments d'information permettant à celui-ci de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est accélérée : cette transmission peut être effectuée par télécopie ou par courrier électronique et la Banque de France ou l'IEOM ou l'IEDOM procède aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes.

OPT : Publication du décret n°2006-1201 du 28 septembre 2006, relatif aux services financiers de l'OPT, au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 10 octobre 2006, qui autorise à titre exceptionnel des découverts sur les comptes gérés par l'OPT dans des conditions définies par une convention conclue avec les titulaires des comptes.

Droit économique et financier : Publication de l'ordonnance n°2006-931 du 28 juillet 2006, au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 8 août 2006, qui actualise et adapte le droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et dans les îles de Wallis et Futuna. Sont entre autres concernés, l'appel public à l'épargne et la protection des investisseurs.

## § 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES FBF

*Avertissement* : la situation agrégée des banques a été établie pour l'année 2006 (situation au 31 décembre 2006) sur la base des états périodiques avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux.

### 1. VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

Dans un environnement économique porteur, l'activité consolidée des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie, mesurée par le total du bilan, augmente de 9,9 % et représente 511,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2006.

#### Bilan agrégé des banques FBF (1)

en millions de F CFP

ACTIF				PASSIF		
31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006		31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
91 465	99 406	98 678	Opérations de trésorerie	112 447	128 876	127 667
309 130	343 906	385 569	Opérations avec la clientèle	260 505	282 639	327 526
11 347	8 804	15 721	Opérations sur titres et diverses	8 871	9 239	9 548
			Capitaux propres	43 631	44 851	46 874
13 512	13 489	11 647	Valeurs immobilisées			
<b>425 454</b>	<b>465 605</b>	<b>511 615</b>	<b>Total</b>	<b>425 454</b>	<b>465 605</b>	<b>511 615</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

La structure du bilan agrégé des banques FBF de la place évolue en faveur des opérations avec la clientèle. Les opérations avec la clientèle représentent ainsi 75,4 % de l'actif (+12,1 %) et 64 % du passif en 2006 contre respectivement 73,9 % et 60,7 % à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau suivant fait apparaître les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2004 à 2006.

#### Solde par type d'opérations (1)

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
Solde des opérations avec la clientèle	-48 625	-61 267	-58 043	-5,3%
Solde des opérations sur titres et diverses	-2 476	435	-6 173	n.s.
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	30 119	31 362	35 227	12,3%
<b>Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)</b>	<b>-20 982</b>	<b>-29 470</b>	<b>-28 989</b>	<b>-1,6%</b>
Solde des opérations de trésorerie	20 982	29 470	28 989	-1,6%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Au 31 décembre 2006, le solde des opérations avec la clientèle est déficitaire de 58 milliards de F CFP reflétant particulièrement la position extérieure nette débitrice de deux établissements de la place. Il est compensé à hauteur de 35,2 milliards de F CFP par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées. Le solde des opérations diverses est,

pour sa part, déficitaire de 6,2 milliards de F CFP. Le besoin de refinancement s'établit ainsi à 29 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, en stabilité par rapport à la situation du 31 décembre 2005.

Dans le détail, et s'agissant des opérations avec la clientèle, on observe une progression rapide des concours de caractère bancaire (+ 12,1 % à 385,6 milliards de F CFP après + 11,2 % à fin décembre 2005) et des ressources clientèle (+ 15,9 % pour passer de 282,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2005 à 327,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2006). Dans ces conditions, le déficit du solde global des opérations avec la clientèle se redresse de 5,3 %.

Le solde résultant de la différence entre les capitaux propres et les valeurs immobilisées s'inscrit en amélioration de 12,3 % à 35,2 milliards de F CFP ; les capitaux propres ayant progressé de 4,5 % tandis que les valeurs immobilisées se sont contractées de 13,7 %.

Après avoir été positif de 435 millions de F CFP à fin décembre 2005, le solde des opérations diverses est déficitaire de 6,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2006.

L'ensemble des fonds propres des banques FBF de Nouvelle-Calédonie (33,4 milliards de F CFP) a progressé de 2,1 %. Toutefois, compte tenu du développement de leur activité, cette évolution est insuffisante pour empêcher les ratios de structure du bilan de se détériorer légèrement. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 7 % fin décembre 2005 à 6,5 % fin décembre 2006. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 8,7 % au 31 décembre 2006 contre 9,5 % au 31 décembre 2005.

**Composition du solde des opérations de trésorerie** en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
– avec les EC locaux	-15 370	-12 229	-8 451	-30,9%
– avec les EC hors zone	39 461	47 138	47 374	0,5%
– avec l'IEOM	-943	-2 802	-6 965	148,6%
• réserves obligatoires & indisponibles	-10 398	-12 217	-14 286	16,9%
• refinancement IEOM	9 455	9 415	7 321	-22,2%
– encaisse (billets et monnaies)	-2 166	-2 637	-2 969	12,6%
<b>Solde des opérations de trésorerie (1)</b>	<b>20 982</b>	<b>29 470</b>	<b>28 989</b>	<b>-1,6%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectue hors zone d'émission (47,4 milliards de F CFP). Le volume de ces dernières est stable entre les deux exercices (+ 0,5 %). Le solde des opérations de trésorerie avec l'IEOM, négatif, s'accroît sensiblement en 2006. En liaison avec l'augmentation des concours et des dépôts, les réserves obligatoires et indisponibles constituées par les établissements auprès de l'IEOM augmentent et représentent 14,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 (+ 16,9 %). Parallèlement, les opérations de refinancement avec l'Institut d'émission qui s'élèvent, pour leur part, à 7,3 milliards de F CFP, chutent de 22,2 %, notamment suite à la sortie du dispositif de refinancement d'un grand groupe de la place. A noter, qu'elles couvrent 20 % du besoin de trésorerie (solde des opérations de trésorerie + refinancement IEOM).

## 2. LA MAITRISE DES RISQUES

Le risque global des 5 banques FBF de la place diminue. L'encours des créances douteuses brutes enregistre une diminution de 4,8 % en 2006 après une baisse de 5,7 % en 2005. La proportion des créances douteuses brutes dans l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle passe en conséquence de 4 % à 3,4 %. Parallèlement, le poids des provisions s'alourdit. Le taux de provisionnement moyen des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie s'établit ainsi à 65,3 % au 31 décembre 2006 contre 64 % au 31 décembre 2005. Il existe toutefois une forte disparité selon les situations de chacune des banques avec des taux de créances douteuses brutes qui s'échelonnent de 2,2 % à 5,7 %, et des taux de provisionnement qui varient de 49,7 % à 87,7 % suivant les établissements.

### *Risques crédits sur la clientèle*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>14 986</b>	<b>14 130</b>	<b>13 454</b>	<b>-4,8%</b>
<i>dont créances douteuses nettes</i>	4 958	5 086	4 666	-8,3%
<i>dont provisions</i>	10 028	9 044	8 788	-2,8%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>66,9%</b>	<b>64,0%</b>	<b>65,3%</b>	<b>1,3 pt</b>
<b>Taux de douteux bruts/encours total brut</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,4%</b>	<b>-0,6 pt</b>

Le ratio de solvabilité<sup>1</sup> atteint en moyenne 9 % pour l'ensemble des établissements FBF de la place et varie, selon les situations de 6,7 % à 12,2 %.

Le coefficient de liquidité<sup>2</sup> ressort à 161,8 % pour l'ensemble des établissements FBF de la place et s'échelonne de 144,9 % à 195,2 % selon les établissements de crédit.

<sup>1</sup> Ce ratio exige que les fonds propres prudentiels représentent au minimum 8 % des risques de crédit pondérés.

<sup>2</sup> Tout établissement de crédit doit présenter en permanence, un coefficient de liquidité supérieur ou égal à 100 %, celui-ci mesurant, pour le mois à venir, le rapport entre le flux entrant de liquidité et le flux sortant de liquidité.

### 3. LE BILAN AGREGE DES BANQUES

Le bilan agrégé des banques FBF

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>91 465</b>	<b>99 406</b>	<b>98 678</b>	<b>-0,7%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	13 010	15 354	17 944	16,9%
ETABLISS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	78 455	84 052	80 734	-3,9%
– Comptes ordinaires débiteurs.....	33 210	32 543	35 386	8,7%
– Prêts et comptes à terme.....	32 442	29 662	25 826	-12,9%
– Opérations avec les réseaux et groupes.....	9 772	18 398	18 087	-1,7%
– Valeurs reçues en pension.....	–	–	–	n.s.
– Autres opérations.....	3 031	3 449	1 435	-58,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>309 130</b>	<b>343 906</b>	<b>385 569</b>	<b>12,1%</b>
CREANCES COMMERCIALES.....	3 754	3 953	3 126	-20,9%
CREDITS DE TRESORERIE.....	58 976	63 695	70 132	10,1%
CREDITS A L'EQUIPEMENT.....	62 532	70 032	82 858	18,3%
CREDITS A L'HABITAT.....	148 002	164 971	177 658	7,7%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	25 875	31 536	35 469	12,5%
AUTRES CREDITS.....	5 033	4 633	11 660	151,7%
CREANCES DOUTEUSES NETTES.....	4 958	5 086	4 666	-8,3%
Provisions sur créances douteuses (non incluses).....	10 028	9 044	8 788	-2,8%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>11 347</b>	<b>8 804</b>	<b>15 721</b>	<b>78,6%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	9 634	8 320	15 231	83,1%
OPERATIONS SUR TITRES.....	1 713	484	490	1,2%
<b>VALEURS IMMOBILISEES.....</b>	<b>13 512</b>	<b>13 489</b>	<b>11 647</b>	<b>-13,7%</b>
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	1 878	1 811	1 684	-7,0%
IMMOBILISATIONS.....	7 748	7 291	7 327	0,5%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	3 508	3 727	2 609	-30,0%
LOCATION SIMPLE.....	131	58	25	-56,9%
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES.....	–	–	–	n.s.
DIVERS.....	247	602	2	-99,7%
<b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>	<b>425 454</b>	<b>465 605</b>	<b>511 615</b>	<b>9,9%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<i>Variations 2006 / 2005</i>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE.....</b>	<b>112 447</b>	<b>128 876</b>	<b>127 667</b>	<b>-0,9%</b>
INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	6	78	175	124,4%
ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	102 986	119 383	120 171	0,7%
- Comptes ordinaires créditeurs.....	9 816	1 461	2 344	60,4%
- Emprunts et comptes à terme.....	61 547	71 859	74 868	4,2%
- Opérations avec les réseaux et groupes.....	29 815	44 175	40 414	-8,5%
- Autres.....	1 808	1 888	2 545	34,8%
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES....	9 455	9 415	7 321	-22,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....</b>	<b>260 505</b>	<b>282 639</b>	<b>327 526</b>	<b>15,9%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	197 479	214 142	256 426	19,7%
- Sociétés et entrepreneurs individuels.....	104 608	112 456	138 714	23,3%
- Comptes ordinaires.....	73 401	77 402	96 936	25,2%
- Comptes à terme.....	31 207	35 054	41 778	19,2%
- Particuliers.....	56 135	63 583	71 193	12,0%
- Comptes ordinaires.....	39 204	44 524	49 994	12,3%
- Comptes à terme.....	16 931	19 059	21 199	11,2%
- Autres.....	36 736	38 103	46 519	22,1%
- Comptes ordinaires.....	14 967	16 517	22 251	34,7%
- Comptes à terme.....	21 769	21 586	24 268	12,4%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	58 322	64 234	66 506	3,5%
BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE.....	870	826	784	-5,1%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES.....	-	-	-	n.s.
AUTRES DEPOTS.....	3 834	3 437	3 810	10,9%
<b>OPERATIONS DIVERSES.....</b>	<b>8 871</b>	<b>9 239</b>	<b>9 548</b>	<b>3,3%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	8 871	9 239	9 548	3,3%
OPERATIONS SUR TITRES.....	-	-	-	n.s.
<b>CAPITAUX PROPRES.....</b>	<b>43 631</b>	<b>44 851</b>	<b>46 874</b>	<b>4,5%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG.....	7 611	7 827	8 409	7,4%
RESERVES.....	12 726	13 045	14 404	10,4%
CAPITAL.....	17 502	18 488	17 693	-4,3%
REPORT A NOUVEAU.....	3	-289	-152	-47,4%
EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.....	5 789	5 780	6 520	12,8%
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>425 454</b>	<b>465 605</b>	<b>511 615</b>	<b>9,9%</b>

## § 3. LES RESULTATS DES BANQUES FBF

*Avertissement* : Les résultats des banques FBF au 31 décembre 2006 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'arrêté et de l'approbation de leurs comptes par leurs organes sociaux respectifs.

### 1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires.

En liaison avec la bonne tenue de l'activité économique en 2006, le produit net bancaire des cinq banques FBF de la place augmente de 6,6 % pour s'établir à 22 milliards de F CFP.

#### *Décomposition du produit net bancaire*

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
Solde des opérations de trésorerie.....	-1 966	-2 047	-2 036	-0,5%
Solde des opérations avec la clientèle.....	16 502	17 183	18 131	5,5%
Solde des opérations sur titres.....	145	62	5	-91,9%
Solde des opérations diverses (1).....	4 682	5 435	5 908	8,7%
Dot. nettes aux prov. pour dépréc. des titres de placement...	-23	7	2	-
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>19 340</b>	<b>20 640</b>	<b>22 010</b>	<b>6,6%</b>

(1) Produits sur opérations de change, sur instruments à terme, sur prestations financières et produits de hors bilan

#### *Structure du produit net bancaire*

en %

Charges				Produits		
31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006		31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
38,8%	39,0%	37,9%	Opérations de trésorerie	7,4%	8,0%	8,3%
48,8%	46,1%	50,0%	Opérations avec la clientèle	72,2%	69,7%	70,3%
-	-	-	Opérations sur titres	0,5%	0,2%	-
12,2%	15,0%	12,1%	Opérations diverses	19,9%	22,2%	21,4%
0,2%	-	-	Titres de placement	-	-	-

Le solde des opérations avec la clientèle s'inscrit en hausse de 5,5 % en 2006. Dans le détail, les produits progressent de 8,7 %, en liaison avec un volume de concours qui progresse de 12,1 %. Cependant, dans un environnement concurrentiel essentiellement porté par le faible niveau des taux d'intérêts, le rendement moyen des crédits à la clientèle fléchit de 0,11 point à 4,49 %. Par ailleurs, les charges augmentent de 18,8 % consécutivement à la hausse de l'ensemble des dépôts (+ 15,9 %). Le coût des dépôts ressort en hausse de 0,16 point en 2006 à 1,13 % contre 0,97 % lors de l'exercice précédent.

En liaison avec la légère amélioration de la position nette emprunteuse des banques FBF de la place (- 1,6 %), le solde des opérations de trésorerie diminue de 0,5 %. L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectuant hors de la zone d'émission, les banques locales bénéficient du contexte des taux particulièrement bas.

### Evolution des coûts et des rendements

en %

Moyenne des ratios des banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>• Opérations avec la clientèle</b>				
Coût moyen des dépôts.....	1,01%	0,97%	1,13%	0,16 pt
Rendement moyen des crédits.....	4,95%	4,59%	4,49%	-0,11 pt
<b>• Opérations interbancaires</b>				
Coût moyen des emprunts.....	2,23%	2,24%	2,34%	0,10 pt
Rendement moyen des prêts.....	1,93%	1,86%	1,94%	0,08 pt
<b>• Toutes opérations (clientèle et interbancaires)</b>				
Coût moyen des fonds empruntés (y compris dépôts)	1,83%	1,70%	1,76%	0,06 pt
Rendement moyen des prêts.....	5,13%	4,67%	4,63%	-0,04 pt
Marge globale sur capitaux moyens empruntés (1)....	3,00%	2,74%	2,60%	-0,14 pt

(1) (produits-charges) / encours moyen des dépôts et emprunts.

L'encours moyen est calculé à partir des 5 derniers arrêtés trimestriels.

Au final, la marge globale toutes opérations confondues (clientèle et interbancaires) se réduit de 0,14 point en 2006 à 2,60 % contre 2,74 % en 2005.

## 2. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement<sup>1</sup> et le coût du risque. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus.

<sup>1</sup> Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôt et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun auxquels l'on déduit les charges refacturées.

**Coût unitaire des effectifs (1) / (2)**

en millions de F CFP

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
Frais de personnel (1).....	7 354	7 577	7 831	3,4%
Effectifs (2).....	1 027	1 000	1 009	0,9%
<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)....</b>	<b>7,2</b>	<b>7,6</b>	<b>7,8</b>	<b>2,4%</b>

Les frais de personnel ont augmenté de 3,4 % pour un nombre d'agent qui a progressé de 0,9 % pour atteindre 1 009 employés<sup>1</sup>. En conséquence, le coût unitaire des effectifs s'est alourdi.

En 2006, les charges générales de fonctionnement sont mieux maîtrisées, elles progressent de 2,1 % contre 4,3 % en 2005.

**Coût du risque**

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-284	-374	-95	-74,6%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-369	-408	-208	-49,0%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges...	-151	183	223	21,9%
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	747	994	468	-52,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	325	389	263	-32,4%
<b>Coût du risque.....</b>	<b>-382</b>	<b>6</b>	<b>125</b>	<b>n.s.</b>

Alors qu'il était très légèrement positif pour l'exercice précédent (6 millions de F CFP), le coût du risque s'alourdit en 2006 (125 millions de F CFP) du fait des dotations aux provisions pour risques et charges et de la baisse des reprises de provisions sur créances douteuses et pour dépréciation.

Cette dégradation du coût du risque n'empêche toutefois pas le résultat d'exploitation de profiter de l'amélioration du PNB (+ 6,6 %) et de la meilleure maîtrise des charges générales de fonctionnement. Le résultat d'exploitation augmente ainsi de 11,6 % en 2006.

**3. LE RESULTAT NET**

La hausse du résultat d'exploitation contribue au résultat net des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie qui progresse de 13,4 % en 2006 à 6,6 milliards de F CFP.

<sup>1</sup> Selon la notion d'effectifs utilisés en équivalent temps plein.

## 4. RENTABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ

Le coefficient brut d'exploitation s'allège de 0,4 point, les recettes d'exploitation ont en effet progressé plus rapidement que les dépenses. De même, le coefficient net d'exploitation diminue de 2,5 points par rapport à décembre 2005 ; la hausse des frais de fonctionnement a été moins rapide que celle du produit net bancaire.

Après avoir fléchi légèrement en 2005, la rentabilité globale des banques FBF de la place s'améliore avec un coefficient de rendement et un coefficient de rentabilité qui augmentent respectivement de 0,1 point et 1,8 point.

De même, après s'être contracté de 1,9 point sur l'exercice précédent, le taux de marge nette se développe de 1,8 point à 29,8 % en 2006.

### *Evolution des ratios de rentabilité*

en %

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>• Rentabilité d'exploitation</b>				
Coefficient brut d'exploitation (1).....	70,8%	74,2%	73,8%	-0,4 pt
Coefficient net d'exploitation (2).....	59,8%	58,5%	56,0%	-2,5 pts
<b>• Rentabilité globale</b>				
Coefficient de rendement (3).....	1,4%	1,2%	1,3%	0,1 pt
Coefficient de rentabilité (4).....	16,1%	15,8%	17,6%	1,8 pt
<b>• Taux de marge nette (5).....</b>	<b>29,9%</b>	<b>28,0%</b>	<b>29,8%</b>	<b>1,8 pt</b>

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(4) Résultat net / Fonds propres

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(5) Résultat net / Produit net bancaire

(3) Résultat net / Total de la situation

En terme de productivité, le rapport PNB / effectifs se situe à 21,8 millions de F CFP par employé fin 2006, soit une amélioration de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2005. Cette tendance se retrouve également au niveau du bilan avec un volume de concours octroyé par agent qui s'établit à 382,1 millions de F CFP et une collecte moyenne de dépôts par employé de 324,6 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 11,1 % et de 14,9 %. En revanche, le poids des frais généraux s'alourdit : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 12,8 millions de F CFP au 31 décembre 2006 contre 12,4 millions de F CFP au 31 décembre 2005.

### *Evolution des ratios de productivité*

en millions de F CFP

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
Produit net bancaire / Effectifs.....	18,8	20,6	21,8	5,8%
Frais généraux (1) / Effectifs.....	10,4	12,4	12,8	3,2%
Concours à la clientèle / Effectifs.....	301,0	343,9	382,1	11,1%
Dépôts à la clientèle / Effectifs.....	253,7	282,6	324,6	14,9%

(1) Frais de personnel, impôt et taxes et services extérieurs

## 5. LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Compte de résultat agrégé des banques FBF

en millions de F CFP

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires.....</b>	<b>30 177</b>	<b>32 436</b>	<b>34 898</b>	<b>7,6%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	2 242	2 590	2 904	12,1%
- Opérations avec la clientèle.....	20 015	21 207	23 205	9,4%
- Opérations sur titres.....	150	62	5	-91,9%
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	2 111	1 848	1 705	-7,7%
- Divers.....	5 659	6 729	7 079	5,2%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires.....</b>	<b>10 827</b>	<b>11 894</b>	<b>13 031</b>	<b>9,6%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	4 208	4 637	4 940	6,5%
- Opérations avec la clientèle.....	3 542	3 884	5 017	29,2%
<i>dont sur Dépôts à vue.....</i>	37	175	218	24,6%
<i>dont sur Comptes d'épargne.....</i>	1 149	1 220	1 432	17,4%
<i>dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL).....</i>	10	11	27	145,5%
<i>dont sur Plans d'épargne-logement (PEL).....</i>	120	154	163	5,8%
<i>dont sur Dépôts à terme.....</i>	2 181	2 311	3 032	31,2%
<i>dont sur Bons de caisse.....</i>	20	16	14	-12,5%
- Opérations sur titres.....	5	-	-	n.s.
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	1 757	1 599	1 499	-6,3%
- Divers.....	1 315	1 774	1 575	-11,2%
(+) Produits accessoires.....	346	485	408	-15,9%
(-) Charges accessoires.....	8	5	4	-20,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de de l'activité de portefeuille...	23	-	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.....	-	-7	-2	-71,4%
(-) Intérêts sur créances douteuses.....	325	389	263	-32,4%
<b>Produit net bancaire.....</b>	<b>19 340</b>	<b>20 640</b>	<b>22 010</b>	<b>6,6%</b>
(-) Frais généraux.....	10 659	12 376	12 890	4,2%
<i>dont Frais de personnel.....</i>	7 354	7 577	7 831	3,4%
<i>dont Impôts et taxes.....</i>	151	141	181	28,4%
<i>dont Services extérieurs.....</i>	3 154	4 658	4 878	4,7%
(-) Dotations nettes aux amortissements.....	984	1 153	955	-17,2%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorporelles...	6	4	3	-25,0%
(-) Quote part des frais de siège social.....	64	103	125	21,4%
(-) Quote part sur op. d'explo. non bancaires faites en commun...	-	-	-	n.s.
(+) Charges refacturées.....	137	1 558	1 640	5,3%
<b>Résultat brut d'exploitation.....</b>	<b>7 764</b>	<b>8 562</b>	<b>9 677</b>	<b>13,0%</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-284	-374	-95	-74,6%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-369	-408	-208	-49,0%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges.....	-151	183	223	21,9%
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	747	994	468	-52,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	325	389	263	-32,4%
<b>Résultat d'exploitation.....</b>	<b>8 146</b>	<b>8 556</b>	<b>9 552</b>	<b>11,6%</b>
(+) ± values sur cessions d'immo. corp. et incorp.....	11	47	205	n.s.
(+) ± values sur cessions d'immo. financières.....	34	85	18	-78,8%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières.....	35	7	7	-
<b>Résultat courant avant impôt.....</b>	<b>8 156</b>	<b>8 681</b>	<b>9 768</b>	<b>12,5%</b>
(+) Produits exceptionnels.....	57	133	83	-37,6%
(-) Charges exceptionnelles.....	49	111	8	-92,8%
(-) Dotations nettes au FRBG.....	447	-225	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées.....	-4	1	6	n.s.
(-) Impôts sur les bénéfices.....	1 933	3 145	3 280	4,3%
<b>Résultat net.....</b>	<b>5 788</b>	<b>5 782</b>	<b>6 557</b>	<b>13,4%</b>

---

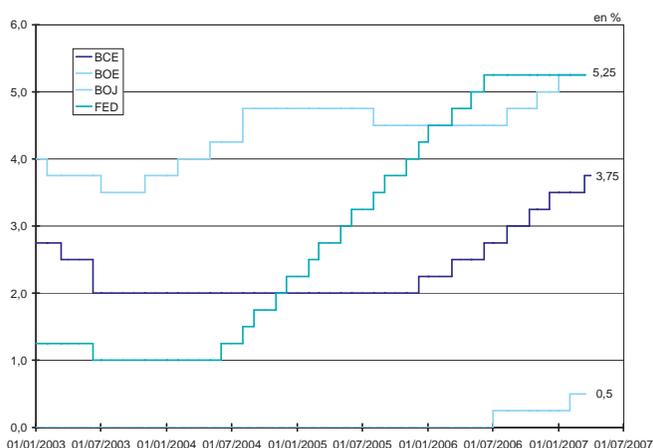
## § 4. LES TAUX

---

### 1. LES TAUX DIRECTEURS

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque Centrale Européenne (BCE) a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long terme au sein de la zone euro. Le premier resserrement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres resserrements de 0,25 point chacun, portant ainsi le taux de soumission minimal à 3,75 % le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal<sup>1</sup> s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75 % et 4,75 %.

#### Taux directeurs des principales banques centrales



Sources : Banques centrales

Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. Il en est ainsi de la Federal Reserve (FED), qui a procédé en 2006 à quatre resserrements de 0,25 point pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % depuis le 29 juin 2006.

De même, la Bank of England (BOE) a procédé à trois relèvements de son "bank rate", le dernier étant intervenu le 11 janvier 2007. Il s'établit depuis lors à 5,25 %.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui atteint 0,5 % depuis le 21 février 2007.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

## 2. LES CONDITIONS BANCAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

### 2.1 Les taux créditeurs

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2004, le nouveau dispositif de calcul des taux d'intérêt de l'épargne réglementée est entrée en vigueur, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003. Ainsi, deux fois l'an (les 15 janvier et juillet), la Banque de France communique au Directeur du Trésor le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Celui du livret A est désormais déterminé par une formule d'indexation automatique égale à la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois majorée de 0,25 point. Les taux des autres produits d'épargne réglementée (CODEVI, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

#### *Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie*

	Taux applicables à partir de			
	août 2004	août 2005	février 2006	août 2006
Livrets A.....	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%
Compte Epargne-Logement (CEL)*.....	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%
Plan Epargne-Logement (PEL)*.....	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

Source : JONC \* hors prime

### 2.2 Les taux débiteurs

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation. Les prêts octroyés par les établissements de crédit sont consentis à des taux soit fixes, soit variables.

Il convient de noter que depuis 1973 une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

Suite à la publication de l'ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 qui disposent que les taux d'usure ne sont plus applicables aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte sont désormais applicables en Nouvelle-Calédonie.

## 2.3 Le coût du crédit aux particuliers

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer réalise depuis 2002 une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers auprès des 9 établissements de crédit de la place octroyant des crédits aux particuliers<sup>1</sup>.

La dernière enquête a été réalisée aux mois de janvier et février 2007 et a porté sur 3 450 crédits nouveaux aux particuliers, pour un montant de 7,9 milliards de F CFP.

Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 6,23 % sur l'enquête de janvier/février 2007 contre 5,97 % sur l'enquête de janvier/février 2006, soit une hausse de 0,25 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place demeure stable sur un an à 4,86 % (+0,03 point). Les prêts immobiliers sont quasi-exclusivement accordés à taux fixes et représentent, en volume, plus de la moitié de l'encours global recensé pour chaque enquête. Le taux moyen des découverts progresse de 0,35 point sur un an. Les découverts représentent plus de la moitié du nombre de crédits recensés.

*Evolution du coût du crédit net aux particuliers*

en %

	janv. / févr. 2005	juil. / août. 2005	janv. / févr. 2006	juil. / août. 2006	janv. / févr. 2007	Variations annuelles
Prêts immobiliers.....	5,06	4,90	4,83	4,80	4,86	0,03 pt
Prêts immobiliers relais.....	5,74	5,68	4,51	4,60	5,41	0,90 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP.....	10,82	9,54	10,42	10,15	11,65	1,23 pt
Découverts.....	9,90	9,89	9,98	10,05	10,33	0,35 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP.....	6,92	6,28	6,16	6,37	6,55	0,39 pt
<b>TMPG.....</b>	<b>6,23</b>	<b>6,02</b>	<b>5,97</b>	<b>5,98</b>	<b>6,23</b>	<b>0,25 pt</b>

## 2.4 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer a réalisé aux mois de janvier et février 2007, une enquête auprès des cinq banques FBF de la place. Celles-ci ont distribué 1 770 crédits nouveaux aux entreprises pour un montant total de 13,8 milliards de F CFP.

Le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises s'affiche à 5,97 % sur l'enquête de janvier/février 2007 contre 5,30 % lors de l'enquête menée à la même époque en 2006, soit une progression de 0,67 point. Dans le détail, cette orientation à la hausse concerne principalement les découverts dont le taux moyen pondéré augmente de 1,16 point. Les crédits à moyen et long terme affichent pour leur part un taux moyen pondéré en hausse de 0,55 point à 5,35 %.

<sup>1</sup> Le Crédit agricole mutuel du fait de la nature de son activité n'est pas retenu dans l'échantillon de l'enquête.

	janv. / févr. 2005	juil. / août. 2005	janv. / févr. 2006	juil. / août. 2006	janv. / févr. 2007	Variations annuelles
Escompte.....	6,22	5,89	6,28	6,51	6,73	0,45 pt
Découverts.....	5,70	5,51	4,86	6,48	6,02	1,16 pt
Autres crédits à court terme.....	5,73	4,89	5,73	5,76	6,31	0,58 pt
<b>Total court terme.....</b>	<b>5,92</b>	<b>5,61</b>	<b>5,58</b>	<b>6,45</b>	<b>6,30</b>	<b>0,72 pt</b>
Moyen et long terme.....	4,78	4,80	4,79	5,24	5,35	0,55 pt
<b>TMPG.....</b>	<b>5,52</b>	<b>5,33</b>	<b>5,30</b>	<b>6,00</b>	<b>5,97</b>	<b>0,67 pt</b>

## § 5. LA DISTRIBUTION DU CREDIT EN NOUVELLE-CALEDONIE

### 1. LE CREDIT AUX PARTICULIERS<sup>1</sup>

L'encours brut des concours accordés aux particuliers par les établissements de crédit locaux et situés hors de la zone d'émission s'élève à 245 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, ce qui représente une augmentation de 8 % sur l'année après une hausse 9,2 % en 2005<sup>2</sup>.

#### Evolution des concours aux particuliers

en millions de F CFP	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
<b>Ventes à tempérament.....</b>	<b>9 906</b>	<b>10 564</b>	<b>10 251</b>	<b>- 3,0%</b>
<b>Crédits non affectés.....</b>	<b>30 962</b>	<b>31 386</b>	<b>35 915</b>	<b>14,4%</b>
- Prêts personnels (1).....	26 600	26 816	30 144	12,4%
- Ouverture de crédits permanents...	2 237	2 338	2 321	- 0,7%
- Comptes ordinaires débiteurs.....	2 125	2 232	3 450	54,6%
<b>Crédits à l'habitat.....</b>	<b>153 291</b>	<b>170 499</b>	<b>182 402</b>	<b>7,0%</b>
<b>Opérations de crédit-bail.....</b>	<b>9 707</b>	<b>10 542</b>	<b>11 787</b>	<b>11,8%</b>
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>203 866</b>	<b>222 991</b>	<b>240 355</b>	<b>7,8%</b>
<b>Créances douteuses brutes (2).....</b>	<b>3 955</b>	<b>3 971</b>	<b>4 654</b>	<b>17,2%</b>
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>207 821</b>	<b>226 962</b>	<b>245 009</b>	<b>8,0%</b>

(1) Ensemble des crédits divers non affectés

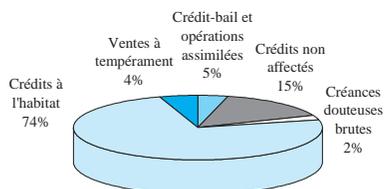
(2) Chiffres rectifiés

<sup>1</sup> L'étude du crédit aux particuliers intègre dans son périmètre les concours octroyés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (cf. §1 L'organisation bancaire). La présente note porte donc sur l'ensemble des concours accordés aux particuliers par des établissements de crédit. En conséquence, les crédits octroyés par les banques FBF de la place n'apparaissent plus de façon isolée.

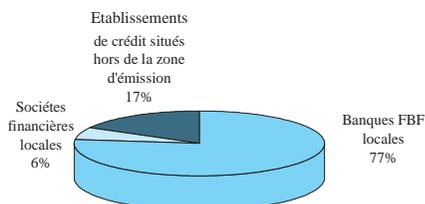
<sup>2</sup> Les chiffres au 31/12/2005 ont été rectifiés.

L'encours des crédits aux particuliers est majoritairement composé de crédits à l'habitat (74 %) et de prêts personnels (12 %). La croissance de la première catégorie de crédits est en ralentissement (+ 7 % en 2006 contre + 11,2 % en 2005), celle de la deuxième, au contraire, augmente significativement (+ 12,4 % en 2006 contre + 0,8 % l'année précédente).

**Répartition des crédits aux particuliers  
par catégorie de crédits en 2006**



**Répartition des crédits aux particuliers  
par établissements de crédits en 2006**



Le secteur bancaire local concentre 77 % du volume global des concours aux particuliers en 2006, essentiellement sous la forme de crédits à l'habitat (76 %) et de prêts personnels (14 %). Toutefois, les particuliers ont de plus en plus recours aux établissements de crédits situés hors de la zone d'émission ainsi qu'aux sociétés financières locales. Les établissements situés hors de la zone d'émission ont vu leur part de marché s'accroître régulièrement depuis quelques années, notamment dans le secteur du crédit à l'habitat (86 % de leur activité en 2006). En 2006, les sociétés financières ont effectué 94 % des opérations de crédit-bail octroyées en faveur des particuliers. Le financement par crédit-bail concentre 77 % de leur activité, le solde étant quasiment dévolu aux ventes à tempérament (crédit pour l'achat de biens mobiliers).

**2. LE CREDIT AUX ENTREPRISES**

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les Collectivités d'Outre-Mer à la centralisation des risques bancaires, des opérations de crédit-bail et de locations assorties d'une option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Après agrégation, ces informations sont restituées aux établissements de crédit déclarants afin de leur permettre de connaître l'endettement total de chacune de leurs entreprises clientes.

Les établissements de crédit qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation et ceux qui, tout en étant hors de la zone d'émission, déclarent des risques sur des clients ayant une entreprise dans la zone.

**Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie (1)**

en millions de F CFP

	31/12/04 (2)	31/12/05 (2)	31/12/2006	Variations 2006 / 2005
Court terme.....	27 444	38 884	41 106	5,7%
Moyen et long terme.....	134 518	148 917	173 071	16,2%
Crédit-bail.....	8 272	8 946	9 956	11,3%
<b>TOTAL NET.....</b>	<b>170 234</b>	<b>196 747</b>	<b>224 133</b>	<b>13,9%</b>
Créances douteuses brutes.....	11 257	11 680	10 826	- 7,3%
<b>TOTAL BRUT.....</b>	<b>181 491</b>	<b>208 427</b>	<b>234 959</b>	<b>12,7%</b>
Engagements de hors bilan.....	71 545	72 266	73 922	2,3%
<b>ENSEMBLE DES RISQUES.....</b>	<b>253 036</b>	<b>280 693</b>	<b>308 881</b>	<b>10,0%</b>

(1) Encours des établissements de crédit toutes zones d'émission issus de la Centrale des risques gérée par l'IEOM.

(2) Chiffres rectifiés

Le total des concours (hors créances douteuses brutes et engagements de hors bilan) accordés par les établissements, toutes zones d'émission confondues, augmente de 13,9 % et représente ainsi 224,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2005.

La qualité de l'ensemble des portefeuilles de crédits bancaires détenus sur les entreprises calédoniennes s'améliore. En effet, le taux de créances douteuses brutes<sup>1</sup> fléchit régulièrement depuis 3 ans pour atteindre 4,6 % en 2006 après 5,6 % en 2005 et 6,2 % en 2004.

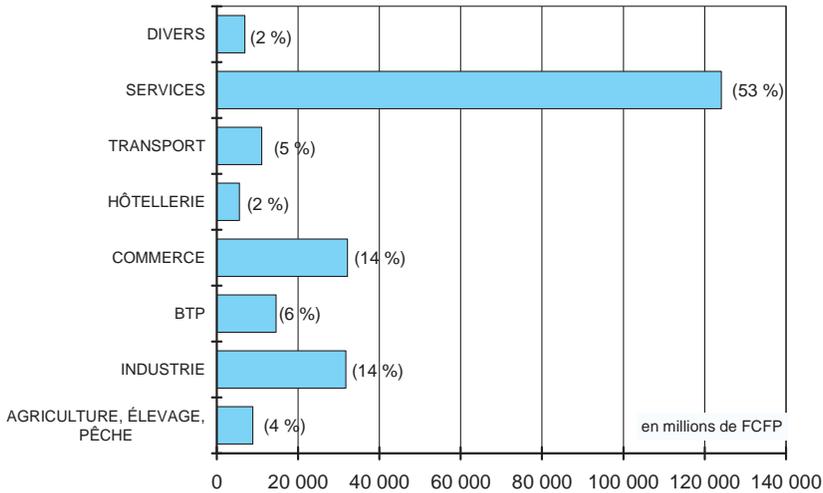
Les engagements de hors bilan<sup>2</sup> représentent 24 % de l'ensemble des engagements en faveur des entreprises (26 % fin 2005).

---

<sup>1</sup> Rapport entre les créances douteuses brutes et les engagements bruts (engagements de hors bilan exclus).

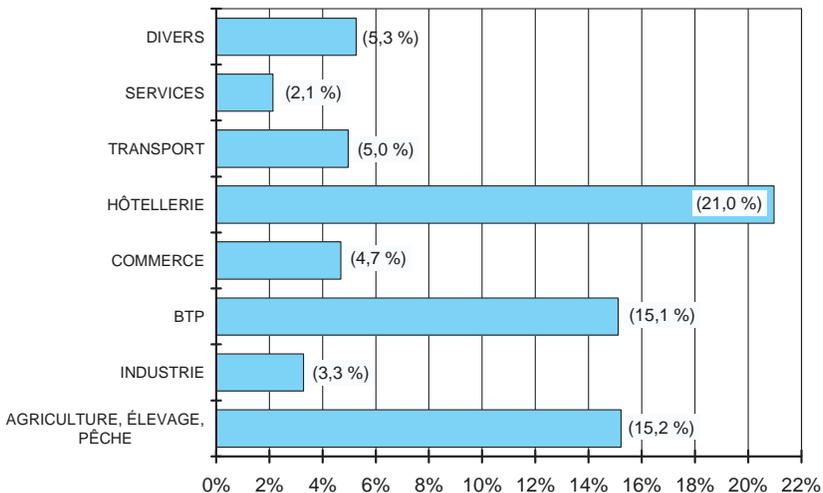
<sup>2</sup> Les engagements de hors bilan représentent principalement les autorisations disponibles (mais non encore utilisées) sur crédit, ainsi que les avals et cautions.

### Risques sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie par secteur d'activité en 2006



Le secteur des services représente 53 % des engagements du secteur bancaire auprès des professionnels calédoniens. Le taux de créances douteuses brutes de ce secteur ressort en diminution de 0,4 point à 2,1 %. Deuxièmes secteurs en volume d'engagements bruts (14 % du total chacun), les secteurs du commerce et de l'industrie affichent respectivement un taux de créances douteuses brutes en recul de 1,7 point à 4,7 % et de 0,9 point à 3,3 %. Le secteur des mines est très peu représentatif en terme d'engagements bancaires (2 % de l'encours total sur les professionnels) car les principales sociétés minières et métallurgiques se financent directement auprès de leurs maisons-mères situées à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

### Taux de créances douteuses par secteur d'activité en 2006



---

## § 6. L'ACTIVITE DES FONDS DE GARANTIE

---

### 1. LA SOGEFOM (ex. SOFOTOM<sup>1</sup>) EN NOUVELLE-CALEDONIE

La SOGEFOM est une société financière destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui sont actionnaires<sup>2</sup> en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Economie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

#### 1.1 Les nouveaux engagements

en milliers de F CFP

Nouveaux engagements	2004		2005		2006		Variations 2006/2005	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	62	615 972	81	724 671	82	873 954	1,2%	20,6%
Section "Zones de Développement Prioritaire » .....	65	590 381	73	689 581	60	406 046	-17,8%	-41,1%
Section « Haut de bilan ».....	7	55 667	3	13 505	-	-	-	-
<b>Total.....</b>	<b>134</b>	<b>1 262 020</b>	<b>157</b>	<b>1 427 757</b>	<b>142</b>	<b>1 280 000</b>	<b>-9,6%</b>	<b>-10,3%</b>

Source : SOGEFOM

L'activité enregistrée par le Fonds en 2004 et 2005, années au cours desquelles la SOGEFOM a allégé son mode de fonctionnement et augmenté ses plafonds d'interventions, s'est ralenti en 2006 avec 142 nouveaux avals contre 157 l'année précédente. Le montant moyen d'octroi par dossier a légèrement diminué (-0,1 million de F CFP) pour s'établir à 9,0 millions de CFP contre 9,1 millions de F CFP en 2005.

---

1 La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer).

<sup>2</sup> Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et la CENC.

En 2006, la section « Economie Générale » a été la plus fortement sollicitée (+ 20,6 % en montant). Aucune garantie n'a été accordée en section « Haut de Bilan ».

Les interventions de SOGEFOM en faveur des entreprises du Grand Nouméa (Economie Générale) ont constitué 68 % de l'activité globale du Fonds contre 51 % en 2005. Les engagements consentis en ZDP ont représenté 32 % de l'activité en 2006.

L'analyse des octrois 2006 au sein des différentes catégories économiques fait apparaître les évolutions suivantes :

- Le secteur « Services » vient en tête avec 248 millions de F CFP (contre 132 millions de F CFP l'année précédente). Il a bénéficié de 19,4 % des octrois sur la période ;

- Le « Commerce » a enregistré 247 millions de F CFP de nouveaux avals, soit 4 millions de F CFP de plus qu'en 2005 ;

- Le secteur du « BTP » a représenté 16,4 % des octrois nouveaux.

## 1.2 Les engagements valides au 31 décembre 2006

en milliers de F CFP

Engagements valides	2004		2005		2006		Variations 2006/2005	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	196	1 097 222	240	1 447 738	269	1 955 508	12,1%	35,1%
Section "Zones de Développement Prioritaire » .....	273	1 262 909	278	1 573 047	271	1 506 659	-2,5%	-4,2%
Section « Haut de bilan ».....	12	63 700	15	65 282	12	49 704	-20,0%	-23,9%
<b>Total.....</b>	<b>481</b>	<b>2 423 831</b>	<b>533</b>	<b>3 086 067</b>	<b>552</b>	<b>3 511 871</b>	<b>3,6%</b>	<b>13,8%</b>

Source : SOGEFOM

L'encours des engagements valides a continué à s'accroître (+ 13,8 %). Le potentiel global d'engagement disponible net représente 4,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, ce qui correspond à une marge d'intervention de plus de 3,8 fois l'activité de l'exercice écoulé.

Le Fonds est principalement exposé dans le secteur « Commerce » avec 558 millions de F CFP (soit 15,9 % des engagements valides), suivi des secteurs du « BTP » et des « Services » avec respectivement 539 millions de F CFP (15,4 %) et 509 millions de F CFP (14,5 %) d'engagements valides à fin 2006. La plus forte progression concerne le secteur « Commerce » (+ 41,9 %). L'encours de deux secteurs est en recul, il s'agit de l'hôtellerie (- 17 millions de F CFP) et des « Mines » (- 32 millions de F CFP).

### 1.3 Les garanties compromises et les garanties réglées

Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées soit à la suite d'incidents de remboursement chez les établissements de crédit, soit à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée<sup>1</sup>.

en milliers de F CFP

Garanties compromises	2004		2005		2006	
	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)
Sections « Economie générale » & "ZDP".....	286 046	12,1%	342 858	11,3%	310 866	9,0%
Section « Haut de bilan ».....	3 960	6,2%	2 210	3,4%	2 210	4,4%
<b>Total.....</b>	<b>290 006</b>	<b>12,0%</b>	<b>345 068</b>	<b>11,2%</b>	<b>313 076</b>	<b>8,9%</b>

Source : SOGEFOM

(1) Pourcentage d'engagements compromis par rapport aux engagements valides de la section

Entre 2005 et 2006, le taux de risque (créances compromises brutes / engagements valides bruts) a reculé de 2,3 points pour s'établir à 8,9 %. La progression des engagements valides bruts a été accompagnée par un volume des créances compromises brutes en diminution de 9,3 %.

## 2. LE FONDS DE GARANTIE DU COMITE DE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MINIERE (FG-COREMINES)

Ce Fonds est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière «nickel» dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Etat « COREMINES ». Ses ressources proviennent de dotations d'origine publique. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

A l'instar de 2005, aucun dossier n'a été présenté au Fonds au cours de l'année 2006. Au 31 décembre 2006, l'encours du FG-COREMINES représente 59 millions de F CFP (78 millions de F CFP fin 2005) et est intégralement classé en engagement sain. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 439 millions de F CFP à fin 2006 (415 millions de F CFP à fin 2005).

<sup>1</sup> Cette possibilité de déclassement à l'initiative de la SOGEFOM permet à cette dernière de mener une politique prudentielle de gestion des garanties fondée sur les informations en sa possession (cotation, impayés, annonces légales...).

### 3. LE FONDS DE GARANTIE BANCAIRE POUR LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES (FGMPE)

Créé en avril 1989, sous l'appellation initiale de Fonds de Garantie des Petits Projets Productifs (FGPPP), ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Renommé par la suite FGMPE (Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Economiques), il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement.

Alimenté à l'origine par une dotation publique de 50 millions de F CFP, il peut être abondé par de nouvelles dotations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat ou des Provinces. En 2001, la Province Sud a d'ailleurs adopté une délibération actant sa décision de participer au FGMPE. La Province Nord qui a apporté sa participation au fonds, notamment en 2002 par le biais d'une dotation, dispose désormais d'un fonds de garantie qui lui est propre et dont le champ d'intervention permet, notamment, l'octroi de garantie aux petits projets.

Au 31 décembre 2006, le total des engagements accordés par le FGMPE ressort en diminution de 2 %. Les avals des crédits déclassés en douteux ou en contentieux atteignent 25,3 % du montant total des garanties contre 24,1 % lors de l'exercice précédent. Les avals sur dossiers en cours de finalisation (prêts qui ont été garantis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déblocage) représentent 8 % de l'activité du Fonds en 2006 contre 13,7 % en 2005.

	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
Engagements valides.....	155,6	139,7	146,8	5,1%
Engagements douteux et contentieux.....	54,6	54,1	55,7	3,0%
Engagements avalisés et non débloqués.....	20,7	30,7	17,5	-43,0%
<b>Total des engagements (1).....</b>	<b>230,9</b>	<b>224,5</b>	<b>220,0</b>	<b>- 2,0%</b>
<b>Encours total des prêts garantis (2).....</b>	<b>262,2</b>	<b>254,4</b>	<b>249,2</b>	<b>- 2,0%</b>
Part couverte par le FGMPE (1) / (2).....	88,1%	88,2%	88,3%	

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### 4. LE FONDS DE GARANTIE DE LA PROVINCE SUD (FGPS)

L'objet de ce Fonds est d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » (tel que défini par le Code des Investissements de la Province Sud). La dotation initiale de 40 millions de F CFP octroyée par la Province Sud a été complétée en 2002 par une dotation supplémentaire de 20 millions de F CFP. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Aucun nouveau dossier n'a été avalisé en 2006. L'encours global des engagements s'élève à 32 millions de F CFP pour 2 dossiers (51 millions de F CFP en 2005 pour 4 dossiers). L'intégralité de l'encours est classée « sain » en 2006. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 224 millions de F CFP au 31 décembre 2006 (221 millions de F CFP au 31 décembre 2005).

## **5. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD (FGN)**

Créé fin novembre 2003, le FGN (Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord) a débuté son activité en début d'année 2004. Ce fonds apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 75 millions de F CFP versée par la Province Nord laquelle peut la compléter par des dotations de son budget général. Il peut également bénéficier des contributions, aides et subventions de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que de toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent. Pour les demandes portant sur des investissements réalisés sur des terres coutumières, l'ICAP et l'ADIE doivent s'assurer de la clarification des droits fonciers des promoteurs.

Au 31 décembre 2006, 341 dossiers ont été avalisés, garantissant un encours total des prêts de 218 millions de F CFP. Le montant total des prêts débloqués s'élève à 191 millions de F CFP. L'ADIE et les établissements de crédit représentent respectivement 55 % et 45 % de l'activité du fonds.

Par ailleurs, 145 dossiers ont été soldés au 31 décembre 2006.

## **6. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ (FGIL)**

Créé fin décembre 2004, le FGIL (Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Iles Loyauté.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 50 millions de F CFP et peut être alimenté par des dotations de la Province des Iles Loyauté ou par les contributions, aides et subventions, dons et legs de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

L'approbation du règlement intérieur du FGIL par l'Assemblée de la Province des Iles Loyauté étant intervenue le 23 décembre 2005, l'activité du fonds n'a démarré qu'en début 2006.

Au 31 décembre 2006, 62 dossiers (tous présentés par l'ADIE) ont été avertisés, garantissant un encours total de 23,8 millions de F CFP. Le montant des fonds débloqués s'élève à 23,1 millions de F CFP. Un dossier a été soldé au cours de l'exercice.

## Section 2

### L'évolution de la situation monétaire en 2006

#### Remarque liminaire :

*L'examen de la situation monétaire de la Nouvelle-Calédonie est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits enregistrés par l'ensemble des établissements de crédit et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents et clientèle diverse).*

---

## SYNTHÈSE

---

Les indicateurs de suivi de l'activité indiquent une orientation favorable de l'économie calédonienne en 2006. Cette dynamique issue de la demande intérieure (investissement et consommation) a trouvé sa traduction dans l'évolution des principaux agrégats monétaires et financiers.

La masse monétaire a progressé de 15,7 % sur l'année 2006 pour s'établir à 344 milliards de F CFP, sous la dynamique des dépôts à vue (+ 21,7 %) et des dépôts à terme (+ 15,3 %).

La croissance de l'ensemble des actifs financiers (430 milliards de F CFP) s'accélère en 2006 à 15,2 % contre 8,8 % en 2005. Dans le détail, les dépôts à vue affichent une progression de 21,7 % contre 9 % l'année précédente, notamment en raison de la progression de l'encours des sociétés non financières (+ 30,1 % contre + 9,3 % en 2005). Les dépôts à terme, malgré la remontée des taux de rémunération des produits d'épargne réglementée, augmentent de 15,3 % en 2006 contre 8,3 % l'année précédente. Les produits d'assurance-vie maintiennent un rythme de progression annuel rapide à 13,6 %, à l'instar des OPCVM monétaires (+ 16 %). En liaison avec la bonne tenue des marchés financiers, l'encours des actions progresse de 47 % sur l'année pour une hausse de 5,9 % en 2005.

L'encours des crédits à l'économie atteint 526,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, en accélération par rapport à fin 2005 (+ 10,7 % contre + 8,6 %). Dans un contexte de grands projets de développement, l'encours des crédits à l'équipement (notamment des sociétés non financières) affiche un taux de croissance de 14,4 % en 2006 (+ 6,5 % en 2005). Dans le même temps, les crédits de trésorerie augmentent de 10 % tirés à la fois par l'augmentation de la consommation des ménages (+ 7,6 % contre + 2,2 % l'année précédente) et par le financement du besoin de trésorerie des entreprises (+ 14,3 % après + 10,1 % en 2005). La croissance des crédits à l'habitat présente une tendance au ralentissement même si elle demeure sensible (+ 8,5 % contre + 10,1 % en 2005). En terme de risque, le portefeuille clientèle des établissements s'assainit avec un encours des créances douteuses nettes en recul de 19,7 % sur les douze mois de l'année 2006.

Avec un encours global de 426,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, les crédits accordés par les établissements de crédit locaux progressent de 11,6 % en 2006. L'octroi de crédits à l'équipement s'accélère notamment à destination des sociétés non financières qui voient leur encours progresser de 23,2 % en 2006 après une hausse de 13,9 % en 2005. De même, l'encours des crédits de trésorerie accordés aux sociétés non financières se développe de 14,3 % sur l'année après avoir augmenté de 10,1 % l'année précédente. Le crédit à l'habitat en faveur des ménages, pour sa part, croît plus modérément avec un encours qui progresse de 4,6 % contre 11,4 % en 2005. Le montant des créances douteuses nettes diminue sensiblement avec un encours qui recule de 7,7 % en 2006 après une hausse limitée à 1,4 % en 2005.

L'encours des crédits accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission progresse de 7 % en 2006. Dans le détail, alors que l'encours des crédits à l'équipement des sociétés non financières continue de reculer, celui accordé aux collectivités se développe de 11,6 % après une année 2005 caractérisée par une quasi-stabilité (+ 0,3 %). La distribution de crédits à l'habitat aux particuliers s'accélère avec un encours qui augmente de 16,6 % en 2006 contre une hausse de 10,3 % l'année précédente.

Le recours au refinancement hors de la zone d'émission du système financier s'accroît de nouveau. La progression des engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux est faible mais reste supérieure à celles des avoirs hors zone d'émission de ces établissements. La position extérieure nette du système bancaire, déjà négative, connaît ainsi une nouvelle dégradation à 57,3 milliards de F CFP.

---

## § 1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

---

### **1. LES DÉPÔTS COLLECTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE**

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte s'élève à 337,5 milliards de F CFP, en progression de 15,8 % sur l'année.

#### **Les dépôts à vue**

Les dépôts à vue représentent 52 % du volume global des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte, soit 177,8 milliards de F CFP et augmentent de 21,7 % sur douze mois.

## L'épargne gérée localement

Les dépôts à terme, qui représentent plus du quart du total des dépôts (26 %), affichent un rythme de progression annuel de 15,3 %.

Les comptes sur livrets avec 19 % des dépôts collectés sont en augmentation de 3,3 % sur un an.

Enfin, avec 2 % des dépôts, l'épargne-logement (PEL et CEL) progresse de 5,7 % contre 21,1 % l'année précédente.

### Les comptes sur livrets

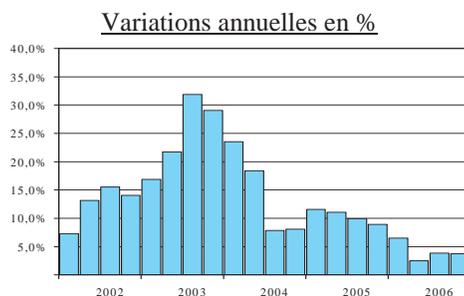
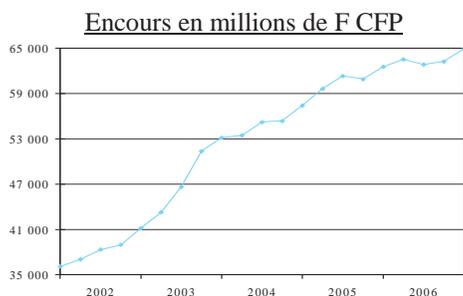
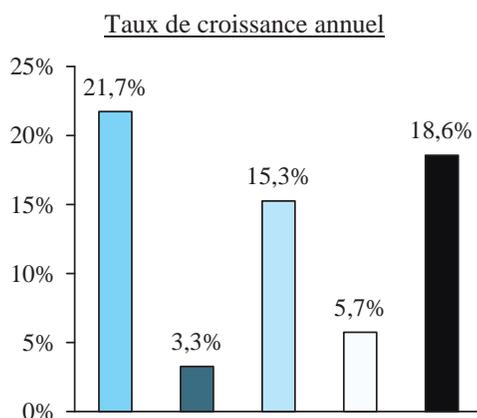
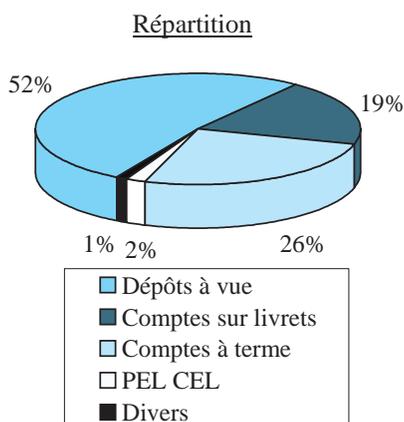


TABLEAU I  
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

en millions de F CFP	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Dépôts à vue</b>	<b>146 023</b>	<b>138 826</b>	<b>139 383</b>	<b>141 545</b>	<b>177 759</b>	<b>21,7%</b>	<b>27,5%</b>	<b>25,6%</b>
dont banques locales	138 578	130 945	131 748	133 607	169 497	22,3%	28,7%	26,9%
dont OPT	7 445	7 881	7 635	7 938	8 262	11,0%	8,2%	4,1%
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>61 996</b>	<b>63 010</b>	<b>62 229</b>	<b>62 475</b>	<b>64 028</b>	<b>3,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,5%</b>
dont banques locales	57 240	58 172	57 217	57 408	58 838	2,8%	2,8%	2,5%
dont OPT	4 756	4 838	5 012	5 067	5 190	9,1%	3,6%	2,4%
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>776</b>	<b>792</b>	<b>798</b>	<b>837</b>	<b>831</b>	<b>7,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>- 0,7%</b>
dont banques locales	776	792	798	837	831	7,1%	4,1%	- 0,7%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres placements liquides et à court terme</b>	<b>77 086</b>	<b>84 831</b>	<b>87 885</b>	<b>93 200</b>	<b>88 898</b>	<b>15,3%</b>	<b>1,2%</b>	<b>- 4,6%</b>
Dépôts à terme	75 697	83 509	86 475	91 663	87 247	15,3%	0,9%	- 4,8%
Divers	1 389	1 322	1 410	1 537	1 651	18,9%	17,1%	7,4%
Bons de caisse	826	802	786	764	784	- 5,1%	- 0,3%	2,6%
Certificats de dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents et clientèle diverse	563	520	624	773	867	54,0%	38,9%	12,2%
dont banques locales	77 086	84 831	87 885	93 200	88 898	15,3%	1,2%	- 4,6%
dont OPT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3</b>	<b>285 881</b>	<b>287 459</b>	<b>290 295</b>	<b>298 057</b>	<b>331 516</b>	<b>16,0%</b>	<b>14,2%</b>	<b>11,2%</b>
dont banques locales	273 680	274 740	277 648	285 052	318 064	16,2%	14,6%	11,6%
<b>Placements d'épargne à long terme collectés par les banques locales</b>	<b>5 655</b>	<b>5 931</b>	<b>6 061</b>	<b>6 149</b>	<b>5 970</b>	<b>5,6%</b>	<b>- 1,5%</b>	<b>- 2,9%</b>
Plans d'épargne logement	5 618	5 895	6 019	6 107	5 930	5,6%	- 1,5%	- 2,9%
Autres placements d'épargne à long terme	37	36	42	42	40	8,1%	- 4,8%	- 4,8%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>291 536</b>	<b>293 390</b>	<b>296 356</b>	<b>304 206</b>	<b>337 486</b>	<b>15,8%</b>	<b>13,9%</b>	<b>10,9%</b>
dont banques locales	279 335	280 671	283 709	291 201	324 034	16,0%	14,2%	11,3%
dont OPT	12 201	12 719	12 647	13 005	13 452	10,3%	6,4%	3,4%

## Ensemble des dépôts à fin décembre 2006



## **2. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTÉRIEURES**

**Avertissement** : les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

L'encours des produits d'épargne collectés localement pour le compte d'institutions extérieures représente 92,5 milliards de F CFP et progresse de 13,1 % en glissement annuel au 31 décembre 2006.

### **Les placements d'épargne à long terme**

L'encours des placements d'épargne à long terme (80,5 % des placements) représente 74,4 milliards de F CFP et progresse de 12,4 % par rapport au 31 décembre 2005.

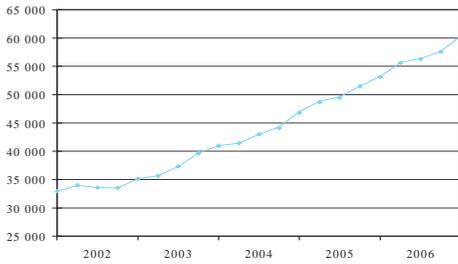
Les placements d'épargne à long terme sont principalement constitués des produits d'assurance-vie (81 %) dont l'encours a augmenté de 13,6 % sur l'année à 60,4 milliards de F CFP. Les OPCVM non monétaires, qui représentent 13 % (9,5 milliards de F CFP) des placements d'épargne à long terme, voient leur encours augmenter de 2,5 % sur la période. Avec la bonne orientation des marchés financiers en 2006, les placements en actions ont significativement progressé (+47 %).

### **Les placements liquides ou à court terme**

Les OPCVM monétaires (19,5 % de l'encours) progressent de 16 % sur les douze mois de l'année 2006.

## Les produits d'assurance-vie

Encours en millions de F CFP



Variations annuelles en %

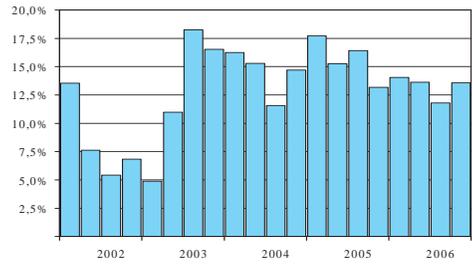


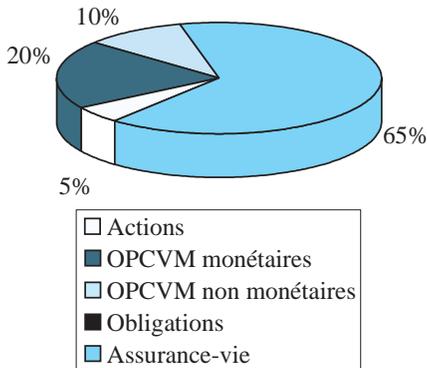
TABLEAU II

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures (hors zone d'émission)

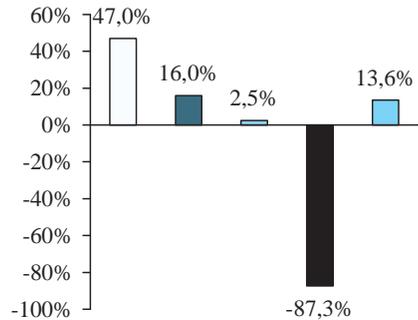
en millions de F CFP	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Placements liquides et à court terme</b>	<b>15 583</b>	<b>15 749</b>	<b>14 537</b>	<b>17 348</b>	<b>18 074</b>	<b>16,0%</b>	<b>24,3%</b>	<b>4,2%</b>
OPCVM monétaires	15 583	15 749	14 537	17 348	18 074	16,0%	24,3%	4,2%
<b>Placements d'épargne à long terme</b>	<b>66 189</b>	<b>70 358</b>	<b>70 770</b>	<b>71 407</b>	<b>74 384</b>	<b>12,4%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,2%</b>
Actions	2 993	3 194	3 423	3 606	4 399	47,0%	28,5%	22,0%
Obligations	746	711	686	97	95	-87,3%	-86,2%	- 2,1%
OPCVM non monétaires	9 269	10 806	10 325	10 086	9 499	2,5%	- 8,0%	- 5,8%
Assurances-vie	53 181	55 647	56 336	57 618	60 391	13,6%	7,2%	4,8%
<b>TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE</b>	<b>81 772</b>	<b>86 107</b>	<b>85 307</b>	<b>88 755</b>	<b>92 458</b>	<b>13,1%</b>	<b>8,4%</b>	<b>4,2%</b>

## Ensemble des placements à fin décembre 2006

Répartition



Taux de croissance annuel



### 3. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

#### Dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte

La répartition des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte indique une part prépondérante des particuliers (43 % du total), devant les sociétés non financières (38 % des dépôts locaux) et les autres agents résidents (administrations publiques et privées et sociétés d'assurance et de capitalisation qui représentent 13 % du total). Les entrepreneurs individuels et les agents non-résidents détiennent respectivement 4 % et 1 % des dépôts locaux.

L'encours des sociétés non financières croît fortement en 2006 (+ 26 %) notamment au niveau des dépôts à vue, lesquels enregistrent une hausse de 30,1 %. Dans une moindre mesure, l'encours des particuliers progresse également sensiblement (+ 9,2 %). A l'inverse, les entrepreneurs individuels voient leur encours diminuer (- 4,2 %).

#### Épargne collectée par les établissements de crédit locaux et gérée par des institutions extérieures

Ce type d'épargne est détenu à 91 % par les particuliers (essentiellement sous la forme d'assurance-vie). Les sociétés non financières en possèdent, pour leur part, 8 % (principalement en titres d'OPCVM non monétaires), leur encours progresse après une diminution fin 2005.

TABLEAU III  
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte  
*Répartition par agents économiques*

en millions de F CFP	31/12/2005		31/03/2006		30/06/2006		30/09/2006		31/12/2006		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m-3	%	m	%	
<b>Dépôts à vue</b>	<b>146 023</b>		<b>138 826</b>		<b>139 383</b>		<b>141 545</b>		<b>177 759</b>		<b>21,7%</b>
Sociétés non financières	68 497	47%	61 123	44%	64 511	46%	63 511	45%	89 121	50%	30,1%
Entrepreneurs individuels	10 587	7%	7 875	6%	8 404	6%	8 023	6%	10 039	6%	- 5,2%
Particuliers	50 170	34%	49 059	35%	49 785	36%	53 242	38%	57 330	32%	14,3%
Autres agents résidents	14 885	10%	19 428	14%	15 321	11%	15 316	11%	19 663	11%	32,1%
Non résidents	1 884	1%	1 341	1%	1 362	1%	1 453	1%	1 606	1%	-14,8%
<b>Autres dépôts</b>	<b>145 513</b>		<b>154 564</b>		<b>156 973</b>		<b>162 661</b>		<b>159 727</b>		<b>9,8%</b>
Sociétés non financières	34 538	24%	42 213	27%	45 887	29%	44 999	28%	40 724	25%	17,9%
Entrepreneurs individuels	2 884	2%	2 884	2%	2 714	2%	2 914	2%	2 863	2%	- 0,7%
Particuliers	84 157	58%	85 610	55%	83 247	53%	87 396	54%	89 414	56%	6,2%
Autres agents résidents	21 807	15%	21 839	14%	22 933	15%	24 248	15%	24 401	15%	11,9%
Non résidents	2 127	1%	2 018	1%	2 192	1%	3 104	2%	2 325	1%	9,3%
<b>TOTAL DES DEPOTS LOCAUX</b>	<b>291 536</b>		<b>293 390</b>		<b>296 356</b>		<b>304 206</b>		<b>337 486</b>		<b>15,8%</b>
Sociétés non financières	103 035	35%	103 336	35%	110 398	37%	108 510	36%	129 845	38%	26,0%
Entrepreneurs individuels	13 471	5%	10 759	4%	11 118	4%	10 937	4%	12 902	4%	- 4,2%
Particuliers	134 327	46%	134 669	46%	133 032	45%	140 638	46%	146 744	43%	9,2%
Autres agents résidents	36 692	13%	41 267	14%	38 254	13%	39 564	13%	44 064	13%	20,1%
Non résidents	4 011	1%	3 359	1%	3 554	1%	4 557	1%	3 931	1%	- 2,0%

Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures  
*Répartition par agent économique*

en millions de F CFP	31/12/2005		31/03/2006		30/06/2006		30/09/2006		31/12/2006		variations en % m/m-12
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m-3	%	m	%	
<b>TOTAL</b>	<b>81 772</b>		<b>86 107</b>		<b>85 307</b>		<b>88 755</b>		<b>92 458</b>		<b>13,1%</b>
Sociétés non financières	6 255	8%	6 964	8%	6 783	8%	7 370	8%	7 018	8%	12,2%
Entrepreneurs individuels	342	n.s.	331	n.s.	311	n.s.	266	n.s.	260	n.s.	-24,0%
Particuliers	75 057	92%	77 979	91%	77 334	91%	80 271	90%	84 319	91%	12,3%
Autres agents résidents	118	n.s.	833	1%	879	1%	848	1%	861	1%	629,7%
Non résidents	-	n.s.	-								

### Ensemble des actifs collectés en Nouvelle-Calédonie

Au 31 décembre 2006, les particuliers détiennent plus de la moitié (54 %) de l'ensemble des actifs financiers collectés sur le territoire (hors compagnies d'assurance-vie) devant les sociétés non financières (32 %) et les autres agents (11 %).

Les actifs financiers détenus par les particuliers (231,1 milliards de F CFP) progressent de 10,4 % en douze mois. Ils sont constitués pour les trois-quarts (75 %) de produits de placement. A noter que leurs avoirs en produits d'assurance-vie (35 % du total de leurs placements) ont fortement progressé (+ 13,6 %).

Les actifs des sociétés non financières (136,9 milliards de F CFP) augmentent de 25,2 % en un an. Ceux-ci sont principalement détenus sous la forme de dépôts à vue (65 %), le solde étant majoritairement investi dans des comptes à terme.

Les entrepreneurs individuels voient le volume de leurs actifs financiers reculer entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 (- 4,7 % à 13,2 milliards de F CFP). Ceux-ci sont détenus dans leur grande majorité sous la forme de dépôts à vue (76 %).

### Ensemble des actifs financiers par agent économique à fin décembre 2006

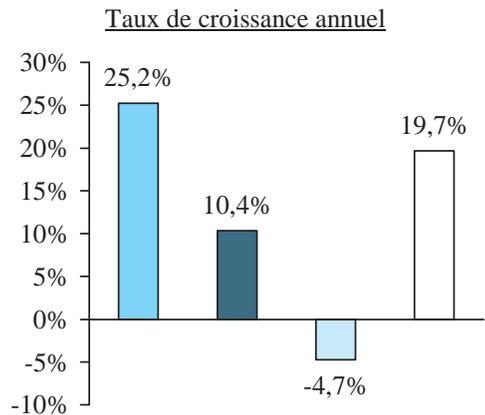
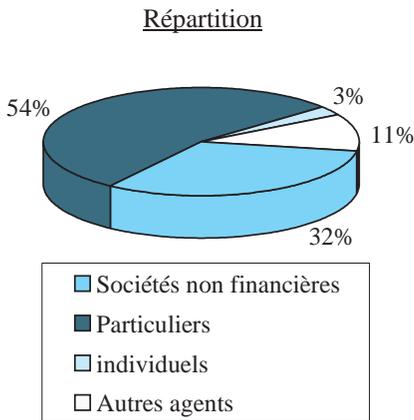
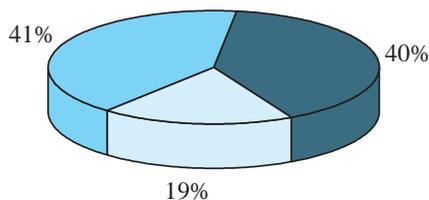


TABLEAU III bis  
**Ensemble des actifs collectés**  
**Répartition par agent économique**

en millions de F CFP	31/12/2005		31/03/2006		30/06/2006		30/09/2006		31/12/2006		variations en %
	m-12	%	m-9	%	m-3	%	m-3	%	m	%	
<b>Particuliers</b>	<b>209 384</b>	<b>56%</b>	<b>212 648</b>	<b>56%</b>	<b>210 366</b>	<b>55%</b>	<b>220 909</b>	<b>56%</b>	<b>231 063</b>	<b>54%</b>	<b>10,4%</b>
Dépôts à vue	50 170	24%	49 059	23%	49 785	24%	53 242	24%	57 330	25%	14,3%
Placements liquides et à court terme	90 260	43%	91 250	43%	87 668	42%	93 833	42%	96 896	42%	7,4%
<i>dont comptes sur livrets</i>	57 632	64%	57 638	63%	58 502	67%	58 670	63%	60 316	62%	4,7%
Placements d'épargne à long terme	68 954	33%	72 339	34%	72 913	35%	73 834	33%	76 837	33%	11,4%
<i>dont assurance-vie</i>	53 181	77%	55 647	77%	56 336	77%	57 618	78%	60 391	79%	13,6%
<b>Sociétés non financières</b>	<b>109 290</b>	<b>29%</b>	<b>110 300</b>	<b>29%</b>	<b>117 181</b>	<b>31%</b>	<b>115 880</b>	<b>29%</b>	<b>136 863</b>	<b>32%</b>	<b>25,2%</b>
Dépôts à vue	68 497	63%	61 123	55%	64 511	55%	63 511	55%	89 121	65%	30,1%
Placements liquides et à court terme	38 343	35%	46 371	42%	49 935	43%	49 793	43%	45 387	33%	18,4%
<i>dont comptes à terme</i>	33 777	88%	40 525	87%	45 548	91%	44 744	90%	40 449	89%	19,8%
Placements d'épargne à long terme	2 450	2%	2 806	3%	2 735	2%	2 576	2%	2 355	2%	- 3,9%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	2 435	99%	2 788	99%	2 718	99%	2 565	100%	2 343	99%	- 3,8%
<b>Entrepreneurs individuels</b>	<b>13 813</b>	<b>4%</b>	<b>11 090</b>	<b>3%</b>	<b>11 429</b>	<b>3%</b>	<b>11 203</b>	<b>3%</b>	<b>13 162</b>	<b>3%</b>	<b>- 4,7%</b>
Dépôts à vue	10 587	77%	7 875	71%	8 404	74%	8 023	72%	10 039	76%	- 5,2%
Placements liquides et à court terme	2 858	21%	2 860	26%	2 693	24%	2 895	26%	2 838	22%	- 0,7%
<i>dont comptes sur livrets</i>	1 488	52%	1 528	53%	1 333	49%	1 472	51%	1 409	50%	- 5,3%
Placements d'épargne à long terme	368	3%	355	3%	332	3%	285	3%	285	2%	-22,6%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	291	79%	278	78%	267	80%	237	83%	202	71%	-30,6%
<b>Autres agents</b>	<b>40 821</b>	<b>11%</b>	<b>45 459</b>	<b>12%</b>	<b>42 687</b>	<b>11%</b>	<b>44 969</b>	<b>12%</b>	<b>48 856</b>	<b>11%</b>	<b>19,7%</b>
Dépôts à vue	16 769	41%	20 769	46%	16 683	39%	16 769	37%	21 269	44%	26,8%
Placements liquides et à court terme	23 980	59%	23 901	53%	25 153	59%	27 339	61%	26 710	55%	11,4%
<i>dont comptes à terme</i>	21 234	89%	21 155	89%	22 410	89%	24 462	89%	23 792	89%	12,0%
Placements d'épargne à long terme	72	n.s.	789	2%	851	2%	861	2%	877	2%	1118,1%
<i>dont OPCVM non-monétaires</i>	55	76%	770	98%	822	97%	826	96%	840	96%	1427,3%
<b>TOTAL</b>	<b>373 308</b>	<b>100%</b>	<b>379 497</b>	<b>100%</b>	<b>381 663</b>	<b>100%</b>	<b>392 961</b>	<b>100%</b>	<b>429 944</b>	<b>100%</b>	<b>15,2%</b>
Dépôts à vue	146 023	39%	138 826	37%	139 383	37%	141 545	36%	177 759	41%	21,7%
Placements liquides et à court terme	155 441	42%	164 382	43%	165 449	43%	173 860	44%	171 831	40%	10,5%
<i>dont comptes à terme</i>	75 697	49%	83 509	51%	86 475	52%	91 663	53%	87 247	51%	15,3%
Placements d'épargne à long terme	71 844	19%	76 289	20%	76 831	20%	77 556	20%	80 354	19%	11,8%
<i>dont assurance-vie</i>	53 181	74%	55 647	73%	56 336	73%	57 618	74%	60 391	75%	13,6%

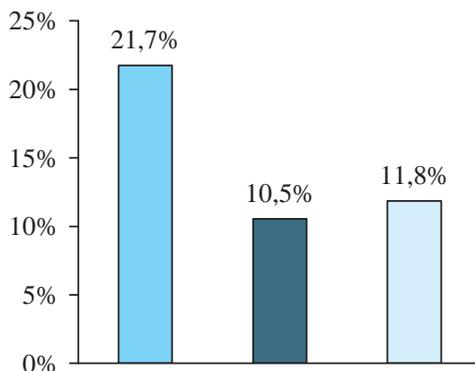
**Ensemble des actifs financiers par catégories de produits à fin décembre 2006**

Répartition



- Dépôts à vue
- Placements liquides et à court terme
- Placements d'épargne à long terme

Taux de croissance annuel



---

## § 2. LES PASSIFS FINANCIERS

---

*Cette partie analyse l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés situés, d'une part, en Nouvelle-Calédonie (zone d'émission), d'autre part, hors de la Nouvelle-Calédonie (hors zone d'émission).*

### **1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE**

L'encours des crédits octroyés aux différents agents économiques de la place s'élève à 526,2 milliards de F CFP (+ 10,7 % en glissement annuel) au 31 décembre 2006, dont 19 % sont accordés par des établissements situés hors zone d'émission. Cet encours se répartit principalement entre les concours à l'habitat (42 %), les crédits à l'équipement (26 %) et les crédits de trésorerie (15 %).

Le rythme de croissance des crédits à l'habitat atteint 8,5 % fin 2006 en ralentissement par rapport à 2005 (+ 10,1 %). L'encours global représente ainsi 221 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 dont 19 % proviennent des établissements situés hors zone d'émission.

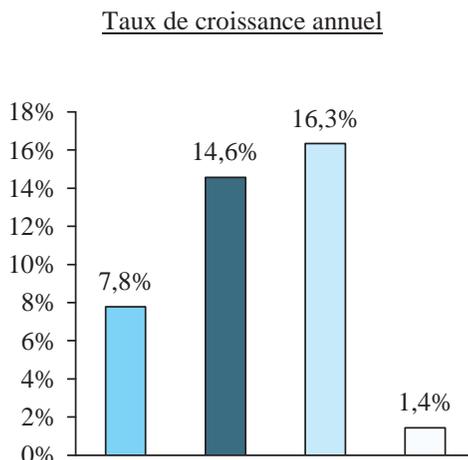
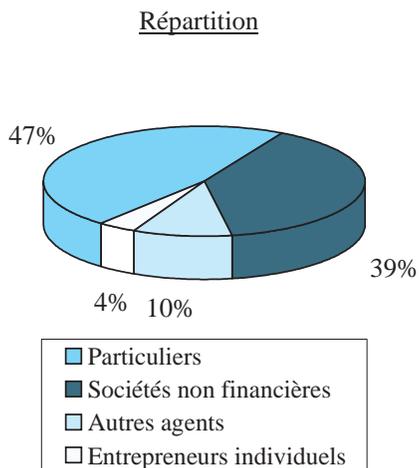
Les crédits à l'équipement atteignent pour leur part 138,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, dont 36 % proviennent des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Leur progression s'établit à 14,4 % fin 2006 en nette accélération par rapport à 2005 (+ 6,5 %).

La progression de l'encours des crédits de trésorerie atteint 10 % au 31 décembre 2006 (+ 6,9 % en 2005). Leur encours global s'élève à 78,7 milliards de F CFP à fin décembre 2006, dont 7 % proviennent des établissements de crédit situés hors zone d'émission.

TABLEAU IV + V  
**Concours de caractère bancaire**  
*(toutes zones d'émission confondues)*

en millions de F CFP	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	<b>20 745</b>	<b>20 947</b>	<b>21 233</b>	<b>21 475</b>	<b>21 777</b>	<b>5,0%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,4%</b>
Sociétés non financières	7 774	7 731	7 710	7 615	7 664	- 1,4%	- 0,6%	0,6%
Entrepreneurs individuels	2 411	2 343	2 310	2 307	2 297	- 4,7%	- 0,6%	- 0,4%
Particuliers	10 542	10 857	11 197	11 531	11 787	11,8%	5,3%	2,2%
Autres agents résidents	18	16	16	22	29	61,1%	81,3%	31,8%
Non résidents, non ventilés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>71 519</b>	<b>72 042</b>	<b>74 997</b>	<b>76 343</b>	<b>78 653</b>	<b>10,0%</b>	<b>4,9%</b>	<b>3,0%</b>
Sociétés non financières	28 918	29 359	30 758	31 570	33 062	14,3%	7,5%	4,7%
Entrepreneurs individuels	1 680	1 628	1 757	1 663	1 688	0,5%	- 3,9%	1,5%
Particuliers	38 810	38 475	40 242	40 881	41 759	7,6%	3,8%	2,1%
Autres agents résidents	2 101	2 431	2 094	2 085	1 999	- 4,9%	- 4,5%	- 4,1%
Non résidents, non ventilés	10	149	146	144	145	1350,0%	- 0,7%	0,7%
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>121 212</b>	<b>125 842</b>	<b>126 264</b>	<b>131 789</b>	<b>138 646</b>	<b>14,4%</b>	<b>9,8%</b>	<b>5,2%</b>
Sociétés non financières	76 953	78 979	78 381	82 908	89 502	16,3%	14,2%	8,0%
Entrepreneurs individuels	6 173	6 114	6 339	6 578	6 583	6,6%	3,8%	0,1%
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	37 418	40 080	40 912	41 794	42 328	13,1%	3,5%	1,3%
Non résidents, non ventilés	668	669	632	509	233	-65,1%	-63,1%	-54,2%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>203 629</b>	<b>207 727</b>	<b>210 774</b>	<b>215 368</b>	<b>220 999</b>	<b>8,5%</b>	<b>4,9%</b>	<b>2,6%</b>
Sociétés non financières	24 869	25 647	26 435	29 531	30 069	20,9%	13,7%	1,8%
Entrepreneurs individuels	6 124	6 213	5 971	6 128	6 279	2,5%	5,2%	2,5%
Particuliers	170 499	173 833	176 334	177 797	182 402	7,0%	3,4%	2,6%
Autres agents résidents	1 950	1 845	1 798	1 736	1 759	- 9,8%	- 2,2%	1,3%
Non résidents, non ventilés	187	189	236	176	490	162,0%	107,6%	178,4%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>31 536</b>	<b>30 982</b>	<b>32 280</b>	<b>32 881</b>	<b>35 474</b>	<b>12,5%</b>	<b>9,9%</b>	<b>7,9%</b>
Sociétés non financières	27 353	27 021	27 021	28 112	29 144	6,5%	7,9%	3,7%
Entrepreneurs individuels	648	673	748	612	558	-13,9%	-25,4%	- 8,8%
Particuliers	2 232	2 688	2 915	3 225	3 450	54,6%	18,4%	7,0%
Autres agents résidents	1 261	565	597	913	2 295	82,0%	284,4%	151,4%
Non résidents, non ventilés	42	35	999	19	27	-35,7%	-97,3%	42,1%
<b>Autres crédits</b>	<b>10 912</b>	<b>10 432</b>	<b>12 147</b>	<b>13 643</b>	<b>16 356</b>	<b>49,9%</b>	<b>34,7%</b>	<b>19,9%</b>
Sociétés non financières	5 756	5 389	7 271	7 927	8 084	40,4%	11,2%	2,0%
Entrepreneurs individuels	259	253	243	256	292	12,7%	20,2%	14,1%
Particuliers	908	1 045	860	878	957	5,4%	11,3%	9,0%
Autres agents résidents	3 978	3 735	3 766	4 576	7 019	76,4%	86,4%	53,4%
Non résidents, non ventilés	11	10	7	6	4	-63,6%	-42,9%	-33,3%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>6 330</b>	<b>6 363</b>	<b>5 395</b>	<b>5 458</b>	<b>5 086</b>	<b>-19,7%</b>	<b>- 5,7%</b>	<b>- 6,8%</b>
Sociétés non financières	3 172	3 099	3 211	3 032	2 733	-13,8%	-14,9%	- 9,9%
Entrepreneurs individuels	710	680	640	664	567	-20,1%	-11,4%	-14,6%
Particuliers	1 611	1 792	1 475	1 691	1 712	6,3%	16,1%	1,2%
Autres agents résidents	800	756	40	41	45	-94,4%	12,5%	9,8%
Non résidents, non ventilés	37	36	29	30	29	-21,6%	-	- 3,3%
<b>TOTAL NET</b>	<b>465 883</b>	<b>474 335</b>	<b>483 090</b>	<b>496 957</b>	<b>516 991</b>	<b>11,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>4,0%</b>
Sociétés non financières	174 795	177 225	180 787	190 695	200 258	14,6%	10,8%	5,0%
Entrepreneurs individuels	18 005	17 904	18 008	18 208	18 264	1,4%	1,4%	0,3%
Particuliers	224 602	228 690	233 023	236 003	242 067	7,8%	3,9%	2,6%
Autres agents résidents	47 526	49 428	49 223	51 167	55 474	16,7%	12,7%	8,4%
Non résidents, non ventilés	955	1 088	2 049	884	928	- 2,8%	-54,7%	5,0%
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>9 484</b>	<b>9 369</b>	<b>9 482</b>	<b>9 502</b>	<b>9 226</b>	<b>- 2,7%</b>	<b>- 2,7%</b>	<b>- 2,9%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>475 367</b>	<b>483 704</b>	<b>492 572</b>	<b>506 459</b>	<b>526 217</b>	<b>10,7%</b>	<b>6,8%</b>	<b>3,9%</b>

## Ensemble des passifs financiers nets par agent économique à fin décembre 2006

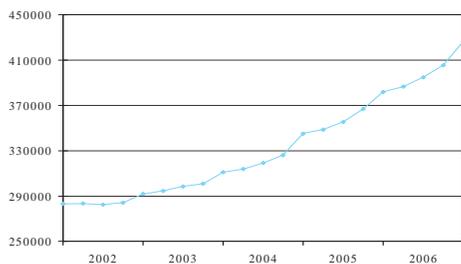


## **2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION**

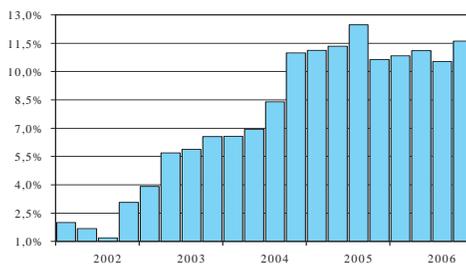
Avec un encours global de 426,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2006, les crédits accordés par les établissements de crédit locaux progressent de 11,6 % en 2006 (+ 10,6 % en 2005).

### Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission

Encours en millions de F CFP



Variations annuelles en %



### **Détail par catégorie de crédits:**

Les concours de caractère bancaire octroyés localement se répartissent principalement entre les crédits à l'habitat (42 % de l'encours total des crédits bruts), les crédits à l'équipement (21 % de l'ensemble brut) et les crédits de trésorerie (17 % de l'encours global brut) :

- les crédits à l'habitat affichent un taux de croissance annuelle de 7,7 % (+ 11,5 % en 2005) ;
- les crédits à l'équipement progressent dans le même temps de 21,3 % (+ 13,1 % en 2005) ;
- les crédits de trésorerie, pour leur part, augmentent de 9,3 % en douze mois (+ 7,2 % en 2005).

La qualité du portefeuille de la clientèle des banques locales s'améliore en 2006 avec un taux de créances douteuses brutes qui recule de 0,6 point entre décembre 2005 et décembre 2006 à 3,3 % du total des encours. Le taux de provisionnement progresse pour sa part de 1,2 point à 65,3 %.

### **Evolutions selon les différentes catégories d'agents économiques:**

Totalisant presque la moitié de l'encours global brut, les particuliers demeurent les premiers débiteurs des établissements de crédit locaux devant les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) :

- la demande des particuliers repose essentiellement sur les crédits à l'habitat (73 %), et dans une moindre mesure, sur les crédits de trésorerie (18 %) et le financement par crédit-bail (6 %). Leurs encours progressent respectivement de 4,6 %, 5,9 % et 11,8 % en glissement annuel.

- le besoin de financement des entreprises (sociétés financières et entrepreneurs individuels) se développe sensiblement sur les douze derniers mois avec un encours des crédits nets qui progresse de 16,5 %. En liaison avec les grands projets d'investissement, la demande de financement en matière de biens d'équipements (42 % du total entreprises) demeure soutenue avec une progression annuelle qui atteint 21,7 % (+ 12,7 % en 2005). Dans le même temps, l'encours de crédits de trésorerie (17 % du total entreprises) augmente de 13,6 % tandis que celui des comptes ordinaires débiteurs (15 % du total entreprises) progresse de 6,1 %.

- L'encours des crédits classés dans la catégorie « autres agents résidents » (essentiellement des collectivités) voit son rythme de croissance s'accélérer en 2006 avec une hausse de 42,4 % contre + 4,1 % en 2005.

TABLEAU IV  
**Concours de caractère bancaire**  
*(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)*

	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	<b>20 745</b>	<b>20 947</b>	<b>21 233</b>	<b>21 475</b>	<b>21 777</b>	<b>5,0%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,4%</b>
Sociétés non financières	7 774	7 731	7 710	7 615	7 664	- 1,4%	- 0,6%	0,6%
Entrepreneurs individuels	2 411	2 343	2 310	2 307	2 297	- 4,7%	- 0,6%	- 0,4%
Particuliers	10 542	10 857	11 197	11 531	11 787	11,8%	5,3%	2,2%
Autres agents résidents	18	16	16	22	29	61,1%	81,3%	31,8%
Non résidents, non ventilés	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>66 071</b>	<b>67 071</b>	<b>69 803</b>	<b>70 896</b>	<b>72 969</b>	<b>9,3%</b>	<b>4,5%</b>	<b>2,9%</b>
Sociétés non financières	28 918	29 359	30 758	31 570	33 062	14,3%	7,5%	4,7%
Entrepreneurs individuels	1 680	1 628	1 757	1 663	1 688	0,5%	- 3,9%	1,5%
Particuliers	34 067	33 504	35 048	35 434	36 075	5,9%	2,9%	1,8%
Autres agents résidents	2 101	2 431	2 094	2 085	1 999	- 4,9%	- 4,5%	- 4,1%
Non résidents, non ventilés	10	149	146	144	145	n.s.	- 0,7%	0,7%
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>73 125</b>	<b>75 762</b>	<b>76 119</b>	<b>79 623</b>	<b>88 683</b>	<b>21,3%</b>	<b>16,5%</b>	<b>11,4%</b>
Sociétés non financières	63 220	65 926	66 162	69 647	77 862	23,2%	17,7%	11,8%
Entrepreneurs individuels	6 173	6 114	6 339	6 578	6 583	6,6%	3,8%	0,1%
Particuliers	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres agents résidents	3 064	3 053	2 986	2 889	4 005	30,7%	34,1%	38,6%
Non résidents, non ventilés	668	669	632	509	233	-65,1%	-63,1%	-54,2%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>165 264</b>	<b>167 942</b>	<b>169 816</b>	<b>173 262</b>	<b>177 954</b>	<b>7,7%</b>	<b>4,8%</b>	<b>2,7%</b>
Sociétés non financières	20 386	21 164	22 290	25 387	26 430	29,6%	18,6%	4,1%
Entrepreneurs individuels	6 124	6 213	5 971	6 128	6 279	2,5%	5,2%	2,5%
Particuliers	136 862	138 775	139 741	140 035	143 179	4,6%	2,5%	2,2%
Autres agents résidents	1 705	1 601	1 578	1 536	1 576	- 7,6%	- 0,1%	2,6%
Non résidents, non ventilés	187	189	236	176	490	n.s.	107,6%	n.s.
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>31 536</b>	<b>30 982</b>	<b>32 280</b>	<b>32 881</b>	<b>35 474</b>	<b>12,5%</b>	<b>9,9%</b>	<b>7,9%</b>
Sociétés non financières	27 353	27 021	27 021	28 112	29 144	6,5%	7,9%	3,7%
Entrepreneurs individuels	648	673	748	612	558	-13,9%	-25,4%	- 8,8%
Particuliers	2 232	2 688	2 915	3 225	3 450	54,6%	18,4%	7,0%
Autres agents résidents	1 261	565	597	913	2 295	n.s.	284,4%	n.s.
Non résidents, non ventilés	42	35	999	19	27	-35,7%	-97,3%	42,1%
<b>Autres crédits</b>	<b>9 711</b>	<b>9 233</b>	<b>11 027</b>	<b>12 523</b>	<b>15 318</b>	<b>57,7%</b>	<b>38,9%</b>	<b>22,3%</b>
Sociétés non financières	5 179	4 812	6 742	7 398	7 604	46,8%	12,8%	2,8%
Entrepreneurs individuels	259	253	243	256	292	12,7%	20,2%	14,1%
Particuliers	906	1 043	860	878	957	5,6%	11,3%	9,0%
Autres agents résidents	3 356	3 115	3 175	3 985	6 461	n.s.	103,5%	62,1%
Non résidents, non ventilés	11	10	7	6	4	-63,6%	-42,9%	-33,3%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>5 321</b>	<b>5 366</b>	<b>5 190</b>	<b>5 304</b>	<b>4 909</b>	<b>- 7,7%</b>	<b>- 5,4%</b>	<b>- 7,4%</b>
Sociétés non financières	3 172	3 099	3 211	3 032	2 733	-13,8%	-14,9%	- 9,9%
Entrepreneurs individuels	710	680	640	664	567	-20,1%	-11,4%	-14,6%
Particuliers	1 382	1 548	1 270	1 537	1 535	11,1%	20,9%	- 0,1%
Autres agents résidents	20	3	40	41	45	n.s.	12,5%	9,8%
Non résidents, non ventilés	37	36	29	30	29	-21,6%	—	- 3,3%
<b>TOTAL NET</b>	<b>372 478</b>	<b>377 303</b>	<b>385 468</b>	<b>395 964</b>	<b>417 084</b>	<b>12,0%</b>	<b>8,2%</b>	<b>5,3%</b>
Sociétés non financières	156 002	159 112	163 894	172 761	184 499	18,3%	12,6%	6,8%
Entrepreneurs individuels	18 005	17 904	18 008	18 208	18 264	1,4%	1,4%	0,3%
Particuliers	185 991	188 415	191 031	192 640	196 983	5,9%	3,1%	2,3%
Autres agents résidents	11 525	10 784	10 486	11 471	16 410	42,4%	56,5%	43,1%
Non résidents, non ventilés	955	1 088	2 049	884	928	- 2,8%	-54,7%	5,0%
<b>Provisions non ventilées</b>	<b>9 484</b>	<b>9 369</b>	<b>9 482</b>	<b>9 502</b>	<b>9 226</b>	<b>- 2,7%</b>	<b>- 2,7%</b>	<b>- 2,9%</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>381 962</b>	<b>386 672</b>	<b>394 950</b>	<b>405 466</b>	<b>426 310</b>	<b>11,6%</b>	<b>7,9%</b>	<b>5,1%</b>

### 3. LES CONCOURS ACCORDÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS INSTALLÉS HORS DE LA ZONE D'ÉMISSION

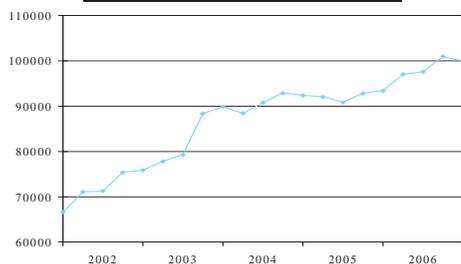
L'encours des crédits accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission progresse de 7 % fin 2006 (+ 1,1 % en 2005) pour s'établir à 99,9 milliards de F CFP.

Les établissements situés hors zone d'émission octroient essentiellement des crédits à l'équipement (50 % du total) et des crédits à l'habitat (43 %). La première catégorie de crédit enregistre une progression de son encours de 3,9 % sur les douze mois de l'année 2006. L'encours des crédits à l'habitat augmente pour sa part de 12,2 % sur la même période.

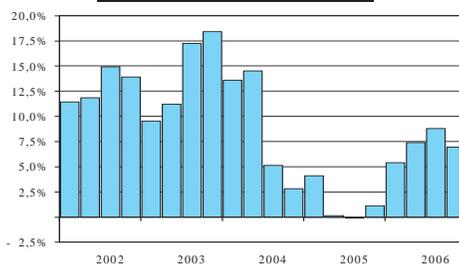
L'encours des crédits aux "Autres agents résidents" représente 39 % de l'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Ce dernier augmente de 8,5 % sur douze mois. Il est composé essentiellement de crédits à l'équipement octroyés aux collectivités publiques. L'encours des crédits accordés aux sociétés non financières représente 16 % du total des concours et diminue de 16,1 % en 2006. Enfin, le rythme de progression de l'encours des particuliers (essentiellement constitué de crédits à l'habitat) s'accélère : + 16,8 % en glissement annuel au 31 décembre 2006 après + 9,3 % en 2005. La part relative de ces concours est passée de 41 % fin 2005 à 45 % fin 2006.

#### Les concours accordés par les établissements situés hors de la zone d'émission

Encours en millions de F CFP



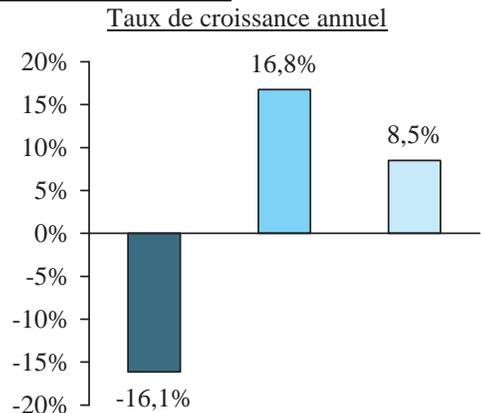
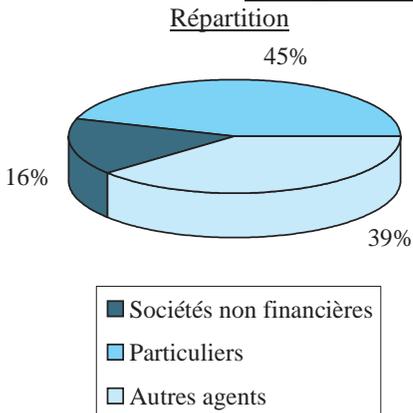
Variations annuelles en %



**TABLEAU V**  
**Concours de caractère bancaire**  
**(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)**

	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
en millions de F CFP	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Crédit-bail</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>4 743</b>	<b>4 971</b>	<b>5 194</b>	<b>5 447</b>	<b>5 684</b>	<b>19,8%</b>	<b>9,4%</b>	<b>4,4%</b>
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	4 743	4 971	5 194	5 447	5 684	19,8%	9,4%	4,4%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>48 087</b>	<b>50 080</b>	<b>50 145</b>	<b>52 166</b>	<b>49 963</b>	<b>3,9%</b>	<b>- 0,4%</b>	<b>- 4,2%</b>
Sociétés non financières	13 733	13 053	12 219	13 261	11 640	-15,2%	- 4,7%	-12,2%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	34 354	37 027	37 926	38 905	38 323	11,6%	1,0%	- 1,5%
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>38 365</b>	<b>39 785</b>	<b>40 958</b>	<b>42 106</b>	<b>43 045</b>	<b>12,2%</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,2%</b>
Sociétés non financières	4 483	4 483	4 145	4 144	3 639	-18,8%	-12,2%	-12,2%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	33 637	35 058	36 593	37 762	39 223	16,6%	7,2%	3,9%
Autres agents résidents	245	244	220	200	183	-25,3%	-16,8%	- 8,5%
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres crédits</b>	<b>1 201</b>	<b>1 199</b>	<b>1 120</b>	<b>1 120</b>	<b>1 038</b>	<b>-13,6%</b>	<b>- 7,3%</b>	<b>- 7,3%</b>
Sociétés non financières	577	577	529	529	480	-16,8%	- 9,3%	- 9,3%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	2	2	-	-	-	-100,0%	-	-
Autres agents résidents	622	620	591	591	558	-10,3%	- 5,6%	- 5,6%
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>1 009</b>	<b>997</b>	<b>205</b>	<b>154</b>	<b>177</b>	<b>-82,5%</b>	<b>-13,7%</b>	<b>14,9%</b>
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	229	244	205	154	177	-22,7%	-13,7%	14,9%
Autres agents résidents	780	753	-	-	-	-100,0%	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>93 405</b>	<b>97 032</b>	<b>97 622</b>	<b>100 993</b>	<b>99 907</b>	<b>7,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>- 1,1%</b>
Sociétés non financières	18 793	18 113	16 893	17 934	15 759	-16,1%	- 6,7%	-12,1%
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	38 611	40 275	41 992	43 363	45 084	16,8%	7,4%	4,0%
Autres agents résidents	36 001	38 644	38 737	39 696	39 064	8,5%	0,8%	- 1,6%
<b>Provisions non ventilées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>93 405</b>	<b>97 032</b>	<b>97 622</b>	<b>100 993</b>	<b>99 907</b>	<b>7,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>- 1,1%</b>

**Les concours accordés par les établissements installés hors de la zone d'émission  
par agent économique à fin décembre 2006**



## § 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

### 1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire a progressé de 15,7 % sur l'année 2006 pour s'établir à 344 milliards de F CFP, sous la dynamique des dépôts à vue et à terme.

Avec un montant de circulation fiduciaire qui progresse de 8,8 % et des dépôts à vue en hausse de 21,7 % sur la période sous revue, l'agrégat M1 progresse de 20,8 %. Cet élément représente 55 % de la masse monétaire à fin décembre 2006.

L'agrégat M2-M1 (quasi-exclusivement constitué de comptes sur livrets) est en hausse de 3,8 % sur douze mois après une hausse de 8,9 % en 2005.

Dans le même temps, l'agrégat M3-M2 (essentiellement constitué de dépôts à terme) progresse de 15 % contre une augmentation de 8,1 % en 2005.

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) augmente de 5,6 %.

TABLEAU VI  
Composantes de la masse monétaire en Nouvelle-Calédonie

en millions de F CFP	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>M1</b>								
Circulation fiduciaire	11 504	11 002	11 202	11 248	12 517	8,8%	11,7%	11,3%
- Billets	10 273	9 782	9 964	9 989	11 225	9,3%	12,7%	12,4%
- Pièces	1 231	1 220	1 238	1 259	1 292	5,0%	4,4%	2,6%
Dépôts à vue	146 023	138 826	139 383	141 545	177 759	21,7%	27,5%	25,6%
- Banques	138 578	130 945	131 748	133 607	169 497	22,3%	28,7%	26,9%
- O.P.T.	7 445	7 881	7 635	7 938	8 262	11,0%	8,2%	4,1%
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total M1</b>	<b>157 527</b>	<b>149 828</b>	<b>150 585</b>	<b>152 793</b>	<b>190 276</b>	<b>20,8%</b>	<b>26,4%</b>	<b>24,5%</b>
<b>M2 - M1</b>	<b>63 335</b>	<b>64 322</b>	<b>63 651</b>	<b>64 085</b>	<b>65 726</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>2,6%</b>
Comptes sur livrets	62 559	63 530	62 853	63 248	64 895	3,7%	3,2%	2,6%
Comptes d'épargne-logement	776	792	798	837	831	7,1%	4,1%	- 0,7%
<b>Total M2</b>	<b>220 862</b>	<b>214 150</b>	<b>214 236</b>	<b>216 878</b>	<b>256 002</b>	<b>15,9%</b>	<b>19,5%</b>	<b>18,0%</b>
<b>M3 - M2</b>	<b>76 523</b>	<b>84 311</b>	<b>87 261</b>	<b>92 427</b>	<b>88 031</b>	<b>15,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>- 4,8%</b>
Dépôts à terme	75 697	83 509	86 475	91 663	87 247	15,3%	0,9%	- 4,8%
Bons	826	802	786	764	784	- 5,1%	- 0,3%	2,6%
<b>Total M3</b>	<b>297 385</b>	<b>298 461</b>	<b>301 497</b>	<b>309 305</b>	<b>344 033</b>	<b>15,7%</b>	<b>14,1%</b>	<b>11,2%</b>
<b>P1</b>	<b>5 655</b>	<b>5 931</b>	<b>6 061</b>	<b>6 149</b>	<b>5 970</b>	<b>5,6%</b>	<b>- 1,5%</b>	<b>- 2,9%</b>
(Epargne contractuelle)								
Plans d'épargne-logement	5 618	5 895	6 019	6 107	5 930	5,6%	- 1,5%	- 2,9%
Autres comptes d'épargne à régime spécial	37	36	42	42	40	8,1%	- 4,8%	- 4,8%

## 2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux progressent de 1,2 % sur douze mois après + 16,1 % en 2005. De même, les engagements hors zone d'émission augmentent de 2,1 % en 2006 contre une hausse de 17,9 % en 2005. Ces évolutions dégradent légèrement la position extérieure nette des établissements de crédit locaux (différence entre les avoirs et les engagements). Ainsi, le solde structurellement négatif de cette position s'établit en 2006 à - 57,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 contre - 55,6 milliards au 31 décembre 2005 (+ 3,1 %).

TABLEAU VII  
Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	31/12/2005	31/03/2006	30/06/2006	30/09/2006	31/12/2006	variations en pourcentage		
	m-12	m-9	m-6	m-3	m	m / m-12	m / m-6	m / m-3
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>87 479</b>	<b>86 554</b>	<b>78 433</b>	<b>81 747</b>	<b>93 951</b>	<b>7,4%</b>	<b>19,8%</b>	<b>14,9%</b>
- Institut d'émission	19 116	19 928	19 143	22 838	24 770	29,6%	29,4%	8,5%
- Etablissements de crédit locaux (*)	68 363	66 626	59 290	58 909	69 181	1,2%	16,7%	17,4%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>11 642</b>	<b>12 158</b>	<b>12 094</b>	<b>12 380</b>	<b>12 884</b>	<b>10,7%</b>	<b>6,5%</b>	<b>4,1%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>198 264</b>	<b>199 749</b>	<b>210 970</b>	<b>215 178</b>	<b>237 198</b>	<b>19,6%</b>	<b>12,4%</b>	<b>10,2%</b>
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	381 962	386 672	394 950	405 466	426 310	11,6%	7,9%	5,1%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	183 698	186 923	183 980	190 288	189 112	2,9%	2,8%	- 0,6%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	35 958	38 924	39 026	38 891	39 735	10,5%	1,8%	2,2%
- Provisions sur créances douteuses	9 484	9 369	9 483	9 502	9 226	- 2,7%	- 2,7%	- 2,9%
- Engagements hors zone d'émission (*)	123 914	124 042	123 160	121 478	126 472	2,1%	2,7%	4,1%
- Epargne contractuelle	5 656	5 932	6 060	6 149	5 969	5,5%	- 1,5%	- 2,9%
- Divers	8 686	8 656	6 251	14 268	7 710	-11,2%	23,3%	-46,0%
<b>Total M3</b>	<b>297 385</b>	<b>298 461</b>	<b>301 497</b>	<b>309 305</b>	<b>344 033</b>	<b>15,7%</b>	<b>14,1%</b>	<b>11,2%</b>

(\*) Position extérieure nette du système bancaire local : - 55 551 - 57 416 - 63 870 - 62 569 - 57 291

La position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements.

## § 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES EC LOCAUX

### 1. L'EQUILIBRE PAR NATURE (TABLEAU VIII)

Les ressources des établissements de crédit sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96,7 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM (3,3 %). Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 11,8 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 et représentent un volume de 440,8 milliards de F CFP.

Le système bancaire local se finance sur ressources propres à hauteur de 11,1 %, soit un volume de 49 milliards de F CFP au 31 décembre 2006. A noter que ces ressources propres sont en progression de 7,7 % par rapport au 31 décembre 2005.

Les opérations de réescompte fléchissent fortement sur douze mois (- 20,8 %). Avec un encours de 8,9 milliards de F CFP, elles représentent 2 % des ressources des établissements de crédit locaux (2,8 % fin 2005).

Les ressources des établissements de crédit proviennent donc essentiellement des dépôts collectés (73 % des ressources). Ces derniers, minorés des encaisses, représentent 321,1 milliards de F CFP à fin décembre 2006 (+ 16 % sur l'année).

TABLEAU VIII

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2006

Emplois	Ressources				
	montant	%			
Crédits bruts	426 310	96,7%	Dépôts collectés (- encaisses)	321 074	72,8%
Réserves obligatoires	14 534	3,3%	Financement sur ressources propres *	48 961	11,1%
Réserves libres	-	-	Réescompte	8 862	2,0%
			(-) position extérieure nette des EC	57 291	13,0%
			Excédent des op. diverses des EC	4 656	1,1%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>440 844</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>440 844</b>	<b>100,0%</b>

#### FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2005

Emplois	Ressources				
	montant	%			
Crédits bruts	381 962	96,8%	Dépôts collectés (- encaisses)	276 719	70,2%
Réserves obligatoires	12 462	3,2%	Financement sur ressources propres *	45 442	11,5%
Réserves libres	-	-	Réescompte	11 186	2,8%
			(-) position extérieure nette des EC	55 551	14,1%
			Excédent des op. diverses des EC	5 526	1,4%
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>394 424</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>394 424</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

## 2. L'EQUILIBRE EN FONCTION DE LA DUREE<sup>1</sup>

Il convient de distinguer les opérations réalisées avec la clientèle de celles réalisées avec le secteur bancaire.

### **Les opérations avec la clientèle**

Les opérations avec la clientèle sont structurellement déficitaires en terme de solde emplois-ressources. En effet, les ressources clientèle des établissements de crédit calédoniens représentent un montant de 327,7 milliards de F CFP contre un volume d'emplois clientèle de 417,5 milliards de F CFP. Il en résulte donc un déficit des opérations avec la clientèle de 89,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2006. Ce déficit est supérieur à celui observé à fin 2005 (- 83 milliards de F CFP).

Parallèlement à ce déficit, un très grand décalage entre les ressources et les emplois clientèle est observé en ce qui concerne les délais d'exigibilité. Les ressources clientèle sont essentiellement des dépôts à moins de trois mois (89 % des ressources clientèle) tandis que les emplois clientèle sont majoritairement des emplois à plus d'un an (70 % des emplois clientèle).

### **Les opérations interbancaires**

Les ressources interbancaires des établissements de crédit locaux représentent un encours de 147,4 milliards de F CFP. Ce sont majoritairement des ressources longues (72 % ont un terme supérieur à douze mois, 33 % ont un terme supérieur à 5 ans).

Parallèlement, les emplois sont à très court terme puisque l'encours au jour le jour représente la moitié du total des emplois interbancaires (99,5 milliards de F CFP). Le solde des opérations interbancaires ressort positif à 47,9 milliards de F CFP, en augmentation par rapport à fin décembre 2005 (39,3 milliards de F CFP). Ce décalage au niveau des termes est opposé à celui qui est observé pour les opérations avec la clientèle.

L'équilibre entre les opérations interbancaires et les opérations avec la clientèle provient de l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées (49 milliards de F CFP au 31 décembre 2006 contre 45,4 milliards de F CFP douze mois auparavant).

---

<sup>1</sup> Cette analyse de l'activité bancaire est faite selon une méthodologie purement comptable fondée notamment sur l'examen des bilans agrégés des établissements de crédit. En conséquence, quelques écarts apparaissent par rapport aux données indiquées précédemment dans le rapport notamment en ce qui concerne l'activité de crédit des établissements de crédit. L'ensemble des écarts générés par différence de méthodologie est repris dans la ligne « Retraitements ».

TABLEAU IX  
Equilibre emplois-ressources en fonction de la durée

31 décembre 2006	Total général	Sans terme	JJ	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 12 mois	< 5 ans	> 5 ans
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Caisse (F CFP + Devises)	2 960	2 960	—	—	—	—	—	—	—
Banques centrales et OPT	14 709	—	14 709	—	—	—	—	—	—
Comptes ordinaires débiteurs	36 462	—	36 462	—	—	—	—	—	—
Comptes et prêts à terme dont réseau	43 912	—	6 086	11 097	3 359	1 201	3 816	14 415	3 938
Val. reçues en pension à terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts à la clientèle financière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VNI, créances douteuses et créances rattachées	1 442	1 442	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total emplois</b>	<b>99 485</b>	<b>4 402</b>	<b>57 257</b>	<b>11 097</b>	<b>3 359</b>	<b>1 201</b>	<b>3 816</b>	<b>14 415</b>	<b>3 938</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Banques centrales et OPT	175	—	175	—	—	—	—	—	—
Comptes ordinaires créditeurs	2 850	—	2 850	—	—	—	—	—	—
Comptes et emprunts à terme dont réseau	132 733	—	242	3 080	2 328	9 382	11 998	56 567	49 136
Val. données en pension à terme	8 862	—	—	8 862	—	—	—	—	—
Emprunts auprès de la clientèle financière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres sommes dues, dettes rattachées	2 779	2 779	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total ressources</b>	<b>147 399</b>	<b>2 779</b>	<b>3 267</b>	<b>11 942</b>	<b>2 328</b>	<b>9 382</b>	<b>11 998</b>	<b>56 567</b>	<b>49 136</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>47 914</b>	<b>- 1 623</b>	<b>- 53 990</b>	<b>845</b>	<b>- 1 031</b>	<b>8 181</b>	<b>8 182</b>	<b>42 152</b>	<b>45 198</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Comptes ordinaires débiteurs	35 474	—	35 474	—	—	—	—	—	—
Valeurs reçues en pension	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crédits à la clientèle	348 463	—	2	10 510	11 161	18 485	29 462	147 700	131 143
VNI, créances douteuses et créances rattachées	10 792	10 792	—	—	—	—	—	—	—
Prêts subordonnés à terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crédit-bail et opérations assimilées	21 777	109	—	685	1 145	1 710	3 414	14 667	47
Location simple	1 030	—	—	46	57	91	157	679	—
<b>Total emplois</b>	<b>417 536</b>	<b>10 901</b>	<b>35 476</b>	<b>11 241</b>	<b>12 363</b>	<b>20 286</b>	<b>33 033</b>	<b>163 046</b>	<b>131 190</b>
<b>RESSOURCES</b>									
Comptes ordinaires créditeurs	169 497	319	169 178	—	—	—	—	—	—
Valeurs données en pension	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes sur livrets et divers	66 506	—	60 572	1 302	765	474	1 504	1 349	540
Comptes créditeurs à termes	87 247	—	—	35 083	23 070	11 586	8 338	7 440	1 730
Bons de caisse et bons d'épargne	784	—	—	446	101	89	87	61	—
Titres de créances négociables	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres sommes dues, dettes rattachées	3 642	3 642	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total ressources</b>	<b>327 676</b>	<b>3 961</b>	<b>229 750</b>	<b>36 831</b>	<b>23 936</b>	<b>12 149</b>	<b>9 929</b>	<b>8 850</b>	<b>2 270</b>
<b>RESSOURCES - EMPLOIS</b>									
<b>Cumul</b>	<b>- 89 860</b>	<b>- 6 940</b>	<b>194 274</b>	<b>25 590</b>	<b>11 573</b>	<b>- 8 137</b>	<b>- 23 104</b>	<b>-154 196</b>	<b>-128 920</b>
Retraitements	7 015	—	—	—	—	—	—	—	—
Excédent cap.perm.sur Val. Imm.	48 961	—	—	—	—	—	—	—	—

## Section 3

### Les finances publiques locales

#### § 1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

*Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie 2004-2005*  
*Budgets primitifs 2006-2007*

en millions de F CFP

	CA 2004	CA 2005	BP 2006	BP 2007	Variations 2007/2006
<b>Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>101 756</b>	<b>116 699</b>	<b>108 368</b>	<b>119 824</b>	<b>10,6%</b>
Recettes fiscales.....	78 713	88 221	81 290	87 964	8,2%
<i>dont indirectes.....</i>	<i>40 608</i>	<i>41 530</i>	<i>40 181</i>	<i>42 227</i>	<i>5,1%</i>
<i>directes.....</i>	<i>32 895</i>	<i>41 367</i>	<i>35 708</i>	<i>40 585</i>	<i>13,7%</i>
<i>taxes sur les tabacs.....</i>	<i>5 210</i>	<i>5 324</i>	<i>5 400</i>	<i>5 152</i>	<i>-4,6%</i>
Recettes affectées.....	18 841	21 656	21 618	26 510	22,6%
Dotations de l'Etat.....	1 386	1 439	1 741	1 789	2,8%
Recettes de l'Europe.....	485	500	491	782	59,3%
Autres ressources (propres, autres établissements.....)	2 331	4 883	3 228	2 779	-13,9%
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>91 425</b>	<b>108 196</b>	<b>105 579</b>	<b>117 396</b>	<b>11,2%</b>
Dotations aux collectivités.....	53 261	58 558	59 550	64 385	8,1%
Reversements des recettes et fonds de concours.....	16 733	19 910	21 856	26 749	22,4%
Budget propre de la Nouvelle-Calédonie.....	21 431	29 728	24 173	26 262	8,6%
<b>Recettes d'investissement.....</b>	<b>1 576</b>	<b>1 068</b>	<b>2 526</b>	<b>5 157</b>	<b>104,2%</b>
<b>Dépenses d'investissement.....</b>	<b>5 058</b>	<b>4 548</b>	<b>5 315</b>	<b>7 585</b>	<b>42,7%</b>
Programmes de la Nouvelle-Calédonie.....	2 527	2 632	3 702	5 756	55,5%
Acquisitions du stock de tabac.....	1 162	1 152	1 100	1 330	20,9%
Remboursements en capital de la dette et mouvements financiers .....	828	692	-	-	-
Opérations patrimoniales.....	537	67	-	-	-
Mouvements financiers.....	4	5	513	499	-2,7%
<b>Total des recettes (y compris recettes d'ordre).....</b>	<b>103 332</b>	<b>117 767</b>	<b>113 732</b>	<b>127 459</b>	<b>12,1%</b>
<b>Total des dépenses (y compris dépenses d'ordre).....</b>	<b>96 483</b>	<b>112 744</b>	<b>113 732</b>	<b>127 459</b>	<b>12,1%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>6 849</b>	<b>5 023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir en 2005 une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement + 14,0 % et + 16,9 % par rapport à 2004) qui conduit à un solde budgétaire positif de 5 milliards de F CFP, contre 6,8 milliards de F CFP.

Les recettes de fonctionnement augmentent sensiblement pour atteindre 116,7 milliards de F CFP en 2005 (+ 14,7 % par rapport à 2004). Avec 41,5 milliards de F CFP (+ 2,3 % par rapport à 2004), la fiscalité indirecte représente 35,6 % des recettes en 2005. Les recettes fiscales directes ont atteint 41,4 milliards de F CFP, soit 35,4 % des recettes de 2005. Ces dernières progressent significativement par rapport à 2004 (+ 25,8 %).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 108,2 milliards de F CFP en 2005 (+ 18,3 % par rapport à 2004). Elles sont constituées principalement par les dotations aux collectivités (à hauteur de 54,1 %, soit 58,6 milliards de F CFP), ce qui souligne le rôle majeur du budget de la Nouvelle-Calédonie en tant que redistributeur (des recettes fiscales perçues localement) aux autres collectivités.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,1 milliard de F CFP en 2005. Elles se décomposent en 67 millions de F CFP d'opérations patrimoniales et 1 milliard de F CFP de produits divers.

Les dépenses d'investissement représentent 4,5 milliards de F CFP en 2005. Elles diminuent de 10,1 % par rapport à 2004. Les principaux postes de dépenses pour les programmes de la Nouvelle-Calédonie concernent la construction de locaux administratifs (30,7 %), les programmes pour les établissements et organismes publics (28,9 %) dont la réhabilitation du Centre Hospitalier Gaston Bourret dans le cadre du contrat de développement 2000 – 2004 (20,1 %), l'équipement de voiries (19,2 %), les équipements scolaires culturels et sportifs (12,2 %), et les transports et communications (7,0 %).

Le Budget Primitif (BP) 2007 de la Nouvelle-Calédonie voté par le Congrès le 22 décembre 2006 s'élève à 127,5 milliards de F CFP. Les recettes fiscales affichent une augmentation de 8,2 %, en raison principalement des impôts directs (+13,7 %).

En 2007, les principales interventions de la collectivité concerneront les bâtiments et équipements publics, la voirie, les équipements sanitaires et sociaux (dont 1,4 milliard de F CFP pour la construction du nouvel hôpital), ainsi que les aérodromes et les équipements scolaires et sportifs (pour un montant de 7,6 milliards de F CFP).

## § 2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES

*Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté*

en millions de F CFP

	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>29 299</b>	<b>31 154</b>	<b>18 412</b>	<b>20 805</b>	<b>9 991</b>	<b>9 414</b>
Produits d'exploitation.....	230	178	322	289	59	57
Produits domaniaux.....	221	191	110	109	24	27
Produits financiers.....	145	241	209	303	–	–
Recouvrements, participations.....	1 457	1 236	709	1 009	844	553
Dotations reçues.....	24 290	26 400	14 506	15 822	8 190	8 652
Impôts indirects.....	599	575	–	–	1	–
Impôts directs autres que contributions directes....	185	145	–	–	–	–
Contributions directes.....	2 127	1 726	149	178	22	20
Charges et produits antérieurs.....	13	22	2 271	3 090	735	–
Produits exceptionnels.....	32	440	136	5	116	105
<b>Dépenses de fonctionnement.....</b>	<b>27 672</b>	<b>30 537</b>	<b>14 106</b>	<b>17 637</b>	<b>9 398</b>	<b>8 913</b>
Denrées et fournitures.....	428	289	349	350	245	254
Frais de personnel.....	12 722	13 386	5 683	5 774	3 566	3 664
Travaux et services extérieurs.....	1 167	1 311	385	402	291	572
Participations et prestations de service .....	5 676	6 383	4 924	4 860	1 956	2 591
Allocations, subventions.....	4 783	5 292	2 112	2 156	942	912
Frais de gestion générale et de transport.....	894	1 090	538	544	354	523
Frais financiers.....	265	196	102	169	87	87
Dotations aux amortissements.....	1 668	1 679	–	270	–	–
Charges exceptionnelles.....	60	24	3	13	1	5
Charges et produits antérieurs.....	9	26	10	43	1 956	305
Prélèvements pour dépenses d'investissement.....	–	861	–	3 056	–	–
<b>Recettes d'investissement .....</b>	<b>9 073</b>	<b>8 915</b>	<b>5 855</b>	<b>9 930</b>	<b>2 798</b>	<b>2 038</b>
Résultat d'investissement reporté.....	–	–	1 540	1 725	–	–
Dotations.....	1 271	1 212	409	351	1 139	981
Frais extraordinaires.....	1 675	1 688	1	104	–	–
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	–	–	–	3 056	–	–
Participations à des travaux d'équipement .....	3 011	2 762	3 787	3 681	726	1 009
Emprunts et dettes à long ou moyen terme .....	403	1 195	–	257	883	48
Immobilisations.....	615	63	108	270	2	–
Immobilisations en cours.....	430	259	1	–	–	–
Mouvements de créances.....	997	1 660	9	486	48	–
Titres et valeurs.....	454	–	–	–	–	–
Denrées et fournitures.....	217	76	–	–	–	–
<b>Dépenses d'investissement .....</b>	<b>9 941</b>	<b>10 741</b>	<b>5 346</b>	<b>4 896</b>	<b>3 101</b>	<b>2 539</b>
Frais extraordinaires.....	3 137	4 270	2 414	2 475	1 779	940
Mouvements de dettes réelles.....	517	1 502	189	208	247	298
Immobilisations.....	2 828	755	450	413	567	311
Immobilisations en cours.....	2 034	3 238	2 212	1 721	456	890
Mouvements de créances.....	1 188	884	26	26	52	80
Titres et valeurs.....	143	22	55	53	–	–
Denrées et fournitures.....	94	70	–	–	–	20
<b>Total des recettes.....</b>	<b>38 372</b>	<b>40 069</b>	<b>24 267</b>	<b>30 735</b>	<b>12 789</b>	<b>11 452</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>37 613</b>	<b>41 278</b>	<b>19 452</b>	<b>22 533</b>	<b>12 499</b>	<b>11 452</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>759</b>	<b>-1 209</b>	<b>4 815</b>	<b>8 202</b>	<b>290</b>	<b>–</b>

Sources : Assemblées des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté

## 1. LA PROVINCE SUD

En 2005, les recettes globales de la Province Sud ont augmenté de + 4,4 % (40,1 milliards de F CFP) et les dépenses de 9,7 % (41,3 milliards de F CFP). Ces évolutions conduisent à un solde budgétaire négatif de 1,2 milliard de F CFP en 2005.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31,2 milliards de F CFP en 2005 (+ 6,3 % par rapport à 2004) et proviennent principalement des dotations reçues (26,4 milliards de F CFP en 2005, soit 84,9 % du total). Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 10,4 % à 30,5 milliards de F CFP, dont 44 % sont affectés à la rémunération des agents. Les dépenses d'aide médicale s'élèvent à 4,5 milliards de F CFP (14,8 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement) et se répartissent sur quatre postes (le poste liquidation CAFAT s'élève à 2,6 milliards de F CFP, les dotations globales de fonctionnement des centres hospitaliers représentent 1,7 milliard de F CFP, les frais de gestion sont chiffrés à 115 millions de F CFP et enfin le poste liquidation Province compte pour 100 millions de F CFP).

Les recettes d'investissement totalisent 8,9 milliards de F CFP en 2005, soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement s'établissent à 10,7 milliards de F CFP en 2005 (+ 8,0 % par rapport à 2004).

## 2. LA PROVINCE NORD

Les recettes globales de la Province Nord s'élèvent à 30,7 milliards de F CFP en 2005 (+ 26,7 % par rapport à 2004). Les dépenses s'établissent à 22,5 milliards de F CFP en 2005 (+ 15,8 %). Ces évolutions conduisent à une augmentation du solde budgétaire qui s'élève à 8,2 milliards de F CFP en 2005 (+ 70,3 % par rapport à 2004).

Les recettes de fonctionnement représentent 20,8 milliards de F CFP en 2005 (+ 13 % par rapport à 2004) et sont constituées principalement des dotations reçues avec 15,8 milliards de F CFP, soit 76 % du total. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17,6 milliards de F CFP en 2005, en hausse de 25 % par rapport à 2004. La rémunération du personnel est le premier poste de dépenses avec 5,8 milliards de F CFP en 2005 (32,7 % des dépenses de fonctionnement).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9,9 milliards de F CFP en 2005 contre 5,9 milliards de F CFP en 2004 (+ 69,6 %). Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2005 à 4,9 milliards de F CFP (- 8,4 % par rapport à 2004).

## 3. LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE

Les recettes globales de la Province des Iles Loyauté s'élèvent à 11,4 milliards de F CFP (- 10,5 % par rapport à 2004). Les dépenses enregistrent une baisse de 8,4 % pour atteindre un montant de 11,4 milliards de F CFP en 2005. Le solde budgétaire qui était de 290 millions de F CFP en 2004 devient nul en 2005.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution par rapport à 2004 et s'élèvent en 2005 à 9,4 milliards de F CFP. Elles proviennent essentiellement des dotations reçues avec 8,7 milliards de F CFP en 2005, soit 91,9 pour cent du total. Les dépenses de fonctionnement atteignent 8,9 milliards de F CFP (- 5,2 % par rapport à 2004). La rémunération des agents est le premier poste des dépenses (41 %).

Les recettes d'investissement diminuent de 27,2 % pour atteindre 2,0 milliards de F CFP en 2005. Les dépenses diminuent en 2005 pour atteindre 2,5 milliards de F CFP (- 18,1 % par rapport à 2004).

### § 3. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

#### *Comptes administratifs des Communes*

en millions de F CFP

	2004	2005	Variations 2005/2004
Recettes de fonctionnement (RRF).....	28 219	30 916	9,6%
Dépenses de fonctionnement (DRF).....	23 642	24 557	3,9%
Recettes d'investissement (RRI).....	9 523	14 087	47,9%
Dépenses d'investissement (DRI).....	13 077	14 478	10,7%
<b>Total des recettes.....</b>	<b>37 742</b>	<b>45 003</b>	<b>19,2%</b>
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>36 719</b>	<b>39 035</b>	<b>6,3%</b>
<b>Solde budgétaire.....</b>	<b>1 023</b>	<b>5 968</b>	<i>ns</i>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

L'ensemble des recettes des communes augmente de 19,2 % pour atteindre 45 milliards de F CFP en 2005. Cette hausse est principalement due à la progression des recettes d'investissement de 47,9 % entre 2004 et 2005 mais aussi dans une moindre mesure à l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 9,6 %). Les dépenses des communes enregistrent aussi une augmentation globale de 6,3 % pour atteindre 39 milliards de F CFP en 2005. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement progressent respectivement de 3,9 % et 10,7 % entre 2004 et 2005 durant la même période.

Le solde budgétaire augmente significativement pour atteindre 5,9 milliards de F CFP en 2005, soit 13,3 pour cent des recettes.

#### *Capacité d'épargne et endettement des Communes*

en millions de F CFP

	2004	2005
<b>Epargne brute (RRF-DRF).....</b>	<b>4 577</b>	<b>6 359</b>
Epargne brute/Recettes de fonctionnement.....	16,2%	20,6%
Amortissements d'emprunts.....	2 865	3 016
<b>Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts).....</b>	<b>1 712</b>	<b>3 343</b>
<b>Dette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>20 003</b>	<b>19 979</b>
<b>Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute.....</b>	<b>4,37</b>	<b>3,14</b>

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

## Section 4

# Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie

---

### § 1. LES AIDES EUROPEENNES

---

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer) au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriales des actes communautaires concernant les PTOM.

#### 1. LES PROGRAMMES D'AIDE ECONOMIQUE

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués:

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, des projets ont été financés sur des fonds européens. Les reliquats des fonds non engagés au titre des programmes pluriannuels VIIème et VIIIème FED ont été transférés sur le IXème FED (2002-2007).
- des lignes budgétaires : programme ERASMUS, soutien de la recherche, environnement, programmes de lutte contre le SIDA... ;
- de programmes régionaux (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique ou le PPP, programme d'amélioration de la protection phytosanitaire des plantes) ;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement alloués pour être gérés par des institutions financières territoriales ;

Il convient de noter que les systèmes STABEX et SYSMIN mis en place par l'Union européenne ont été remplacés, dans le cadre de l'application de l'accord de Cotonou, par le système FLEX (financement des fluctuations des revenus d'exportation) depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie n'est pas, à ce jour, éligible à cet instrument.

Les principaux financements du VIIIème FED concernent l'aménagement et le bitumage d'un tronçon de la route entre Hienghène et Pouebo.

**Récapitulatif des fonds mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie**

En millions F CFP	VI ème FED 1988-1990	VII ème FED 1991 - 1995	VIII ème FED 1996-2002	IX ème FED 2002-2007
Document unique de programmation.....	–	–	–	2 566
Programme indicatif.....	937	1 492	1 885	–
Capitaux à risque.....	358	716	–	–
Bonification d'intérêts.....	–	81	40	–
Aide d'urgence.....	10	30	–	–
SYSMIN.....	119	298	–	–
<b>Total :.....</b>	<b>1 424</b>	<b>2 617</b>	<b>1 925</b>	<b>2 566</b>
<b>Taux d'engagement :.....</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,5%</b>	<b>64,5%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Taux de décaissement :.....</b>	<b>100,0%</b>	<b>71,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>62,0%</b>

Source: Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique

## 2. LES SPECIFICITES DU IXEME FED

La décision d'association « Outre-Mer » du 27 novembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'UE. Celle-ci privilégie l'appropriation par les autorités territoriales du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser les PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes.

Ainsi le IXème FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP<sup>1</sup>). Le document unique de programmation du IXème FED a été signé le 25 mars 2004.

La prise en compte des reliquats des FED précédents et de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IXème FED conduit à une enveloppe globale de crédits de 2,6 milliards de F CFP. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un programme de formation professionnelle continue.

Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit, en principe au moins une fois par an, afin de dresser un bilan des actions réalisées.

Les axes du programme sont les suivants :

- Evaluer les besoins en formation professionnelle ;
- Mieux informer sur les métiers, les emplois et les formations ;
- Elargir l'offre de formation professionnelle et améliorer la qualité des formations.

<sup>1</sup> Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

A travers les différentes actions mises en oeuvre, ce programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi, à terme, un rééquilibrage économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

**Mise en œuvre du IXème FED**

<i>En millions de F CFP</i>	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006 (p)	Evaluation consommation crédits reportés	Total
Crédits FED .....	736	843	491		<b>2 070,6</b>
Crédits engagés.....	603	764	481	45	<b>1 892,7</b>
Taux d'engagement global.....	81,8%	90,6%	97,9%		<b>91,4%</b>
Crédits mandatés.....	330	436	337	405	<b>1 506,9</b>
Taux de mandatement global.....	44,8%	51,6%	68,6%		<b>72,8%</b>
Crédits reportés sur l'exercice suivant.....	407	408	154		

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, (p) : provisoire

Parallèlement, la Nouvelle-Calédonie est ordonnateur régional du projet TEP VERTES (Tonne Equivalent Pétrole – Valorisation des Energies Renouvelables, Transfert d'Expérience et de Savoir-faire), en association avec la Polynésie française et Wallis et Futuna. Ce projet a démarré le 18 octobre 2006 et sera mis en œuvre pendant trois années.

D'un volume financier de 1,230 milliard de F CFP, il bénéficie d'une aide financière du Fonds européen de développement pour la coopération régionale égale à 623 millions de F CFP.

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et le développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement (notamment éolien et photovoltaïque).

---

## § 2. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT

---

### 1. LES DEPENSES DE L'ETAT<sup>1</sup>

*Dépenses de l'Etat*

en millions de F CFP

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Ménages.....	50 588	54 287	59 347	60 653	63 814	68 061	6,7%
Autres dépenses .....	36 083	36 319	39 261	39 734	41 921	40 240	-4,0%
<b>Total.....</b>	<b>86 671</b>	<b>90 606</b>	<b>98 608</b>	<b>100 387</b>	<b>105 735</b>	<b>108 310</b>	<b>2,4%</b>

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

En 2006, les dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie recensées par la Trésorerie Générale ont progressé de 2,4 % par rapport à l'année précédente et se sont élevées à 108,3 milliards de F CFP.

### 2. LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

A cette fin, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'Etat d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a prévu un dispositif de même nature au profit des communes.

Les contrats de développement portant sur la période 2000-2004, signés à la fin de l'année 2000, ont été prolongés par avenants sur l'exercice 2005. Ils ont pris fin au 30 juin 2006 pour les engagements, et les mandatements seront clos au 31 décembre 2007. Pour les opérations du secteur sanitaire et social du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie un avenant spécifique a fixé la date de clôture des engagements au 31 décembre 2006 et celle des mandatements au 31 décembre 2009.

Les dotations affectées aux différents contrats 2000-2005 concernent principalement les infrastructures, l'habitat, la santé, la formation, l'environnement ainsi que les actions culturelles et sportives.

---

<sup>1</sup> Les montants présentés dans ce paragraphe incluent les dépenses militaires payées en Nouvelle-Calédonie, à l'exception des soldes des militaires et des dépenses mandatées directement en Métropole. Ces éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre les dépenses de l'Etat présentées dans ce chapitre et les transferts publics recensés en balance des paiements (cf. chapitre 5 de la section I).

**Bilan au 31 décembre 2006 des contrats de développement 2000-2005**

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2006 (a)	Crédits engagés au 31/12/2006 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2006 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2006 (c)	Taux de mandatemts au 31/12/2006(c/a)
Province Sud.....	9 354	8 988	96,1%	4 936	52,8%
Province Nord.....	13 899	12 910	92,9%	7 465	53,7%
Province des Iles.....	6 492	5 945	91,6%	5 077	78,2%
Nouvelle-Calédonie.....	4 877	3 897	79,9%	3 106	63,7%
Agglomération de Nouméa (1).....	5 970	5 812	97,4%	4 535	76,0%
Intercollectivités.....	2 014	1 921	95,4%	1 719	85,4%
Communes de l'intérieur (2).....	2 281	2 263	99,2%	1 953	85,6%
<b>Total .....</b>	<b>44 887</b>	<b>41 736</b>	<b>93,0%</b>	<b>28 791</b>	<b>64,1%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

(2) L'engagement de l'Etat au titre de ces contrats est réparti à hauteur de 55 % au profit des communes de la Province Nord, 20 % au profit de celles de la Province des Iles Loyauté et 25 % au profit de celles de la Province Sud.

Depuis 2002, 19 contrats<sup>1</sup> de développement ont également été conclus avec les communes de l'intérieur<sup>2</sup> pour des opérations de voirie, d'assainissement et d'adduction en eau potable ainsi que des aménagements sportifs, culturels et administratifs.

L'Etat octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural et notamment des actions en tribus. Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci ont représenté 82,4 millions de F CFP en 2006 (186 millions de F CFP en 2005).

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa les 4 et 6 mars 2006 en présence du ministre de l'Outre-mer. L'enveloppe finale a été arrêtée à 92,8 milliards de F CFP dont 46,9 milliards de F CFP financés par l'Etat. D'autre part, le nombre de communes de l'intérieur contractualisant avec l'Etat, passe de 19 à 27.

Les programmes retenus concentrent la participation de l'Etat et de ses partenaires autour de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Cette dernière est orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique.

La participation de l'Etat sur la période 2006-2010 est en augmentation de près de 11 % par rapport aux contrats de la période 2000-2004 – hors prolongation sur l'année 2005. La contribution de l'Etat au titre des contrats 2000-2004 était déjà en augmentation de 25 % par rapport aux concours accordés pour les contrats de développement 1993-1997.

<sup>1</sup> Ils sont exclusivement financés sur les crédits d'investissement du Ministère de l'Outre-Mer.

<sup>2</sup> Les communes de l'agglomération de Nouméa disposent d'un contrat de développement spécifique et ne sont pas incluses dans les contrats de développement destinés aux communes de la Province Sud.

**Bilan au 31 décembre 2006 des contrats de développement 2006-2010**

en millions de F CFP

	Montants contractualisés	Part de l'Etat		Crédits engagés au 31/12/2006 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2006 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2006 (c)	Taux de mandatemens au 31/12/2006(c/a)
		en F CFP (a)	en %				
Province Sud.....	16 587	8 258	49,8%	378	4,6%	181	2,2%
Province Nord.....	18 745	13 870	74,0%	589	4,2%	152	1,1%
Province des Iles.....	8 080	6 303	78,0%	320	5,1%	122	1,9%
Nouvelle-Calédonie.....	15 996	4 801	30,0%	103	2,1%	103	2,1%
Agglomération de Nouméa (1)...	17 085	6 550	38,3%	294	4,5%	226	3,5%
Intercollectivités.....	8 907	3 150	35,4%	291	9,2%	212	6,7%
Communes de l'intérieur.....	7 409	4 012	54,2%	565	14,1%	30	0,7%
<b>Total .....</b>	<b>92 809</b>	<b>46 944</b>	<b>50,6%</b>	<b>2 540</b>	<b>5,4%</b>	<b>1 026</b>	<b>2,2%</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

### 3. LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

#### 3.1 Le cadre législatif

La loi « Girardin » du 22 juillet 2003 a aménagé le dispositif de défiscalisation ainsi qu'il suit :

- la durée de validité du dispositif de défiscalisation a été portée à quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- le champ des secteurs éligibles à la défiscalisation a été étendu. Les principaux nouveaux secteurs concernent l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, les activités de recyclage, certaines activités de restauration, les services auxiliaires des transports et les activités de services personnels (coiffures, blanchisseries...) ;
- le seuil d'agrément obligatoire est porté à 4,6 millions d'euros pour le logement social et intermédiaire et à 300 000 euros pour les autres secteurs ;
- certains secteurs feront désormais l'objet d'un agrément au premier euro pour tenir compte de la réglementation communautaire (transports, agriculture, pêche maritime et aquaculture) ;
- la règle de la non déduction de l'assiette fiscale éligible des aides résultant de la mise en œuvre des régimes autonomes d'aides fiscales aux investissements propres à la Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>, à la Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmée. Ce qui est appelé communément la "double défiscalisation" est donc désormais autorisé.

<sup>1</sup> Loi « Frogier » du 29 avril 2002

### 3.2 Les agréments en 2006<sup>1</sup>

En 2006, 31 dossiers d'agrément ont été déposés auprès de la Direction générale des impôts au titre de l'aide fiscale à l'investissement en Nouvelle-Calédonie. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2006 à 35,5 milliards de F CFP contre 58,5 milliards de F CFP en 2005.

Répartition des agréments par secteur d'activité en 2006

en millions de F CFP

	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	En attente d'une décision	Agréments reportés	Montant total des investissements présentés à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer en 2006	Montant total des investissements bénéficiant de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer (au 31/12/2006)
Agriculture/agro-alimentaire...	2	-	-	2	-	255,5	-
BTP.....	5	3	1	1	-	781,0	367,5
Délégation de service public...	-	-	-	-	-	-	-
Distribution.....	1	-	1	-	-	632,0	-
Energie.....	2	-	-	1	1	1 180,3	-
Industrie.....	3	1	-	2	-	599,5	200,5
Infrastructures.....	1	-	-	1	-	9 546,5	-
Logement.....	2	2	-	-	-	4 527,4	3 946,3
Manutention portuaire.....	3	3	-	-	-	885,5	676,2
Mines/roulage sur mines.....	3	2	-	1	-	443,3	396,3
Pêche.....	-	-	-	-	-	-	-
Télécommunications.....	1	-	-	1	-	6 879,5	-
Tourisme/hôtellerie.....	8	1	1	-	6	9 745,8	85,7
<b>Total.....</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>35 476,2</b>	<b>5 672,4</b>

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

En 2006, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie a généré le plus grand nombre de demandes d'agrément. A l'inverse, les demandes dans le secteur minier et du roulage sur mines sont en nette régression par rapport à l'année précédente (12 dossiers présentés en 2005 et 3 en 2006).

Parmi les projets présentés en 2006, 12 ont été agréés (soit 38,7 %), pour un montant de 5,7 milliards de F CFP en diminution de 22,5 % par rapport à 2005. Par ailleurs, le secteur du logement social a bénéficié pour la deuxième année consécutive, des montants agréés les plus importants avec 70 % de l'enveloppe globale (77 % en 2005), suivi de loin par le secteur de la manutention portuaire avec 12 % de l'enveloppe globale.

Sur les 31 dossiers présentés en 2006, 22 (soit 71 %) étaient des projets situés en Province Sud, 5 en Province Nord (16 %), et 2 dans la Province des îles Loyauté (6 %). Les 2 projets restants avaient une portée générale.

<sup>1</sup> Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

---

## § 3. LES AIDES PROVINCIALES

---

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement de cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de Nouvelle-Calédonie.

### 1. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA PROVINCE SUD

L'Assemblée de la Province Sud a modifié son code provincial des aides à l'investissement dans le secteur rural lors de la délibération n°16-2006 du 30 mars 2006. La gestion des dossiers relatifs au secteur primaire a été confiée à la Direction du développement rural. Les subventions accordées sont classifiées en aides aux investissements ruraux (AIR) si elles dépassent les 4 millions de F CFP et en aides aux micro-projets en deçà. Ce seuil est différent pour les secteurs secondaire et tertiaire (3 millions de F CFP).

En 2006, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) enregistre une forte progression à 312,1 millions de F CFP (contre 145,7 millions de F CFP en 2005).

#### *Code des investissements 2006 de la Province Sud*

en millions de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide de la Province	Part de l'aide provinciale
Agriculture.....	14	391,8	142,2	36,3 %
Elevage.....	3	41,5	11,1	26,7 %
Pêche-Aquaculture.....	2	12,5	6,7	53,5 %
Artisanat-Industrie.....	14	120,5	40,7	33,7 %
Tourisme.....	13	298,6	58,9	19,7 %
Services.....	12	257,0	52,5	20,4 %
<b>Total .....</b>	<b>58</b>	<b>1 122,0</b>	<b>312,1</b>	<b>27,8 %</b>

Source : Direction de l'Economie de la Formation et de l'Emploi de la Province Sud (DEFE), Direction du développement rural (DDR)

Dans le secteur primaire, les investissements agricoles ont été les plus soutenus avec 45,6 % des aides totales. Parmi les branches aidées des secteurs secondaire et tertiaire, le tourisme est le principal bénéficiaire des subventions accordées au cours de l'année 2006 avec 18,9 % du montant total des aides de la Province Sud.

Les micro-projets suivent une procédure accélérée et ne sont pas présentés au Comité des investissements. Leur ventilation sectorielle est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif par secteur des aides de la Province Sud à la création et à l'extension des micro-entreprises (micro-projets)**

en milliers de F CFP

	2002	2003	2004	2005	2006	Taux moyen de l'aide accordée en 2006
Agriculture.....	20 881	7 967	5 819	14 112	42 085	41,9%
Élevage.....	6 145	7 235	7 745	13 746	53 970	32,3%
Pêche et aquaculture.....	4 057	4 299	2 625	4 813	4 107	42,9%
Artisanat.....	8 839	10 939	11 973	10 338	2 702	30,6%
Tourisme et services.....	29 092	31 589	26 931	29 506	26 609	40,4%
<b>Total.....</b>	<b>69 014</b>	<b>62 029</b>	<b>55 093</b>	<b>72 517</b>	<b>129 473</b>	<b>39,3%</b>

Source : Direction de l'Économie de la Formation et de l'Emploi de la Province Sud (DEFE), Direction du développement Rural (DDR)

Au cours de l'année 2006, 162 dossiers de micro-projets ont fait l'objet d'aides de la Province Sud dont 41 ont concerné l'agriculture, 80 l'élevage, et 34 le secteur du tourisme et des services. Ces secteurs représentent en valeur respectivement 32,5 %, 41,7 %, et 20,6 % des interventions de la Province Sud pour les micro-projets en 2006.

## 2. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD

Au cours de l'année 2006, la Province Nord a accordé 437,8 millions de F CFP d'aides (+7,3 % en un an) dont 424,8 millions de F CFP d'aides à l'équipement et 13 millions de F CFP d'aides au fonctionnement pour 302 dossiers (contre 407,9 millions de F CFP d'aides, dont 399,1 millions de F CFP à l'équipement et 8,8 millions de F CFP au fonctionnement pour 362 dossiers en 2005). La part moyenne de l'aide de la Province Nord s'accroît (+7,6 points en un an).

**Code de développement 2006 de la Province Nord**

en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Aide à l'équipement	Aide au fonctionnement	Aide totale de la Province	Part de l'aide provinciale à l'équipement dans l'investissement
Rural.....	214 (1)	232 301	134 248	10 960	145 208	57,8 %
Forêts.....	9	7 932	3 529	0	3 529	44,5 %
Pêche.....	24 (2)	221 134	110 124	0	110 124	49,8 %
Aquaculture.....	2	150 316	110 158	0	110 158	73,3 %
Artisanat/entreprise.....	8 (3)	8 233	7 740	2 000	9 740	94,0 %
Transport/roulage.....	8	26 475	7 909	0	7 909	29,9 %
Commerce.....	15 (4)	38 981	14 341	0	14 341	36,8 %
Tourisme.....	8 (5)	22 872	13 721	0	13 721	60,0 %
Services.....	14 (6)	83 708	23 058	0	23 058	27,5 %
<b>Total.....</b>	<b>302</b>	<b>791 953</b>	<b>424 828</b>	<b>12 960</b>	<b>437 788</b>	<b>53,6 %</b>

(1) dont 118 projets OGAF (avec une subvention d'investissement de 17 millions au GAPCE), (2) dont 14 projets OGAF, (3) dont 6 projets OGAF, (4) dont 6 projets OGAF, (5) dont 4 projets OGAF, (6) dont 4 projets OGAF

Source : DDEE Province Nord

La diversification des projets OGAF<sup>1</sup> (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) qui ne concernent plus seulement le secteur rural (comme en 2005) souligne le développement des actions coordonnées entre les différentes collectivités.

<sup>1</sup> L'OGAF est un outil de développement local qui permet de concentrer dans un périmètre donné, pendant un temps donné, des moyens d'intervention des différentes collectivités.

La majeure partie des aides est affectée au secteur primaire. Le secteur rural est le premier poste aidé avec 33,2 % des aides provinciales, tandis que l'aquaculture et la pêche en reçoivent chacune 25,2 %.

### 3. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE PROVINCIAL D'AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ILES LOYAUTE

Le montant des interventions de la Province des Iles Loyauté pour l'année 2006 s'élève à 151,9 millions de F CFP (contre 105 millions de F CFP en 2005) soit une progression de près de 44 % sur un an.

Concentrant plus de 55 % des interventions, le secteur des services a bénéficié de 44,1 % du montant total des aides accordées par la Province des Iles Loyauté en 2006.

#### *Code des investissements 2005 de la Province des Iles Loyauté*

en millions de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Montant de l'investissement	Subvention de la Province	Part de l'aide provinciale
Agriculture/Elevage.....	9	33,1	23,5	71,0 %
Pêche.....	13	35,6	30,0	84,4 %
Tourisme.....	8	41,2	31,3	75,9 %
Services.....	37	99,2	67,0	67,6 %
<b>Total.....</b>	<b>67</b>	<b>209,1</b>	<b>151,9</b>	<b>72,6 %</b>

Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Iles Loyauté

La part du secteur tertiaire dans les aides provinciales au développement économique ne cesse de croître (+ 3 points à 65 % par rapport à 2005).

---

## § 4. LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES

---

Chaque Province<sup>1</sup> est dotée d'un outil constitué sous la forme juridique d'une société d'économie mixte<sup>2</sup> afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Îles Loyauté.

Les Provinces détiennent entre 68 % et 79,5 % du capital de ces SEM, le solde étant principalement détenu par les banques de la place et l'Institut Calédonien de Participation (ICAP).

Les trois SEM permettent ainsi aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants grâce à leur représentation aux conseils d'administration des entreprises ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations importantes dans des entreprises.

### ■ **Promo-Sud**

En 2006, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 13 sociétés, dont 5 nouvelles pour un montant global de 3,2 milliards de F CFP (soit vingt fois plus qu'en 2005). 90 % de ces interventions ont concerné l'acquisition de titres de la société des Hôtels de Nouméa pour en devenir l'actionnaire principal et maîtriser le développement touristique dans le cadre du Plan de développement concerté de la Nouvelle-Calédonie (PDTNC).

Les autres participations de Promo-Sud ont été axées principalement sur le secteur de l'hôtellerie afin de conforter les besoins de rénovation du parc hôtelier de la province Sud.

Toutefois, dans le cadre de sa nouvelle orientation qui vise à accompagner et à participer aux cessions-acquisitions d'entreprises en vue d'assurer le maintien des emplois salariés sur le territoire, Promo-Sud est également intervenue dans d'autres secteurs d'activité (artisanat, technologies innovantes).

---

<sup>1</sup> Article 139 de la loi du 22 janvier 1988.

<sup>2</sup> Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionnariat public ne peut dépasser 80 %).

Au 31 décembre 2006, compte tenu des remboursements effectués en cours d'année par les sociétés associées, l'encours total des interventions de Promo-Sud effectuées depuis sa création en 1992, s'élève à 6,7 milliards F CFP, répartis dans 62 sociétés.

**Interventions de Promo-Sud par secteurs d'activité** en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2006			Encours des Interventions		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Agriculture élevage.....	1	12,0	0,4%	9	90,2	1,4%
Aquaculture et pêche.....	0	0	0%	8	113,2	1,7%
Production agro alimentaire.....	1	5,0	0,2%	3	38,0	0,6%
Production industrielle et artisanale.....	1	60,0	1,9%	7	155,0	2,3%
Hôtellerie.....	5	2 985,3	92,8%	11	5 719,7	85,9%
Animations touristiques.....	1	0,7	0,02%	8	86,5	1,3%
Prestations de services.....	2	102,3	3,2%	8	305,1	4,6%
Technologies innovantes.....	2	50,6	1,6%	5	108,0	1,6%
Mines - métallurgie.....	0	0	0%	3	46,8	0,7%
<b>Total général.....</b>	<b>13</b>	<b>3 215,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>62</b>	<b>6 662,4</b>	<b>100,0%</b>

Source : Promo-Sud

Agréée centre de formation depuis juillet 2005, la société d'économie mixte Promo-Sud a mis en place, en partenariat avec l'institut HEC, deux cycles de formation en management général destinés, d'une part, aux chefs d'entreprise, et d'autre part, aux cadres dirigeants. La première session s'est terminée en juillet 2006 et une deuxième a débuté en septembre 2006.

Le projet de pépinière d'entreprises (2000 m<sup>2</sup> de bureaux et d'ateliers), dont la gestion sera assurée par Promo-Sud, a été finalisé. La construction a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2007 pour une ouverture prévue au deuxième trimestre 2008.

■ **Sofinor**

En 2006, la Sofinor est intervenue dans 5 sociétés nouvelles pour un montant global de 1,4 milliard de F CFP, essentiellement dans le secteur de la mine.

Les interventions de la SOFINOR comptent 50 participations actives à ce jour qui représentent 10 milliards de F CFP en capitaux cumulés.

De façon générale, les revenus de la Sofinor issus de ses participations dans le secteur minier ainsi que dans le développement immobilier et foncier permettent en grande partie de financer des implantations nouvelles et de soutenir des entreprises créatrices d'emplois pérennes en Province Nord.

**Interventions en capital de la SOFINOR par secteurs d'activité** en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2006			Encours des interventions		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Transport de minerai.....	0	0	0%	8	36,8	0,4%
Aquaculture.....	0	0	0%	8	284,5	2,8%
Pêche.....	1	5,0	0,4%	2	199,9	2,0%
Tourisme & Hôtellerie.....	2	10,0	0,7%	13	3 117,0	30,9%
Mines - Métallurgie.....	2	1 340,9	98,9%	7	6 349,5	63,0%
Développement - Immobilier.....	0	0	0%	12	92,3	0,9%
<b>Total général.....</b>	<b>5</b>	<b>1 355,9</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>10 080,0</b>	<b>100%</b>

Source : SOFINOR

## ■ Sodil

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Iles en étant l'actionnaire majoritaire de différentes sociétés. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Iles Loyauté :

- La pêche hauturière ;
- Le tourisme ;
- La filière cocotier pour le secteur rural ;
- Le transport aérien et maritime ;
- Les PME-PMI par le biais de la SOPARIL (société de prise de participation dans les PME PMI) ;
- L'agro-alimentaire ;
- La Sodil détient également des participations dans le secteur de la mine et de la métallurgie et également dans la Société des Hôtels de Nouméa (SHN).

La relance de la société de pêche hauturière Navimon est en voie de finalisation. En 2006, la Sodil a terminé la remise en état de la flotte de Navimon. La réhabilitation de l'atelier de traitement et de conditionnement de Nouville ainsi que l'achat d'un navire congélateur seront effectués au premier semestre 2007. Le montant global de l'opération est estimé à 210 millions de F CFP.

Depuis mi-2006, la SODIL a racheté les parts du partenaire australien, Regional Aviation, et est devenue l'actionnaire unique de la société de transport aérien Air Loyauté. La compagnie s'est recentrée sur de petits marchés tels que le rapatriement sur les Iles ou les petites dessertes comme Bélep ou Tiga afin d'assurer la continuité du service sur les petites destinations. Le partenariat avec Aircal est privilégié afin d'éviter une rivalité préjudiciable (cf. partie sur les activités aéroportuaires)

En 2006, la Sodil a soutenu plusieurs projets touristiques dans les Iles afin d'améliorer la qualité de l'offre de service. Elle a, par ailleurs, recensé les sites potentiels pour d'éventuels nouveaux projets (cf. partie sur le tourisme).

Dans le secteur des PME-PMI, la Sodil a réalisé en 2006 un toilettage du portefeuille de sa filiale la SOPARIL. Cette dernière aide les sociétés viables à se restructurer afin de consolider le tissu artisanal des Iles. Des aides financières de la SOPARIL permettent à ces entreprises de s'équiper. Une assistance technique leur est également offerte afin de les aider à mettre en place une gestion comptable plus efficace. Ce suivi, d'une durée de 5 à 7 ans, doit permettre d'assurer la pérennité de ces entreprises. Cette phase de restructuration a commencé en 2006 par le secteur du BTP avec des investissements moyens de l'ordre de 50 millions de F CFP.

---

## § 5. L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

---

### 1. GENERALITES

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989 dans le cadre de la loi n°46.860 du 30 avril 1946. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD) qui en détient 52 % et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier dans l'Intérieur et les Iles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs.

L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société en faveur de laquelle il intervient, ni d'investir à titre définitif. Sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (à 35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement des avances faites et de reprises des participations de l'ICAP étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier).

Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Ces mesures d'accompagnement nécessitent parfois la mise en place de contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés de la place.

## 2. LES OPERATIONS REALISEES EN 2006

Les opérations de l'ICAP réalisées au cours de l'exercice 2006 sont présentées dans les tableaux ci-après. Une distinction est faite entre les opérations liées aux investissements (interventions) et les opérations liées aux mesures d'accompagnement :

*Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province réalisées en 2006*

en millions de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mine.....	11	14,2	5,5%	–	–	11	14,2	–	–
BTP.....	5	14,0	5,4%	1	0,3	4	13,7	–	–
Transport.....	21	69,1	26,8%	2	7,5	19	61,6	–	–
Agriculture / Elevage.....	3	18,2	7,0%	1	10,2	2	8,0	–	–
Exploitation forestière.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tourisme .....	14	64,7	25,0%	10	54,1	2	6,3	2	4,3
Commerce / Service.....	15	36,5	14,1%	6	10,8	9	25,7	–	–
Artisanat.....	9	41,6	16,4%	5	17,7	2	8,4	2	15,5
Pêche.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aquaculture.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total général.....</b>	<b>78</b>	<b>258,4</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100,6</b>	<b>49</b>	<b>138,0</b>	<b>4</b>	<b>19,8</b>
				32,1%	38,9%	62,8%	53,4%	5,1%	7,7%
<b>dont interventions.....</b>	<b>33</b>	<b>243,0</b>		<b>11</b>	<b>96,5</b>	<b>20</b>	<b>127,2</b>	<b>2</b>	<b>19,3</b>
	42,3%	94,0%		33,3%	39,7%	60,6%	52,4%	6,1%	8,0%
<b>dont accompagnements.....</b>	<b>45</b>	<b>15,4</b>		<b>14</b>	<b>4,1</b>	<b>29</b>	<b>10,8</b>	<b>2</b>	<b>0,4</b>
	57,7%	6,0%		31,1%	26,9%	64,4%	70,3%	4,4%	2,9%

Source : ICAP

Le montant global des interventions réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2006 s'élève à 243 millions de F CFP, dont 43,3 millions (17,8 %) sous forme de prises de participation en capital, et 199,7 millions sous forme d'avances en compte courant d'associés.

L'ICAP a réalisé 33 interventions en 2006, dont 11 localisées en Province Sud pour un montant de 96,5 millions de F CFP (39,7 % du montant total), 20 en Province Nord pour un montant de 127,2 millions (52,4 % du total), et 2 dans la province des Iles Loyauté pour 19,3 millions (8 % du total).

Les interventions dans les secteurs du transport (25,9 %), du tourisme (25,8 %), et de l'artisanat (16,4 %) ont représenté plus des deux tiers (68,1 %) du montant total des interventions.

Par ailleurs, 45 opérations liées aux mesures d'accompagnement ont été réalisées au cours de cet exercice pour un montant de 15,4 millions F CFP. Ces opérations ont été mises en place dans le cadre de suivis en gestion et administration des entreprises concernées lorsque ceux-ci ont été jugés nécessaires.

### 3. LES OPERATIONS DE L'ICAP DEPUIS SA CREATION

Depuis sa création en 1989, l'ensemble des opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province se répartissent comme suit :

*Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province au 31 décembre 2006*

en millions de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mines*.....	128	956,0	22,5%	8	66,9	120	889,2	–	–
BTP.....	56	249,0	5,9%	11	54,2	33	122,6	12	72,3
Transports.....	103	393,8	9,3%	26	134,5	67	193,3	10	66,0
Agriculture/Elevage.....	20	123,5	2,9%	8	57,4	12	66,1	–	–
Exploitation forestière.....	17	125,5	3,0%	7	47,3	10	78,2	–	–
Tourisme.....	148	1 015,8	23,9%	86	549,4	35	289,3	27	177,1
Commerce/Services.....	74	373,4	8,8%	20	56,3	39	198,9	15	118,2
Artisanat.....	50	220,9	5,2%	22	92,9	11	53,5	17	74,6
Aquaculture.....	30	500,7	11,8%	22	390,8	8	110,0	–	–
Pêche.....	19	245,6	5,8%	2	25,5	13	143,1	4	77,0
Restauration.....	8	25,2	0,6%	2	5,0	2	3,2	4	17,1
Divers.....	1	20,0	0,5%	–	–	–	–	1	20,0
<b>Total général.....</b>	<b>654</b>	<b>4 249,6</b>	<b>100%</b>	<b>214</b>	<b>1 480,1</b>	<b>350</b>	<b>2 147,3</b>	<b>90</b>	<b>622,3</b>
	100%	100%		32,7%	34,8%	53,5%	50,5%	13,8%	14,6%
<b>dont interventions.....</b>	<b>475</b>	<b>4 195,6</b>		<b>154</b>	<b>1 461,7</b>	<b>236</b>	<b>2 112,7</b>	<b>85</b>	<b>621,2</b>
	73%	99%		32,4%	34,8%	49,7%	50,4%	17,9%	14,8%
<b>dont accompagnements.....</b>	<b>179</b>	<b>54,0</b>		<b>60</b>	<b>18,4</b>	<b>114</b>	<b>34,5</b>	<b>5</b>	<b>1,1</b>
	27%	1%		33,5%	34,0%	63,7%	64,0%	2,8%	2,0%

\* 400 millions de F CFP ont été destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) par la SOFINOR

Source : ICAP

Sur les 475 interventions réalisées depuis l'origine, 154 concernent la Province Sud (soit 34,8 % en valeur), 236 la Province Nord (soit 50,4 % en valeur) et 85 la Province des Iles Loyauté (soit 14,8 % en valeur). En valeur (hors opération SOFINOR), 38,5 % des interventions concernent la Province Sud, 45,1 % la Province Nord, et 16,4 % la Province des Iles Loyauté.

En effet, 400 millions de F CFP ont été investis en 1989 par l'ICAP dans la SOFINOR en vue d'accroître sa capacité financière, ce qui lui a permis d'acquérir la SMSP.

Le tourisme et la mine représentent respectivement 24 % et 22,4 % des interventions (en valeur). L'aquaculture vient en troisième position avec 11,9 % du total des interventions. On notera que plus de la moitié des interventions (58,3 %) portent sur ces trois secteurs d'activité.

Avec à peine 1 % du montant des opérations depuis 1989, les accompagnements restent marginaux et se situent principalement en Province Nord (62 % du montant total des accompagnements et 64 % des opérations).

---

## § 6. L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

---

### 1. GENERALITES

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour objectif de financer par des prêts (micro-crédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'ADIE octroie ces prêts (« prêts solidaires », « prêts d'honneur » et « prêts solidaires progressifs ») seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été défini pour étendre le mécanisme de garantie à ce type de prêts. En effet, tous les prêts consentis par l'ADIE sont désormais éligibles à la garantie du FGN et du FGMPE. Les prêts octroyés par l'ADIE peuvent être garantis au maximum à hauteur de 90 % (FGMPE) ou 80 % (FGN) (Cf. chp. II, sect. 1, § 5 « L'activité des fonds de garantie »).

Le prêt solidaire appelé également « microcrédit » est un prêt plafonné à 600 000 F CFP, soumis à un taux annuel de 7,3 % (au 1<sup>er</sup> janvier 2007), et remboursable sur 24 mois. Le prêt d'honneur vient en appui de ce type de prêt. Il répond aux mêmes caractéristiques mais son coût est nul. En outre, il ne peut excéder le montant du microcrédit. Le prêt progressif est destiné aux personnes vivant en économie traditionnelle, et a pour but de faciliter leur insertion dans l'économie moderne. Le prêt varie progressivement de 210 000 F CFP à 420 000 F CFP. Il est remboursable sur une période allant de 12 à 24 mois.

### 2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Les interventions de l'ADIE réalisées au cours de l'année 2006 sont présentées dans le tableau ci-après :

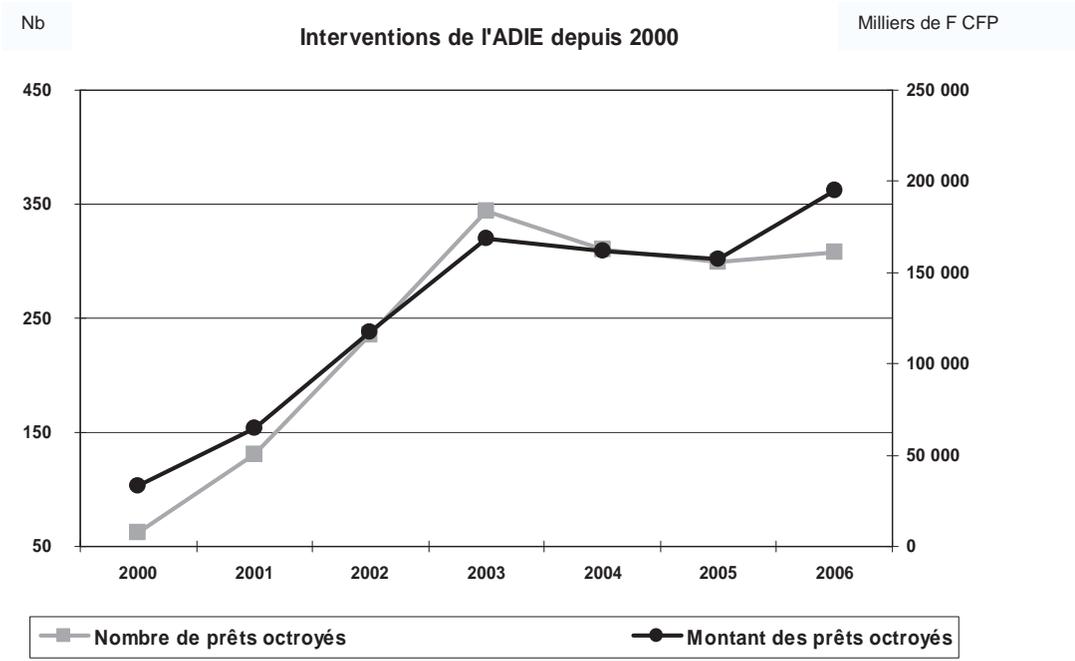
*Prêts octroyés par l'ADIE en 2006*

en milliers de F CFP

Secteur	Nombre de dossiers	Prêts solidaires	Prêts d'honneur	Prêts progressifs	Total
Province Sud.....	135	45 890	28 139	9 233	<b>83 262</b>
Province Nord.....	97	32 208	15 730	6 520	<b>54 458</b>
Province des Iles.....	76	34 474	20 478	2 604	<b>57 556</b>
<b>Total.....</b>	<b>308</b>	<b>112 572</b>	<b>64 347</b>	<b>18 357</b>	<b>195 276</b>

Source : ADIE

Depuis sa création en 1999, l'ADIE a octroyé 1 865 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 898 millions de F CFP. En 2006, la répartition par Province du montant des prêts accordés par l'ADIE est restée stable avec 42,6 % des octrois en Province Sud, 27,9 % en Province Nord, et 29,5 % dans la Province des Iles. Les prêts solidaires restent les plus importants (avec près de 60 % des octrois en 2006) alors que les prêts progressifs diminuent (de 14,9 % du montant total en 2005 à 9,4 % en 2006).



Source : ADIE

## PERSPECTIVES

### *Pour 2007, l'activité devrait se poursuivre dans la tendance de 2006*

En 2006, l'activité économique a bénéficié de la bonne orientation de la demande des ménages et des entreprises. Les indicateurs disponibles à la fin du premier trimestre 2007 laissent entrevoir une année qui s'inscrirait dans la continuité de la dynamique observée en 2006. De plus, le budget primitif de la Nouvelle-Calédonie a été voté en progression de 12 % à 127 milliards de F CFP et les recettes douanières se sont élevées à 8,9 milliards de F CFP sur le premier trimestre 2007 contre 8,4 milliards en 2006 sur la même période. Par ailleurs, l'évolution de l'indice des prix au cours du premier trimestre 2007 apparaît plus mesurée qu'en 2006.

### *Sur le moyen terme, les perspectives économiques sont favorablement orientées...*

La Nouvelle-Calédonie est en « chantier », elle vit au rythme des différents investissements concernant principalement les secteurs du nickel, du logement notamment social, des transports et du tourisme.

### *...avec les projets en cours ou à venir (métallurgie, logement, tourisme...)*

Ainsi, les projets métallurgiques concernant le territoire font partie des principaux investissements mondiaux (3,2 milliards de dollars US pour GORO Nickel, et plus de 2,2 milliards pour le projet du Nord) et devraient maintenir un niveau d'activité soutenu. Ensuite, le secteur de la construction de logements bénéficie de perspectives de réalisations importantes avec le programme de logements sociaux lancé depuis 2005 et notamment le projet de la création de la ZAC de Dumbéa sur Mer et des infrastructures qui y seront associées (écoles, hôpital...). Dans un contexte d'augmentation du trafic, des travaux de rénovation de l'aérogare de l'aéroport international de La Tountouta sont prévus dans quelques mois. Enfin, la relance du secteur du tourisme devrait s'opérer avec la création de structures hôtelières importantes et haut de gamme.

### *Quelques facteurs pourraient toutefois contrarier cette tendance ...*

Certains entrepreneurs du bâtiment se disent préoccupés notamment face à l'allongement des délais administratifs, à l'augmentation du prix des matières premières et à la rareté de la main d'œuvre qualifiée disponible qui impactent à la hausse le coût des travaux.

### *...avec la problématique du logement rencontrée par les ménages,...*

Le manque de disponibilité foncière provoque un renchérissement des terrains constructibles. L'orientation générale des taux d'intérêts à la hausse se traduit par l'augmentation du coût du capital emprunté et la croissance de l'encours global des crédits à l'habitat des ménages a tendance à ralentir.

*...la prise en compte des contraintes environnementales,...*

La prise de conscience collective de l'épuisement des ressources naturelles et la demande de classement du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco mettent en lumière la nécessaire intégration des contraintes environnementales dans tous les projets en cours en Nouvelle-Calédonie. Ce paramètre est devenu incontournable. Il peut amener les investisseurs à revoir à la hausse les coûts des différents projets, le cas échéant, les retarder pour intégrer dans le calendrier de réalisation des études d'impact environnementale ou tout simplement inciter les décideurs à modifier leur stratégie d'investissement.

*...et la nécessité d'un dialogue social serein.*

En 2005, conscient de la difficulté des relations sociales, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place, une cellule préventive de négociation des conflits collectifs. Son action doit se poursuivre pour maintenir la confiance des promoteurs des différents projets et éviter de pénaliser l'activité économique, comme en 2006.

*Cependant, le défi à relever réside dans la régulation des investissements privés et publics pour asseoir une croissance équilibrée.*

L'ensemble des projets représente incontestablement une opportunité pour l'économie calédonienne. Leur mise en œuvre simultanée, ne doit cependant pas occulter, à moyen terme, un risque de surchauffe économique. Pour éviter les effets de saturation des capacités de production, le pilotage de la commande publique devra s'adapter au rythme de mise en œuvre des grands chantiers.

		2006	2007	Var 07/06
indice des prix à la consommation	mars	125,4	126,0	0,4%
<b>Entreprises</b>				
ventes de ciment (tonnes)	mars	29 354	34 532	17,6%
immatriculations de camions, camionnettes, pick-up (nb)	mars	777	1 035	33,2%
Index BT 21	mars	116	121	3,8%
importations de biens d'équipement (M FCFP) (1)	mars	7 185	11 774	63,9%
<b>Ménages</b>				
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	janvier	680,5	710,1	4,3%
demandeurs d'emploi en fin de mois en moyenne	mars	7 987	7 789	-2,5%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	mars	4 718	4 835	2,5%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	mars	1 714	1 806	5,4%
importations de produits alimentaires (M FCFP) (1)	mars	5 124	5 263	2,7%
importations de biens de consommation courante (M FCFP) (1)	mars	2 808	2 769	-1,4%
<b>Echanges</b>				
nombre de touristes	février	14 916	15 087	1,1%
taux d'occupation des hôtels	février	57,7%	60,9%	3,2pt
nombre de croisiéristes	février	31 313	17 663	-43,6%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	mars	450	186	-58,7%
total des importations (M FCFP)	mars	48 118	55 612	15,6%
total des exportations (M FCFP) (1)	mars	23 700	29 769	25,6%

(1) provisoires

## LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer dont le siège est à Paris a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 ( repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992, n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la Banque centrale des Collectivités d'Outre-Mer, à ce titre ;

- Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal : le franc CFP (Change Franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.
- Il veille au bon fonctionnement du système bancaire en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).
- Il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique par l'intermédiaire du refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.
- Il joue un rôle d'observatoire économique permanent en réalisant enquêtes d'opinions et études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan économique et financier de chaque collectivité et établit, en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.
- Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de

l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro et la liberté des transferts.

- Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

De plus, l'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la commission.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

## ANNEXE 1

### LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ADANC	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME .....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE .....	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF .....	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFD.....	Agence française de développement
AMG .....	Aide médicale gratuite
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT .....	Bureau international du travail
BTP .....	Bâtiment et travaux publics
CAAPO .....	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAF.....	Coût, assurance, fret
CAFAT.....	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI.....	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRF .....	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CECEI.....	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES .....	Conseil économique et social
CFP .....	Change franc pacifique
CHS .....	Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet
CHT.....	Centre hospitalier territorial Gaston Bourret
CNCEP.....	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CIRAD .....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COM.....	Collectivité d'Outre-mer
CTME .....	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAVAR.....	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF.....	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DOM .....	Département d'outre-mer
DPASS .....	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
DTASS.....	Direction territoriale d'action sanitaire et sociale
EC .....	Etablissement de crédit
EEC .....	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL .....	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA .....	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF.....	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale

FBF .....	Fédération bancaire française (anciennement Association française des banques - AFB)
FED .....	Fonds européen de développement
FEPNC .....	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER .....	Fonds d'électrification rurale
FIDES.....	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FME .....	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
GDPL .....	Groupement de droit particulier local
GFA.....	Groupement des fermes aquacoles
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GWh.....	Giga watt heure
ha.....	Hectare
ICAP.....	Institut calédonien de participation
IDC.....	Institut pour le Développement des Compétences (ex APE)
IEOM .....	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IFREMER .....	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INED .....	Institut national d'étude démographique
INSEE .....	Institut national de la statistique et des études économiques
IRVM .....	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
ISEE .....	Institut de la statistique et des études économiques
kV.....	Kilovolt
kW.....	Kilowatt
LME .....	London metal exchange
MW .....	Méga watt
OCEF .....	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF.....	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT.....	Organisation mondiale du tourisme
PIB .....	Produit intérieur brut
PMI .....	Petite et moyenne industrie
PNB.....	Produit net bancaire
PROMOSUD.....	Société de développement de la Province Sud
PTME.....	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
RCS .....	Registre du commerce et des sociétés
RIDE .....	Répertoire d'identification des entreprises
ROA .....	Coefficient de rentabilité (Résultat net/Total du bilan)
ROE.....	Ratio de rentabilité des fonds propres (Résultat net/Fonds propres)
RUAMM .....	Régime unifié d'assurance maladie-maternité
SAU.....	Superficie agricole utilisée
SAVEXPRESS.....	Voie à péage reliant Nouméa à La Tontouta
SCE .....	Société calédonienne des eaux
SEM .....	Société d'économie mixte
SIT.....	Service de l'inspection du travail
SLN .....	Société Le Nickel
SMG .....	Salaire minimum garanti
SMAG .....	Salaire minimum agricole garanti
SMIT .....	Service médical inter-entreprise du travail

SMSP .....	Société minière du Sud Pacifique
SODIL.....	Société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté
SOFINOR.....	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOGEFOM.....	Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-mer
SOPAC.....	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOREP .....	Société de roulage et d'exploitation de Poum
STCPI.....	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
TAS .....	Tontouta air services
TBI.....	Taxe de base à l'importation
TFA .....	Taxe sur le fret aérien
TGI.....	Taxe générale à l'importation
TOF .....	Taxe sur les opérations financières
TSL.....	Taxe spéciale à l'importation
TSPA.....	Taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires
TSS.....	Taxe de solidarité sur les services (anciennement Taxe générale sur les services - TGS)

## ANNEXE 2

### LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

	téléchar.		
Lettre mensuelle par téléchargement	gratuit		
Bulletin trimestriel (conjoncture financière ou conjoncture économique)	gratuit	5,03 €	600 F CFP
Abonnement annuel aux 2 bulletins trimestriels (8 numéros)	gratuit	33,52 €	4 000 F CFP
Balance des paiements 2005 de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française	gratuit	10,06 €	1 200 F CFP
Rapport d'activité de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	gratuit	20,95 €	2 500 F CFP
Rapport d'activité de Wallis et Futuna	gratuit	16,76 €	2 000 F CFP

#### CEROM

Tableau de bord trimestriel	gratuit	2,51 €	300 F CFP
L'économie calédonienne en mouvement (décembre 2005)	gratuit	12,57 €	1 500 F CFP

#### Les notes sectorielles de l'institut – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement

- L'industrie agro-alimentaire en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)
- L'hôtellerie en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)
- Les industries de transformation liées au BTP en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)
- L'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (janvier 2004)
- Le commerce en gros en Polynésie française (janvier 2004)
- L'industrie agro-alimentaire en Polynésie française (janvier 2004)
- Le commerce de l'automobile en Polynésie française (août 2004)
- Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004)
- La desserte maritime en Polynésie française (décembre 2004)
- Les travaux publics en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)
- Le commerce de détail d'habillement et de chaussures en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)
- Le commerce de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)
- Le roulage sur mines en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)
- Le commerce de détail de produits pharmaceutiques en Nouvelle-Calédonie (août 2005)
- Les entreprises de construction de maisons individuelles en Nouvelle-Calédonie (novembre 2005)
- Les agences de voyage en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)
- Le commerce de détail de carburant en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)
- Le commerce de détail de l'habillement en Polynésie française (janvier 2006)
- Les concessionnaires automobiles en Polynésie française (janvier 2006)
- Le commerce de détail de biens d'équipements du foyer en Polynésie française (février 2006)
- L'aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie (mai 2006)
- L'extraction de minerais de métaux non ferreux en Nouvelle-Calédonie (août 2006)
- Les boulangeries et pâtisseries en Nouvelle-Calédonie (décembre 2006)

## **Les notes expresses – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement**

Le coût du crédit bancaire en Polynésie française (janvier 2004)  
La cotation et le réescompte de l' IEOM (juin 2004)  
La masse monétaire et ses contreparties en 2003 dans les COM du Pacifique (juin 2004)  
La circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie (juillet 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique (août 2004)  
La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (novembre 2004)  
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1er semestre 2004 (décembre 2004)  
L'évolution des moyens de paiement scripturaux en Nouvelle-Calédonie (décembre 2004)  
Le nickel (mai 2005)  
Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie (août 2005)  
Les défaillances des entreprises en Nouvelle-Calédonie en 2004 (août 2005)  
Les balances des paiements des COM du Pacifique (décembre 2005)  
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (décembre 2005)  
L'économie polynésienne en 2005 (janvier 2006)  
La perle de Tahiti (février 2006)  
Les actifs financiers des particuliers en Nouvelle-Calédonie (1997-2006) (août 2006)  
L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie (septembre 2006)  
L'évolution de la masse monétaire et ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2006 (septembre 2006)  
L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties en Polynésie française de 2001 à 2005 (septembre 2006)  
Les crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2006 (octobre 2006)  
La balance des paiements des COM du Pacifique au 1er semestre 2006 (décembre 2006)  
Les ressources publiques en Polynésie française : la transition des années 1990 (décembre 2006)  
L'endettement bancaire des ménages polynésiens (décembre 2006)  
Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (février 2007)  
Les industries agroalimentaires en Polynésie française (mars 2007)  
Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie ( mai 2007)

## **Les notes thématiques– 10,06 euros – 1 200 F CFP**

Le Nickel en partenariat IEOM, ISEE (mai 2002)  
Le tourisme en Polynésie française (novembre 2004)

Ces études sont disponibles à l'agence IEOM de Nouméa – 19, rue de la République BP 1758  
98845 NOUMEA CEDEX --Tél : (687) 27.58.22 Télécopie : (687) 27.65.53 – Email : [agence@ieom.nc](mailto:agence@ieom.nc)  
et au siège de l'IEOM à PARIS 5, rue Roland Barthes – 75598 PARIS CEDEX 12 –  
[Tél : 01.53.44.41.41.](tel:01.53.44.41.41) – [Télécopie : 01.44.87.99.62](tel:01.44.87.99.62) – [Site internet : www. ieom.fr](http://www.ieom.fr)



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Henry-Philippe de CLERCQ

Guy DELAMAIRE

Laurent FAKHOURY

Alvin APPLETON

Carole GUERIN

Rose TAUNE

Xavier URRUTIA

Marie-Hélène de LAZZERI

David CHATELAIN

**Photographie de couverture :**

Vue aérienne du phare Amédée  
(photo GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud)

Directeur de la publication : A. VIENNEY

Responsable de la rédaction : HP. de CLERCQ

Editeur : IEOM

Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa

Achevé d'imprimer : Juin 2007 - Dépôt légal : Juin 2007

Prix : 2500 F CFP (20,95 euros) - ISSN : 1635-2262

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Nouvelle-Calédonie au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. A ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

ISSN 1635-2262  
PRIX : 2500 F CFP